

Oeuvres complètes de Maria
Deraismes / [avec une notice
de Jean Bernard sur Maria
Deraismes]

Deraismes, Maria (1828-1894). Oeuvres complètes de Maria Deraismes / [avec une notice de Jean Bernard sur Maria Deraismes]. 1895.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

ŒUVRES COMPLÈTES

16790

DE

MARIA DERAISMES



FRANCE ET PROGRÈS
CONFÉRENCE SUR LA NOBLESSE

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^o
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1895

Les Œuvres complètes de Maria Deraismes
formeront de 6 à 7 volumes. Bon nombre de pages
inédites seront jointes aux ouvrages déjà publiés
une première fois.

Elles comprendront :

Des œuvres de philosophie sociale : *France et Progrès, Nos Principes et nos Mœurs, l'Ancien devant le Nouveau, Eve dans l'Humanité, Les Droits de l'Enfant, Aux Femmes Riches, Thérèse et son Époque, etc ;*

Des œuvres de polémique politique ;

Des œuvres de Polémique religieuse : *Lettre au Clergé Français, Discours Anti-Cléricaux ;*

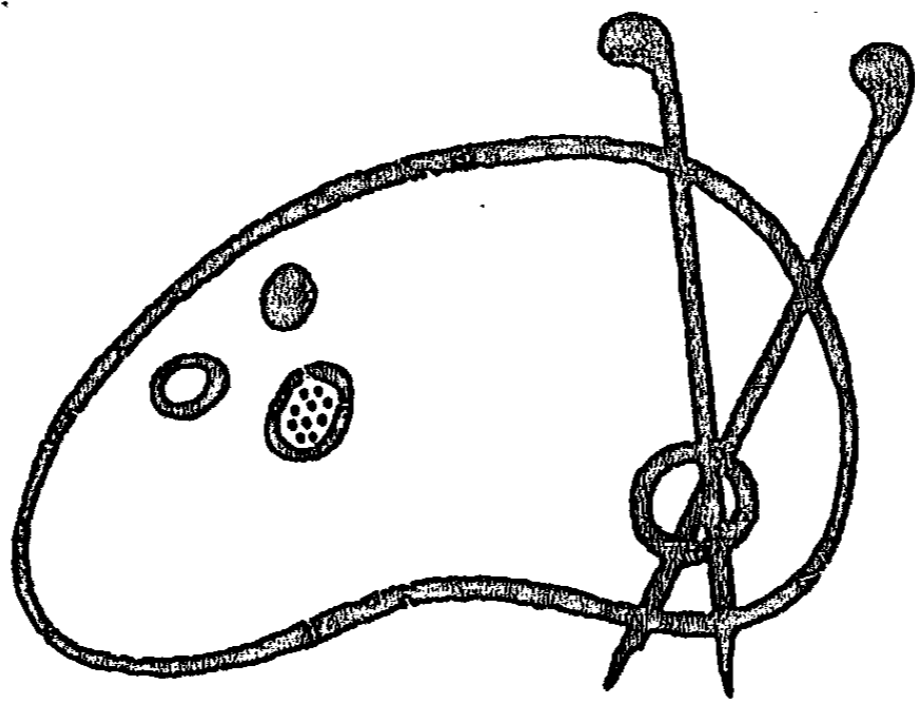
Des œuvres littéraires et de critique littéraire :
le Théâtre chez soi, le Théâtre de M. Sardou, le Théâtre de M. Dumas fils, Epidémie Naturaliste, etc.



CHAQUE VOLUME SÉPARÉMENT : 3 fr. 50

FRANCE ET PROGRÈS

8° Z
14708
2757



Original en couleur

NF Z 43-120-8



MASSACHUSETTS STATE ARCHIVES, BOSTON, MASSACHUSETTS. PHOTOGRAPHED BY THE ARCHIVES. JOHN B.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

MARIA DERAISMES



FRANCE ET PROGRÈS
CONFÉRENCE SUR LA NOBLESSE

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1895

Tous droits réservés.

MARIA DERAISMES

L'éloge le plus beau et le plus sincère qu'on puisse faire de Maria Deraismes est de rappeler que, le 6 février dernier, un millier de personnes se pressaient au cimetière Montmartre, le jour de l'anniversaire de la mort du grand écrivain, autour du monument provisoire dressé pour permettre d'accrocher le beau médaillon du sculpteur Daniel Dupuis dont la reproduction si vivante est placée en tête de ce volume. Là, des orateurs autorisés ont rappelé la grande influence philosophique exercée sur l'évolution de cette seconde moitié du siècle par Maria Deraismes. Nous avions enterré cette femme d'esprit et de cœur, il y avait un an, par une magnifique après-midi tout ensoleillée et le cercueil avait été suivi par tout ce que Paris compte dans la littérature libérale, le journalisme républicain et la politique indépendante ; un cortège de plus de quinze mille personnes marchait au milieu de Paris ayant des reflets des journées printanières. Un an après, le jour de la cérémonie commémorative, la grande ville était

pelotonnée sous la neige et le givre ; il gelait ferme, le thermomètre était descendu, ce jour-là, à douze degrés au dessous de zéro. Cependant les amis étaient venus nombreux et les admirateurs n'avaient pas manqué au rendez-vous ; la foule se pressait autour de la tribune drapée de noir, du haut de laquelle on rendait hommage aux qualités, aux dons, aux exceptionnels mérites de cette femme qui a été une des intelligences les plus complètes du XIX^e Siècle.

Elle se rattachait à cette lignée des esprits à laquelle nous avons dû M^{me} Roland, M^{me} de Staël et M^{me} de Girardin ; supérieure à la première par la hardiesse des conceptions philosophiques, elle a possédé les innombrables connaissances de la seconde avec, en plus, le charme éloquent de la dernière. Il faut du reste reconnaître que notre époque a possédé des femmes l'emportant bien souvent sur les mérites des hommes.

Certes le génie est clairsemé, mais les femmes de talent ne sont pas des phénomènes, comme beaucoup se plaisent à le répéter ; on en peut citer plusieurs dont la renommée ne craint pas la comparaison avec n'importe quel homme s'étant exercé dans la même sphère intellectuelle. Comme naturaliste, nous avons M^{me} Clémence Royer ; comme romancière, M^{me} George Sand ; comme poète, M^{me} Akermann ; comme peintres, M^{mes} Rosa Bonheur, Demont-Breton ; comme sculpteur, M^{me} Léon Bertaux ; comme éducatrice, M^{me} Pape-Carpentier ; comme musiciennes, M^{mes} Bertin et Augusta Holmès ; comme journalistes, M^{mes} de

Girardin, Séverine ; comme explorateur, M^{me} Dieulafoy ; comme polygraphe, M^{me} Juliette Lamber et enfin comme philosophe, femme politique et orateur, M^{lle} Maria Deraismes. Partout — quand elles l'ont voulu — les femmes ont égalé la supériorité des hommes ; les esprits bornés ou les sceptiques sont seuls à le nier. Je pourrais allonger démesurément la liste si je devais mentionner les talents de premier ordre qui se nuisent par leur multiplicité, mais qui prouvent bien que la femme, sous ce rapport notamment, est l'égale de l'homme pour le moins, quand elle ne le surpasse pas.

Parmi toutes les femmes illustres, Maria Deraismes a droit à une des premières places, et ce n'est pas là un éloge de convention, mais l'expression sincère de la vérité, opinion du reste partagée par tous ceux ayant connu ses travaux et par tous ceux qui, voulant réfléchir et penser, liront les œuvres complètes que le soin pieux de sa sœur, M^{me} Féresse-Deraismes, va réunir autant comme un hommage à la femme vaillante dont elle a partagé la vie, que comme un enseignement pour ceux qui étudieront le mouvement féministe de ces cinquante dernières années.

Maria Deraismes ne s'était pas élevée sans efforts aux hauteurs philosophiques qu'elle avait atteintes plus tard, et où la pensée plane au-dessus des préjugés de la race et, disons le mot, de la caste, car malheureusement la chose existe encore cent ans après la Révolution ; c'est par l'étude, la réflexion c'est par une logique ne connaissant pas

les arguties, qu'elle en était arrivée à dominer les vieux abus de la loi et les erreurs sociales contre lesquelles elle n'a cessé de protester toute sa vie.

Elle était venue à la démocratie la plus avancée, des rangs de la bourgeoisie la moins téméraire. Son grand-père, comme elle me l'a souvent raconté, était un Flamand de France ; il était né au Quesnoy ; il vint à Paris où il épousa une Normande de Falaise, Marie Dubos. Le fils de ces artisans s'élève à son tour et devient un important commissionnaire en marchandises pour l'Amérique : il épouse une demoiselle Soleil, la nièce du grand opticien, celui qui a laissé son nom aux phares lenticulaires. La jeunesse de Maria Deraismes se passa dans un milieu habitué à l'aisance. Des cinq enfants de cette famille — deux garçons et trois filles — il ne reste aujourd'hui que l'aînée, M^{me} Fèresse-Deraismes, qui entoure la tombe de sa cadette d'un culte touchant et y dépose, par la publication de ses œuvres, des fleurs qui ne meurent pas.

Le père de Maria Deraismes était un de ces bourgeois libéraux comme il y en avait de nombreux vers 1830 ; ayant fait de bonnes études avant de prendre la direction de sa maison de commerce, il avait conservé l'amour des belles-lettres et se montrait épris du XVIII^e siècle, passionné pour Voltaire dont les œuvres avaient la bonne place dans sa bibliothèque. On médit beaucoup, depuis quelque temps, de ce bon bourgeois de Paris, et nous en rions volontiers aujourd'hui ;

mais il avait des côtés séduisants et des supériorités qu'on rencontre de plus en plus rarement. Il n'était certes pas sans défauts ; mais n'oublions pas qu'à aucune époque de notre histoire il ne fut réfractaire aux grandes idées de réforme et de progrès. Souvent il les épousa, il les provoqua parfois, et à maintes reprises elles lui durent de triompher.

C'est dans ce milieu que Maria Deraismes fut élevée ; il y avait bien l'idée religieuse dans la maison, et je me doute que la mère, par convenance, par une sorte de politesse, devait aller à la messe une ou deux fois l'an ; mais on était débarrassé de tout esprit de secte et on avait en outre l'horreur des Bourbons et des jésuites. Le dimanche, les jours de fête, quand la famille était réunie, on chantait volontiers quelque chanson de Béranger et on redisait quelques vers de Barthélemy. L'instruction d'une jeune fille ne ressemblait en rien alors à celle de nos demoiselles d'aujourd'hui, qui commencent à passer des examens à douze ans et finissent à vingt-cinq, quand elles finissent, et si elles ne rêvent pas d'agrégation, de doctorat, que sais-je ? Notez que je ne blâme pas la femme instruite, savante même. Maria Deraismes, elle, n'a jamais été en pension. Ce fut sa sœur, M^{me} Féresse-Deraiques, de sept ans plus âgée qu'elle, qui lui apprit à lire d'abord, et ensuite continua son éducation jusqu'à la dix-huitième année ; à ce moment, la jeune fille se mit à étudier toute seule avec une âpreté, un appétit de connaître qui la pousse à lire la Bible,

les Pères de l'Eglise, les livres traduits des religions indoues et orientales, et les œuvres de controverses ; dans ces lectures les principes du christianisme, mal enracinés, s'effritèrent et disparurent complètement, comme cela arrivera toujours quand un esprit indépendant comparera les dogmes des religions des divers pays et des différents siècles. Mais ces études laissèrent la croyance en Dieu au fond de l'âme de la jeune fille, croyance faite plus d'espérance que de raisonnement. Cette croyance l'a du reste préoccupée, incertaine, jusqu'aux derniers jours de sa vie ; elle cherchait à se persuader qu'il y a quelque chose de nous qui survit dans un monde meilleur, monde assez mal défini du reste.

La veille de sa mort, elle disait, en levant les yeux au ciel, à un des médecins qui l'ont soignée dans sa maladie inguérissable, au docteur Maubrac :

— La Justice ! ah ! tenez, cher docteur, en elle je crois de toute mon âme, mais je l'ai cherchée dans ce monde et je ne l'ai pas trouvée ; elle sera peut-être ailleurs, et si elle n'était pas là pourtant...

C'était le cri d'espérance d'une âme d'élite que le doute obsède et que l'idée de la vie future, idée vacillante, ne parvient pas à consoler. Cette croyance avait résisté aux études les plus abstraites, commencées à seize ans par la lecture de Leibnitz, de Hobbes, des philosophes anglais et allemands du XVIII^e siècle. La désespérante théorie du malheur du plus grand nombre devant

le bonheur de quelques-uns, émise par le docteur d'Altdort, ne pouvait séduire une âme aussi généreuse que la sienne, quoique l'une des hypothèses du célèbre philosophe, celle de l'harmonie préalable, posant l'existence de deux mondes, le matériel et le spirituel marchant d'une façon concomitante, mais séparée, se mouvant à part l'un de l'autre, comme des horloges toujours d'accord, sans que celle-ci puisse influencer sur celle-là, eût quelque chose de particulier propre à captiver une intelligence aussi indépendante. Quant à Hobbes, avec son matérialisme et son égoïsme anti-démocratique, il ne pouvait la retenir longtemps ; mais ces discussions lui donnent le désir de remonter aux sources ; elle apprend le grec et le latin pour lire les anciens philosophes dans les textes mêmes. Quelques années après, elle est attirée et non convaincue par la philosophie d'Auguste Comte, mais cette placidité qui tend à couper les ailes à l'idéal en obligeant le penseur à borner ses connaissances aux vérités démontrées par l'observation, interdisant de rechercher les causes et de sonder les origines, l'irrite dès le début. Exaspérée par cette décevante impuissance, elle se mettra à combattre le positivisme avec une énergie plus intuitive que rationnelle ; du reste, on retrouvera ces pages vigoureuses dans le cours de ses volumes.

Ces aridités de la doctrine n'avaient pas étouffé chez Maria Deraismes les sentiments esthétiques qu'elle développa avec un rare bonheur par des études artistiques poussées très avant. Après avoir

suivi le cours d'un élève de Paul Delaroche, elle voulut apprendre la peinture et elle s'y adonna avec cet acharnement qu'elle apportait à tout ce qui intéressait et captivait son esprit. A ce moment, en 1851, la santé de son père réclama les attédissements de la côte d'azur et toute la famille alla habiter quelque temps Nice, où Maria Deraismes reçut les leçons de Ferrari, le peintre du roi de Sardaigne. Je possède une esquisse qu'elle brossa à ce moment ; c'est une figure de jeune bohémienne dont la physionomie a une étrange et troublante fixité, avec une de ces expressions crues qui dénotent une artiste sachant faire penser les couleurs, suivant l'expression si heureuse de Théophile Gautier.

Son père meurt à Nice, en 1852, à soixante ans, et M^{me} Deraismes, accompagnée de ses deux filles, rentre à Paris où Maria Deraismes essaie de continuer la peinture ; elle suit un moment les cours de Coignet, mais la maladie l'oblige à s'arrêter ; elle souffrait alors d'une maladie d'estomac manifestée par des étouffements qui, dans la suite, l'obligèrent à différentes reprises à interrompre ses études et ses travaux. Je l'ai entendue parler de cette période de sa vie avec une bonhomie charmante, et elle me disait un jour :

— Bah ! Les étouffements ne sont pas mortels, j'en ai eu toute ma vie ; en 1853, j'ai été soignée pour cela par vingt-deux médecins bien comptés, la même année, et je n'en suis pas morte, vous voyez bien.

Je ne serais pas complet dans ces notes familières.

res si je ne rappelais qu'elle savait non seulement la peinture, mais encore la musique, et, de seize à ving-cinq ans, elle faisait alterner la peinture avec la musique ; elle peignait toute la matinée et restait au piano cinq et six heures par jour ; c'était plus et mieux qu'un amateur.

Entre ses lectures sérieuses, les études abstraites, les esquisses et les exercices de musique, elle eut l'idée d'écrire, et elle allait entrer, un peu sans le savoir, dans sa véritable voie ; le hasard surtout la conduisit. Sa mère avait organisé des soirées où on jouait la comédie de famille ; Maria Deraismes y tenait son rôle comme les autres. Pour intéresser un peu plus ces réunions intimes, elle eut alors l'idée de composer de petites pièces de théâtre ; elle prit la plume et elle ne devait plus la quitter.

Une de ces pièces, *A bon Chat, bon Rat* dépassa le cercle intime pour lequel elle avait été faite et fut jouée à Bade, pendant la saison des eaux.

Voilà comment elle devint écrivain.

Comment devint-elle orateur ?

Ce fut encore le hasard qui lui donna l'occasion de mettre en vue des dons naturels vraiment remarquables. Sa sœur m'a souvent raconté que, lorsque Maria Deraismes était à la campagne, vers la douzième année, elle s'amusait à monter dans un kiosque qui se trouvait dans le jardin, et elle improvisait des espèces de discours dont M^{me} Féresse-Deraismes était l'unique auditrice et la victime, car, on le comprend sans peine, ces jeux

enfantins n'avaient de charme, en dehors de leur originalité, que pour celle qui s'y livrait avec une assurance imperturbable.

Ces dispositions naturelles furent à même de se produire en 1866 ; l'enfant était devenue une jeune fille sérieuse et un écrivain remarquable. Les conférences furent alors une innovation hardie, presque une révolution. L'empire ne voyait pas sans ombrage ces tribunes improvisées ; ici il interdisait la parole à mon ami Jules Claretie, là il défendait de lire — oui, vous entendez bien, de lire *Cinna*. — Cependant, MM. Labbé et Léon Richer, tous deux rédacteurs de l'*Opinion Nationale*, organisèrent ces conférences du Grand-Orient vite devenues célèbres et d'où partirent, faibles mais déjà bien distincts, les premiers appels à la liberté lancés dans le grand silence de l'Empire. MM. Labbé et Léon Richer connaissaient les idées et les écrits de Maria Deraismes, ils vinrent lui demander de prendre la parole. Le premier mouvement de la jeune femme fut de refuser ; mais, tandis qu'elle en était encore à réfléchir sur la forme à donner à son refus, elle lut, par hasard, un numéro du *Nain Jaune* dans lequel Barbey d'Aurevilly, avec ce grand talent qui en rehaussait l'injustice et avec cette impertinence que soulignaient les éclats de son style, attaquait les femmes écrivains, « les Bas-Bleus », avec la dernière violence. Maria Deraismes, blessée dans ses idées et dans son amour-propre, on peut le dire, n'hésita plus ; elle a du reste raconté elle-même cet incident dans l'avant-propos de

Nos Principes et nos Mœurs ; il me suffira d'y renvoyer. Qu'on me permette seulement d'invoquer le témoignage d'un auditeur de cette première conférence, M. Siebecker, qui en a conservé un souvenir très précis et très vivant et qui, vingt ans après, écrivait :

« Les conférences étaient à la mode à ce moment et j'avais été chargé de cette partie par Emile de Girardin, qui venait d'acheter la *Liberté* au parti catholico-légitimiste.

« Le journal avait pris comme une trainée de poudre sous l'impulsion vigoureuse que lui avait donnée cet homme étrange, prodigieux, qui reste le type accompli du journaliste du dix-neuvième siècle.

« La rédaction était jeune et ardente. Elle se composait de Clément Duvernois, Vermorel, Hector Pessard, Etienne Junca, Wilfrid et Arthur de Fonvielle et votre serviteur.

« Notre rédacteur en chef m'avait bien recommandé cette conférence, me laissant libre de mes appréciations. Elle devait faire contraste avec celle qu'avait faite quelques jours auparavant Théodore Pelloquet, un des types les plus curieux de cette époque.

« Pelloquet, critique d'art et écrivain distingué, mais un des bohèmes les plus débraillés qui aient jamais existé, avait voulu s'essayer dans l'éloquence.

« C'était une des physionomies du boulevard, où on le rencontrait à toute heure affublé d'un pantalon, d'un gilet et d'un habit noir luisants

de taches, d'une cravate qui avait été blanche, d'un chapeau claqué et de chaussons de lisières, un énorme paquet de journaux sous le bras.

« Aussi avait-il eu belle chambrée — et un succès, je ne vous dis que cela.

« Il avait écrit sa conférence et essayé de l'apprendre par cœur ; mais, pour plus de sûreté, il avait posé le manuscrit devant lui.

« Au bout de cinq minutes, la mémoire lui faisant défaut, il jette un coup d'œil sur ses papiers ; il ne trouve pas le passage et s'arrête, pour chercher la page. Le silence qui régnait le gêna.

« — Vous m'excuserez... je suis un peu troublé.

« Une jeune personne, en robe de couleur tapageuse, sans chapeau, avec un énorme chignon contenu dans un filet de chenillé rose, était placée à quelques pas de la table.

« — Qu'est-ce que tu dis ?

« Elle répéta.

« Quelques rires étouffés circulent, encore discrets. Mais lui se trouble de plus en plus et envoyant un vigoureux coup de poing sur le manuscrit :

« — Mais nom de Dieu... ! qu'est-ce que tu as f... de la page 4 ?

« Cette fois c'est un formidable éclat de rire ; on se roule littéralement et le pauvre Pelloquet, ramassant tous ses feuillets, se met à rire à son tour et s'écrie :

« — Décidément je ne suis pas fait pour l'éloquence ! Si on m'y repince...

« Et il disparaît.

« J'avoue que j'arrivai à la conférence féminine de Maria Deraismes avec des dispositions gaies. Je m'attendais à trouver une vieille fille précieuse, minaudière et nulle.

« Mon étonnement fut grand en voyant arriver une jeune fille de vingt-quatre à vingt-cinq ans, au visage un peu pâle, d'une grande distinction de formes et d'allures, d'une élégance simple, sans timidité ridicule et sans aplomb insolent.

« Dès le début, elle conquit son auditoire. La voix était bien timbrée, l'élocution facile, la langue d'une grande pureté, les traits d'esprit, fins sans être méchants, bien lancés. Avec cela un haut bon sens et une grande érudition.

« Le succès fut complet.

« Comme tous les grands rédacteurs en chef, Girardin laissait la plus grande liberté à ses collaborateurs.

« J'étais séduit comme tous et, grâce à la grande vogue du journal, le lendemain, le nom de Mlle Maria Deraismes était connu.

« A quelques jours de là, cet original d'Alexandre Weill m'apportait une invitation à dîner.

« Mlle Maria Deraismes habitait avec sa mère, une femme des plus distinguées, et sa sœur, une jeune veuve, en hiver, un élégant appartement à Batignolles et, pendant la belle saison, leur jolie propriété des Mathurins, près Pontoise.

« C'est là qu'entre ses parents et ses livres elle avait passé sa jeunesse et avait fait les études les plus complètes, tout en ayant le privilège de con-

server la grâce et le velouté de son sexe et de son âge.

« La vogue lui resta fidèle. Sa réputation grandit et acquit son summum avec sa série de conférences sur *Nos principes et nos mœurs*. »

Cet article a été écrit près de trente ans après la conférence dont il fait le récit, et on peut dire que le souvenir a dû en être très vivace pour rester aussi fidèle chez un auditeur qui devait assister à bien d'autres spectacles du même genre.

Les succès des conférences durèrent de 1866 à 1870 ; durant ces quatre années Maria Deraismes s'occupa surtout des questions de l'émancipation des femmes et de la Libre Pensée qui se touchent et se tiennent par tant de points.

Nous arrivons à l'année terrible ; les événements viennent arrêter tous les raisonnements et toutes les propagandes : on partait pour les bords du Rhin en criant : « à Berlin ! à Berlin ! » c'était la folie d'un rêve imprudent qui devait se terminer, quelques jours après, par un réveil si douloureux. Les Prussiens s'avançaient vers Paris ; M^{lle} Maria Deraismes et sa sœur M^{me} Fèresse organisèrent une ambulance dans un de leurs immeubles de la rue Saint-Denis. La santé de Maria Deraismes l'obligea à se soustraire aux rigueurs prévues du siège ; elle alla chercher un asile en Bretagne, chez la sœur de son père ; mais l'ambulance resta ouverte et fonctionna tout le temps de la guerre aux frais des deux sœurs, bien entendu. C'était à la fois un devoir social et une œuvre patriotique auxquels elles ne voulurent pas manquer.

A Saint Malo, Maria Deraismes n'était pas une inconnue ; sa réputation de conférencière l'avait précédée dans la petite ville bretonne, dès son arrivée, le conseil municipal républicain lui demanda de prendre la parole dans une grande réunion au théâtre. La conférence eut lieu au milieu d'un public étonné et surpris de ce spectacle auquel il assistait pour la première fois. Le conseil municipal, le maire et le sous-préfet, M. Merlin, en tête, entouraient l'oratrice sur la scène ; Maria Deraismes avait choisi comme sujet « République et Monarchie. » Le succès fut considérable. Un journal de la localité, d'opinions indécises, rendait compte de cette soirée dans un article se terminant par ces deux lignes : « En voyant M^{lle} Maria Deraismes s'avancer, avec sa beauté triste, dans son costume noir, il nous a semblé voir la statue de la patrie en deuil. »

Elle paya ce succès par un vomissement de sang et sa santé ébranlée l'obligea à garder le silence pendant quatre ans.

Les deux sœurs rentrèrent à Paris et elles commencèrent par faire à leurs locataires la remise d'une année de loyer — ce n'est qu'un petit trait de mœurs, mais il peint le sujet mieux que les longues phrases.

Pendant deux ans, la vie de Paris se traina assez terne. La grande Cité avait peine à se remettre des formidables émotions et des cruelles souffrances des deux sièges, on aurait dit un malade se relevant d'une grave maladie et ayant de la peine à se remettre ; la pensée revenait

lentement au cerveau du monde si fortement éprouvé par la guerre étrangère et par la guerre civile; peu à peu cependant on se reprit à espérer et on se reprit à vivre; ce fut à ce moment que M. Victorien Sardou fit jouer *Rabagas*. Nous sommes mal placés aujourd'hui pour juger cette pièce qui eut, quand elle parut, les allures d'un pamphlet dialogué sur la scène. S'il fallait porter un jugement sur cette comédie où traînent quelques-unes des pointes d'Aristophane, je ne serais peut-être pas d'accord avec tous ceux de mon parti sur la portée de ces tumultueuses représentations; ce qu'il y a de certain, c'est que *Rabagas*, poussé et soutenu par la réaction et par les ennemis de la République, provoqua une vive émotion dans le parti républicain. Un homme qui n'est ni un violent, ni un haineux, M. Jules Claretie, écrivit alors dans son feuilleton de l'*Opinion Nationale* :

« Je me suis demandé, avec une certaine inquiétude, l'autre soir, en sortant du Vaudeville, si le retour de l'ex-empereur était proche. Evidemment cette petite crainte était exagérée, mais M. Sardou venait de prendre le vent avec une telle habileté, qu'on pouvait s'y laisser tromper. M. Sardou est, en effet, ce qu'on pourrait appeler un auteur dramatique barométrique. Il monte ou il descend à tel ou tel degré, selon le temps qu'il fait ou qu'il va faire.

.....
« Pour cette fois, le malin écureuil, grimpé sur l'arbre de Scribe, a prétendu servir à la démocratie

tout entière un mets de sa façon, une nerveuse pluie de coquilles de noix et de noisettes jetées comme à la volée, au visage de gens qu'elles n'atteignent pas.

« M. Sardou, je pense, ne demande ni la mort du pêcheur, ni la mort de Rabagas, ni celle de Socrate. Il veut battre monnaie avec les battus, et pour cela il tombera vaillamment sur ces misérables républicains de *Crapaud volant* qui empêchent son Altesse le duc de Monaco de dormir. Il personnifiera dans un assemblage hideux de mauvais drôles, de charlatans et de faquins, le parti républicain tout entier. « Un banqueroutier, trois faillis, deux escrocs, un utopiste, sept imbéciles et huit ivrognes, et vous aurez tout justement la composition du *Crapaud volant* qui représente à Monaco le progrès, la lumière et la liberté. »

« C'est là le style de la pièce. Il n'est, on le voit, ni bien relevé, ni bien tendre. Ainsi, chose convenue, le républicanisme est composé de ces hideurs. Cette classe représente tout un parti. Cette lèpre est la République. Rabagas, cet odieux rhéteur, histrion à demi filou, à demi forçat, crocheteur de serrures au besoin, c'est le représentant de la démocratie française. « Je vais, dit-il au dénouement, dans le seul pays où l'on apprécie les gens de ma trempe. — Où donc ? — En France ! » — Et voilà qui est dit. Salut, France ! »

Voilà comment un académicien du lendemain, aujourd'hui collègue de M. Sardou sous la coupole, appréciait *Rabagas*, qu'Edmond About

qualifiait de « pièce antirévolutionnaire et monarchique. »

M. Jules Claretie, dont le gant de velours est célèbre, s'est déganté ce jour-là et a montré qu'Alceste a la griffe dure quand il veut. Il résume ainsi son opinion : « *Rabagas* ne serait pas une mauvaise pièce qu'il resterait encore, au passif de l'auteur, cette mauvaise action. »

Si on voulait parler froidement de la comédie elle-même, il resterait à savoir si *Rabagas* n'était pas autant une satire de l'Empire libéral que de Gambetta vaincu. Nous pourrions discuter ce point plus tard, et la chose est possible maintenant que les passions sont éteintes, mais, au moment de la première représentation, il « soufflait du feu », comme dit le poète espagnol. Le ton de la critique était monté au diapason de la polémique. Jules Claretie allait jusqu'à s'écrier : « Ce que je reproche surtout à M. Sardou, c'est d'avoir attisé, ravivé les haines, provoqué la colère, spéculé sur le scandale, bafoué jusqu'à nos revers, jusqu'au fameux *plan* de la défense, et proclamé que la France était l'asile des drôles, cela devant les Prussiens qui nous demandent encore : La bourse ou la vie ! »

Quand Alceste se met en colère et casse les vitres, on comprend que la fièvre puisse gagner des tempéraments moins habitués au calme des controverses paisibles. Maria Deraismes prit parti et alla se placer parmi ceux qui sifflaient l'auteur dramatique. Elle prit la parole à la salle des Capucines où, dans une belle conférence toute

pleine de passion et qui a été conservée, elle attaqua *Rabagas* et son auteur ; elle y mit son indignation de républicaine, son ardeur de citoyenne blessée dans ses convictions, et toute la véhémence d'une apôtre qui combat pour un défenseur de sa foi.

Sans me prononcer sur cette querelle qui n'est plus de notre âge et date d'une époque où nous ne pouvions prendre parti, on peut dire que la conférence de Maria Deraismes est le cri de conscience magnifique d'une Française dont on a froissé les opinions républicaines et les sentiments patriotiques ; l'indignation jaillit du cœur et se répand dans une langue admirable de netteté, d'incision ; c'est de l'éloquence.

Au surplus, qu'on me laisse dire que M. Victorien Sardou, s'il en éprouva une désagréable impression, n'en garda pas un souvenir de rancune, et je me souviens que, le jour de l'enterrement de son ancienne adversaire, je vis l'académicien signer sur les registres de la maison mortuaire, un peu avant Clovis Hugues et non loin de mon ami Abel Peyrouton.

Après Victorien Sardou, Maria Deraismes s'en prit à Alexandre Dumas, non pas le grand Dumas, mais le fils, celui qui a béatifié la gourgandine dans *la Dame aux Camélias*. Le paradoxe de M. Alexandre Dumas sur la femme et la famille révoltait l'honnêteté et le bon sens de Maria Deraismes, et, en réponse aux fantaisies et aux facéties sérieusement développées dans *l'Homme-Femme*, elle riposta par une brochure que nous

publierons à sa place dans ces Œuvres et qui est une belle page de logique, de raison et de probité.

Si M. Alexandre Dumas fils avait eu un objectif intellectuel, il aurait été tenu de répondre ; mais l'auteur de la *Dame aux Perles* ne s'émut pas pour si peu. A un ami qui lui parlait de cette brochure, M. Alexandre Dumas fils répondit :

— Toutes les raisons que peut donner M^{lle} Maria Deraismes m'importent peu ; dites-lui que j'ai gagné cette année quatre-vingt mille francs de droits d'auteur, et, quant à ses théories, je m'en f.....

Le mot, que je ne veux pas écrire, a été répété devant moi par celui qui avait été chargé de la commission et qui s'en acquitta avec aisance.

Comme réfutation, c'est peut-être un peu maigre, et M. Alexandre Dumas fils aurait-il gagné dix fois plus cette année là et les suivantes, que ses arguments avaient besoin d'être autrement défendus contre des attaques qui sont restées éludées et sans réponse.

Nous arrivons en 1876 ; Maria Deraismes avait fondé la « Société pour l'amélioration du sort de la femme » ; elle avait fait des conférences sur les *Droits des Enfants*, le *Suffrage universel* et l'*Art dans la Démocratie*. Elle était arrivée à l'époque militante de sa vie politique. A ce moment de notre Histoire, une poignée d'ambitieux sans scrupules, le résidu de tous les vieux partis dynastiques, s'était mis en tête de « faire marcher la France », suivant une expression célèbre. Mais la France refusa de marcher dans cette voie-là, et tous les

républicains, unis dans un même mouvement de protestation, obligèrent les factions insurgées contre la volonté populaire à se soumettre et à se démettre.

Maria Deraismes fut une des plus vaillantes à se lancer dans la mêlée, et son nom, déjà célèbre à Paris, devint populaire dans tout le département de Seine-et-Oise. Les hommes du 16 Mai, qui avaient entrepris cette équipée misérable, avaient débuté par refuser le droit de se réunir. Maria Deraismes se passa d'autorisation; elle invita les habitants de Pontoise dans le grand salon de sa belle propriété des Mathurins; M. de Broglie aurait bien voulu empêcher une propriétaire d'inviter ses voisins à venir prendre une tasse de thé, mais il ne l'osa pas. Après le thé, on causait, et Maria Deraismes improvisait des conférences familières dont le succès fut tel qu'on y venait de tout le département; souvent on se trouvait plusieurs centaines; ces jours-là, le salon était trop petit et on piétinait les prohibitions de M. de Broglie et les pelouses du jardin. Les croisées ouvertes, on écoutait de magnifiques discours contre les tentatives du pouvoir personnel. Des orateurs écoutés des foules venaient aussi de temps en temps se faire entendre dans le salon des Mathurins, et Hubbard père, Ernest Lefèvre, Pascal Duprat, Deschanel, Lapommeraye, Ernest Hamel, Lockroy, Naquet, furent les hôtes de Maria Deraismes.

Cette propagande s'étendit dans les principaux cantons, et, aux élections, le résultat prouva que l'infatigable propagandiste n'avait pas perdu son

temps : pour la première fois, un républicain, M. Senart, était élu dans Seine-et-Oise.

Ses efforts se tournèrent alors du côté de la libre-pensée et, avec Victor Poupin, elle organisa le premier congrès anti-clérical qui fut tenu dans l'hôtel de la rue Cadet, au siège de la franc-maçonnerie.

J'en ai conservé un souvenir très précis, car la composition du bureau était : M. Schœlcher, sénateur, président, Maria Deraismes, vice-présidente, et celui qui écrit ces lignes, secrétaire.

Le jour de la séance d'ouverture, le 15 mai 1881, Louis Blanc, Madier de Montjau, Gagneur, Germain Casse, V. Poupin, Ernest Hamel, Jules Roche, Laisant, Le Lièvre, sénateur d'Alger, de Lacretelle, Gastu, Bizarelli, M^{mes} Fèresse, M. L. Gagneur, des Anglaises, des Suisses, des Américaines prirent place à nos côtés.

M. Schœlcher vint peu, présida rarement, et c'est en somme Maria Deraismes qui dirigea les travaux avec autant de tact que d'autorité. Plus de cinq cents membres suivirent avec assiduité ces discussions, parfois fort animées, et où, après un discours très net de M. Jules Roche que nous trouvions tout de même un peu avancé, *quantum mutatus!* nous adoptâmes la proposition de la séparation des Églises et de l'État, avec toutes ses conséquences, notamment : L'abolition du Concordat, la suppression du budget des Cultes, la liberté des cultes sans privilège aucun et le droit commun pour tous.

Avec M. Naquet, nous réclamâmes le divorce:

On étudia la liberté de réunion et d'association, examinée au point de vue des associations et des congrégations religieuses. Le Congrès déclara qu'il était nécessaire de distinguer entre les congrégations religieuses et les associations, qui sont essentiellement différentes par leur but, leur organisation et leurs résultats, et il se prononça pour la liberté absolue d'association et pour une législation spéciale applicable aux ordres religieux.

Nous dûmes aussi nous préoccuper des moyens pratiques et efficaces d'assurer l'exécution de nos dernières volontés, et, sur ma proposition, on adopta la formule testamentaire suivante :

« Je veux être enterré civilement. Dans le cas où, pour un motif quelconque, mes volontés ne seraient pas obéies, je donne aux Écoles laïques de X..., à l'Orphelinat laïque de X..., et à la Bibliothèque populaire de X..., la quotité dont la loi me permet de disposer et je nomme les citoyens Y... et Z... mes exécuteurs testamentaires. »

Furent encore examinées les questions de l'éducation, des fêtes laïques, de la propagande anticléricale, de l'organisation du service hospitalier et de l'assistance laïque ; enfin, on termina par l'étude des « Moyens de soustraire la femme à l'influence cléricale. »

Sur la proposition de Maria Deraismes, on adopta le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les hommes, et surtout les libres-penseurs, fassent de leurs femmes leurs compagnes dans leurs réunions, cercles,

comices, et travaillent à les faire reconnaître légalement comme leurs égales.

» Il est entendu que le droit politique est compris dans la formule : Égalité. »

Le Congrès se termina par une grande réunion de plus de quatre mille personnes au cirque Fernando. Louis Blanc y prononça un de ses derniers, mais de ses plus admirables discours.

Après le grand historien de la Révolution française, dont la parole énergique avait littéralement transporté la salle, on obligea Maria Deraismes à parler ; son discours ne figurait pas au programme et elle n'avait pu le préparer ; aussi bien, succéder à l'orateur éminent alors dans toute sa popularité, était un gros danger ; pour dire vrai, il faut reconnaître que tout d'abord il y eut dans cette foule encore frémissante aux accents de Louis Blanc, un moment d'étonnement ; ce ne fut qu'une impression vite dissipée, car Maria Deraismes improvisa ce jour-là un discours magistral sur le rôle de la femme dans la société, et à la fin, les spectateurs, charmés, entraînés, séduits et captivés, renouvelèrent les mêmes salves d'applaudissements qu'on avait prodiguées à Louis Blanc.

Celui-ci félicita fort Maria Deraismes en lui disant :

— Oh ! Mademoiselle, vous avez la véritable éloquence, celle qui part du cœur et va au cœur.

Revenons aux décisions du Congrès anti-clérical qui sont demeurées la foi de notre âge mûr après

avoir été la conviction de notre jeunesse ; nous avons appris là des principes que nous avons conservés comme des dogmes et auxquels nous demeurons fidèles en dépit des vicissitudes du temps, des agitations qui passent, des illusions qui s'éteignent, des hommes qui faiblissent, des déchirures aux ronces des chemins et de la tempe qui grisonne. C'est encore une consolation de pouvoir s'appuyer sur ces principes, même quand ceux qui les ont autrefois défendus désertent et se font moins nombreux. Qu'importe !

En ce qui concerne le droit des femmes, nous l'admettions intégral, alors comme aujourd'hui. Un groupe important avait même voulu faire une manifestation en portant Maria Deraismes aux élections de 1881 ; celle-ci refusa et expliqua son refus dans la lettre suivante qu'elle adressa au *Rappel* :

« *Monsieur le Rédacteur en Chef du Rappel,*

« Permettez-moi de recourir à la publicité de votre estimable journal pour donner quelques explications au sujet d'une note qui circule en ce moment dans la Presse, afin qu'à l'avenir aucune confusion ne puisse se produire en ce qui concerne mes actes.

« *L'Agence Havas* a annoncé, il y a quelques jours, qu'à la suite des résolutions votées par le Congrès anti-clérical, résolutions en faveur de l'égalité politique des femmes, un Comité s'était formé pour soutenir ma candidature aux prochai-

nes élections législatives. Cette note a été reproduite par un assez grand nombre de journaux, notamment ceux de province, et, à ce propos, je reçois quantité de lettres.

« En effet, un groupe d'électeurs libres-penseurs ayant assisté au Congrès anti-clérical et ayant pris part aux délibérations ainsi qu'au vote, voulant être conséquents avec leurs principes, se sont constitués en comité et m'ont engagée avec instance à poser ma candidature aux élections d'octobre, se chargeant de la soutenir avec zèle et dévouement et de ne rien négliger pour la faire réussir.

« J'ai remercié ces messieurs de l'initiative généreuse qu'ils voulaient bien prendre et de l'honneur qu'ils me faisaient en me choisissant, mais je leur ai déclaré que je n'acceptais pas leur proposition ; je leur ai fait connaître les motifs de mon refus. Et les voici :

« Certes, depuis quinze ans, j'ai pris en main la cause des femmes, et j'ai fait revivre cette importante question ensevelie après la Révolution de 1848. J'ai, en toute circonstance, demandé l'intégrité des droits féminins, aussi bien politiques que civils. Dès lors, le mouvement s'est généralisé, l'idée n'a cessé de marcher ; elle est même parvenue jusqu'aux Chambres. Mais comme, malgré les progrès accomplis dans les esprits et dans les consciences, rien n'est encore changé dans la loi, que le terme *français*, employé dans les codes et les constitutions, n'implique pas toujours celui de

française et qu'il l'exclut même en plus d'un cas ; qu'en conséquence, ma candidature ne peut être qu'une candidature de protestation, dont le résultat immanquable, même s'il y a succès, est l'invalidation ; je refuse. Car cette vaine tentative n'amènerait que des retards. Le temps est une matière trop précieuse, et nous n'en disposons que dans une trop faible mesure pour que nous le prodiguions inconsidérément.

» Une candidature dans de telles conditions a un caractère de réclame personnelle qui ne saurait me convenir. D'autre part, je suis trop républicaine, trop patriote, pour ajouter aux difficultés inattendues qui se présentent un embarras nouveau. Telle est jusqu'à nouvel ordre ma détermination. Et je crois servir mieux la cause des femmes en refusant cette honorable proposition qu'en l'acceptant.

» J'ai promis en province mon concours actif et *désintéressé* dans le grand travail préparatoire des élections, je tiendrai ma parole.

» Recevez, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma sincère estime.

MARIA DERAISMES.

Il y avait là une question de tactique n'enlevant rien aux revendications des droits politiques des femmes, contre lesquels du reste on n'apporte aucune raison sérieuse de principe; on ne veut pas, parce qu'on ne veut pas, et tous les raisonnements ne vont pas plus loin:

Une féministe, l'an passé, voulut tenter l'épreuve et revendiqua, sans grandes illusions, du reste, sur le résultat, le droit d'être inscrite sur les listes électorales. Se souvenant que j'étais avocat, elle me fit même l'honneur de me demander de venir présenter des arguments juridiques. J'endossai donc ma robe avec plaisir ce jour-là et nous voilà partis pour le prétoire de la justice de paix de Saint-Denis, où le débat était porté.

Vous savez ce dont il s'agit.

A côté des femmes qui revendiquent les droits civils, et tous les esprits de sens rassis sont avec elles, il en est d'autres qui réclament les droits politiques et veulent voter comme vous et moi. — Ici, les avis sont partagés, mais la grande, grande majorité est contre cette thèse. — Cela du reste importe peu ; je me souviens de cette vieille parole de Louis Blanc : « L'utopie d'aujourd'hui deviendra la vérité de demain. » Si on avait parlé du suffrage universel à Louis XV, l'amant de la Dubarry aurait poussé un bel éclat de rire.

Toujours est-il que M^{me} Vincent se mit en tête de se faire inscrire sur les listes électorales. Je dois donc vous dire tout d'abord que Mme Vincent est une dame irréprochable sous tous les rapports, ce qui ne gâte rien en pareille matière, et de plus elle est indépendante par sa fortune, qui lui permet, non seulement d'avoir des idées très arrêtées sur tous ces principes philosophiques, mais encore de les faire valoir.

Donc, notre féministe ayant entendu dire que

la municipalit  de Saint-Ouen n' tait pas embarrass e d'habitude par des scrupules administratifs, prit ses quartiers d'hiver dans cette ville ; au moment o  s'ouvraient les listes  lectorales, elle se pr senta au secr taire de la mairie,   qui elle tint   peu pr s le petit discours suivant : « Eh, bonjour, monsieur le secr taire ; que vous  tes d coratif sur votre rond-de-cuir municipal ! En v rit , si vos actes r pondent   vos id es, vous allez sans tarder m'inscrire sur la liste de vos  lecteurs. Voyez, je suis majeure et m me un peu plus, relisez la loi de 1884 et vous verrez que vous pouvez obtemp rer   mes l gitimes d sirs. »

Le secr taire consulta le maire, qui n'opposa pas tout d'abord d'exception de principe. On s'aper ut seulement que M^{me} Vincent ne justifiait pas de six mois de domicile. Celle-ci revint avec les quittances de sa propri taire ; mais durant ces pourparlers, les d lais l gaux avaient couru, les listes  taient closes. Il fallut se pr senter devant la commission de r vision des listes  lectorales, o  le repr sentant du pr fet de la Seine, interpr te sans galanterie d'une jurisprudence constante, parvint   faire repousser l'inscription.

M^{me} Vincent ne se d clara pas battue ; elle fit appel devant le juge de paix de Saint-Denis o  je me procurais la platonique satisfaction de plaider la question en droit, laissant de c t  toute discussion philosophique ou sociale. Je n'apportais aucune th orie politique devant le pr toire o  si geait l'honorable magistrat, et ce fut un des

côtés originaux de ce singulier procès qui donna libre cours à la verve toujours en éveil des chroniqueurs.

Si M^{me} Vincent avait voulu aborder la thèse elle-même, elle se serait adressée à un de ces avocats brillants qui sont l'ornement de nos assemblées parlementaires et qui auraient doublé l'intérêt de la question de l'éclat de son incomparable talent. M^e Millerand, à qui les grévistes laissaient un moment de répit, était tout indiqué pour cette tâche où « la logique impitoyable », suivant l'expression consacrée, aurait fait son œuvre de démolisseuse des textes surannés. A défaut du sévère législateur, dont l'expérience a blanchi de bonne heure les cheveux et les illusions, on aurait pu s'adresser à M^e Hubbard, dont la voix métallique et sonore aurait ébranlé la salle et couvert la perte certaine du procès sous les raisonnements bien timbrés de son organe de prophète. — Si les deux ténors s'étaient récusés, les féministes auraient pu mettre à contribution l'éloquence de baryton de notre excellent et toujours dévoué Albert Pétrot, qui, jadis, conseilla et assista, dans des circonstances analogues, la citoyenne Barberousse.

M^{me} Vincent préféra négliger les tentations de ces plaidoiries à grand fracas pour demander sans façon le concours de ma modeste assistance; mais les spécialités politiques ne sont plus mon fait et les hasards de la profession m'ont relégué à l'arrière-plan des questions terre à terre des servitudes, du bâtiment et du mur mitoyen.

C'est donc comme une vulgaire question de droit que nous plaidâmes cet intéressant procès.

J'ai entendu autrefois raconter par mon vieux professeur de droit de la Faculté de Paris, M. Valette, qu'un homme expert pourrait démontrer, textes en main, en combinant avec aisance et subtilité les divers articles du Code, que l'on pourrait démontrer, dis-je, comment il est défendu à un citoyen de sortir dans la rue sans porter un caleçon sur son nez, et ce sous peine de mort.

Ce paradoxe me revenait à l'esprit en rentrant de la justice de paix de Saint-Denis, non qu'on puisse établir aucune analogie entre les deux cas, mais si on trouve tout dans le Code, on n'y trouve pas l'interdiction formelle pour les femmes de prendre part aux scrutins, et c'est absolument par pure interprétation que nous en sommes arrivés à empêcher les femmes de voter.

C'est du moins, sauf erreur ou omission, ce que je m'efforçai de démontrer, avec textes à l'appui, et je vous demande la permission de résumer le raisonnement.

Tout d'abord, il est entendu que la jurisprudence unanime des maires, commissions de révision et Cour de cassation s'est toujours prononcée contre le vote des femmes. — Mais, cela prouve que l'on s'est toujours trompé ; en droit plus qu'en toute autre matière, c'est toujours le cas de dire : « Erreur ne fait pas compte. » On doit se renfermer dans l'examen de la loi française, non telle qu'elle est interprétée, mais telle qu'elle est rédigée.

Il faut remarquer, dès le début, qu'aucun texte de loi, — aucun, vous entendez bien, — n'interdit aux femmes l'exercice de leurs droits politiques.

Il y a eu des Constitutions, en France, qui ont voulu rayer les femmes du nombre des électeurs, le législateur a eu soin de le dire en termes exprès, formels et précis. Rien de tel ne se rencontre dans les lois qui régissent les élections depuis 1848.

En effet, prenons d'abord la Constitution des 3-14 septembre 1791 ; elle porte que seuls les citoyens actifs seront électeurs. Or, pour être citoyen actif il fallait entre autres conditions faire partie de la garde nationale. Il est certain que sous ce régime la femme ne pouvait prétendre à l'électorat. Si nous avions eu envie de plaisanter, nous aurions pu soutenir que les cantinières réunissaient toutes les conditions, mais nous voulions demeurer graves.

La Constitution du 24 juin 1793 porte : « *Tout homme* né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans, est admis à l'exercice des droits du citoyen français. » — Ici, pas de doute possible ; les femmes ne sont pas électeurs ; elles ne le sont pas davantage avec les Constitutions du 5 fructidor an III et du 22 frimaire an VIII, qui se servent du mot « *tout homme* » pour désigner le citoyen exerçant ses droits politiques.

Nous arrivons aux Chartes de 1815 et de 1830, et ici, sous le régime censitaire, la femme va avoir

un droit de vote, droit minime, par délégation il est vrai, mais enfin il n'en existera pas moins. Tout le monde sait, en effet, que la part des contributions de la femme mariée comptait au mari pour compléter la quotité d'impôt exigée par le cens ; d'un autre côté, la femme veuve conservait, de par ses impositions, un droit de délégation qu'elle pouvait transporter sur la tête d'un de ses fils ou de ses petits-fils, d'un de ses gendres ou de ses petits-gendres.

Donc, de 1815 à 1848, les femmes, dans des cas particuliers, disposaient par délégation d'une partie de ce droit de vote.

Nous arrivons à 1848. Le suffrage universel est proclamé et le cens aboli. Il est de toute évidence qu'en admettant la jurisprudence actuelle les femmes ont été dépouillées de la fraction de droit de vote qu'elles détenaient sous le régime censitaire. La loi l'a-t-elle voulu ainsi ? — Elle porte comme titre : « Extension du suffrage universel. » Ce n'est pas l'étendre que de le restreindre vis-à-vis d'une partie de la population qui en possédait déjà une fraction, si minime fût-elle.

Si donc vous prenez le mot « extension du suffrage universel » dans son sens le plus large, il ne faut admettre aucune déchéance, et comme les femmes avaient une partie de ce droit, il faut le leur donner tout entier et, le donnant à quelques-unes, puisque le suffrage est universel, il faut l'accorder à toutes.

Alors surtout que rien dans le texte ne vient s'y opposer.

Que voulez-vous, c'est du raisonnement, et il nous faut aller jusqu'au bout.

Poursuivons.

Que dit le décret du 5 mars 1848 ?

« Sont électeurs tous les Français non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice de leurs droits civiques. »

Tout se ramènera à la question de savoir ce qu'il faut entendre par ce mot : « tous les Français ». Ouvrons le Code civil, article 7, où nous lisons : « L'exercice des droits civils est indépendant des droits politiques, lesquels s'acquièrent et se conservent conformément aux lois constitutionnelles. »

Donc, disent les femmes, nous pouvons avoir nos droits politiques, quoique n'exerçant pas tous nos droits civils, puisque nous avons démontré que la Constitution ne nous les refuse pas et qu'en droit, tout ce qui n'est pas défendu est permis.

Quant au mot de « Français », en continuant la lecture du Code civil, article 8, nous voyons que, par ce mot, le législateur indique indifféremment les femmes et les hommes.

Rien dans la loi n'empêche les femmes de voter, si ce n'est l'interprétation donnée aux textes, car les lois qui se sont succédé en France, depuis 1848 jusqu'en 1884, la dernière en la

matière, s'en sont référées à celle de 1848 et ont adopté les mêmes expressions.

Tel est le résumé de cette thèse curieuse mais irréfutable, sur le sort de laquelle personne ne se fait d'illusion pour le moment.

Si on voulait continuer cet examen, on trouverait des arguments en dehors des arcanes du Code ; ainsi il peut paraître singulier à des esprits simplistes que des femmes, docteurs en médecine ou docteurs en droit, comme M^{lle} Chauvin, par exemple, ne puissent pas voter, quand le dernier campagnard illettré exerce ce droit ; et je comprends très bien que des femmes de talent comme M^{mes} Maria Deraismes, Clémence Royer, d'autres encore, éprouvent une singulière impression quand elles voient leurs cochers aller déposer un bulletin dans l'urne, ce qui leur est interdit.

Pourquoi ?

Parce que les hommes sont des hommes et les femmes sont des femmes ; vous ne trouverez pas d'autres raisons. M. le juge de paix de Saint Denis, qui est un magistrat éclairé, eut la bonne grâce d'écouter ces développements avec une bonne volonté parfaite. Comme nous nous y attendions, il nous débouta et le litige porté devant la cour de cassation eut le même sort. Je dois même dire qu'à la cour suprême, le grave conseiller chargé du rapport considérait l'affaire de si minime importance que dans son résumé, conservé dans les recueils de jurisprudence, il démontre qu'il

n'a même pas lu les pièces du procès et il répond à des arguments qu'on ne lui oppose pas, oubliant de répondre à ceux qu'on lui soumet.

En politique, on refuse à la femme le droit d'exister, oubliant qu'en somme les affaires publiques sont ce que les femmes veulent bien nous permettre de les faire.

Mais faut-il blâmer les hommes seuls ?

Les femmes n'ont-elles pas leur part de responsabilité ? Quand il s'agit de leurs droits, elles ne sont pas toutes d'accord sur les limites de leurs revendications et ces dissentiments se manifestent non seulement dans les idées, mais dans les mots eux-mêmes. Au risque d'allonger hors de mesure cette notice, je veux y introduire un plébiscite féministe que j'eus l'occasion de faire, dans *l'Événement*, sur un mot de Maria Deraismes. Si je le donne, c'est qu'en dehors de l'intérêt pittoresque qu'il présente, sous les mots se cachent, en somme ces différences de principe et d'idées dont je parlais tout à l'heure.

Maria Deraismes, avait prononcé un discours où, s'adressant à des femmes de lettres, elle les avait appelées « mes chères consœurs ».

C'était un néologisme ; l'idée me vint de faire une petite enquête dans le milieu même des femmes de lettres, et j'envoyai un petit bleu à vingt femmes qui tiennent une plume avec honneur et comptent dans le mouvement intellectuel de notre époque.

Toutes voulurent bien répondre, sauf Séverine,

trop absorbée et dont je trouvai l'opinion dans un de ses articles où se reflète la rhétorique cramoisie de Jules Vallès ; je fais donc état de son vote clairement exprimé.

Sur vingt, six étaient pour le mot de « consœurs », huit contre et six abstentions.

Six pour : M^{mes} Maria Deraismes, Vincent, Eugénie Pierre, M.-L. Gagneur, Nelly Lieutier et Eugène Garcin.

Voici comment Maria Deraismes posait elle-même la question :

D'abord, à mon grand regret, je n'ai pas l'honneur d'avoir créé un néologisme, le mot existant déjà dans le langage congréganiste pour distinguer les rapports qui se tiennent entre les religieuses appartenant à un même ordre et relevant de la même obédience.

De plus, dans certaines provinces, en Picardie surtout, jusqu'en 1830 et 40, lors d'un décès, le bedeau, vêtu de noir, allait frapper à toutes les portes et, en guise de lettres de faire-part — inutiles pour ceux qui ne savaient pas lire — il psalmodiait la formule traditionnelle ainsi conçue : « Chers confrères et chères consœurs du Rosaire, vous direz pour l'âme de X... trois *pater* et trois *ave* ». Je n'ai donc fait, comme je vous l'ai dit, que laïciser cette expression. Je suis étonnée que des esprits distingués soient assez dominés par le préjugé et la routine pour se refuser à admettre ce que le bon sens et la logique la plus élémentaire imposent. Leur opinion contraire ne modifie en rien la mienne. Dans le monde des plantes et des êtres, y a-t-il deux genres, oui ou non ? L'affirmation n'est pas discutable.

La raison, la science, les langues la ratifient sans conteste.

A tous les degrés de parenté, les deux genres sont indiqués : père, mère, oncle, tante, fils, fille, neveu, nièce, cousin, cousine.

Il en est de même dans les diverses situations sociales. Noms et qualificatifs prennent les deux genres.

Et on ferait exception dans le cas qui nous occupe ? mais ce serait réellement absurde !

Le féminin est un des deux principes constitutifs de l'humanité, nul n'a le droit de le supprimer dans le langage.

MARIA DERAISMES.

M^{me} Vincent approuvait sans phrases :

Je suis tout à fait de l'avis de Maria Deraismes :

Nous avons droit à un mot à part pour désigner une situation à part.

Je suis pour « consœur. »

M^{me} VINGENT.

M^{me} Eugénie Pierre emboîtait le pas :

En littérature comme en humanité, je ne puis être frère avec vous, *frater vobiscum*, puisque je suis une femme ; donc *soror vobiscum*, donc consœur ; voilà, je crois, ce qui est, je ne dirai pas logique, — car la logique est une bourgeoise huchée souvent sur un piédestal d'argile, — mais juste.

Les hommes ont accaparé les mots comme ils ont accaparé les places ; nous voulons leur reprendre la moitié des mots et la moitié des places. Nous y avons droit.

Là est toute la question.

EUGÉNIE POTONIE-PIERRE

M^{me} M.-L. Gagneur trouvait, dans l'adoption du mot, la réalisation d'un rêve caressé :

Ayant fait l'an dernier une campagne en faveur de la féminisation d'un certain nombre de mots exclusivement masculins, désignant des fonctions devenues accessibles aux femmes, je ne puis que m'intéresser vivement à votre enquête.

Cependant je dois avouer que le mot sur lequel vous voulez bien me consulter a peu de partisans et même de *partisanes*. Me trouvant deux jours de suite dans des réunions amicales assez nombreuses, j'ai consulté sur ce sujet l'opinion des convives, la plupart favorables cependant au mouvement féministe, et je dois avouer que le mot consœur a été repoussé à l'unanimité, sans aucune hésitation.

Convient-il néanmoins de braver la répulsion qu'il soulève ? La

logique absolue l'impose-t-elle? La confraternité étant une pure abstraction, demande-t-elle nécessairement la distinction entre le masculin et le féminin? Le mot confrère, par sa terminaison en *e* muet, ne peut-il s'employer aussi bien dans les deux genres, en le faisant précéder, quand il désigne une femme, par un adjectif possessif ou un qualificatif féminin qui prévienne toute confusion?

Il est permis d'hésiter.

Ce n'est point comme *professeur*, par exemple, qui, en regard au grand nombre de femmes qui professent aujourd'hui, réclame impérieusement la féminisation. *Docteur, orateur, auteur, etc., etc.*, suivront. L'habitude, car c'est l'habitude qui fait loi dans toutes les langues, nous apportera bientôt son irréfutable sanction.

Vous savez sans doute qu'à la suite de ma lettre à l'Académie, appelant son attention sur cette lacune de la langue française, les très nombreux articles de journaux parus à ce sujet y ont été en majorité favorables. Féminisons donc. Cette réforme, qui semble de si mince importance, peut avoir sa valeur et marquer une étape dans l'évolution féminine.

M.-L. GAGNEUR.

M^{me} Nelly Lieutier, la tante de Pierre Loti, est aussi pour le triomphe du féminisme grammatical :

Je pense qu'il est bon et beau de féminiser tous les titres qui n'ont eu jusqu'ici qu'une acception masculine, lorsqu'ils concernent une femme.

Ils n'ont pas encore passé par l'Académie, c'est vrai ; mais, puisqu'on nous y refuse notre place, nous n'y passons pas non plus et nous n'en avons pas moins notre raison d'être.

Faisons donc notre dictionnaire féminin ; il aidera peut-être l'autre à marcher plus vite !...

NELLY LIEUTIER.

M^{me} Eugène Garcin clôture brillamment l'affirmative :

Aux situations nouvelles, mots nouveaux. Les femmes autrefois

n'étaient rien ; aujourd'hui, par le travail, la science, le talent, elles ont mérité d'être quelque chose. Elles sont *littérateurs, professeurs, docteurs*. Qu'on les dénomme donc : *littératrices, professeuses, doctoresse*. De là nous arrivons à la transformation du mot *confrère*. Pourquoi n'écririons-nous pas *consœur* ? Nous avons bien *consorts*. Oh ! je l'avoue : l'oreille, tout d'abord, sera échoquée, très échoquée, mais elle s'habitue à peu à peu : elle s'est habituée à bien d'autres.

Je vous serre *fraternellement* la main,

M^{me} E. GARCIN, néo Vauthier.

Voici les six abstentionnistes ; modestie exagérée d'une part, dédain de l'autre, et parfois raisons grammaticales sérieuses. — Ce sont M^{mes} Marie-Louise Néron, Gyp, Séverine, Astié de Valsayre, Clémence Royer et Juliette Adam.

La modestie d'abord, et on pourrait en avoir moins quand on a écrit ce livre plein de grâce et d'émotion : *Les contes de la lune de miel*.

Ma place est si modeste que je n'ai guère à me préoccuper de cette question ; pour moi, les écrivains femmes sont des « chers maîtres » ou des « chères madames » et je, ne suis pas assez téméraire pour les appeler, quoi qu'il advienne, confrère ou consœur.

MARIE-LOUISE NÉRON.

Le dédain aristocratique pour ces vétilles de la grammaire ensuite ; c'est Gyp qui frappe cette note.

« *Et puis après ?* »

Il me semble que Gyp n'a pas du tout qualité pour répondre à la question que vous me posez. Quant à moi, je n'existe pas.

MIRABEAU-MARTEL.

Séverine disait :

Mes sœurs. — Je m'en tiens là, si vous voulez.

SÉVERINE

M^{me} Astié de Valsayre, avant de se prononcer, voudrait que l'Académie commençât :

Consœur, c'est comme doctoresse...

Autrement dit : la grammaire, *dura lex, sed lex !* n'a sur ce point visé que l'homme, sans prévoir le cas où la femme, être intérieur (merci bien, M. Prudhomme) oserait seulement revendiquer, elle aussi, ces appellatifs !

Ergo : tant que l'Académie n'aura pas opéré la révision du code du langage, les progressistes seront en droit de donner une entorse au bon sens avec M^{me} mon confrère, M^{me} le docteur, accouplement bien d'accord avec l'illogisme de la Routine !

C'est pourquoi, en cette impossibilité de donner la pomme avec une équité à confrère ou à consœur, je me contente de conclure comme le pédagogue ; l'un ou l'autre se disent ou se dit.

ASTIÉ DE VALSAYRE.

C'est la linguistique qui surtout préoccupe M^{me} Clémence Royer :

Cher Monsieur,

Votre lettre m'embarrasse. Je n'ai jamais posé pour un Vaugelas.

Je trouve qu'en général on a féminisé beaucoup trop de mots, et je regrette amèrement que le français n'ait pas un genre neutre, comme les langues classiques, ses aînées, et comme ses sœurs cadettes modernes.

Pourtant, s'il y a une distinction qui soit légitime, c'est bien celle de *frère* et de *sœur* ! Par conséquent, en s'adressant à une femme on devrait dire « consœur ». Mais en bien des cas j'aimerais autant « collègue » qui est deux genres ; c'est-à-dire de ce genre neutre dont je désire l'extension aussi grande que possible.

Je voudrais voir employer comme tels, pour les deux sexes, tous les titres professionnels, tels que ceux de docteur, professeur,

médecin, auteur, écrivain, peintre, sculpteur, etc., dont les féminins me semblent absurdes et sonnent désagréablement à l'oreille.

Déjà, dans une occasion pareille, j'ai émis l'opinion que les féminins de semblables mots s'appliquent mieux aux femmes qui les portent seulement de par le droit de leurs maris ; comme une générale, une ambassadrice, etc., sont les femmes d'un général ou d'un ambassadeur ; mais si une femme était elle-même chargée d'une mission diplomatique ou de conduire une armée, il faudrait employer le masculin. Jeanne d'Arc, Jeanne de Montfort, Marguerite d'Anjou ont été des *généraux* et non des *générales*, comme Marie-Thérèse était *roi* de Hongrie et non pas *reine*.

J'ajouterai, au contraire, que, si un homme fait fonction de *couturière* et de *lingère*, je n'admets point qu'il soit dit *linger* ou *couturier*, ce qui ne me blesse pas moins que *peintresse* ou *sculpteuse* ou *tailleuse*.

Voilà ma manière de voir. Je la crois logique. Malheureusement les langues, fruits des instincts et des habitudes, plus que de la raison, ne sont faites que de contradictions, d'exceptions ou de règles déraisonnables.

CLÉMENGE ROYER.

M^{me} Juliette Adam est guidée par le côté psychologique de la campagne entreprise :

Tout vocabulaire doit être conforme à l'esprit et au sens des revendications. Une femme qui croit les droits de la femme *identiques* à ceux de l'homme dira confrère ; celle qui les croit égaux seulement par l'*équivalence* dira consœur.

JULIETTE ADAM.

Et nous arrivons aux huit opposantes ; nous allons ici retrouver de la vigueur, de l'énergie et parfois des grincements de plume.

Les huit contre sont : M^{mes} Léonie Rouzade, Blanchecotte, Pauline Savary, André Valdès, Lydie Rostopchine, Mie d'Aghonne, Henry Gréville et Georges de Peyrebrune:

M^{me} Léonie Rouzade a la parole :

Mon avis est que ce mot de « consœur » ne vaut rien.

1^o Parce qu'il n'est pas euphonique et que, pour lancer un mot dans la circulation, faut-il au moins que ce mot ait quelque sonorité et quelque coloris qui le rendent harmonieux.

2^o Ce mot est-il indispensable? Nullement. Et voici les raisons de ce rejet absolu.

Que jadis les hommes se soient traités de « confrères » entre pratiquants d'une même carrière libérale, soit, cela n'a plus à être discuté maintenant : l'usage en est admis par force d'ancienneté.

Mais que nous, femmes, nous prenions modèle sur les vieilles coutumes masculines pour les approprier à notre sexe, non, non, quand ces coutumes n'ont pas raison d'être.

Or, je dis que les femmes de lettres ne sont pas plus mes sœurs moralement que les femmes de n'importe quel autre art, science, corporation : et, comme je n'écris pas : « ma sœur » à la commerçante qui me vend de la bonne marchandise, ni à l'ouvrière qui me confectionne de bons vêtements, je ne l'écris pas, non plus, à la femme de lettres qui a écrit un bon article ou un bon roman.

Mais, dira-t-on, pour la solidarité, où sera le lien qui unira les diverses personnes d'un même classement : littéraire, artistique ou scientifique? La solidarité, hélas, ce n'est pas le mot de « consœur » ni de « confrère » qui la fondera, car sous ces appellations fraternelles combien de dénigrement et d'animosité!

J'en conclus donc à ce que le mot de « consœur » continue à moisir dans les communautés religieuses où c'est l'usage d'avoir toujours du miel sur les lèvres quand même le vinaigre est au fond du cœur; mais pour nous, franchises laïques, nous n'avons pas besoin de ces mots décoratifs qui n'ont souvent rien de vrai.

Tels sont les motifs pour lesquels je n'emploierai pas le mot de « consœur »; et quant à celui de confrère s'adressant à une femme, il me fait toujours l'effet d'une plaisanterie.

LÉONIE ROUZADE.

M^{me} Blanchecotte est pour la neutralité du titre :

Je suis résolument pour « confrère ». L'intelligence n'a pas de sexe. Une femme qui écrit est un écrivain, au même titre qu'un

homme qui écrit est un écrivain dans la grande famille spéculative des Lettres où règne la Pensée souveraine.

La forme du vase et même sa floriture ne changent rien à l'intellectuelle liqueur mystérieusement contenue en l'âme congénère des savants ou des poètes.

Nous sommes tous *confrères* au pays des plumes et de l'écrivoire.

J'ajoute que la femme qui écrit a tout intérêt à ne point être traitée en femme par la partie non concurrente alors, mais adverse de ses semblables. Qui oserait parler de *bas-bleus* là où il ne fut jamais question de *chaussettes* ?

Au champ de bataille des idées nous sommes une armée unique : ne soyons pas deux bandes. Réservons *consœurs* aux sceptiques qui nous écartent ; conservons *confrères* aux fidèles qui nous accueillent.

Ce qui ne nous empêche point, chères compagnes, de nous tenir les coudes, là où notre compétence de femmes nous fera un devoir de soutenir nos saintes causes féminines.

Telle est, monsieur et confrère, la réponse désintéressée d'une Sociétaire qui n'est ni homme ni femme, puisque c'est une ancêtre, qualification peu cotée au steeple-chase des renommées.

A. M. BLANCHECOTTE.

M^{me} Pauline Savary donne cours à son esprit naturel de combativité ; pour un peu elle partirait en guerre :

Je ne répugnerais pas à l'emploi d'un néologisme, à la condition qu'il fût plaisant à l'œil et à l'oreille et qu'il répondît à une nécessité évidente. S'il s'agit seulement de surcharger la langue d'un mot superflu, je n'en suis pas.

Or, croyez-vous sincèrement que le besoin se fasse bien sentir d'un terme nouveau pour exprimer, ce qui n'est pas neuf, l'état d'être du même bâtiment ? Voyez-vous quelque inconvénient à traiter de « confrère » l'auteur de *Divorce impérial* et de *Sacré Cosaque* ?... ni moi non plus ! Il me paraît que les professions n'aient point de sexe et que les noms dont on les désigne soient nécessairement neutres, comme Artiste, Auteur, Docteur, etc. Le fait pour plusieurs individus de suivre la même carrière crée entre

eux un lien que l'on appelle « Confraternité » et qui n'est pas plus d'un genre que de l'autre. Le mot « Confrère » serait donc lui-même un de ces mots neutres par destination, ni plus ni moins que ses congénères « Collègue » ou « Camarade », dont se servent indifféremment les hommes et les femmes.

Au surplus ce n'est pas en remplaçant les jupes par des pantalons, selon le vœu de M^{me} Astié de Valsayre, ni en substituant le mot « consœur » au mot « confrère », comme le demande M^{me} Maria Deraismes, que l'on servira efficacement la cause de l'émancipation féminine.

C'est dans les mœurs qu'il faut porter la révolution et non dans les modes. C'est le code qu'il faut réviser avant le dictionnaire !

PAULINE SAVARY.

M^{me} André Valdès exprime la même idée sous une autre forme :

Les hommes n'ont-ils pas assez de moyens pour ridiculiser la femme de lettres, qu'elle veuille leur en fournir un de plus ?

Pourquoi essayer d'introduire dans le langage un mot absurde que l'euphonie et le bon goût réprouvent ?

La femme-écrivain fait un métier d'homme, et la preuve, c'est qu'un des plus grands éloges que l'on puisse lui faire, c'est de dire que rien dans ses ouvrages ne révèle son sexe.

Elle ne réussit même à s'imposer au grand public qu'à l'abri d'un pseudonyme masculin, et le mieux qu'elle puisse faire est de cacher aussi longtemps que possible sa personnalité, pour se faire tolérer d'abord, accepter ensuite, rechercher plus tard par le lecteur.

Alors, pourquoi vouloir créer un mot pour exprimer la confraternité littéraire féminine, puisqu'il faut, au contraire, que la femme de lettres se fasse pardonner son talent, si elle en a, sa nullité, si elle écrit en dépit de la Muse.

Lorsqu'on aura adopté le féminin de confrère, il faudra trouver celui d'écrivain et de littérateur.

Au lieu de chercher un mot nouveau pour un sentiment aussi rare que la vraie confraternité, que la femme cherche plutôt à créer cette confraternité, en justifiant son ambition par son talent, son travail et la dignité de sa vie.

ANDRÉ VALDÈS.

La même par une autre :

Saint-Petersbourg, fontanko, 46.

Votre lettre m'est renvoyée ici. Je crains d'arriver en retard pour le tournoi littéraire, mais en tous cas j'y veux arriver en *confrère*, jamais en *consœur*.

La femme de lettres est une exception tolérée et plus ou moins (plutôt moins) reconnue, qui se glisse modestement dans la grande confrérie des hommes de lettres ; elle en adopte les lois, les appellations et les usages. Si, dans la vie privée, elle doit rester la consœur, la plume à la main, c'est toujours un confrère. Soldat, prêtre, moine, écrivain, auteur — autant de mots masculins sans féminin — je ne recherche pas les causes, je constate.

Toute armée à son arrière-garde ; nous sommes celle des Gens de lettres. Traînant de l'aile, tirant la patte, nous marchons bien loin derrière le *drapeau*. Mais il est le même pour tous, et quand nous le saluons, chapeau bas, c'est un confrère.

Comtesse LYDIE ROSTOPTCHINE.

M^{me} d'Aghonne invoque le bon sens.

Vous êtes vraiment bien bon d'avoir pensé à une vieille femme comme moi pour lui demander son avis dans une question que son bon sens croit avoir résolu depuis longtemps.

Consœur n'a pas sa raison d'être, vu que, si l'on est de la même famille du travail de la plume, c'est au nom de l'esprit qui, n'ayant pas de sexe, a droit au masculin ; donc, *confrère*, que l'on porte la culotte ou le cotillon, l'esprit étant seul en cause dans ces unions morales et la femme devant, quels que soient ses travaux, rester à l'écart de toute familiarité.

MIE D'AGHONNE

M^{me} Henry Gréville traite assez volontiers la question par dessous la plume :

Le terme « consœur » n'est pas tout à fait nouveau pour moi, mais j'avoue ne l'avoir jamais goûté. « Confrère » signifiait jadis : appartenant à la même confrérie ; plus tard, ce terme s'est étendu à la profession ; il s'est ainsi généralisé au point, à mon avis, de

perdre toute signification précise. En ce cas, pourquoi ne pas le conserver aussi bien pour les femmes que pour les hommes ? « Consœur » n'est pas élégant et de plus a le désavantage d'appuyer, par sa nouveauté, sur le lien qui peut relier des femmes appartenant à une même profession ; or, je n'insiste pas, une petite malice innocente à l'égard de la *sororité* féminine me paraissant trop aisée pour être spirituelle.

HENRY GRÉVILLE.

Enfin, la clôture :

Il me plairait assez qu'on dise simplement : Madame ou Mademoiselle, car la confraternité entre hommes et femmes de lettres rappelle d'assez près la sympathie qui existe entre chiens et chats. Mais puisque la plus banale courtoisie exige un semblant de déférence spéciale envers nous, j'estime que le titre de « confrère » est seul applicable, en ce sens que nous évoluons sous la même bannière que vous, que nous combattons avec les mêmes armes, et que notre métier, enfin, si contraire aux aptitudes initiales de notre sexe, nous virilise cérébralement et nous assimile à vous. Si nous sommes pour vous quelque chose, c'est des compagnons d'art : la sororité n'a rien à voir en cette affaire.

Quant aux femmes de lettres qui s'adressent l'une à l'autre, je ne sais vraiment pas pourquoi elles adopteraient ce vilain mot haroque de « consœur », quand le mot « sœur », si quelque tendresse les pousse, peut suffire à exprimer leur union intellectuelle.

Et d'ailleurs, il faut être logique : Si l'on dit « cher confrère », on dit aussi « cher maître » ; mais supposez que l'appellation se féminise ?...

Je ne vois pas bien un écrivain de mon sexe, ayant conquis droit de maîtresse, recevant, sans broncher, le vocable plaisant de « chère maîtresse »

Une jolie matière à quiproquo pour vaudeville. A quand les « Surprises du Basbleuisme ? »

Et puis, si vous saviez comme tout cela m'est égal !... sauf le plaisir de vous avoir répondu.

GEORGES DE PEYREBRUNE.

Cela ne touche nullement aux droits des femmes, mais cela s'en rapproche, car, je le répète, sous

la diversité des opinions à propos des mots se cache la divergence des opinions à propos des idées. Dans tous les cas, cette joute littéraire qui ne fut ni sans malignité ni sans esprit, prouve une fois encore combien Maria Deraismes savait mettre de l'intérêt dans les petits faits de la vie littéraire où elle avait de nombreuses et solides amitiés, que nous trouvions souvent réunies dans son salon de l'Avenue de Clichy d'abord et de la rue Cardinet ensuite ; là venaient des députés, des sénateurs, des conseillers municipaux de Paris, d'autres encore qui négligent ou dédaignent les steeple-chases électoraux, préférant servir la République avec autant de dévouement, de façon plus modeste ou moins bruyante, mais non moins utile pour les idées, ces idées dont Maria Deraismes fut une propagandiste dévouée et jamais lassée jusqu'au dernier jour, 6 février 1894. Elle mourut après des mois de souffrances stoïquement supportées, conservant jusqu'à la dernière minute sa belle intelligence et sa vivacité d'esprit, mais s'en allant avec le regret de n'avoir pas assez approfondi ce qu'il y a après cette séparation suprême qui commence à la mort et finit on ne sait où.

Elle avait du reste, au milieu de ses douleurs, une stoïque résignation, et je l'ai entendue dire à sa sœur, quelques jours avant le moment terrible :

— Non, non, il faut mieux partir ; il faudrait recommencer, j'aime mieux en finir et je souhaite de ne pas guérir.

Et un moment après :

— Partir, mais où ?

Y a-t-il quelque chose après, ou bien tout se termine-t-il entre quatre planches de sapin ?

Terrible problème que les esprits les plus dégagés de préjugés ne se posent pas sans une certaine anxiété. Maria Deraismes en était fort préoccupée ; la désespérante brutalité du matérialisme l'irritait ; elle ne voulait pas admettre que la vie si dure à tant d'autres, pénible pour tous, hérissée de souffrances, de privations, vint aboutir au vide et au néant. Mais s'il n'y a rien après, à quoi bon nos luttes contre nous-mêmes, contre nos entraînements, nos passions, nos égoïsmes ? Sans doute, quelques âmes d'élite font le bien pour le bien lui-même ; mais ces dilettanti de la charité humaine sont très rares, et on admet difficilement ces états d'âmes exceptionnels. A coup sûr, les religions sont des erreurs, c'est une affaire entendue ; mais pourquoi interdire à la science humaine le droit d'investigation ; pourquoi lui défendre d'essayer de trouver cette souveraine justice qui n'est pas de notre monde si mal fait, et où tant de malheureux n'ont jamais eu leur part de bien-être, ni de satisfactions morales, ni d'affections intimes, ces éléments du bonheur. A tous ces déshérités de la fortune et du cœur vous affirmez donc qu'après ces heures de misères, tout est fini, et qu'il n'y a plus aucun espoir ? que tout est bien fini ?

Maria Deraismes était de celles qui se refusent à

l'admettre, et c'était une des préoccupations de ses dernières journées, elle ne la dissimulait pas à ses intimes.

Je ne serais pas complet, si avant de terminer cette notice, je ne disais que sa santé chancelante, à l'âge de l'épanouissement de la jeune fille, fut peut-être un motif qui l'éloigna du mariage, mais la vérité est qu'elle avait une aversion pour la servitude que la loi civile fait peser sur la femme.

Un jour que nous causions ensemble, avec cette franchise pleine de retenue qu'elle apportait dans ses conversations, elle disait en riant :

— Pourquoi je ne me suis pas mariée ? Il peut y avoir plusieurs raisons, mais la vraie, c'est que je n'ai pas rencontré l'homme qui me plaisait, ou si je l'ai rencontré, je ne l'ai pas vu.

Pour finir sur ce sujet qui n'est pas interdit quand on parle sur une tombe, il me sera permis de rappeler que lorsque Maria Deraismes est morte, toute la presse, sans distinction d'opinions, a rendu hommage à son caractère et à son talent, et pas un seul journal n'a élevé une critique sur la vie de cette libre-penseuse qui vécut au grand jour, sans encourir un reproche ; elle, si indulgente pour les autres, avait gardé pour elle-même cette sévérité bourgeoise qui s'observe et se préserve, raillée par ceux-là qui n'ont pas su en supporter les aspérités et les difficultés.

On m'en voudrait d'insister, j'espère bien que l'on m'a compris à demi mot ; j'en ai assez dit

pour faire revivre en quelques traits rapides cette femme qui fut à la fois auteur, écrivain et philosophe, telle que nous l'avons connue, vivant de cette vie de l'esprit rayonnant autour d'elle, attirant et sachant retenir les sympathies solides et les dévouements durables, amie sûre et prête aux sacrifices pour les déshérités ; elle ne voulut jamais rien concéder des principes de liberté ou de l'honneur. Si elle était intraitable, refusant de s'incliner devant les succès faciles, elle assista, hautaine, à la débandade des combattants lassés, elle demeura avec toutes ses croyances républicaines au milieu de tant de volontés inertes et de consciences défaillantes. Elle mourut sans avoir rien cédé de ses revendications : ses œuvres en font foi.

C'était un caractère.

JEAN-BERNARD.

Paris 6 mars 1895.

FRANCE ET PROGRÈS

FRANCE ET PROGRÈS

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

VÆ VICTIS

Depuis l'année néfaste de 1870, la France est devenue le bouc émissaire de l'humanité.

Jamais le *væ victis* n'eut une réalisation plus complète. A nouveau, nous avons constaté combien l'on a tort de perdre, et combien l'on a raison de gagner, quelque moyen qu'on emploie pour obtenir la victoire. Que n'a-t-on pas dit et imprimé contre nous? Que ne nous a-t-on pas reproché? Que ne nous a-t-on pas jeté à la face? Vanité, frivolité, fanfaronnade, mollesse, sottise, ignorance, corruption? Que dis-je? on a été jusqu'à prononcer le mot *pourriture*!

Cet ouvrage a été écrit et publié en 1873. Depuis, quelques uns des progrès réclamés par l'auteur, notamment l'établissement définitif de la République, l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'instruction, ont été accomplis.

On a appelé Paris : Babylone, Byzance, Gomorrhe, souhaitant que tous les feux du ciel tombent sur lui.

Nos ennemis déclarent que nos revers ne sont que le châtimeut mérité de notre médiocrité, de notre perversité et de nos méfaits. Les cléricaux considèrent nos malheurs comme la juste exécution d'un arrêt providentiel. Non content de nous accuser dans le présent, on va plus loin, on ose attaquer le caractère de notre race. On invoque le jugement de César sur les Gaulois, en le chargeant de beaucoup : peuple léger, superficiel, mobile, versatile, inapte à la concentration et à la fixité de l'esprit, conséquemment inhabile à poursuivre un dessein et à réaliser un projet. Un peu plus, et nous serions incapables de lier deux idées ensemble

Comment donc se fait-il, alors, que des éléments ethniques si défectueux aient produit cet admirable épanouissement héroïque, philosophique, littéraire, scientifique, artistique, industriel, qui se nomme la société française ?

Sans partialité patriotique, sans engouement national, ne sommes-nous pas en droit d'affirmer que la France offre l'universalité des aptitudes comme l'universalité des produits ? L'intelligence française a brillé dans tous les genres ; dans quelques-uns, elle n'a pas de rivales. Non seulement elle émet des idées qui lui sont propres, des idées originales, mais encore elle semble avoir pour mission d'élucider celles des autres. Dès qu'elle entre dans une question, elle y projette des clartés ; elle s'assimile si bien les conceptions étrangères, qu'elle les fait siennes en un instant.

L'Allemagne, à juste titre, se glorifie de Luther. Mais quels sont les générateurs de la réforme, sinon ces hardis penseurs du moyen âge dont le plus illustre et le plus intrépide, peut-être, est Abélard ? Il est

vrai que saint Bernard, usant de l'autorité de l'Eglise, le réduisit au silence. Mais aujourd'hui le temps ramène les idées d'Abélard et fait déchoir celles du saint.

Plus tard, la France donne Descartes. Grâce à lui, la philosophie reçoit une impulsion nouvelle. Il prépare Newton, Leibnitz, Kant, etc., etc. Le dix-septième et le dix-huitième siècles fourmillent de génies : penseurs, écrivains, poètes, orateurs, artistes. Le théâtre français atteint son apogée : Corneille, Racine, Molière, Beaumarchais. Jamais la tragédie et la comédie ne s'élevèrent à une telle hauteur.

Le mouvement du dix-huitième siècle se caractérise dans quelques personnalités retentissantes. Voltaire est une des plus grandes figures de l'époque ; il l'influence, la marque de son empreinte et lui fait subir son action. Et le comique, c'est qu'un Allemand, un Prussien, un des plus grands souverains des sociétés modernes, s'est fait un honneur, une gloire, de se déclarer l'admirateur, l'ami, le disciple, l'élève, l'imitateur de Voltaire. Frédéric II préférait la langue française à la langue allemande. La Russie a suivi le même exemple.

La dernière partie de ce même dix-huitième siècle est une splendide éclosion des germes que renferme la première ; il s'y produit un fait inouï, sans précédent dans l'histoire : la RÉVOLUTION.

Je dis qu'elle a été sans précédent, non point qu'il n'y ait eu de révolutions avant elle ; mais bien parce qu'aucune de celles qui, à l'étranger, se sont accomplies antérieurement, n'eut dans le monde entier un retentissement pareil. Elle contient une vitalité et une force motrice telles qu'aujourd'hui encore elle fournit l'impulsion à tout mouvement progressif.

En effet, cette révolution française n'est pas seule-

ment nationale, particulière, elle est humanitaire ; elle est le type même de la révolution dans son sens le plus large ; elle embrasse, à elle seule, tous les principes, toutes les manières d'être, toutes les énergies de toutes les révolutions du passé, du présent et de l'avenir. Il n'est pas une vérité dont elle n'ait eu l'intuition. Son personnel illustre a fourni des organes à toutes les idées. Tout ce qui se produira, dans la suite, à l'étranger comme ici, ne sera que le développement de cette œuvre gigantesque. Tous les sublimes s'y donnent rendez-vous : génie, éloquence, talent, esprit, vertu, générosité, vaillance, héroïsme, beauté, jeunesse. Il n'y manque rien, pas même l'horrible.

Ce dix-huitième siècle si fécond a-t-il fermé l'ère de nos grandeurs ? point ; car si nous nous retournons vers celui dans lequel nous sommes, nous nous trouvons devant toute une phalange de gloires : que de noms se pressent sous ma plume ! En philosophie, les Lamennais, les De Maistre, les Cousin et toute la pléiade des éclectiques ; en science, les Cuvier, les Geoffroy Saint-Hilaire, les Claude Bernard ; en histoire, les Augustin Thierry, les Thiers, les Michelet, les Quinet, les Daniel Stern ; en littérature, les Chateaubriand, les Lamartine, les Casimir Delavigne, les Victor Hugo, les Alfred de Musset, les George Sand ; en art, les Prud'hon, les Géricault, les Horace Vernet, les Ary Scheffer, les Delacroix, les Ingres ; en musique, les Boïeldieu, les Hérold, les Auber, etc., etc. Si je cède au plaisir de faire cette longue nomenclature, qui serait sans fin si je ne m'arrêtais, c'est qu'on paraît en avoir perdu la mémoire.

De force ou de gré, il faut convenir que la France est le grand foyer d'où toute lumière a irradié sur l'Europe.

Si les peuples ont étudié sa langue, sa littérature,

c'est que l'une et l'autre ont des qualités qu'on ne retrouve nulle part. Son caractère, je le répète et j'insiste, n'est point spécial, mais général. Sous un volume limité, la France concentre l'humanité tout entière, et elle satisfait, partant de là, chacune de ses fractions. Tout étranger aime à vivre en France, tout Français n'aime pas à vivre à l'étranger. On nous en accuse : est-ce bien juste ?

Si les étrangers parlent notre langue, aiment notre littérature, jouent nos pièces de théâtre, est-ce uniquement pour nous faire plaisir et satisfaire notre vanité ? Non, assurément. Si, de notre côté, nous n'avons point, à leur sujet, la même curiosité investigatrice, c'est que nous avons moins besoin d'eux qu'ils n'ont besoin de nous.

Quoi ! un échec de nos armes fait perdre aux peuples qui nous regardent le souvenir de tout ce que nous avons fait et de tout ce que nous faisons encore, j'ose le dire, pour la cause du progrès et de la vérité !...

Quoi ! toutes nos grandeurs, nos gloires, nos œuvres sont effacées, rayées, anéanties ! Vingt ans de règne d'un intrigant imbécile nous ont défigurés à ce point ! Sommes-nous donc le premier grand peuple qui ait été battu ?

On nous dit encore : quel peuple êtes-vous donc ? Quoi ! après avoir fait une révolution pour conquérir vos droits, vous passez le siècle suivant à perdre bénévolement ce dont vous vous êtes emparés ! Vous rappelez ceux que vous avez chassés ; vous restaurez ce que vous avez détruit, vous honorez ce que vous avez méprisé et vous remettez en question tout ce qui a été l'objet de conclusions définitives !

Est-ce ainsi qu'a agi l'Angleterre ? L'avez-vous vue renier 1688 ?

D'abord, avant 1688, nous avons vu l'Angleterre en

1649 décapiter son roi Charles I^{er}, et vingt-et-un ans après, rétablir son fils, Charles II, avec acclamation et enthousiasme.

Cette restauration était bel et bien une inconséquence.

Ensuite, en ce qui concerne la seconde révolution, accomplie par le prince d'Orange, nous répondrons qu'aucun parallèle ne peut être établi à ce propos entre la France et l'Angleterre. L'origine des libertés anglaises est de vieille date. Dès Jean II, les linéaments de la grande Charte furent indiqués, et sous Edouard I^{er}, au quatorzième siècle, la constitution de la Grande-Bretagne, sauf adjonction, était complète et telle que nous la connaissons aujourd'hui. Que les princes l'aient peu observée, qu'ils aient essayé de n'en tenir compte, elle n'en existait pas moins. Le peuple pouvait, à tout instant, invoquer ce traité, régulièrement fait et universellement reconnu. Ce texte se grava de siècle en siècle dans les esprits et se transmit comme une tradition de génération en génération.

En 89, la France n'avait aucun précédent : elle eut tout à faire. Il n'est donc pas étonnant que, passant brusquement et tout à coup d'un état de vassalité à un état d'indépendance, il se soit produit, chez elle, des oscillations, autrement dit, des reprises et des réactions. Pour être vaincus, les anciens partis n'étaient point morts ; ils n'ont donc point renoncé et renoncent moins que jamais à reconstituer le passé. La Révolution française est un fait trop récent pour qu'il y ait extinction complète des vieux éléments sociaux.

Ce qu'il y a de réellement curieux et de lamentable à la fois, c'est que la panique a été si grande et les esprits ont été si vivement frappés, que cette contagion de la défiance, du découragement et du mépris, nous ont gagnés à notre tour, et que les Français en sont venus à se diffamer eux-mêmes. Voilà qui infirme sin-

gullièrement l'épithète de présomptueux qui leur est si largement prodiguée.

Qu'une douzaine de Français soient réunis dans un salon ou rangés autour d'une table, ils ne manqueront pas de déblatérer avec feu et acharnement contre leur propre nation, chacun faisant exception pour lui-même. Or, si chaque individu voit juste, comment la totalité voit-elle faux ?

Cette contradiction ne peut durer, elle n'est qu'une épidémie passagère.

Quand les générations ultérieures, dégagées de toute convoitise, de toute haine, apprendront, dans l'histoire, que notre nation est entrée en campagne n'ayant à opposer à un million de soldats que cent cinquante mille hommes, elles ne chercheront pas d'autres causes à notre défaite, elles trouveront la raison suffisante.

Elles ne se demanderont pas si nos vices, notre ignorance ont mis obstacle ; elles ne verront dans la victoire de la Prusse qu'une supériorité numérique. De plus, quand elles jetteront dans la balance, d'un côté la victoire obtenue, de l'autre, soixante années d'efforts prussiens ; la concentration de toutes les forces vives de l'Allemagne ; les dépenses exorbitantes nécessitées par un outillage de guerre formidable ; toute une nation coiffée de casques et absorbée dans le service militaire ; les métiers, les établissements, les ateliers abandonnés ; le déficit qui en résulte ; une discipline qui tient de la barbarie ; l'espionnage érigé en apostolat ; elles trouveront peut-être que le résultat acquis n'est pas à la hauteur des sacrifices imposés.

Mais, objectera-t-on, où perce votre légèreté, votre sottise, c'est d'avoir déclaré la guerre lorsque vous étiez dans l'impossibilité de la soutenir.

Nous répondrons que la déclaration de guerre, sans préparation préalable, est le fait d'une volonté indivi-

duelle et non de la volonté nationale ; ce que prouve cette phrase de la proclamation de Guillaume : « Nous ne faisons pas la guerre à la France, mais à l'empire ».

Imaginons un instant que Napoléon eût possédé un atome de sens commun ; ou l'on ne déclarait pas une guerre, dont la majorité des Français se souciait peu, quoi qu'on en dise, ou l'on aurait été en état de se défendre ; dans ce dernier cas, il est supposable, forfanterie à part, que la Prusse eût été refoulée chez elle, et peut-être même poursuivie jusqu'à Berlin. Alors nous continuions de passer pour le plus grand peuple de la terre. Une autre objection nous attend. Pourquoi avez-vous nommé Louis-Napoléon Bonaparte ? Quel titre avait-il à votre confiance ? Ses antécédents présentaient-ils autre chose qu'une série de sottises ?

Le jour où on l'a élu, on a commis, je m'empresse de le reconnaître, une absurdité insigne ; mais cette absurdité est excusable en ce que les populations rurales, qui en sont en grande partie l'auteur, étaient encore sous l'influence de ce qu'on est convenu d'appeler la légende Napoléonienne. Pour elles, Napoléon continuait d'être l'enfant, la personnification vivante de cette révolution qui les avait affranchis de la corvée, de la dîme et de la taille, bien qu'en réalité cette œuvre de nivellement régénérateur se fût accomplie avant qu'il entrât en scène.

Donc, à leurs yeux, le petit Caporal, devenu empereur, n'était que le symbole, la figure du peuple soldat promenant victorieusement à travers le monde la bannière de l'émancipation et triomphant de la tyrannie du despotisme et de tous les errements traditionnels. Ainsi, Napoléon couronné, c'était le peuple reconnu souverain ; Napoléon sacré, c'était le peuple sanctionné par l'Être suprême ; enfin, c'était la nation prenant possession de ses droits. Le peuple, aveuglé par un mirage, confondait

ses intérêts avec ceux de Bonaparte, à ce point qu'à chaque degré de grandeur franchi par ce dernier, le peuple croyait monter lui-même. C'était une méprise, soit; mais cette méprise avait un sens démocratique qu'il est bon de noter en passant.

Sans doute, la bourgeoisie ne partageait pas les mêmes illusions; seulement, elle en subissait une autre qui ne fut pas moins funeste à la France. Le fantôme du socialisme l'obsédait sans relâche, les divagations communistes troublaient son sommeil, et la République lui semblait un régime propre à favoriser ces théories. Elle redoutait un 93 à son détriment, où tous les appétits déchaînés de la multitude viendraient la déloger de la position prépondérante qu'elle avait conquise. En raison de ces craintes elle haïssait la République; et comme elle était scindée en plusieurs partis, chacun d'eux ne se sentant pas assez fort pour remporter l'avantage dans la liste électorale, tous se coalisèrent pour élire un candidat qui n'eût aucun intérêt à soutenir la République. Croyant à la complète stupidité de Louis-Napoléon, persuadés qu'il n'était qu'un soliveau qu'on déplacerait à volonté en temps opportun, ils n'hésitèrent point à le nommer.

Belle justification du peuple français! répliquera-t-on; les paysans commettent une bévue parce qu'ils sont hallucinés par un fétiche; la bourgeoisie en commet une autre parce qu'elle est en proie à une terreur ridicule; enfin, citoyens ignorants et citoyens instruits se rencontrent à propos pour consommer la ruine de leur patrie. Une telle nation a-t-elle le sens politique?

A cette boutade, nous opposerons ceci: tant que la politique se basera sur l'habileté plutôt que sur des principes sérieux, les plus habiles, à un instant donné, seront mis en défaut; les faits sont là pour le prouver.

Ensuite, jusqu'à présent, en France, on a absolument ignoré ce que c'était que l'éducation politique.

Était-ce un motif alors de décréter le suffrage universel ? me ripostera-t-on aussitôt. N'était-il pas sage, au préalable, de préparer le peuple afin que sa capacité fût à la hauteur de ses fonctions ?

On nous en parle fort à l'aise : mais y a-t-il un exemple que, que part, qu'une révolution ait procédé méthodiquement, et qu'elle ait gradué ses demandes ? Les révolutions sont des coups de colère qui n'éclatent qu'après une exaspération longuement contenue. Dans les moments d'effervescence, rien ne s'opère d'une façon rassise et mesurée. Du reste, dès que le peuple a le sentiment de son droit, il commence par le réclamer sans se mettre en peine de s'enquérir s'il est en état d'en faire usage, un instinct naturel lui faisant comprendre que le sens politique, comme tous les autres, se forme et se développe en s'exerçant : *Fit fabricando faber*.

En attendant qu'il se forme, me réplique-t-on, un pays est livré à tous les tâtonnements maladroits de l'apprentissage ; est-ce là une recommandation en faveur du suffrage universel ?

Non ; mais quel est donc l'électeur, si éclairé qu'il soit, qui n'ait jamais eu dans le cours de sa carrière à se repentir de son vote ?

Je reconnais parfaitement qu'on a choisi un chef indigne ; mais les hasards de l'hérédité ne pouvaient-ils pas en fournir un qui ne valût pas mieux ? Charles IX, Louis XV et tant d'autres ne sont pas arrivés au pouvoir par un coup d'Etat, ce qui n'atténue point les dommages qu'ils ont causés à leur pays.

La fortune d'un peuple peut toujours être gravement compromise quand ses institutions ne sont pas suffisamment pondérées, quand la limite des pouvoirs n'est

pas nettement tracée, quand chacun d'eux, en un mot, n'est pas indépendant de l'autre. Les masses, tout occupées des nécessités de leur existence, de leurs affaires, de leurs intérêts, sont dans l'impossibilité d'exercer une surveillance sérieuse sur les actes du gouvernement et de l'administration générale. Elles ne peuvent vérifier si ce qu'on leur annonce est exact. Il n'est donc pas étonnant qu'elles soient dupes, sans être ni abruties, ni corrompues.

D'ailleurs, nos mœurs ne sont point au-dessous du niveau commun ; et si les États devaient infailliblement périr dès qu'ils renferment plus de vices que de vertus, nous sommes en mesure de prouver que pas un, à l'heure présente, ne serait digne de rester debout.

Il est regrettable que le désespoir nous ait rendus à ce point injustes envers nous-mêmes. Avant de nous adresser des reproches, il est nécessaire de dégager ce qui appartient à l'humanité de ce qui appartient en propre aux Français ; et nous verrons très clairement que certains défauts qu'on nous prête sont ceux de tout le monde. Consultez les statistiques, fouillez les documents judiciaires de l'étranger, et vous ne serez pas peu surpris de constater que la totalité des crimes et des délits de toute nature s'élève à un chiffre plus haut que celui que nous atteignons chez nous. Ainsi, dans la vertueuse Prusse, les viols, les attentats à la pudeur, les faux, les brigandages, sont plus fréquents qu'en France (1). Ne sait-on pas, du reste, que c'est parmi les Allemandes que les maisons de prostitution de tous les pays recrutent une partie de leur personnel ?

On prétendait aussi que nous seuls étions possédés de la fureur de l'agio ; et voilà que la débâcle de Vienne, débâcle sans précédent, arrive fort à propos pour jeter

(1) *Europe politique et sociale* (Maurice Bloch).

un démenti formel aux calomniateurs. Nous apprenons en même temps qu'à Kœnisberg, qu'à Berlin, la frénésie spéculative distance de beaucoup celle qui s'est manifestée avec tant de rage sous le régime de Napoléon III. Quoi d'extraordinaire dans ce fait ? N'est-ce pas en Allemagne que se sont fondées les maisons de jeu les plus considérables et les plus scandaleusement riches ? N'est-ce pas là qu'elles ont refuge et protection ?

Mais qu'importe ! Ces témoignages véridiques ne prévalent pas contre les préjugés !

Les Prussiens ont gagné la partie, donc ils sont plus chastes, plus austères, plus studieux, plus disciplinés, plus religieux que les Français.

CHAPITRE II

LES CINQ CHEFS D'ACCUSATION CONTRE LA FRANCE

Cinq chefs d'accusation sont donc dressés contre nous :

- 1° Excès du luxe ;
- 2° Corruption ;
- 3° Mépris du principe d'autorité ;
- 4° Esprit révolutionnaire ;
- 5° Manque de religion ;

Avec ces cinq motifs, le plus grand nombre tente d'expliquer toutes les vicissitudes des États et des peuples. Vous entendez ressasser ces banalités à toute heure, en tout lieu, par des ignorants, voire même par des gens instruits. Car il ne suffit pas d'avoir étudié, il faut étudier toujours : semblable à une horloge, notre cerveau peut retarder sur le cadran des idées actuelles.

Pendant votre jeunesse, vous n'avez pas manqué d'apprendre, dans vos précis historiques, que *le luxe causait la chute des empires ; que l'extrême civilisation était inévitablement suivie de l'invasion des barbares ; que les changements, les nouveautés introduites dans le système des lois, compromettaient le plus souvent la solidité de l'édifice social ; que la liberté tou-*

chait de bien près à la licence ; que le mépris du principe d'autorité amenait l'anarchie ; que l'oubli des traditions et la perte de la foi portaient le trouble dans les consciences et produisaient les plus grands désordres.

Ces opinions présentées sous une forme aphoristique et ayant acquis l'autorité d'un axiome, ont frappé votre esprit ; vous les avez acceptées sans commentaire, étant enfant, et vous les avez conservées étant homme ; vous les répétez par un mouvement de mémoire tout naturel ; elles représentent une sorte de tradition avec laquelle il est très difficile de rompre. Tout ce que vous lisez depuis, trouvant un fond tout fait, vous impressionne moins, ne pénètre pas si avant et vous échappe. Ces prétendus apophtegmes surnagent quand même à la surface de votre esprit. Il s'ensuit que ces erreurs, une fois mises en circulation, deviennent, pour un très long temps, quasi indéracinables. Passées à l'état proverbial, elles sont entrées si avant dans les oreilles, on les croit empreintes d'un tel caractère d'évidence, qu'on les considère à l'égal des vérités acquises, démontrées, sur lesquelles il n'y a plus lieu de revenir.

Avant d'apprécier et de discuter la valeur de ces jugements, d'en examiner la véracité, il est absolument utile d'indiquer quelle en est l'origine.

Ils proviennent de la croyance très arrêtée à l'inévitabilité des décadences. Pour la majorité, la décadence fatale est une loi historique à laquelle nulle civilisation ne peut se soustraire.

CHAPITRE III

THÉORIE DE LA FATALITÉ DES DÉCADENCES

Je ne sais rien qu'il faille plus combattre et réfuter que cette croyance enracinée à l'inévitabilité des décadences. Au premier désastre que subit un état riche et puissant, un effroi indicible s'empare des âmes, l'alarme est à son comble. Babylone est tombée, Athènes est tombée, donc Paris tombe. Persuadé qu'il y a là une loi inexorable et invincible, on ne cherche même plus à lutter. Longtemps on reste abattu, incapable d'employer son énergie, frappé de l'idée qu'on est atteint d'un mal incurable, auquel on ne peut remédier. On entend alors les propos les plus singuliers : la France était trop brillante ; sa prospérité était exceptionnelle ; elle aimait le luxe ! — il est vrai qu'elle avait beaucoup d'argent. — Mauvais signe, répond le chœur. Vivent les nations qui *crèvent* de misère ! vivent les sociétés qui se nourrissent mal, qui se vêtent mal ; celles-là seules ont force et vertu !

D'après ce principe, à toutes les prospérités, il faut crier gare ! car, dès l'instant qu'une nation est au-dessus de ses affaires, qu'elle aborde le bien-être, qu'elle côtoie le luxe, les symptômes deviennent de plus en plus graves. On doit donc inférer qu'il serait prudent de ne

pas pousser la civilisation jusqu'à son point culminant, puisque son degré le plus élevé est infailliblement voisin de sa chute certaine. Toute nation, toute société, toute race n'étant douée que d'une somme limitée d'énergie, cette somme une fois épuisée, elle décline, se dissout, se divise et rentre dans l'humanité pour se combiner à nouveau et aider à former d'autres groupes.

Cette conviction est en contradiction avec la théorie du progrès que nous professons aujourd'hui, théorie qui n'assigne point de bornes à la perfectibilité humaine à travers les âges, et qui ne voit dans les décadences que des catastrophes accidentelles, contingentes, et non point nécessaires.

CHAPITRE IV

ORIGINE DE CETTE THÉORIE

La fatalité des décadences sort tout d'une pièce de la philosophie de l'histoire. Elle exerce une trop grande influence sur le jugement et sur l'opinion pour qu'elle passe inaperçue dans ce travail ; car cette influence paralyse ou redouble l'activité des sociétés : elle les fait progressistes, stationnaires ou rétrogrades.

Il est donc indispensable, pour la clarté de ce qui va suivre, que nous nous arrêtions quelques instants sur ce sujet.

La philosophie de l'histoire se partage en trois camps : l'un qui nie le progrès, l'autre qui le croit limité, le troisième qui le proclame indéfini. Dans le premier se rangent d'abord toutes les doctrines religieuses fondées sur la révélation, suivant laquelle l'homme est sorti des mains du créateur aussi parfait qu'il pouvait l'être. Possesseur de la science infuse, il ne lui restait rien à acquérir. Sa chute l'a jeté dans l'obscurité, et il ne peut recouvrer la lumière qu'en se souvenant de son origine et qu'en demeurant fidèle à la tradition. Au lieu de suivre le courant, il le remonte ; tel est son itinéraire.

Son progrès est de redevenir ce qu'il était, rien de plus.

Sur la même ligne viennent les théories de certains penseurs philosophes qui, à l'instar de Rousseau, placent la perfection humaine dans une période d'innocence anté-scientifique, parfaitement inconnue aux historiens.

Dans le second nous rencontrons les systèmes d'après lesquels l'humanité, n'ayant que des facultés bornées, ne peut progresser que dans une certaine mesure.

Cette mesure une fois comble, chaque société est précipitée à son tour ; d'autres naissent et recommencent à nouveaux frais. En somme, l'évolution humaine n'est plus qu'un mouvement rotatoire et uniforme.

Dans le dernier camp se groupent tous ceux qui sont convaincus, par expérience, que la vérité éternelle, universelle, ne se découvre que par la connaissance des lois de la nature et de l'humanité.

Or, comme cette connaissance ne s'acquiert que petit à petit et au fur et à mesure, il s'ensuit que le temps est le plus actif auxiliaire du progrès, et que plus les sociétés marchent, plus elles apprennent, plus elles s'améliorent.

Ceux qui croient au progrès indéfini sont doués d'une ardeur invincible, d'un zèle qui ne se ralentit jamais.

Ceux qui le nient ou qui le croient limité, ne tentent plus aucun effort ; ils s'engourdissent dans la routine, la trouvent précieuse et considèrent tout ce qui est en dehors de l'habitude comme un danger.

Maintenant jetons un coup d'œil sur la philosophie de l'histoire.

CHAPITRE V

DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

Quel est l'objet de la philosophie de l'histoire ?

Le voici :

« Dégager de l'ensemble des événements politiques et sociaux de tous les peuples une idée homogène, unitaire. Saisir à travers ce tourbillon de faits multiples, variés, souvent incohérents et contradictoires en apparence, un point fixe, un signe permanent, un principe immuable, une direction supérieure.

« Connaître enfin le *pourquoi* de cette longue suite de générations, de races, qui luttent, se mélangent, se combinent, s'évincent, se désagrègent et s'évanouissent dans le temps.

« Découvrir, en un mot, le plan primordial d'après lequel l'humanité évolue.

« Indiquer le point de départ, le parcours et le but de cette évolution. »

La philosophie de l'histoire s'est donc proposé de rendre un grand service à l'humanité. Grâce à elle, celle-ci, désormais, ne marcherait plus au hasard. Elle saurait d'où elle vient et où elle va. L'histoire lui tiendrait lieu de fanal, de guide ; elle la dirigerait dans ce labyrinthe mouvant de la vie ; elle lui montrerait le chemin.

Chaque génération trouverait, dans la connaissance des siècles qui l'ont précédée, un enseignement, une leçon, un conseil ; car l'organisme de l'homme ne variant pas, ses passions étant toujours les mêmes, le retour des mêmes conflits, des mêmes situations doit se reproduire alternativement. Il deviendrait facile alors, d'après l'expérience du passé, de ne point retomber dans les mêmes fautes, et d'éviter les écueils où ont sombré les ancêtres.

Pour obtenir un si beau résultat, les historiens philosophes durent introduire dans leur travail la méthode scientifique, autrement dite expérimentale. Se basant sur l'observation des faits, ils appliquèrent à leur travail tous les procédés de la logique : analyse, synthèse, analogie, déduction et induction. Après quoi, persuadés d'avoir suivi une voie sûre, convaincus d'avoir marché de certitude en certitude, ils posèrent des conclusions générales qu'ils ne craignirent point d'ériger en lois.

Ils créèrent la science de l'histoire.

Saint Augustin, Eusèbe, Bossuet, Vico, Herder, Auguste Comte, en sont les fondateurs et les continuateurs.

CHAPITRE VI

PEUT-IL Y AVOIR UNE SCIENCE HISTORIQUE ?

Maintenant, il s'agit de savoir si l'on peut, oui ou non, fonder une science de l'histoire.

De ce que des génies l'ont tenté, est-ce une raison pour considérer cette science comme étant faite ? Les hardiesses du génie ne sont-elles pas souvent des illusions ?

Quand je dis science, je l'entends dans le sens que nous prétons ordinairement à ce mot. Je comprends une série de phénomènes d'un même genre, expliqués soit au moyen de quelques principes généraux appelés axiomes, soit par des démonstrations.

Les axiomes, comme on le sait, sont des propositions si claires, qu'il n'en est pas de plus claires pour rendre évidente la vérité qu'elles expriment. Quant aux démonstrations, elles sont les preuves *de visu* de ce qu'on avance et de ce qu'on affirme.

L'axiome, du reste, tient lieu de démonstration, car il la fournit par le seul fait de son énoncé.

Mais pourquoi ces axiomes s'imposent-ils à la raison ? Pourquoi sont-ils les bases inébranlables de la science ? C'est parce qu'ils ont été formulés d'après l'observation d'un ordre stable, régulier, invariable.

Ainsi, en science naturelle, une vérité acquise nous aide à en découvrir d'autres ; et toutes ces vérités, formant une filière, resteront vérités dans tous les temps, pour la bonne raison que l'univers est non-seulement fixe et permanent, mais encore qu'il présente un état complet, achevé, déterminé, un tout, auquel les jours, les années, les siècles, n'enlèvent rien ni n'ajoutent rien ; sur lequel la volonté humaine, la liberté n'a point de prise et n'exerce aucune influence ; qu'en conséquence les derniers comme les premiers savants verront les mêmes phénomènes s'accomplir sous la dépendance des mêmes lois.

En histoire, au contraire, les investigations ne portent que sur un ordre mobile, irrégulier, variable ; elles n'ont pour objet qu'une fraction, une partie, mais jamais une intégralité ; car l'humanité continuant sa course, la succession des temps n'est pas close ; nous ne possédons pas la somme des travaux et des faits humains, nous ne disposons que de ceux du passé et du présent ; nous ne pouvons prévoir quels seront ceux de l'avenir, et quels changements ils pourront opérer dans les idées, dans les institutions et dans les mœurs.

Qui peut dire, quand une idée, une invention, une découverte tombe dans le monde, le chemin qu'elle va poursuivre, l'influence qu'elle va exercer, la révolution qu'elle va accomplir dans l'économie générale ? Quelles que soient l'intuition et la divination du génie, ses prévisions sont et seront toujours dépassées par les événements.

L'action du temps, autrement dit la durée qui ne s'arrête pas, superpose et les intelligences et leurs travaux. Grâce à cette chaîne de continuité, chaque génération hérite de tout ce qui s'est fait, de tout ce qui s'est dit dans les âges qui l'ont précédée. A l'apport ancien elle joint le sien propre ; elle fusionne,

elle retranche, elle élague, elle ajoute ; et de cet amalgame ressort un milieu nouveau, et ce nouveau milieu modifie, change les croyances, les opinions, les habitudes, les usages ; enfin il transforme l'atmosphère intellectuelle et morale. La forme religieuse, politique, sociale, est incessamment pétrie et remaniée ; elle est le sujet d'une foule d'expériences, et l'ère des essais est loin d'être fermée.

L'humanité, cet être abstrait, n'est donc jamais identique à lui-même. Sans doute partout où il est, et dans n'importe quel temps, nous rencontrons des ambitieux, des avarés, des cupides, des voluptueux et des hypocrites ; mais ces caractères, d'une catégorie purement humaine, ne sont pas de ceux qui donnent un type à un siècle. Ainsi, l'homme du moyen âge diffère de l'homme antique, l'homme de la réforme diffère de l'homme du moyen âge, et l'homme contemporain diffère de tous ceux là ; et cependant des mêmes passions, des mêmes sentiments leur ont été communs. Chaque individu naissant dans notre siècle a, par la succession que lui lèguent les temps antérieurs, comme 5 ou 6,000 ans d'existence ; il ne peut donc être entièrement semblable à l'homme des débuts qui, jeté par la nature *nudum in nudam humum*, n'avait pour lui ni langage ni méthode, ni science, ni art, ni expérience, et à qui il restait tout à faire.

Aussi, à quelque époque que nous étudions l'histoire, nous n'avons jamais affaire à l'humanité intégrale, définitive : elle est le perpétuel objet du *devenir*. Il nous est alors interdit de conclure par anticipation et de prévoir le dénouement final, parce qu'à l'inverse du monde inorganique, où les forces cosmiques, mises en contact dans les rapports constants, ramènent sans exception des phénomènes identiques, le monde social ne reproduit jamais les mêmes faits malgré les similitudes exis-

tant entre les personnes et les circonstances; de telle sorte que des mêmes hommes placés dans des situations semblables à cinquante ou cent ans de distance, agiront dans un sens absolument différent, ou bien se conduisant de la même manière, recueilleront des résultats opposés.

Donc, si l'on nourrit la prétention d'appliquer à une phase historique un jugement que l'on a porté antérieurement sur une autre, sous le prétexte que la seconde est analogue à la première, on se fourvoie du tout au tout.

On agit comme ces médecins qui traitent avec la même méthode tous les malades atteints de la même affection, sans tenir compte de la diversité de leur tempérament, de leur âge, de leur hygiène et du climat qu'ils habitent. Ce qui a guéri l'un, tuera l'autre.

Voici donc quels sont les obstacles qui s'opposent à la création de la science historique : aucune science ne peut se constituer sur des bases mobiles et changeantes, il lui faut des assises fixes.

Des penseurs s'efforcent de pronostiquer l'inconnu d'après le connu, espérant toujours qu'à l'aide de la logique de leur esprit, ils tomberont d'accord avec la logique éternelle; mais en humanité, cette logique éternelle prend son temps avant de se rendre visible et manifeste, et ses effets se font souvent attendre. Elle laisse de longues périodes s'écouler sans donner le moindre signe d'existence. Bien qu'elle reprenne toujours le dessus, sa venue n'en est pas moins tardive. Que de générations meurent avant d'avoir eu la consolation de constater son retour!

Certainement, nous avons la faculté de saisir quelques grandes lignes, quelques principaux traits de la marche historique; nous sommes capables d'entrevoir quelques points de son itinéraire, et par suite de ces aperçus, de

former des conjectures et d'établir des probabilités. Ainsi, d'après l'examen des époques passées, nous sommes autorisés à induire que jusqu'à ce jour l'évolution humanitaire s'accomplit en faveur du droit et de la liberté, et que le chemin que nous avons à poursuivre est toujours devant nous et jamais derrière. Mais ces vues sont beaucoup trop simples, beaucoup trop générales pour pouvoir en tirer des renseignements d'une utilité immédiate dans le cours de la vie pratique.

La vie pratique, la vie vécue est indéfiniment compliquée ; les causes secondaires, subalternes, accidentelles et contingentes y tiennent une trop large place pour ne pas ralentir et neutraliser temporairement l'action des causes générales ; le conflit des événements, le choc des caractères, des intérêts, les coïncidences fortuites, les rencontres imprévues, le jeu des volontés, les revirements spontanés de l'impressionnabilité, les influences subites, les caprices passagers, enfin le libre arbitre ouvrent à l'inattendu, au contingent, de si nombreux accès que les intelligences les plus sagaces, les esprits les plus clairvoyants, en sont déconcertés. Les desseins mûris avec le plus de sagesse, les plans les plus habilement conçus sont déjoués au moment d'arriver à exécution.

C'est pour cela qu'il est plus facile de prévoir l'avenir à grande distance qu'à court délai. Il est certain que lorsqu'on n'assigne pas un terme précis à l'avènement de tel ou tel fait, on a la chance qu'il se produise à la longue, surtout s'il rentre dans la catégorie de la logique générale. Mais quand on est dans le tumulte des événements et que le dénouement est proche, il n'est pas aisé de dire quel il sera ; et chacun, dans la crainte d'être faux prophète et de s'attirer les rires, se garde bien de prononcer un jugement affirmatif ; car le mouvement de notre monde social est si complexe, que, dans ce cas, il est plus

philosophique de s'abstenir que de pronostiquer d'une façon absolue. Ainsi, Bossuet n'a-t-il pas prophétisé à rebours, quand il annonce pompeusement, dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que l'heure de la ruine du protestantisme a sonné? Plus de deux cents ans se sont écoulés depuis et les générations ont pu constater la prospérité croissante des États protestants et l'affaiblissement notoire de la plupart des États catholiques.

Ce n'est point que ces diverses tentatives faites par des penseurs de génie n'aient jeté çà et là de vives lumières sur les annales de l'humanité. Chacune de ces œuvres, bien que traitée dans un esprit différent, a fait ressortir certains côtés historiques qui, sans elles, fu-sent restés enfouis dans les profondeurs des temps passés. Seulement, leurs auteurs, trop confiants dans la réussite possible de leur entreprise, ont imposé au public leurs solutions, comme si elles étaient empreintes de la rigueur et de l'exactitude mathématiques, tandis qu'elles ne représentent que des opinions discutables et controversables. En outre, toutes ces conceptions, bien que le sujet en soit infini, portent la marque de la limitation individuelle et actuelle.

Chaque écrivain, malgré l'étendue de son intelligence, s'est tenu, quand même, au degré scientifique de son époque. C'est aussi moins pour s'éclairer et pour découvrir la vérité que pour trouver des preuves à l'appui de leurs systèmes, que les historiens philosophes sacrés ou profanes ont entrepris une aussi vaste besogne; leur opinion était toute faite avant même de consulter les innombrables documents historiques. Ils avaient résolu, à l'avance, d'en faire surgir, quand même, la justification de leurs doctrines. Et comme les annales des sociétés abondent en issues et en dénouements épisodiques de toute sorte, ceux-ci sont susceptibles de

fournir, lorsqu'ils sont interprétés par des esprits subtils, tous les arguments imaginables du *pour* et du *contre*.

Saint Augustin ne compose la *Cité de Dieu* que pour expliquer tous les événements humains aux clartés de la révélation ; Bossuet ne se préoccupe dans son *Histoire universelle* que de donner le premier rôle à la Providence ; Vicot ne veut absolument voir dans le déroulement de l'humanité qu'un mouvement rotatoire passant périodiquement par les mêmes phases ; Herder soutient que la situation géographique des peuples décide de leurs destinées historiques ; Auguste Comte affirme que les sociétés n'offrent que le déroulement des lois nécessaires de l'univers ; De Gobineau s'arrange de façon à prouver que les évolutions des peuples n'ont leur raison que dans les diversités des races.

Tous, sans exception, éliminent ce qui les gêne pour faire exclusivement rayonner le principe qui leur est cher.

CHAPITRE VII

LA DÉCADENCE N'EST POINT UN FAIT FATAL

Tout ce qui précède n'a pour objet que de nous édifier sur le crédit qu'il convient d'accorder aux prétendues lois historiques.

Parmi les lois qui ne sont que des généralisations intempestives se range, en premier lieu, la fatalité des décadences. Les historiens l'ont adoptée presque à l'unanimité.

« Les civilisations hindoue, égyptienne, assyrienne, grecque et latine, ont disparu successivement, se sont-ils dit : donc, toute société parvenue à son point culminant doit, dans le présent, dans l'avenir, comme dans le passé, dégénérer et périr, tout Etat, toute civilisation ayant nécessairement une époque de grandeur et une époque d'abaissement. »

Ils se sont donc crus autorisés à conclure de cette manière, parce qu'ils se sont appuyés sur une analogie communément établie entre la destinée des individus et celle des sociétés, analogie spécieuse, fautive et bonne à n'engendrer que des erreurs.

L'individu naît, croît, décroît et meurt pour la bonne raison que les organes qui le composent se forment, se développent et s'usent dans l'exercice de la vie. Là,

rien ne se remplace, rien ne se renouvelle, rien ne se rajeunit. Quelle que soit sa constitution, quelle que soit son hygiène, nulle puissance ne peut conjurer sa fin : elle est inévitable. Il n'en est pas de même pour une société. Ici, tout rajeunit, tout se renouvelle, tout se remplace. Les générations se succèdent ; la jeunesse côtoie la vieillesse, la naissance va de conserve avec la mort ; les idées nouvelles se substituent aux anciennes, les institutions se modifient, se transforment, se changent, s'améliorent. Le contact perpétuel des peuples croise les races, mêle le sang et rend impossible l'épuisement d'un peuple. La décadence n'est donc point une résultante nécessaire, elle n'est qu'un accident ; elle n'est dûe, comme nous l'avons déjà fait observer, qu'à des causes contingentes, et il nous est possible de l'éviter et de la conjurer. D'ailleurs, en admettant, pour un instant, que le sort des Etats soit analogue à celui des individus, et que semblables à eux, ils traversent les âges successifs d'enfance, d'adolescence, de virilité, de maturité et de décrépitude ; où reconnaîtrait-on qu'ils ont atteint l'une ou l'autre de ces phases ? Car, suivant la place qu'occupe un siècle dans le temps, les mêmes termes ne désignent point des éclosions équivalentes, chaque civilisation surpassant celle qui la précède. Ainsi, les Grecs ont été supérieurs aux Égyptiens, les Romains aux Grecs et les Européens aux Romains. Ces sociétés forment une série progressive où l'époque de virilité des premiers correspond à peine à l'époque d'adolescence des seconds.

Ce n'est donc point l'humanité qui, parvenue à l'apogée de son épanouissement, ne peut s'y maintenir et est forcée de redescendre, puisqu'elle continue son ascension sous une autre forme sociale. Mais c'est un certain ensemble d'institutions, de lois religieuses et politiques, qui, prolongées lors même qu'elles sont en

désaccord avec les milieux et les exigences des temps, alanguissent l'action d'une nation, la paralysent et déterminent l'accident final.

Nous nous proposons donc de démontrer, pièces en main, que les causes d'affaiblissement, d'instabilité, de dégénérescence, tendent à diminuer sensiblement. Et s'il y a quelque chose qui puisse rassurer l'esprit attristé devant l'idée d'une ruine fatale, c'est la différence énorme qui se tient entre les bases des sociétés antiques et celles sur lesquelles reposent les nôtres. Ce fut par ses fondements que le vieil édifice s'écroula.

Il est logique de ne considérer les civilisations qui nous précèdent que comme des ébauches, des esquisses, des essais assez semblables aux essais de la nature que la science a appelés *Époques*. Nous voyons cette grande artiste — la nature — détruire elle-même son ouvrage en en retenant toujours quelque chose pour l'exécuter dans de meilleures conditions. Eh bien ! si la nature a travaillé avec labeur à l'œuvre de créer, de coordonner l'univers, l'humanité, à son exemple, travaille à créer, à coordonner la société. Pour accomplir cette tâche immense, elle emploie les générations, les unes faisant plus, les autres faisant moins.

Les sociétés antiques furent donc comme les épreuves du gigantesque ouvrage de la civilisation humaine, épreuves destinées à être revues, corrigées et détruites.

CHAPITRE VIII

DES BASES DES SOCIÉTÉS ANTIQUES

Tandis que l'antiquité s'évertuait à perfectionner ou plutôt à expérimenter la forme politique, elle négligeait la forme sociale et s'en tenait à l'organisation primitive.

Pendant qu'elle essayait du patriciat, de la théocratie, de l'autocratie, des tyrannies, des autocraties et des démocraties, elle maintenait partout les classes, c'est-à-dire l'extension, la diminution ou la privation du droit, suivant les catégories d'individus. La majorité était esclave, et une très-faible minorité était libre.

L'idée d'une hiérarchie systématique ressortait de toutes les conceptions gouvernementales. Ce n'était point par ignorance de la justice, — l'humanité la plus abrupte en a toujours eu quelques notions, les premiers humains, tout comme ceux d'aujourd'hui, étant nés munis de toutes leurs facultés. — Mais il restait à les exercer, à en tirer de bons résultats; il fallait acquérir la science. Or, avant elle, il y eut des méprises et des confusions. Ainsi, tout l'idéal des collectivités primordiales fut de refléter, dans leur plan social, l'économie de la nature, où l'échelle des êtres est ostensiblement

graduée, où les espèces sont subordonnées les unes aux autres, celles-ci servant de pâture à celles là ; partout, enfin, le faible assujéti au fort.

En réalité, cette marche des esprits est tout à la fois chronologique et logique.

Dès le principe, les hommes sentirent spontanément qu'ils n'étaient les créateurs ni d'eux-mêmes, ni des choses qui les entouraient. Ils reconnurent immédiatement qu'il existait des forces en dehors d'eux, que ces forces leur étaient supérieures, puisque, loin de les diriger, de les mater, de les gouverner, ils en subissaient l'action bienfaisante ou défavorable. Ils jugèrent, *a priori*, que ces forces étaient les causes de tout ce qui frappait leur sens. Ils pensèrent avec une logique élémentaire, que ces causes étaient toutes-puissantes, et qu'ayant donné vie, mouvement et volonté à l'univers, elles devaient bien certainement renfermer en elles-mêmes vie, mouvement et volonté, à l'état de principe et de toute éternité. Ils en induirent que l'humanité étant le *summum* de la création, elle avait des rapports plus directs avec ses causes ; et que ceux d'entre l'espèce qui y touchaient de plus près devaient en porter le signe spécial. Or, comme le caractère le plus saisissant de la toute-puissance leur parut être la force, tout homme fort fut considéré comme favorisé des dieux et désigné par eux pour exercer le commandement et jouir de l'autorité. Donc, suivant cette croyance, force, beauté, intelligence, santé, richesse, bonheur, gloire étaient l'empreinte dont le ciel marquait ses élus. Faiblesse, laideur, infirmité, misère, malheur, défaite étaient le sceau fatidique de sa colère.

Plus tard, une étrange réaction devait se produire en sens inverse.

Il restait à expliquer cette inique répartition des dieux. On lui trouva des raisons justificatives dans les dogmes de la préexistence et de la transmigration. Ces dogmes tranchèrent les difficultés en légitimant toutes les injustices légiférées : esclavage, prolétariat, oppression.

Les victimes de ces iniquités légales furent désormais jugées comme des criminels subissant sur cette terre le châtimeut des méfaits commis par eux dans une vie antérieure.

Les consciences furent donc rassurées. Le malheur devint la caractéristique du coupable; il était la conséquence de la malédiction divine pesant sur un individu, une famille, une race. On assistait, sans s'émouvoir, au spectacle de l'infortune et des supplices : on laissait passer la justice des dieux. Un tel fonds d'idées donna naissance aux castes, aux classes et influença les lois, les institutions et l'agencement politique.

Est-il croyable que la Grèce, si brillante, si féconde en légistes, en philosophes, en écrivains, en artistes, ne compta que 4,000,000 d'hommes libres contre 20,000,000 d'esclaves? Est-il croyable que Rome, supérieure par son mécanisme politique et l'ensemble de ses lois à tout ce qu'on avait admiré jusqu'alors, n'eut jamais, même dans ses plus beaux temps de démocratie, l'inspiration d'abolir l'esclavage?

Elle professait jusqu'à la folie l'amour de la patrie, sans avoir égard à celle des autres. Elle proclamait devant l'univers entier la dignité du citoyen romain : « *civis romanus sum* », et elle ne tenait aucun compte de la dignité de l'homme. Chez elle, le droit romain effaçait le droit humain.

Quant au droit des gens, Rome s'en souciait peu. Et lorsqu'elle accorda aux peuples subjugués par elle la permission de conserver leurs croyances et leurs lois, ce

ne fut point par amour de la justice, par respect de la liberté de conscience, mais bien par calcul et par tactique politique. Ces concessions, une fois faites au point de vue de l'utilité, l'injustice et la violence reprenaient leur cours.

La xénélasie — bannissement de l'étranger — qui avait régné en Orient, joua aussi son rôle en Grèce et à Rome. Tout ce qui n'était pas grec, tout ce qui n'était pas romain, était réputé barbare et ennemi. Chaque civilisation vivait sur elle-même, jalouse de ses principes, de sa constitution, de ses mœurs, faisant de sa théodicée et de ses dogmes autant d'arcanes sacrés et ne les révélant qu'aux plus illustres de la nation. Il fallut que Moïse fût élevé par la fille d'un Pharaon pour être initié à la science égyptienne. Chaque nation estimait son origine supérieure à celle des autres Etats, et sa race prépondérante entre toutes, craignant toujours, à cet effet, tout contact, toute influence, toute immixtion extérieure susceptible d'altérer son caractère ethnique. La Chine, l'Egypte ont professé la xénélasie au plus haut degré. Ces peuples devaient s'épuiser à la longue, n'empruntant qu'à eux mêmes leurs forces, leurs ressources, leur art, leur politique, leurs croyances.

Les races, les nations demandent à se croiser comme les familles, sans quoi le sang s'appauvrit et le type primordial va en se rapetissant, en se détériorant. Grâce aux coudoiements des peuples, aux relations qui s'établissent entre eux, les qualités s'échangent et se multiplient, les intelligences se complètent et s'universalisent.

Le monde antique qui ignorait le droit humain et qui en faisait tellement si que le devoir paternel n'y était que facultatif, puisque le père pouvait se dispenser d'élever son enfant, et au besoin lui donner la mort, le monde antique, dis-je, n'eut pas même le

souçon des bienfaits qui pouvaient résulter, pour chaque Etat, de l'union des peuples et des droits internationaux reconnus. L'idée d'une prospérité généralement répandue leur semblait un non sens. Ils ne comprenaient pas qu'une nation pût s'élever, s'augmenter, fleurir, jeter de l'éclat, sans reculer ses limites. Ils trouvaient bien plus noble d'acquérir les richesses par la conquête que par le travail ; aussi laissaient-ils aux esclaves le soin de l'industrie.

J'ai souvent entendu répéter que les conquêtes avaient, dans le principe, servi la cause du progrès et hâté la diffusion des lumières en introduisant parmi les peuples annexés les idées avancées des vainqueurs. C'est ainsi que les conquêtes d'Alexandre le Grand trouvent encore des adhésions et des admirateurs. Il y avait pourtant des moyens infiniment meilleurs de propager les idées ; car la guerre les anéantit bien plus qu'elle ne les transmet. Les victoires de l'antiquité furent plutôt des réductions que des augmentations et des agrandissements de l'humanité. Que d'arts, que de sciences, que de procédés, que de découvertes perdus ! Que de siècles d'efforts disparus dans les cendres des cités vaincues ! Tandis que la science, l'art, l'industrie, le commerce, sont les missionnaires naturels de la civilisation et du progrès.

Combien serions-nous plus avancés aujourd'hui, si les guerres n'avaient pas porté partout leurs ravages ! Combien l'histoire serait plus exacte ! Quel jour jeté sur les origines des sociétés, puisque toutes nos connaissances sur le passé viennent de nos fouilles dans des ruines et dans des débris !

Les sociétés antiques renfermaient donc des éléments morbides à l'action desquels elles ne pouvaient échapper. Ce n'était point que les vérités morales leur manquaient : la Grèce avait devisé sur le *beau*, le *bien*, le

juste ; mais ces vérités ne dépassaient pas le seuil des académies ; elles n'étaient, pour ainsi dire, que des ornements littéraires, elles ne faisaient point partie du mécanisme social.

La solidarité leur fut absolument inconnue. Moïse en eut le pressentiment quand il dit que « Dieu punit les fautes des pères dans les enfants jusqu'à la quatrième génération. » Seulement, il met sur le compte de la colère et de la vindicte divines ce qui revient de droit à la logique absolue et immuable qui fait que chaque effet suit nécessairement de près ou de loin sa cause. Cette façon étroite et inexacte d'envisager la solidarité amenait, comme conséquence, l'espoir de fléchir par des prières, des offrandes, des sacrifices, le courroux céleste et d'éviter ainsi le dommage occasionné par la faute. Dieu, thaumaturge par essence, pouvait remettre tout à sa place comme si rien n'avait été troublé. Aujourd'hui, nous sommes fixés sur la solidarité. Ce n'est point une fiction de notre cerveau, une appréciation arbitraire, c'est une loi découverte par la science et que la méthode expérimentale nous a révélée.

L'absence de tous ces principes harmoniques dans l'antiquité donna beau jeu aux éléments de désagrégation que renferment toujours les sociétés. Puis, les civilisations, centres de lumières, ne tenaient relativement qu'une très petite place et n'étaient volontiers que des *punctum* au milieu de l'humanité barbare. Aussi, le jour où ces masses attirées par l'éclat de ces pompeuses cités et alléchées par l'appât de leurs richesses, les envahirent, rien ne put protéger celles-ci, leurs moyens de défense n'étant point assez supérieurs à ceux des barbares pour résister à un aussi grand nombre.

Au fur et à mesure, les causes de décadence ont

donc graduellement diminué. Les grandes iniquités fondamentales ont à peu près disparu : l'esclavage, le servage ont été abolis en Europe ; en Amérique, ils tendent à se réduire de plus en plus. Chez nous, tous les hommes sont égaux devant la loi, et ils jouissent des mêmes droits civils et politiques. Il y a encore bien d'autres choses à obtenir, sans doute, mais les esprits élevés ont heureusement le sentiment de ce qui reste à faire.

Comprenant le droit humain avant le droit national, nous sentons que la guerre est le plus éclatant démenti donné à nos principes.

Quant à un retour d'invasion de barbares, il est enfantin de le croire possible. Et d'abord où sont les barbares ? Sont-ce les habitants de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie ? Que peuvent-ils contre nous ? Pactiser entre eux, fondre sur nous ? mais ils n'ont même pas les moyens de nous approcher. A leur première tentative, nous les repousserions au-delà de leurs limites.

Je sais qu'on entend souvent par barbares les gens qui occupent les régions du Nord, la Russie, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Ici, encore, on a comparé ce qui n'est pas comparable, et l'on s'est laissé entraîner par une analogie fallacieuse. Les barbares étaient des collectivités nomades qui, ne cultivant pas, n'édifiant pas, avaient tout intérêt à se déplacer. N'abandonnant rien, ne laissant rien derrière elles, elles étaient disposées à s'arrêter où elles trouveraient leur convenance.

Aujourd'hui, ces peuples mobiles n'existent plus, hormis les peuplades sauvages qui sont, à l'égard des pays civilisés, dans la plus radicale impuissance. Si Rome avait eu de l'artillerie, elle fût venue à bout de ses envahisseurs avec une seule pièce de canon.

Chacun s'est fixé, chacun a ses terres, ses frontières, ses intérêts localisés ; un peuple qui en conquiert un autre, est contraint, après la victoire, de retourner chez lui ; il lui faut, s'il veut conserver ses avantages, laisser une armée permanente dans l'état subjugué, afin de prévenir tout soulèvement et toute reprise. Il faut que cette armée soit suffisamment surveillée elle-même, pour qu'elle ne se laisse pas gagner par les indigènes et qu'elle ne subisse pas leur influence, comme il est arrivé si souvent à Rome, lorsque ses agrandissements se trouvaient trop loin de son centre. Il faut aussi que les chefs soient assez loyaux pour ne point s'emparer de l'autorité à leur profit et devenir souverains, de gouverneurs qu'ils étaient.

Les barbares restaient où ils avaient vaincu. Ils veillaient eux-mêmes à la conservation de leur conquête et fondaient des empires. Ainsi voyons-nous les Goths, les Lombards, les Germains, les Hongrois.

Un peuple, une fois installé au milieu d'une situation prospère, a tout avantage à garder la stabilité ; il a tout profit à s'enrichir et non point à se déplacer. D'ailleurs, les intérêts internationaux sont maintenant trop emmêlés, trop enchevêtrés les uns dans les autres, pour que des envahissements complets aient des chances de s'opérer.

On nous oppose, il est vrai, l'exemple de la Pologne ; mais je doute que, malgré la bonne volonté et la conscience élastiques de nos diplomates, la politique de Catherine II et de Frédéric de Prusse puisse aujourd'hui avoir cours. Le démembrement de la Pologne a été d'autant plus facile que la Russie, la Prusse, l'Autriche enserraient leur victime et avaient le temps d'en faire leur proie avant que les autres puissances en fussent averties. Pour réaliser leur machination infernale, il ne leur fallait pas sauter par-dessus un

pays étranger, elles ne faisaient volontiers que s'étendre chacune et reculer leurs frontières. Elles trouvaient aussi ailleurs des circonstances favorables.

Depuis que les princes étrangers avaient été admis à la candidature du trône, la Pologne ne fut plus qu'un pays ouvert aux intrigues de l'intérieur. Tous ses ennemis eurent un pied dans la place. D'autre part, elle était absolument en arrière de toutes les autres nations sous le rapport de la situation du peuple.

La noblesse mutine, turbulente, frondeuse, n'admettait l'égalité et la liberté que pour elle et maintenait les classes inférieures dans la plus odieuse des servitudes. « La noblesse et le clergé, dit Voltaire, défendent leur liberté contre le roi et l'ôtent au reste de la nation... Là, le paysan ne sème pas pour lui, mais pour des seigneurs à qui lui et son champ et tout le travail de ses mains appartiennent et qui peuvent le vendre et l'égorger avec le bétail de la terre. »

Catherine qui, pour justifier son surnom de philosophe, avait fait quelques innovations libérales dans son empire, eut l'air de servir la cause du progrès en accomplissant, de compte à demi avec la Prusse et l'Autriche, la plus épouvantable des iniquités. Elle fit, en outre, valoir l'urgence de son intervention active pour faire respecter la liberté de conscience menacée dans la personne de ses coreligionnaires habitant la Pologne.

Ce prétexte, à la faveur duquel elle allait s'ériger en maîtresse dans les affaires d'autrui, avait une apparence de grandeur. S'élever contre l'intolérance religieuse, soutenir la liberté de conscience, n'était-ce pas suivre le courant du siècle ?

Eh bien ! si la Pologne, au contraire, avait eu des institutions plus libérales, si elle avait favorisé les droits populaires, si elle avait montré plus de largeur dans les idées religieuses, si elle avait représenté

enfin la nation la plus avancée de l'Europe, ses trois voisines malfaisantes n'eussent peut-être pas osé la démembrer avec tant d'audace. « Plus que jamais se firent sentir, à cette époque, dit un journal polonais, la défectuosité de l'édifice social et la fausseté de sa base. Si, au lieu de quelques milliers d'individus influant exclusivement sur les destinées du pays, plusieurs millions d'hommes, toute la nation, en un mot, eût joui de droits égaux ; si le peuple eût été libre et eût su, conséquemment, sentir et penser, n'aurait-il pas, en cas d'indolence ou de perversité d'une partie des citoyens, donné signe de vie et sauvé la cause nationale au bord du précipice ? Mais, plongé dans les ténèbres de l'ignorance, il n'avait ni liberté, ni faculté de réfléchir. Jamais, jamais, la réforme sociale n'avait été plus nécessaire qu'en ce moment ; mais il n'y a point de sauts subits dans l'existence des sociétés. »

Ces réflexions sont justes, surtout à cette époque où le gain des batailles ne dépendait pas entièrement de l'artillerie comme aujourd'hui, où les armées se trouvaient aux prises, où les combattants s'attaquaient corps à corps. La qualité du soldat, sa valeur intrinsèque, son intelligence, son intrépidité dans la mêlée, sa dextérité à manier ses armes, suppléaient souvent au nombre et à la supériorité de l'équipement. Or, si le peuple Polonais n'avait point été abruti par la plus dégradante des oppressions, s'il avait eu l'humeur assez indépendante pour prendre l'initiative, enflammé par l'indignation, il eût pu délivrer sa patrie du joug des spoliateurs. Mais, en somme, de quoi se trouvait-il spolié ? Que lui enlevaient ses ravisseurs ? Ses maîtres ne lui avaient rien laissé. Ecrasé par la Russie ou par ses compatriotes, il ne changeait guère de destinée.

Aucun rapprochement ne peut donc s'établir entre notre situation et celle de la Pologne. A l'opposé, la France

recèle en elle l'élément vital par excellence : l'amour de la justice et de la liberté.

Ce n'est pas que je veuille rassurer à ce point les esprits qu'il faille s'abstenir de toute prudence et de toute vigilance. Notre cas est trop grave pour que la défiance ne soit pas à l'ordre du jour ; elle nous est utile et salutaire. J'ai eu seulement l'intention de faire ressortir les différences qui existent entre les deux situations, différences qui, si l'on se donne la peine de les examiner, rendent toute confusion impossible. La Pologne était rétrograde, la France est très-avancée ; et l'on sait, par expérience, que ce n'est point du côté où se tient le principe de progrès et de rénovation que se consomme la ruine.

Du reste, pour conclure en cette matière, établissons, en thèse générale, que des gouvernements ambitieux et jaloux pourront guetter au passage un instant de défaillance et d'imprévoyance chez leurs voisins pour les attaquer et s'emparer de leur territoire, tant que l'ordre politique ne relèvera pas absolument des lois de la conscience, c'est-à-dire de la justice, du droit, de la raison et de la vérité ; tant que ces mots n'auront cours en diplomatie que pour donner le change ; tant que la théorie de la grandeur se basera sur l'abaissement d'autrui.

D'après ce court exposé nous voyons que les sociétés ne périssent que par leurs bases, et que leur durée est d'autant limitée que les fondations sur lesquelles elles s'appuient, sont opposées à l'ordre rationnel des choses. Luxe, corruption, mépris de l'autorité, esprit révolutionnaire, manque de religion, ne sont point les causes, mais les résultantes d'une organisation sociale viciieuse, et il ne leur revient point le triste honneur d'avoir jeté à bas les Etats. Cette assertion, qui peut paraître paradoxale, nous allons la justifier par les faits eux-mêmes.

CHAPITRE IX

L'EXCÈS DE LUXE

Il est convenu de s'en prendre au luxe, de s'ameuter contre lui, de le dénoncer comme le générateur de tout abaissement, de toute chute sociale.

Qu'est-ce donc que le luxe ?

Le luxe n'est autre chose que la résultante d'une grande expansion intellectuelle, scientifique, artistique et commerciale. En réalité, il n'y aurait point de luxe s'il n'y avait point d'industrie ; point d'industrie s'il n'y avait point de science et point d'art, puisque ce sont eux qui créent les inventions, les mécaniques, les métiers ; point de science s'il n'y avait point d'intelligence. Le luxe est donc la conséquence des plus hautes, des plus honorables facultés humaines mises en jeu. On le souhaite, pour la bonne raison qu'il est le signe de la prospérité générale. Il est la préférence du beau sur le laid, du brillant sur le terne, du bon goût sur le mauvais. Cette *infirmité*, si infirmité il y a, durera autant que le monde ; et l'humanité aurait perdu le discernement s'il en était autrement. Cette connaissance de l'harmonieux, du symétrique, du joli, de l'élégant, cette habileté incomparable dans la fabrication, acquise grâce à une série continue de travaux séculai-

res, nous empêcheront, à tout jamais, de revenir à la simplicité primitive, signe de l'enfance des arts et de l'industrie.

Le luxe n'est, par sa nature, ni moral ni immoral ; il est neutre. Son influence varie suivant l'état des consciences ; il n'est que l'exagération du bien-être. S'il a contribué à développer quelques vices, qui l'ont précédé du reste, il a aussi mis au jour certaines qualités de bienséance, de délicatesse, d'harmonie, de charme qu'on ne connaissait pas avant lui.

De ce qu'on l'a vu contemporain de toutes les décadences, on a prétendu qu'il en était la cause principale, tandis qu'il n'est qu'un phénomène de concomitance.

Comme le mot décadence ne peut s'appliquer qu'à l'abaissement d'un État parvenu à une complète éclosion — sans quoi il n'y aurait plus décadence, mais simplement avortement — le luxe a dû naturellement figurer dans toute société qui descend, pour la bonne raison qu'il fait partie de toute société qui monte, et qu'il n'a point en lui la vertu de retenir aucune chute. De là la méprise.

Le luxe n'a point perdu ni l'Orient, ni Athènes, ni Rome, ni Byzance ; le principe morbide qui les a ruinés résidait ailleurs.

La venue trop hâtive du régime démocratique fut très funeste à Athènes. Les milieux n'étaient point suffisamment préparés pour le recevoir. En outre, comme le fait remarquer Montesquieu : « les citoyens athéniens concurent tant d'orgueil de la victoire de Salamine, à laquelle ils avaient contribué, qu'ils se crurent les égaux des magistrats et aussi capables qu'eux d'édicter et de faire exécuter les lois »

Pour ce qui est des Byzantins auxquels on s'est complu à nous comparer, l'envahissement des Turcs, leur établissement et les conciles dont l'empire grec était

le siège, furent les raisons capitales de sa chute. Ces assemblées œcuméniques, prétextes à discussions stériles, réveillèrent le vieil esprit ergoteur des Grecs. Les intelligences les plus distinguées se passionnèrent pour ces sortes de débats et passèrent tout leur temps à disputer sur des subtilités misérables, tandis que l'ennemi extérieur s'avancait à marche forcée. « Les Turcs étaient aux portes de Constantinople, écrit Voltaire, et les docteurs devisaient encore sur la transsubstantiation et les deux natures de Jésus. »

Le luxe est donc parfaitement innocent des crimes qu'on lui impute. Relativement au degré de civilisation des époques, il y a toujours eu autant de luxe, le désir de briller et de se distinguer étant la caractéristique de l'humanité de tous les temps. Seulement, comme les ressources industrielles dont on disposait alors étaient des plus élémentaires, le luxe ne jetait pas un grand éclat, bien que l'intention de paraître fût égale à celle de nos jours.

Au treizième siècle, il était aussi luxueux de couvrir ses planchers de paille hachée menue qu'aujourd'hui de tapis d'Aubusson.

Le luxe n'est jamais le point de départ d'un abaissement national ; nous le répétons, il ne peut qu'y collaborer quand l'équation entre les facultés morales et les instincts matériels fait défaut. Ce déclin des aspirations supérieures ne tient pas à l'extension immodérée du confort et de l'élégance, mais à l'appauvrissement des croyances officiellement placées à la tête des sociétés. Lorsque les doctrines s'ébranlent, perdent de leur crédit ; lorsque leur véracité est entamée par le progrès scientifique, toute l'activité individuelle et collective se rabat, en attendant un autre idéal, sur les intérêts de la vie ; c'est là qu'elle concentre provisoirement ses énergies et ses efforts. L'âme, faute d'aliment

sublime, s'atrophie, se mesquinise, et les petites convoitises l'envahissent; plus le fond s'anéantit, plus la forme acquiert d'importance. La seule préoccupation est de paraître; le luxe domine la situation. Ce sont là les signes précurseurs d'une réformation ou d'une rénovation prochaines.

CHAPITRE X

LA CORRUPTION

Si le rire était opportun dans une question si grave, on s'y livrerait volontiers.

La corruption ! quel prétexte à déclamation ! quel thème sur lequel chacun exécute sa variante !

Quoi de plus contradictoire, quoi de plus effronté que ces sociétés déblatérant contre la corruption et s'appliquant à l'organiser *savamment* : corruption des mœurs, corruption politique, corruption administrative, corruption religieuse, corruption industrielle, corruption commerciale ?

Quand finira donc cette déshonorante comédie ? Quand aura-t-on la franchise de dire enfin ce qu'il en est ? Tout le monde se plaint de la corruption. Eh ! bon dieu ! la corruption n'est point un être abstrait, elle n'existe point en dehors des individus ; elle est éminemment concrète ; elle n'apparaît toujours que sous la forme humaine. Et quand la corruption règne quelque part, cela prouve qu'il y a là beaucoup de gens corrompus.

Qu'est-ce donc que la corruption ?

La corruption n'est autre chose que l'immoralité érigée en système ; car on peut être immoral dans certains de ses actes sans être ce qu'on appelle corrompu ;

c'est-à-dire que par entraînement des sens, par ambition, par faiblesse de volonté, on transgresse spontanément, sans préméditation, la loi morale, sans toutefois méconnaître au fond de sa conscience qu'on a dévié du droit chemin. Tandis qu'on devient corrompu quand on fait de l'immoralité une science directrice; quand on dispose d'après elle le plan de sa vie; quand on l'étudie; quand on la perfectionne; quand on s'ingénie à l'étendre, à la propager à son profit et que l'on ne voit plus dans chacun de ses semblables qu'un instrument de lucre, d'ambition ou de plaisir. C'est alors que la corruption devient systématique. Elle a son organisation, ses procédés, ses agents. Tout comme un mécanisme, elle fonctionne méthodiquement et régulièrement.

Je ne puis ouvrir un livre d'histoire sans la rencontrer à chaque page et sans retrouver, au bas de chacune d'elles, les mêmes doléances et les mêmes récriminations. Comment n'a-t-on pas pris l'habitude de sa présence et comment la signale-t-on toujours comme une nouvelle intruse, elle qui est la compagne, l'associée fidèle de tout âge, de toute époque, de tout siècle? S'agit-il d'élection, nous constatons partout et toujours l'achat des suffrages et la vente des consciences. S'agit-il des mœurs, nous constatons partout et toujours la prostitution avec ses établissements, son personnel et sa clientèle. S'agit-il de religion, nous constatons partout et toujours cette exploitation de la superstition et de la crédulité au bénéfice de la cupidité et de l'orgueil.

Est-ce à la malignité humaine, à sa perversité native, à ses vices que cette corruption est due? Ou bien est-ce à une morale mal entendue, mal définie? C'est ce que nous allons essayer de découvrir.

Jusqu'à présent la morale, loin de se baser sur la physiologie, a affecté de n'en tenir aucun compte, et se fait, au contraire, une gloire de la braver. Elle a donc

rendu, à tort et à travers, des prescriptions, des arrêts, des ordonnances qui n'ont servi, très-souvent, qu'à blesser la loi naturelle et qu'à exaspérer les individus. Il s'en est suivi que cette loi arbitraire, partant de là anormale, reste en grande partie sans application pour la généralité. Ceux qui se disent les plus moraux font leurs réserves et la transgressent dans une large mesure ; ils n'ont garde de la prendre au pied de la lettre, la considérant comme un enseignement supérieur, mais idéal, dont on a forcé la note à dessein pour mieux frapper les esprits et en obtenir davantage. D'ailleurs, disent-ils, cette morale a été édictée par un dieu ou par des sages et des philosophes qui, loin des agitations de la vie et dans le sang-froid de la pensée pure, l'ont formulée sans faire la part des passions humaines. Il semble donc pratique et indispensable de rabattre de ce programme pour le mettre à la portée de tout le monde. Ne sait-on pas que chaque homme recèle, au fond de lui-même, un coin de dissolution qu'il prétend bien ne pas laisser inoccupé ? Ignore-t-on que ses passions, qu'il tient de la nature, ne trouvent point toujours leur satisfaction suffisante dans la voie légitime et légale ? Ceci reconnu, il devient indispensable d'entrer en composition avec la morale écrite pour la rendre plus accessible. Sur cette pente, on glisse de compromis en compromis. Pour agir à sa convenance et non d'après la stricte équité, on recourt à la subtilité, on tombe dans le casuisme : on distingue le conseil du précepte. Pour donner le change, la tactique consiste à acclamer publiquement cette morale dans toute son intégrité, sans en retrancher un iota. Dans les assemblées, les académies, les tribunaux, les distributions de prix, on lui rend un culte officiel ; excepté là, on la tronque, on la mutile, on la dément. Elle n'est plus qu'un assemblage incohérent, disparate,

qu'une collection de propositions qui se combattent, se contredisent et s'excluent. Et sur tous les degrés de l'échelle, les consciences se faussent et se corrompent.

Les diplomates déclarent hautement que la morale est la directrice des gouvernements comme des individus. Mais leur méthode consiste à mettre bien au-dessus d'elle la ruse, le mensonge, l'intrigue et l'injustice ; tous nient l'efficacité morale en matière politique, et font de la corruption le rouage principal de leur machine. Catherine prétendait que les philosophes et les moralistes n'étaient que des enfants en politique. Aussi, les gouvernements demeurent-ils bien convaincus qu'on conduit bien plutôt le peuple en faisant appel à ses passions qu'en s'adressant à sa raison. Il s'appliquent donc à le laisser ignorant et à le rendre corruptible, afin d'en disposer plus facilement suivant le besoin des circonstances.

En mœurs, les contradictions ne sont pas moins flagrantes : d'une part, il est convenu que l'homme, par la nature même de son organisme ardent, est autorisé à professer des mœurs libres ; de l'autre, il est également convenu que la femme, par le fait de son tempérament réservé et du rôle qu'elle joue dans la société, doit observer scrupuleusement les règles de la pureté et de la chasteté. A première vue, nous voyons nettement que ces deux prescriptions s'annulent. De deux choses l'une, ou bien l'homme sera perpétuellement déçu dans ses aspirations, ou bien la femme enfreindra constamment la règle qui lui est imposée.

Il est si vrai que la morale est mal définie et que les notions qu'on en a sont confuses, que ceux qui pratiquent la corruption continuent de s'estimer et de mépriser ceux qu'ils corrompent ; et plus le corrupteur appartient à une catégorie élevée, plus il se croit irresponsable. Et

du reste, la société ratifie son opinion. Qu'un candidat circonvienne un pauvre diable d'électeur, le plus souvent ignorant et grossier, qu'il le séduise par des promesses, par des mensonges, par des offres, en un mot qu'il achète son suffrage, il se croit dégagé de toute complicité et se persuade que des deux il n'y a de vil que celui qui s'est vendu. Qu'un homme corrompe une jeune fille, il ne doute pas une minute que la faute ne soit imputée qu'à elle seule. Ainsi les forts et les omnipotents se sont conféré le triste privilège de souiller les autres sans être souillés eux-mêmes. Partout ce déplorable préjugé qu'il existe des terrains neutres, des classes neutres, où les gens d'une condition supérieure recrutent à leur gré des instruments de plaisir ou d'ambition sans nuire à leur considération personnelle. Partout encore cette chimère dont on se berce, qu'en salissant une partie de sa conscience, l'autre restera intacte ; que cette fraction sacrifiée est susceptible d'être détachée et indépendante du reste. Erreur : tout est solidaire dans les consciences comme dans les sociétés Il n'est point possible d'être pur d'un côté et d'être impur de l'autre.

Pourtant quoi de plus simple et de plus clair que la définition de la morale ? La morale n'est pas une loi arbitraire ; elle a ses assises dans la nature des êtres.

La morale n'est ni idéale, ni utopique, ni conventionnelle ; elle est au contraire essentiellement positive, essentiellement vitale, essentiellement pratique.

Elle est la loi d'ordre.

Elle est la science des rapports humains, elle règle équitablement les relations d'individu à individu.

Elle est la juste répartition des droits et des devoirs, des bénéfices et des charges.

Elle équilibre toutes les facultés physiques et morales sans en affaiblir aucune ; car elle n'est point une abstention, une annulation, une réduction de la nature, elle en est la régularisation.

Elle est la résultante de toute collectivité, de toute association, quelque exigüe qu'elle soit.

Il est certain que Robinson, dans son île, avait plus besoin de poudre que de préceptes, mais dès qu'il rencontra Vendredi, la morale dut intervenir.

La morale est une, invariable, universelle, elle ne se modifie ni suivant les sexes, ni suivant les rangs, ni suivant les fortunes ; et elle offre d'autant plus d'avantages à chacun que tous la suivent.

Si elle ne pèse que sur quelques-uns, elle devient plus lourde, pour la bonne raison que ceux qui la pratiquent scrupuleusement donnent ce que personne ne leur rend.

La morale descend en ligne directe de la solidarité.

Hors de cette loi morale, qui émerge, comme nous l'avons dit, de la nature des êtres, tout est en perturbation, révolution ; et c'est parce que les sociétés la négligent, ne croyant pas qu'elle soit une force vivante et la meilleure des combinaisons économiques, que nous traversons si fréquemment des crises lamentables.

La morale est l'heureux mélange de la sympathie et de l'intérêt bien entendu.

Cette morale, chacun le sait, n'a pas cours et n'a jamais été mise en vigueur.

Nous n'avons qu'une morale anormale, inconséquente, accessible à la corruption.

Et si j'ai dit en commençant que la corruption n'est point une cause de décadence, c'est que j'ai voulu faire entendre que la corruption existant à l'état de méthode et d'institution dans tous les Etats du monde, que tous

les Etats étant également corrompus, puisque la vertu ne s'y présente toujours que sous un aspect isolé, individuel et non point collectif, cette corruption n'est point un caractère particulier, spécial, un signe distinctif de telle ou telle société, mais qu'il est commun à toutes sans exception ; et qu'alors, elle ne saurait être la cause d'une dégénérescence partielle, puisque si elle agissait en ce sens, elle agirait simultanément sur toutes les autres nations dont l'état moral n'est pas meilleur, et les précipiterait au même moment.

Et du reste, si les nations, les sociétés se maintiennent longtemps, en dépit de la corruption, c'est que, semblables aux individus, elles renferment une force intrinsèque, des énergies constitutives à l'aide desquelles elles résistent à un régime défectueux, à une mauvaise hygiène, à la maladie. Et c'est justement parce qu'aucune d'elles n'est dans de meilleures conditions morales, qu'il n'y a pas de raison pour que l'une tombe sans que les autres la suivent.

La corruption est une maladie universelle à laquelle la répartition absolument impartiale de tous les droits et de tous les devoirs, par la connaissance de la loi de solidarité, pourra seule apporter des remèdes.

CHAPITRE XI

LE MÉPRIS DU PRINCIPE D'AUTORITÉ

Quelle est l'origine de l'autorité, quelle est sa sanction, quel est son principe, quelle est sa légitimité ?

Est-on autorité dès qu'on tient le pouvoir par voie d'hérédité, bien que la filiation ne garantisse point la transmission des capacités et des caractères ?

Est-on autorité dès qu'on s'est emparé du pouvoir par la violence ou bien par la ruse ?

Si l'autorité est légitime dès qu'on la possède, il est bien certain que du jour où un parti pourra rassembler assez de forces pour se l'approprier, il fera échec au pouvoir établi et finira par l'évincer à son profit, s'il y a moyen. Evidemment l'autorité doit avoir son principe placé infiniment plus haut, principe inattaquable, principe approuvé par tous, émané de la conscience de tous et accepté à l'unanimité.

L'autorité n'est point respectable seulement parce qu'elle est exercée, mais parce qu'elle est justifiée par des droits, par un caractère d'évidence. Ce droit prend sa source dans l'adhésion publique, son caractère d'évidence dans la capacité.

Il ne peut y avoir que deux origines de l'autorité ou

de la loi, comme on voudra l'entendre. Ou cette autorité existe en dehors de l'humanité, ou elle jaillit de l'humanité. En un mot, ou elle vient de Dieu ou elle vient de l'homme. A coup sûr, toute manifestation de notre univers vient d'une cause première que nous appelons Dieu de préférence, la croyant intelligente, et que d'autres appellent Nature. A ce compte, tout pouvoir comme toute autre chose vient de lui ou d'elle. Mais de même que chaque fait, chaque acte, chaque événement rentre dans le domaine commun des faits et gestes naturels, l'autorité, le pouvoir, la puissance en font partie comme le reste. Nul indice singulier ne révèle en eux une provenance extra-terrestre. Ah ! si jamais une couronne radiée était descendue du ciel et se fût posée sur la tête d'un mortel, chacun eût vu dans ce prodige la manifestation de l'élection céleste et s'y fût scrupuleusement conformé. Mais aucun phénomène extraordinaire ne s'est accompli à la naissance de ceux qui devaient gouverner un jour, ni au moment suprême de leur consécration. Les circonstances qui les ont portés à cette haute position, ne dépassent point les conditions naturelles ; la conquête, l'héritage, l'élection, le coup d'état furent toujours les quatre générateurs du pouvoir.

Ainsi le premier roi de la *société principe*, Israël, a été simplement désigné par un homme, Samuël, lequel ne manqua pas de dire que Jéhovah le guidait dans son choix, bien qu'il n'en donnât aucun signe visible.

Il y a tout lieu de supposer que le pouvoir, avant d'être héréditaire, fut d'abord électif. Car, avant de le tenir de la conquête, il fallut, au préalable, qu'une masse d'individus se groupassent et se hiérarchisassent en conférant le gouvernement à l'un des leurs.

Une fois le pouvoir acquis par l'un de ces deux moyens, ceux qui en jouirent essayèrent de le rendre

héréditaire, et la rage de la dynastie perdit tout. Chaque chef élu par le suffrage populaire ne voulut pas faire courir les mêmes risques à ses rejetons. Il s'efforça, non seulement d'étendre sa puissance, mais encore de la fixer dans sa descendance en la dérochant aux fluctuations de la foule. A plus forte raison, les souverains par la conquête admirent le même principe. Le peuple accepta cet arrangement.

Il était concevable qu'on crût d'abord à la transmission régulière et directe des facultés. En outre, on jugeait la puissance d'autant plus respectable qu'elle était exercée par une même famille, un même sang depuis un long temps; elle revêtait, pour ainsi dire, un caractère stable, inamovible, capable d'imposer à la multitude. Il semblait qu'il y eût, dans certaines lignées, un ensemble de vertus, de qualités innées, qui, loin de s'affaiblir à la longue par les croisements successifs, s'affermisssent et se multipliaient de génération en génération.

L'exercice du pouvoir est chose si douce que la plus grande terreur qu'éprouvent ceux qui en sont investis, c'est de le perdre. Aussi, malgré toutes les précautions prises, ils ne se trouvaient point encore suffisamment consolidés, l'esprit des peuples pouvant changer à leur égard. Pour cette raison, tous les princes, depuis les premiers jusques aux derniers, ne manquèrent point d'appeler les religions à leur aide, afin qu'elles leur procurassent une sanction sacrée contre laquelle la volonté nationale fût incapable de prévaloir.

C'est pourquoi les princes payens ne tardèrent pas à sentir tout le parti qu'ils pouvaient tirer de leur conversion au christianisme. Jésus n'avait-il pas dit : « Rendez à César ce qui appartient à César ? » Saint Paul n'avait-t-il pas ajouté : « Toute puissance vient de Dieu.. Celui qui résiste aux puissances résiste à Dieu.. ? »

L'hérédité et le sacre furent donc les deux moyens de dépouiller les peuples de toute ingérence dans le choix et la formation du pouvoir. Dorénavant, l'autorité empruntait sa sanction à des sources supérieures. Le doigt du prêtre marquait le front de l'élu du signe indélébile de la prépotence. Toute révolte populaire n'était plus seulement un acte d'insubordination et de désobéissance, mais un sacrilège.

Jamais cette loi de la légitimité n'a été seulement observée durant un siècle. Pendant qu'on la respectait d'un côté, on la transgressait de l'autre. Jusqu'à l'Église qui, bien qu'elle fût le plus puissant soutien de cette prétendue légitimité, se montra, dans maintes circonstances, en complète contradiction avec elle-même.

Il est bon de ne point laisser passer inaperçues ces échappées involontaires qui accusent, contre l'intention de leurs auteurs, le principe immuable de la justice. Quand Hugues fut sur le point de prendre la couronne, il simula des hésitations et feignit des scrupules. A l'exemple d'Auguste, il voulait qu'on la lui offrît. Un certain Adalbéron, évêque de Reims, trancha la difficulté. « Le royaume, dit-il, ne s'acquiert pas par droit héréditaire, mais par noblesse de sang et sagesse d'esprit. » — Ce qui était synonyme de courage et capacité. — Le pape Sylvestre, lui aussi, avait laissé tomber ces paroles : « Lothaire est roi de nom, mais Hugues est roi de fait et par ses œuvres. » N'était-ce pas affirmer le principe républicain ?

On a donc prêté à l'autorité une origine factice, et l'on a frustré le peuple, cette autorité n'appartenant qu'à lui seul. Cela est si vrai qu'à peine une monarchie est-elle expulsée, le pouvoir en disponibilité retourne immédiatement à la nation. C'est là qu'est son refuge, son point de départ naturel. Mais comme le peuple est dans l'impossibilité de gouverner collectivement, il est

libre de se dessaisir de l'autorité, dans une certaine mesure, pour les besoins sociaux. Alors, il remet volontairement et sous condition ses pouvoirs à l'un de ses membres, sans jamais renoncer à son droit de contrôle. Et, d'ailleurs, la légitimité d'un gouvernement ne git que dans la constante adhésion nationale.

Toute disposition contraire est anormale et n'engendre que des méprises.

On nous a constamment mis en opposition autorité et liberté. Le vieux duel dure depuis que le monde social existe. On a jugé les deux facultés comme inconciliables ; car l'une semble être la négation de l'autre, à moins que les deux ne résident dans le même sujet.

J'ai réfléchi, j'ai pensé, j'ai cherché où pouvait bien, d'une part, siéger l'autorité, et de l'autre, la liberté. Et malgré tous mes efforts et mon obstination à distinguer les différences, j'en suis arrivée à toujours constater que l'autorité et la liberté ne sont qu'une.

Toutes deux ont la même origine. On s'est ingénié à en faire deux principes distincts, opposés ; on a divisé ce qui est indivisible, on a séparé ce qui est inséparable ; où il y avait fusion, on a dressé un antagonisme. Les conséquences de cet antagonisme sont les tiraillements, les malaises, les souffrances, les conflits perpétuels des peuples et des sociétés.

La vérité est :

Que la liberté et l'autorité ne sont ni distinctes, ni différentes, ni opposées, qu'elles sont identiques. Et j'en trouve la démonstration dans la personne humaine. Quel est le signe, quelle est l'expression de l'autorité ?

Deux mots, deux phrases : *Oui et non*. — *Je veux, — je ne veux pas*. Or, comment la liberté s'affirme-t-elle, sinon par oui, par non, par je veux, par je ne veux pas ? Je suis libre, donc je suis autoritaire ; car la liberté consiste à penser, à se déterminer, à agir, à accepter, à

refuser, suivant sa propre volonté. Or, penser, se déterminer, agir, accepter ou refuser, c'est faire acte d'autorité, et je légitime ce droit à la liberté et à l'autorité par ma raison. C'est parce que je suis un être raisonnable, que je suis libre et autoritaire. J'ai, en effet, la faculté de discerner le bien du mal, le juste de l'injuste, le vrai du faux. Je puis, à un moment donné, et quand il me convient, réunir, rassembler toutes mes énergies, toutes mes aptitudes pour atteindre à la meilleure des fins. J'ai en moi-même et non ailleurs mon principe de direction, mon principe d'autonomie : Oui ou non, je veux ou je ne veux pas.

Vous me direz : mais cette autorité est restreinte au gouvernement de vous même. Fort bien. C'est pour cela que toute personne ayant la faculté de vouloir ou ne vouloir pas, aucune ne peut, de son propre mouvement, s'approprier l'autorité collective sans forfaire à la loi naturelle, puisque, toute liberté étant une autorité et toute autorité étant une liberté, liberté et autorité résident nécessairement dans le même sujet. Que doit être alors la société politique ? L'analyse que je viens de faire d'un de ses composants, m'en fournit immédiatement la réponse. Le gouvernement politique n'est qu'une mise en commun de l'autorité et de la liberté de chacun ; elle n'est que l'œuvre coopératrice des volontés de tous, sorte de propriété collective constituant *le pouvoir, la loi*. Loi éminemment puissante, éminemment vitale, éminemment équitable, puisqu'elle jaillit de la conscience humaine ; et qu'ayant une origine naturelle, elle ne saurait jamais être ni stationnaire ni arriérée ; qu'elle est, au contraire, modifiable, devenante, parce que son principe de conservation est le progrès.

Cette autorité politique est revêtue d'un caractère

impersonnel, bien qu'elle ait pour organe des individus, parce qu'elle ne fonde ni dynastie, ni souche, ni famille. Les représentants du pouvoir ne sont que des délégués électifs, temporaires, responsables, révocables au besoin.

Cette forme de gouvernement ne peut donc s'appeler que République, c'est à dire volonté de tous, gouvernement de tous, intérêt de tous.

On s'étonne généralement que l'Amérique jouisse d'autant de liberté en même temps que d'autant d'autorité. Etourdiment, on allègue la différence ethnique des races. On dit : le tempérament américain, le caractère américain permet cette anomalie. Rien de plus irréfléchi que cette assertion. Ce qu'il manque en Amérique, c'est l'Américain. La population de l'Union est absolument hétérogène : Anglais, Français, Allemands, Irlandais en composent la presque totalité. Et ce qui a créé le type américain, ce n'est point la race, puisqu'elle est composite, mais la constitution du pays. Si la liberté y est aussi large que l'autorité y est grande, c'est que, suivant la théorie que nous venons d'émettre, ces deux facultés sont dans les mêmes mains, elles sont indivisibles ; le citoyen est doublé du souverain ; il participe à l'élaboration des lois, il collabore au gouvernement pour une part. Il aurait tort de s'en plaindre et de s'insurger contre lui, car, en s'y soumettant, il ne fait autre chose que se conformer à sa volonté propre. S'il venait à le critiquer, il se désavouerait lui-même.

Fiction, roman, exclame-t-on. Qu'est-ce qu'une formule, quelle est la puissance d'un mot ? Celui de *République* apporte-t-il une panacée avec lui ? République et monarchie sont des termes. Ne savons-nous pas, continue-t-on d'objecter, qu'il y a eu des républiques plus despotiques que des royautés, et des

royautés plus libérales que des républiques ? Soit, mais dans ces deux cas, il est facile de constater l'inconséquence et d'en revenir à l'étymologie du mot. Ces républiques se sont annexé des qualificatifs qui altéraient la donnée première. Les épithètes d'aristocratiques se plaçaient à leur suite comme une sorte de palliatif délétère. Cette perturbation des notions les plus claires nous fait aujourd'hui tomber nous mêmes dans la superfétation. Nous disons république démocratique, ce qui sous-entend que nous nous renfermons dans l'acception expresse du mot république — chose publique. — Le mot république est infiniment plus virtuel qu'on ne le suppose. Il a l'immense avantage de donner une idée nette, une vue claire de la légitimité du pouvoir.

Dès qu'on sait que République est synonyme d'intérêt public, de volonté publique, de gouvernement public, qu'il émane de tous, tout commentaire est inutile. Le point de départ ne donne point de prise à l'ambiguïté : il représente la justice et la conscience. Or, quand on part d'un principe bien établi, il ne reste plus qu'à en déduire les conséquences.

Quelles que soient les défauts des républiques de l'antiquité, défauts encore bien plus accentués dans les monarchies de la même époque, elles ont su donner au caractère une si grande impulsion, elles ont fait preuve de tant d'héroïsme, elles ont tellement distancé les monarchies dans cette voie, qu'elles sont encore aujourd'hui l'objet de l'éblouissement enthousiaste de la jeunesse ; car les précurseurs des idées modernes, les Socrate, les Platon, etc., etc., ont développé leur beau génie dans l'atmosphère des républiques.

On a accusé cette forme de gouvernement de n'être qu'un perpétuel mouvement, une incessante agitation, un prétexte à sédition successives. L'abbé de Vertot a fait l'histoire des révolutions de la république ro-

maine. Et comme il s'agissait de débrouiller sept siècles dans trois petits volumes, l'auteur dut narrer les uns sur les autres les événements les plus importants de Rome. Alors le public se s'écrier : Vous voyez bien que le principe républicain est essentiellement subversif, puisqu'il y a une histoire spéciale des révolutions de la république romaine !

Les fanatiques de la monarchie invoquent aussi, avec empressement, l'état tumultueux des républiques italiennes. Pleins de mauvaise foi, ils se refusent à reconnaître que les villes indépendantes de la péninsule étaient plutôt des municipes émancipés que des républiques. Etablie à la hâte, la confédération qui devait les relier entre elles, n'offrait point de garanties suffisantes. Et ce qui est plus grave, elles avaient été inhabiles à se constituer à l'intérieur. Elles avaient toléré au milieu d'elles des droits féodaux capables de paralyser l'essor de la liberté ; elles avaient eu l'impardonnable inconséquence de maintenir dans leurs privilèges des évêques, des comtes. Ces éléments du moyen âge se jetaient à la traverse des institutions libérales et en neutralisaient les effets.

Un célèbre écrivain du dix-septième siècle contribua également à faire envisager les républiques sous le même aspect.

Hobbes, partant de l'égalité naturelle des humains, des droits et des libertés qui en découlent, prétend que de tous ces droits, de toutes ces libertés dirigés dans le sens de l'intérêt personnel, il ne peut résulter que des compétitions, des luttes réciproques, pour mieux dire la guerre ; et que l'unique moyen d'en sortir consiste à conférer tous les pouvoirs particuliers à un seul, sans qu'il soit fait la moindre réserve pour les droits des citoyens ; que ce chef suprême établit la paix à cette condition et en réduisant les récalcitrants au silence.

Ainsi, selon Hobbes, l'absolutisme est le salut des sociétés. Ce fut dans son *Leviathan* qu'il soutint cette étrange thèse. Cette théorie détestable a, Dieu merci, laissé beaucoup d'incrédules.

On a l'habitude d'opposer à la vie accidentée des républiques l'immobilité de la monarchie égyptienne. Les études faites sur la patrie des Pharaons nous ont tirés de cette erreur ; et il se trouve justement que l'Égypte a été l'un des pays les plus tourmentés par les mouvements politiques.

Aujourd'hui, l'exemple de la république américaine coule à fond tous ces préjugés issus de l'ignorance. Que n'a-t-on pas débité sur les inconvénients résultant de la souveraineté du peuple ? Où en seraient l'industrie, le commerce, les arts ? Que deviendraient les ateliers, les usines, les fabriques, si la plèbe délibérait dans les assemblées ?

Le problème est résolu ; en Amérique, chaque citoyen lit, pense, discute, délibère, et personne n'est plus industriel, plus commerçant que lui. Il est vrai qu'il ne gaspille jamais son temps et qu'il en tire tout ce que celui-ci est susceptible de donner.

Sans m'exalter outre mesure sur les mérites des institutions de l'Union, je dois leur reconnaître un fond excellent. Je n'en viens pourtant pas à dire que la république américaine ait à s'arrêter, qu'il ne lui reste plus rien à faire. Tant s'en faut ! Ce n'est qu'un bon commencement traversé par bien des obstacles qu'il faut combattre à outrance.

Tout ce qui précède n'a pas d'autre but que de prouver que la réunion des deux termes : autorité et liberté, est la condition essentielle de toute harmonie sociale. Combinées, confondues, elles produisent l'ordre ; séparées, elles n'amènent que troubles, discordes, perturbations. Disjointes, elles restent des forces ; comme

forces, chacune d'elles tend à s'augmenter, à se développer au détriment de l'autre. Toute l'histoire n'est occupée que de leurs luttes. On les voit alternativement se neutraliser, se contrarier, s'écraser tour à tour. Les deux champions de cette lutte sont le peuple et le roi. Le roi est la personne autorité, le peuple est la personne liberté.

Le peuple a l'intuition vague de l'unité des deux termes. Il s'efforce de les rassembler, de les conquérir. Bien avant que La Fontaine l'exprimât, il a pensé que :

« Notre ennemi, c'est notre maître. »

Le roi en a le soupçon. Il sent que la liberté populaire implique inévitablement une autorité, et que cette autorité nuira inévitablement à la sienne. Il comprend que, sur la pente des concessions, il s'achemine fatalement à l'anéantissement de lui-même, et qu'une heure sonnera où il n'aura plus de raison d'être.

Or, en lui, ce qui prime tout, c'est le sentiment de sa conservation *souveraine*. Il ne lui suffit point de rester homme, il veut rester *roi*. Il pourra accorder forcément des libertés subalternes, secondaires, mais il se gardera bien de donner la *liberté*. Lorsqu'il prend l'initiative de l'émancipation de son peuple, ne lui en sachons aucun gré, son abandon n'est pas sincère ; il est motivé par la menace d'un ennemi redoutable qui peut lui détourner la nation. Alors le roi, en peine de défenseurs, se rapproche du peuple ; il l'amadoue, il le capte par des immunités, des franchises, des avantages, quitte à revenir sur ce qu'il a concédé. Aussi le voit-on sans cesse promettre et ne pas tenir, accorder et reprendre, enfin saisir tous les prétextes pour aller en arrière et rétrograder.

L'exemple frappant de ce que j'avance est tout entier

dans les vicissitudes, les péripéties de l'histoire du parlement d'Angleterre et du tiers-état de France.

A propos de l'Angleterre, on s'empressera de faire valoir que sa constitution monarchique, quasi féodale, n'a point empêché que la marche des libertés ne fût ascensionnelle.

Je répondrai à cela que ce n'est point sans révolution que les choses sont venues où elles en sont ; et que ce serait une singulière illusion de se figurer que la constitution anglaise, telle qu'elle est présentement, s'est faite toute d'une pièce. De ce que les bases ont été posées dès le treizième siècle, s'ensuit-il qu'elle ait été complète et rigoureusement observée ? Qui ne voit qu'elle trouvera sa fin dans une crise ?

Le système de temporisation que ses gouvernants emploient ne fait que retarder l'évènement, mais ne le conjurera pas.

Ce qui a rendu en Angleterre la progression pacifique depuis 1688, c'est que dès l'abord l'aristocratie a pactisé avec le peuple pour imposer des limites au pouvoir royal.

En Angleterre, on prend l'opposition au sérieux ; on s'applique à voir en elle un droit légitimement exercé, un contrepoids à l'autorité, une nécessité politique indiquant sûrement les mouvements de l'opinion publique et les besoins nouveaux. L'opposition montre d'autant plus de patience qu'elle sait qu'on l'écoute, qu'on tient compte de ses avis ; elle trouve alors qu'il est plus avantageux d'attendre et d'obtenir pacifiquement à la longue ce qu'elle demande, que de tenter par une précipitation téméraire à se l'approprier violemment.

L'aristocratie anglaise met le plus de temps possible à s'user, mais néanmoins elle s'use.

En France, l'opposition a toujours été considérée comme subversive. Loin de l'écouter, on s'est complu à l'étouffer, à la stranguler. Ce n'est point l'opposition qui s'est fait l'attitude révolutionnaire, c'est le pouvoir qui la lui a imposée. Tout ne s'est obtenu qu'à coups de rébellion et d'émeute. De là cette perpétuelle menace.

En Angleterre, le parti Tory respecte le parti Whig. En France, la droite et la gauche se tiennent en mutuelle suspicion, et la première a un profond mépris pour la seconde.

Aux yeux d'un conservateur français, un individu est déjugé dès qu'il appartient à l'opposition ; sa moralité et son honorabilité sont soupçonnées. Il lui apparaît comme un vulgaire ambitieux dont le but est d'arriver au pouvoir par l'intimidation.

Il est certain que dans tous les partis les intérêts et l'orgueil personnels tiennent leur place. Mais il faut juger les choses de plus haut, et reconnaître que cet antagonisme permanent, qui se dresse devant tous les gouvernements, a pour mobile des principes de raison et de justice que l'indignité de certains de ses représentants ne saurait jamais annuler. L'épithète de révolutionnaire s'est volontiers appliquée à tous les républicains, puisque la république ne semble encore, pour beaucoup de gens, qu'un prétexte à bouleversement. Depuis cent ans notre pays ne peut obtenir aucun progrès, aucune amélioration, sans crise politique. La faute en revient tout entière au pouvoir qui ne veut rien concéder ni rien entendre que si la force de la rébellion ne l'y contraint.

Ce qui précède nous autorise à affirmer que, si l'autorité n'a qu'une origine factice, c'est-à-dire si elle n'est pas constituée dans les conditions naturelles qui seules la rendent légitime, elle sera toujours chance-

lante et toujours dénuée de garanties pour l'avenir. Comment inspirerait-elle les égards, le respect, la vénération, lorsqu'elle ne procède que du hasard, de la violence, ou de l'intrigue ? Comment les moyens qui ont servi à l'établir ne deviendraient-ils pas, employés par ses adversaires, les instruments de sa chute ?

CHAPITRE XII

DE L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

Jamais peuple n'a dégénéré ni péri par l'esprit révolutionnaire. Il est, au contraire, à remarquer que l'attachement aux vieilles institutions a été plus funeste aux Etats que les tentatives d'innovations et de changements dont nous avons démontré la nécessité plus haut. L'obstination de Sparte pour ses lois hâta sa chute. Montesquieu nous démontre, preuve en main, que le mécanisme politique qui avait rendu Rome si puissante devait un jour contribuer à la précipiter. La perte de Byzance, non plus, ne fut point engendrée par des révolutions, mais par une foule de circonstances, une complexité d'événements encore plus externes qu'internes, au nombre desquels il faut ranger la formation de l'empire turc.

L'idéal, certainement, serait de réaliser le progrès sans désordre, sans secousse. Rien de plus triste, de plus navrant que les révolutions ; elles comptent trop de victimes et mettent à néant trop de travaux des siècles précédents. Mais si, en horreur d'elles, on n'y avait jamais eu recours, aucune amélioration ne se serait effectuée. Les gouvernements, comme nous l'avons fait observer, sont généralement responsables de ces

cataclysmes. Leur opiniâtreté à conserver, à maintenir des lois antipathiques, leur sans-gêne à transgresser celles qui leur déplaisent, leur soin unique à dérober leur administration au contrôle public, mettent les nations dans la cruelle nécessité d'en venir à la force.

Est-ce l'intérêt des peuples de supporter, quand même, un pouvoir arbitraire et de mauvaises lois, sous le prétexte que l'ordre est le principal des biens ?

Qu'entendez-vous par ordre ? Est-ce ce calme apparent, cette tranquillité extérieure, cette absence de réclamations, de plaintes, à l'aide desquels s'exercent impunément les abus, les exactions ? Cet ordre-là s'est obtenu momentanément sous les gouvernements les plus despotiques et les plus arbitraires. Pour atteindre à ce brillant résultat, il suffit simplement de disposer d'une grande force compressive.

Cet ordre en question offre au peuple, comme compensation de sa servitude, la faculté de souffrir en toute sécurité, d'être exploité, de mourir de misère, sans que personne ne le trouble dans cet état. Voilà certes un grand avantage !

Ah ! sans doute, si l'ordre politique représentait une organisation normale où chaque chose et chaque individu tiendraient la place qui convient à leur nature, celui qui troublerait l'ordre serait le plus grand criminel. Mais comme nous savons que les sociétés, les constitutions politiques organisent souvent le désordre en guise d'ordre, c'est-à-dire qu'une foule de choses y sont rangées tout de travers, il arrive que désorganiser cet ordre fictif, artificiel, c'est rendre service à la cause de l'ordre.

Saint Thomas, qui ne passe pas généralement pour un révolutionnaire, a écrit en plein moyen âge, en pleine féodalité : « La sédition contre la justice et

l'utilité de tous serait un crime digne d'être puni de mort ; mais le fait de résister et de combattre pour le bien public ne mérite pas ce nom. »

« Un gouvernement tyrannique, c'est-à-dire celui qui se propose le contentement personnel du prince au lieu de la satisfaction commune des sujets, cesse d'être légitime, et ce n'est plus sédition de l'abattre, pourvu qu'on ne le fasse avec un tel désordre qu'il occasionne des maux pires que la tyrannie. »

Saint Thomas a donc devancé Rousseau et le fameux : *l'insurrection est le plus saint des devoirs* ; ce qui prouve que les génies escaladent toujours par quelque endroit les limites de leur siècle.

Il donne un bon conseil, sans doute, en engageant à renoncer à un renversement de pouvoir, si les inconvénients de la crise sont plus funestes à la nation que les avantages recueillis ne lui sont salutaires. Malheureusement, cet avis prudent est dénué de force. Quand on met le pied dans une révolution, on entre dans l'inconnu en ce qui concerne les phases et les vicissitudes qu'on est susceptible de traverser. Il ne reste plus le choix des moyens ; les procédés varient et les circonstances les imposent.

La loi du progrès git très-souvent dans les changements. Cette vérité est encore fort obscure pour beaucoup de gens. Peu en sont pénétrés. Leur idée dominante est que le salut des sociétés et des peuples est dans la stabilité des institutions et des habitudes. Cette façon de voir n'est point étrangère à un sentiment d'égoïsme. Tous ceux qui ont le profit d'un certain agencement social sont les apôtres les plus ardents de la stabilité quand même. Dans le domaine civil comme dans le domaine politique, vous rencontrerez les mêmes oppositions, les mêmes résistances ; elles

sont toutes dictées par le sentiment de la plus extrême personnalité.

Est-il question d'introduire des réformes soit dans l'instruction, soit dans le régime universitaire, soit dans le Code civil, soit dans l'administration ? aussitôt des cris s'élèvent de toute part. C'est à qui des anciens professeurs s'insurgera contre la nouvelle méthode. Habités à suivre la voie que des besoins récents ont transformée en ornières, imbus de vieux systèmes, la perspective d'un changement, susceptible de rompre les douceurs de la routine, les jette dans un perplexité extrême. Il leur faudrait apprendre à nouveau, déranger le mécanisme de leur mémoire ; cela suffit pour qu'ils s'opposent avec l'énergie du désespoir à cette *rage*, comme ils l'appellent, d'innovations malsaines.

Il ne faut rien moins que de jeunes volontés parvenues au pouvoir pour passer outre et faire triompher les théories nouvelles. Cela ne se réalise pas sans combat.

Devant l'expérience réitérée de toutes ces résistances égoïstes et de tous ces mauvais vouloirs, les peuples ont fini par s'exaspérer. Le peu qu'ils savent de l'histoire confirme leur méfiance à l'égard de tout pouvoir établi. Cette irritation transmise de génération en génération a fini par leur créer un tempérament quasi révolutionnaire qui n'admet plus ni remise, ni retard, ni délai. Au fur et à mesure qu'on lui refuse, le peuple devient plus exigeant ; et le jour où on lui concède ce qu'il a demandé dès l'abord, il le trouve insuffisant et sans dédommagement honorable pour le temps qu'on l'a fait attendre. D'ailleurs, il sait que ces concessions ne sont dues qu'à la peur. Il se dégage alors de toute obligation et de toute reconnaissance envers ceux qui n'ont plié que devant son énergie.

Il n'est point fort difficile de prêcher la résignation à ceux qui souffrent, quand on jouit de toutes ses aises. Longtemps le peuple s'est résigné. Rien n'a été plus humble que ce pauvre *Jacques Bonhomme*. Mais la patience a des bornes.

« On désespère alors qu'on espère toujours. »

De plus, les classes inférieures doutèrent longtemps encore de leur égalité avec celles qui leur étaient supérieures. La religion leur avait bien annoncé que tous les humains sont frères, qu'ils n'ont tous qu'une même origine et une même destinée, mais ils croyaient que cette égalité ne devait se réaliser qu'après la mort. On leur avait enseigné que sur cette terre la hiérarchie, avec son cortège de privilèges transmissibles de père en fils, se maintiendrait jusqu'au jour où retentirait la trompette du jugement dernier.

Les convictions ayant pris une autre allure, on est de plus en plus pressé de devancer l'avènement du règne de la justice, et, comme avant-goût de la vie future, de jouir, dans les limites de l'existence individuelle, des bienfaits du droit et de la liberté. On ne se contente même pas d'espérer que ceux qui vous suivront et vous succéderont participeront à des avantages dont on a toujours été privé. Se souvenant de ce perpétuel leurre, on finit par trouver que c'est faire métier de dupe que de préparer toujours un bonheur à venir dont nul dans le présent ne voit jamais la réalisation.

En matière politique, je ne vois pas non plus, quoi qu'il plaise à dire, que les révolutions aient jamais été faites sans utilité et sans profit. Partout chaque révolution s'est accomplie en faveur d'une idée meilleure contre une idée pire.

Dés que l'on comprendra que la transformation successive est la condition vitale des sociétés, les révolutions deviendront de plus en plus rares, parce que les pouvoirs, pénétrés de cette vérité, perdront de leur inflexibilité d'humeur, de leur raideur systématique, sous l'empire de laquelle ils repoussent tout projet tendant à modifier ou à changer quoi que ce soit de ce qui est établi.

Un autre préjugé, sorti d'un examen superficiel de l'histoire, présente le peuple comme l'unique auteur des révolutions. De là ces expressions usitées de *verges de fer*, de *régime du sabre* pour mater la vile multitude, la populace abjecte.

Une étude plus approfondie des vicissitudes politiques nous prouve, au contraire, que les grands, les nobles ont été, dans tous les pays du monde, les plus ardents promoteurs des révolutions. Rongés d'ambition, avides de distinctions et de pouvoir, ils ont été les instigateurs des soulèvements. Cette devise : *Ote-toi de là que je m'y mette*, attribuée à tort aux gens de peu, a été la leur.

Dans les familles royales, cette méthode de l'évincement fut pratiquée avec ferveur. Jamais le peuple n'a pris l'initiative dans un renversement de dynastie. Saus doute, pour les opérer, on le fit intervenir, mais il n'y joua que le rôle secondaire et l'impulsion lui vint de plus haut.

N'est-ce pas le prince d'Orange, Guillaume, qui détrôna son beau-père pour s'emparer de la couronne ?

En 1830, la révolution qui jeta à bas Charles X, ne fut-elle pas préparée de longue main par Philippe d'Orléans ?

Quant à l'insubordination des grands envers le pouvoir, elle remplit toute l'histoire. Qui sous Charles VI

divise la France en deux camps ennemis ? Les Armagnac et le duc de Bourgogne.

Qui introduit l'Anglais dans sa patrie et le fait roi ?
Le duc de Bourgogne.

Qui fait prisonnier Henri III d'Angleterre ? Les hauts barons excités par Simon de Montfort.

Qui livre la Pologne à la plus complète anarchie ?
Les nobles.

Qui entrave l'œuvre civilisatrice de Pierre le Grand, qui conspire contre lui ? Les boyards.

Qui fomenté les troubles de la Hongrie ? Les magnats.

Nulle part nous ne voyons le peuple prendre l'initiative, et malgré l'évidence des faits qui le disculpent, c'est toujours lui qu'on rend responsable.

CHAPITRE XIII

MANQUE DE RELIGION

« On veut tuer la religion, » crient sur tous les tons légitimistes et cléricaux. Parole imprudente qui donne à entendre que la religion, comme toute chose humaine est sujette à trouver sa fin. Propos inconsideré dans la bouche de ceux qui affirment que Dieu conduit tous les événements et que tout s'accomplit suivant ses décrets.

Que se passe-t-il donc aujourd'hui qui les consterne et les épouvante si fort ?

Hélas ! il y a des libres-penseurs, des radicaux, c'est-à-dire des athées.

Et pourquoi les libres-penseurs seraient-ils nécessairement des athées ?

L'expérience, au contraire, nous prouve que le plus grand nombre est déiste. Mais qu'importe à l'Eglise que des libres-penseurs croient en Dieu, si ce n'est pas suivant sa formule ?... Que lui importe qu'ils croient à l'immortalité de l'âme, si cette immortalité n'est pas telle qu'elle l'a définie ? Que lui importe qu'ils pensent qu'une conduite honnête est le plus bel hommage rendu au Créateur, s'ils refusent de s'incliner devant ses symboles ?

Le crime irrémissible des libres-penseurs est, à ses yeux de ne faire partie d'aucune doctrine officiellement reconnue, de ne professer aucun culte et de ne s'en rapporter qu'à la raison.

« Que voici bien, se dit-elle, une gent au cou dur ; — *dura cervix*, — comme disait Moïse des Israélites ; elle est ingouvernable ; on ne peut ni l'enrégimenter, ni la faire obéir à un mot d'ordre. Elle échappe à notre action, à notre influence. N'étant point sous nous, elle est contre nous. Les grands principes qu'elle accepte sont trop généraux pour la subordonner entièrement. Pour diriger les esprits et les mater, rien n'égale la discipline. Vive une bonne petite règle minutieusement détaillée, qui s'empare de l'individu sous toutes ses faces, qui lui enlève toute initiative, qui lui prescrit ce qu'il a à faire chaque jour, qui le livre enfin pieds et poings liés à la sage direction d'un confesseur. Une société composée de membres ainsi dressés ira où l'on voudra la faire marcher : il lui suffira d'un signe. »

Les libres-penseurs, déistes ou athées, sont donc les pires des êtres. Cependant il faut compter avec eux ; car, indépendamment de ceux qui s'affirment, qui se nomment, une partie notable d'esprits adhèrent tacitement aux mêmes principes, c'est-à-dire s'affranchissent de tout joug ecclésiastique, de toute manifestation religieuse. Ce qui, bien que ne le déclarant pas, donne à entendre qu'ils rejettent, dans leur for intérieur, le *credo* orthodoxe. Assurément, pour l'Eglise, la gravité du délit ne git pas dans le plus ou moins d'incrédulité ou de scepticisme à l'égard des dogmes. Si, par respect humain ou par superstition, ils conservaient les apparences et continuaient à pratiquer, elle les tiendrait quittes du reste ; mais ce qu'elle considère comme un méfait impardonnable, c'est l'aveu formel et public de cette incrédulité et de ce scepticisme. Aussi est-ce avec

intention et préméditation qu'elle confond les épithètes de libre-penseur et d'athée. Son dessein est de discréditer d'autant plus ceux qui ont l'audace de raisonner par eux-mêmes et de les rendre d'autant plus haïssables. Elle grossit l'athéisme, l'exagère, le représente comme le plus grand péril social ; « Des gens qui ne croient à rien ne sont-ils pas capables de tout ? »

L'avènement de l'athéisme est-il donc un fait nouveau ?

Si j'ai bonne mémoire, la date en est fort ancienne. Bien avant de La Mettrie, le baron d'Holbach, Diderot, Auguste Comte et Littré, l'école atomistique d'Elée, sous la direction de Leucippe et de Démocrite, ses chefs, enseignait le matérialisme, et cela précédait de quatre cents ans la venue de Jésus. Dans tous les temps, certains savants philosophes n'ont cherché les causes que dans l'univers lui-même. Le conflit des forces de la nature leur a semblé fournir une explication suffisante de tous les phénomènes de notre monde.

N'est-il pas concevable que des hommes dégoûtés des aberrations métaphysiques se soient voués exclusivement à l'observation et à l'étude des faits visibles, palpables, tangibles ; et que, découvrant, après analyse, que les phénomènes physiologiques et psychologiques sont, pour la plupart, sous la dépendance d'une certaine disposition des molécules, d'un certain arrangement des tissus, des appareils et des systèmes, aient, tout pleins de leur sujet, conclu, beaucoup trop précipitamment sans doute, que l'intelligence, l'âme n'existe pas indépendamment du corps, qu'elle n'est que le produit d'un organisme plus ou moins compliqué, et que tous les phénomènes de la vie sont réductibles aux combinaisons chimiques, physiques et mécaniques ? C'est donc à cette catégorie de chercheurs scientifiques et à leurs adhérents que la lourde épithète d'athée est

décernée, bien qu'en réalité elle ne convienne guère à des gens plus préoccupés d'expliquer le monde, sans l'intervention d'une puissance qui lui soit étrangère, que de nier Dieu.

La science, en ce moment, traverse une phase provisoire mais nécessaire. Il est bon qu'il y ait, parmi ses représentants, des esprits absolument dégagés de l'influence traditionnelle pour aborder l'observation de la nature sans parti pris, sans idées préconçues. Trop souvent, quand on agit sous la dépendance de certaines croyances, on est disposé à leur faire des concessions et à temporiser avec le vrai. La relation des travaux et des faits qui en sont l'objet est moins sincère, moins exacte ; elle décèle des ménagements, des arrangements. Voilà pourquoi la science, basée uniquement sur l'expérience et l'induction, rend et rendra toujours de très grands services. Ce n'est pas qu'il ne faille faire de réserves à l'égard des inductions qui peuvent être, même en science, beaucoup trop étendues et beaucoup trop affirmatives, comme on le reproche justement aux savants positivistes, qui cependant, pour justifier leur titre, devraient s'abstenir de présenter des hypothèses à l'égal des faits acquis.

Non, le spiritualisme n'est pas menacé, il est simplement en voie de transformation. Les athées ne formeront jamais qu'une faible minorité ; car, si l'on ne peut démontrer Dieu scientifiquement, on ne peut pas davantage prouver sa non-existence, puisque nous n'avons atteint, par la contention de notre esprit, que les causes secondes, et que la spéculation demeure libre d'interpréter à sa guise les causes premières.

D'ailleurs, le sens intérieur, la raison proteste contre les doctrines matérialistes pour deux motifs : l'un, c'est qu'il est irrationnel de supposer qu'un agrégat de molécules inconscientes soit capable de produire une cons-

ciences humaine ; l'autre, c'est que, chez tous les êtres, les instincts sont conformes aux destinées. Ainsi, puisque l'humanité a le sentiment intime de l'existence d'un être suprême et de l'immortalité de l'âme, c'est que Dieu EST et que l'âme est IMMORTELLE.

De plus, la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme peut seule satisfaire notre concept de justice absolue. Car nous sommes bien persuadés, nous sommes bien convaincus que, quels que soient nos efforts ici-bas dans le sens de l'amélioration et du perfectionnement, nos sociétés seront toujours impuissantes à réaliser la complète justice. En admettant même que les lois et les institutions fussent aussi parfaites que possible, et que les droits fussent si bien pondérés qu'aucun d'eux ne pût nuire à l'exercice légitime de tous les autres, nous resterons, malgré cela, sans prise sur les injustices naturelles, telles que la difformité, le crétinisme, la maladie innée, la mort prématurée, soit par suite d'un mauvais organisme, soit par accident.

Or, si ce concept de justice absolue ne trouvait point sa satisfaction dans un justicier suprême, si cette notion admirable était dénuée de réalité objective, l'humanité qui l'a conçue serait plus grande que sa cause, ce qui est absurde.

D'ailleurs, notez bien que la croyance à l'immortalité de l'âme, considérée comme une illusion de notre esprit ignorant, loin d'infirmier l'existence de Dieu, l'appuie ; car cette illusion, dont nous sommes dupes, et qui nous sert à supporter avec résignation toutes les misères, toutes les rudes épreuves de la vie, est une tromperie trop calculée, trop raffinée pour n'être que le produit de la combinaison fortuite et inconsciente de l'oxygène, de l'azote, de l'hydrogène et du carbone. Elle ne peut nous être alors inspirée que par

un génie méchant et rusé, soit, mais qui n'en est pas moins un génie supérieur et créateur ; conclusion encore plus ridicule que la première.

L'athéisme, en somme, est frappé de stérilité parce qu'il est illogique, qu'il marche contre l'aspiration naturelle et le sens commun. S'il semble s'étendre et se propager, cette extension, cette propagation est plus simulée que réelle, elle n'a d'autre but que de réagir contre les réminiscences envahissantes du cléricisme. Seulement, je crains fort que le parti qui se sert de l'athéisme comme d'un procédé politique, ne recueille que des résultats à l'inverse de ceux qu'il attend.

Mais de ce que l'idée de Dieu ne périt point, il ne s'ensuit pas que la religion s'immobilise. Et je répondrai à ceux qui se lamentent parce que le christianisme décline, que le déclin d'une doctrine n'est que le commencement d'une autre.

Par quelle étrange aberration se figure-t-on qu'il n'y a point eu d'autres religions que le mosaïsme et le christianisme ? Et les doctrines de la vieille Egypte si mystérieuses et si profondes, et le brahmanisme, et le mazdéisme, et le bouddhisme, sans compter leurs nombreuses dérivations appelées sectes ! Ces divers systèmes qui s'engendrent, se succèdent, s'évincent, ne sont-ils pas autant de phases, autant d'étapes de l'évolution religieuse ?

Et qu'on n'aille pas s'imaginer qu'un homme, qu'un groupe, qu'un peuple ait la puissance de détruire une certaine religion de propos délibéré. Un tel fait ne dépend ni de la volonté de quelqu'un, ni de celle de plusieurs. La déchéance d'une religion est la résultante de l'action du temps, lequel met en permanente confrontation la doctrine et la raison.

La doctrine, elle, reste au point d'où elle est partie ;

tandis que la raison se fortifie, s'augmente, s'agrandit, par l'expérience et par la science.

Dès qu'elle dépasse la doctrine, qu'elle fait voir les défauts de ses dogmes et de sa tradition, la doctrine périlite et tombe en discrédit.

Le travail lent des siècles tend donc à rendre la raison de plus en plus autoritaire.

En résumé, les religions se forment, se modifient, se transforment, suivant le degré de culture, de science et de lumière d'une époque. Cependant, malgré les variations, les différences et les oppositions qui distinguent les doctrines du présent de celles du passé, nous trouvons deux points irréductibles, deux principes immuables qui suffisent à constituer toute religion. Nous les avons cités tout à l'heure ; ce sont l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, d'où résulte la morale. Le reste est de surcroît. La raison la plus haute n'a cessé de proclamer la vérité de ces deux dogmes.

Maintenant, comme toute opinion doit s'appuyer sur des faits pour obtenir la créance publique, je vais poser la question suivante sous la forme la plus concise et la plus claire.

Pourquoi la religion catholique perd-elle de son influence ? pourquoi le nombre des fidèles diminue-t-il sensiblement ?

Faut-il s'en prendre à la doctrine en elle-même ou bien à ceux qui la représentent, ou bien à l'humanité tout entière ?

Les hommes d'aujourd'hui sont-ils plus pervers, plus incrédules, plus vicieux que ceux des temps de *foi*, comme le répètent sans relâche les cléricaux ? Est-ce le diable qui ourdit à nouveau quelque coup d'Etat décisif contre la vérité et la lumière ?

Arhiman tente-t-il un effort désespéré pour triompher d'Ormutz ? — Examinons.

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

L'INFLUENCE CHRÉTIENNE

Depuis près de 1900 ans, le christianisme est en Europe la religion dominante. Il s'est même implanté dans les parties les plus brillamment civilisées de l'Amérique ; et il compte, en Asie comme en Afrique, des adeptes disséminés. Bien que moins nombreux en adhérents que certaines doctrines, il est plus répandu partout qu'aucune autre.

Rien ne lui a manqué, ni le temps, ni l'autorité, ni la richesse, ni la foi, pour germer, se développer, s'agrandir. L'Église, pendant des siècles, a été la tête de la société catholique. Quand elle n'a pu persuader, elle a eu la force de contraindre. Plus d'une fois, le bras séculier a été son plus actif et son plus dévoué auxiliaire. On n'a rien dit, rien écrit sans sa permission et son consentement ; et les récalcitrants ont payé leur audace par l'interdiction, l'incarcération, les tour-

ments et le bûcher. Un seul anathème lancé par elle a fait trembler ceux qui se croyaient le mieux affermis.

Il est donc très-facile de juger la doctrine et d'en apprécier la valeur intrinsèque par ses effets, ses conséquences, ses résultats. L'espace qu'elle a déjà parcouru est assez considérable pour donner une idée de son action dynamique et de la portée de son influence.

Descendue des sommets de l'idéal pour s'incarner dans l'application positive, cette doctrine s'est mêlée à tous les événements, à toutes les circonstances, à tous les intérêts ; elle les a modifiés, conduits ; elle en a fait même surgir un bon nombre. Si bien qu'on ne peut lire deux pages d'histoire sans s'en préoccuper, puisqu'elle est constamment en scène. Elle devient un fait, et à ce titre, elle tombe sous l'observation, l'examen et la critique.

Certes, il serait désirable de constater, dans les temps de son apogée, plus de droiture, plus de sincérité, plus de vertus. Si l'on n'avait pas vu les hommes d'État chrétiens mettre la politique au-dessus des lois, de la religion et de la conscience ; s'ils avaient su garder la foi des traités ; s'ils avaient eu scrupule de violer leurs serments ; s'ils avaient respecté le droit des nations ; s'il y avait eu moins d'usurpations, moins d'invasions, moins de guerres, moins de carnages ; si, à l'intérieur, il y avait eu moins d'exactions, de concussions, d'exploitations et d'oppressions ; s'il y avait eu moins de débauches, moins de crimes, moins de procès ; si l'on avait été plus juste, plus vertueux, enfin meilleur que nous ne le sommes à présent ; si les prisons étaient restées vides et les bourreaux sans emploi, on serait en droit de regretter cette bienheureuse époque et de s'efforcer de la faire renaître.

Mais, grand Dieu ! quel spectacle nous offrent les siècles très-chrétiens ! que ce soit dans l'église, sur le trône, autour du trône, ou dans le peuple !

Esquissons-le en quelques traits.

CHAPITRE II

CE QU'ON VALAIT AU BEAU TEMPS DE LA FOI

Partons du dixième siècle.

A cette époque, on est complètement sorti de la barbarie et l'on a déjà traversé deux cents ans de moyen âge. Allons à Rome. Nous y rencontrons Jean X qui, grâce à la haute influence de sa maîtresse Théodora, comtesse de Tusculum, occupe le saint siège.

Les historiens (1) prétendent qu'il n'est pas pire que ses contemporains. Cependant, il est libertin, luxueux, orgueilleux et ne se fait pas scrupule de faire jouer le poignard lorsqu'il s'agit de se débarrasser d'un personnage incommode. Semant des haines autour de lui, il récolte l'assassinat et finit étranglé sous des coussins.

Un tel désordre règne dans les régions épiscopales, que la trop célèbre Marozie, ayant eu un fils du pape Sergius, s'avise de le coiffer de la tiare quoiqu'il fût presque enfant, et elle y réussit. Jean XII, par sa débauche, soulève le dégoût et l'indignation publics. L'empereur Othon lui fait des remontrances dont il ne

(1) *Mille ans de guerre entre Rome et les papes*, par Mary Lafon.

Histoire des Révolutions d'Italie ou Guelfes et Gibelins, par J. Ferrari.

tient aucun compte. Un concile le dépose et nomme un autre pape à sa place. Transporté de rage et bien que vaincu, il ressaisit, par un expédient, un instant de pouvoir, et en profite pour assouvir sa vengeance. Son successeur ayant fui, il tourne sa fureur contre le cardinal-diacre, qui a rédigé la sentence, et contre l'infortuné Azzon l'archiviste. Il fait trancher la main droite et deux doigts au premier, le nez et la langue au second. Enfin, Jean XII, à son tour, est frappé à la tempe par une main inconnue. Jean XIII, haineux, vindicatif, est chassé par les nobles. Rétabli dans la suite, il exerce de cruelles représailles envers ses ennemis.

Adrien IV, pour reconquérir la puissance temporelle qu'Arnold de Brescia lui a enlevée en constituant la République, appelle Frédéric Barberousse à son secours, lui promettant la couronne de fer. Barberousse accepte. Il s'empare de Rome et remet Arnold de Brescia au pape, qui le fait immédiatement crucifier et brûler vif.

Malgré la cruauté d'Adrien, la République se maintint quinze ans à Rome.

Innocent III fut l'instigateur de la croisade contre les Albigeois. Paul II, amateur de plaisirs et de débauches, épuisa le trésor papal par son goût effréné pour les pierreries. Sa tiare fut si pesante qu'elle lui valut une congestion cérébrale dont il mourut.

Du reste, s'il fallait faire la nomenclature de tous les pontifes indignes, on en serait réduit à citer les trois quarts de ceux qui ont occupé le saint-siège. Nous ferons donc des omissions volontaires. L'incestueux Sixte IV se distingue par un népotisme poussé à la dernière limite. Un de ses fils, nommé cardinal, se livre à des dépenses qui atteignent un chiffre prodigieux pour le temps. Le trésor ne suffit point à satis-

faire ses goûts fastueux. Il dépense vingt mille écus pour un repas. Sa maîtresse Tirésia ne marche qu'avec des chaussures couvertes de diamants. Tous les jours, le déficit s'accroît, lorsqu'enfin la mort, sous la forme d'une maladie ignominieuse, s'en empare assez à temps pour éviter la banqueroute.

Il semble que la mesure de la corruption et des crimes soit comble ; point ; un homme trouva moyen, à lui tout seul, d'en résumer la somme et de la décupler encore. Alexandre VI eut le triste honneur d'étonner ses contemporains en matière de vices et de crimes, et la tâche n'était pas mince. Je n'insiste pas sur cette figure, objet de l'épouvante et de l'exécration des siècles à venir comme de celui qui l'avait produit. Le pape Jules II n'acquiesça un certain prestige que parce qu'il fut contemporain de Raphaël et de Michel-Ange, et que ce dernier lui fit son tombeau. Son panégyriste avoue lui-même que nul homme ne fut plus que lui en contradiction avec les principes de l'évangile. Quant à Léon X, on sait qu'il fut plus artiste, plus littérateur que prêtre. Il eut même quelque propension vers l'athéisme. Un tel pape devait faire surgir la Réforme. Cinquante ans plus tard, un de ses successeurs, Grégoire XIII, d'humeur moins accommodante, conçut tant de satisfaction en apprenant la nouvelle de la Saint-Barthélemy, qu'il ordonna qu'on fit des feux de joie dans tous les quartiers de Rome et qu'on illuminât pompeusement toutes les places, afin de célébrer dignement une nuit si *glorieuse* pour la catholicité.

Il est encore à remarquer qu'à ces époques de ferveur, l'Église, dont le premier devoir était de s'élever contre l'esclavage et de travailler à l'anéantir, ne tarda pas à ralentir son zèle émancipateur dès que la féodalité l'eut rendue propriétaire. Possédant des fiefs,

jouissant à son tour de toutes les prérogatives qui y étaient attachées, redevances, corvées, dîmes, elle trouva que le servage et la vassalité avaient du bon, qu'ils augmentaient son autorité et ses richesses et qu'il serait très-impolitique de chercher à les abolir. Du reste, les papes ne manquèrent point, quand ils furent en situation de le faire, de donner l'exemple de l'autocratie la plus despotique, traitant les hommes comme des brutes, ne les considérant que comme des instruments de leur volonté et de leur ambition, et sacrifiant leur vie sans scrupule, quand il s'agissait d'exécuter leurs desseins. Sixte-Quint, Jules II et tant d'autres moins célèbres ne se sont pas fait faute de méconnaître, dans leurs actes, le principe chrétien d'égalité.

En citant ces quelques exemples, nous nous sommes plus souciee de remémorer la conduite morale des papes que leur situation politique. Cependant, vu les circonstances actuelles, il n'est pas indifférent que nous en disions quelques mots, le parti religieux s'apitoyant aujourd'hui beaucoup plus qu'il ne convient sur le sort de Pie IX.

La perte de sa couronne temporelle est le thème de toutes les doléances et de toutes les lamentations.

On croirait vraiment que le fait est sans précédent, et que les vicaires de Jésus-Christ ont toujours joui dans le calme le plus parfait de la possession de leurs états ; tandis qu'au contraire rien ne leur a été plus contesté que le pouvoir politique. Ils ont traversé, sous ce rapport, toutes les vicissitudes possibles. Que de papes maltraités, dépossédés, chassés ! Léon III est odieusement mutilé, Benoît VI est pendu, Boniface VIII est souffleté. Comment alors appeler Pie IX l'auguste prisonnier, le pontife martyr, la sublime victime ? Prisonnier de qui ? Martyr de quoi ? C'est ce

que personne ne saurait dire. Il est spirituel, il gouverne les âmes, il est à la tête de la hiérarchie sacerdotale ; pour le reste, il est citoyen de Rome ! A ce titre, il a le droit d'y rester, d'en sortir, d'y rentrer. Est-on martyr, quand on habite un palais, quand on est entouré de soins, de serviteurs, et que les conditions de la vie sont si excellentes qu'on la prolonge au delà de quatre-vingts ans ? Dans ce cas, on est en droit de conclure que le martyre est essentiellement hygiénique.

Jamais, dans de semblables circonstances, pape n'a été traité avec plus d'égards et de respects. Il est même assez curieux qu'un siècle, soi-disant sceptique, irréligieux, ait plus de déférence pour le pape détrôné que n'en ont montré les siècles les plus fervents.

Après cette courte réflexion, nous poursuivons notre succincte analyse. Si des papes nous passons aux princes, nous serons obligés de convenir que la même atmosphère immorale pèse sur les consciences.

Ne sortons pas d'Italie, puisque nous y sommes, et observons.

Tous les Sforze sont traitres, empoisonneurs, assassins. Sur dix-sept Médicis, dix se livrent à tous les vices. Les Visconti, pour valoir un peu mieux, ne laissent pas que d'enregistrer quelques actes qui méritent, pour le commun des mortels, la condamnation capitale.

Si nous nous tournons vers l'Angleterre, elle nous édifiera sur la façon dont les familles royales professaient l'assassinat entre elles. Jean-Sans-Terre fait assassiner son neveu ; Richard II fait assassiner son oncle ; Edouard II est assassiné par les ordres de sa femme ; Edouard IV, après avoir fait assassiner Henri VI, fait assassiner son propre frère le duc de Clarence ; Richard III fait assassiner ses deux neveux ; Henri

VIII, sans raison valable, répudie deux femmes et en fait décapiter deux autres. En Espagne, où la foi rayonna avec le plus d'incandescence, les seuls noms de Philippe II et de son digne ministre, le duc d'Albe, suffirent à évoquer toute une phalange de sombres horreurs.

La France, moins fertile en crimes et en atrocités superstitieuses, n'en est pas néanmoins exempte. Louis XI, Charles IX, Richelieu, ont des dossiers qui, en ce genre, ne laissent vraiment rien à désirer. Du reste, toute l'Europe catholique, en nous déroulant ses annales, nous offrira des tableaux qui nous renseigneront sur l'innocence et la pureté des mœurs au bon temps de la foi ; et nous serons à même de constater que la morale du dix-neuvième siècle, malgré ses nombreux écarts, est encore de beaucoup supérieure à la morale des siècles de la crédulité fanatique.

Quant à la noblesse, pour un loyal chevalier cent che-napans cuirassés, bardés de fer, exerçant le brigandage bien plus que la charité. On s'en souvient de ces hauts barons auxquels se rattachent tant d'épisodes dignes des temps barbares ! Débauches, férocité, fanatisme, tel est le bilan du plus grand nombre. Le seizième siècle les transformera en élégants mignons pleins de mollesse, de mièvreries, de libertinage et de cagoterie. Mais, sous ce nouvel aspect, persévéra la dissolution féroce. La sanglante nuit de la Saint-Barthélemy nous la révélera dans toute son intensité. Le chroniqueur Brantôme nous en a donné certains détails bien capables de scandaliser les moins scrupuleux. Ce n'est point la religion qui fit défaut, et la pratique dévote fut fort en crédit. Cependant processions, confessions, communions, duels, homicides, massacres s'amalgamèrent très commodément et se confondirent.

Pour ce qui est du peuple, il est ignorant, naïf,

crédule ; mais son attachement à ses croyances n'atténue point ses instincts souvent sanguinaires.

Il aime la vue des supplices odieux, et dans les soulèvements populaires, il apporte toujours, et plus que maintenant, quoi qu'on dise, cette frénésie du sang, cette précipitation à exercer des vengeances immédiates. En un instant, ce respect, cette obéissance dans lesquels on le tient si rudement, font place à l'arrogance et à l'insulte. La convention sociale disparaît devant la loi naturelle qui fait sa trouée dans les temps de trouble, comme pour avertir que rien n'a pu la détruire, et qu'elle est toujours prête à rentrer.

Les esprits réactionnaires sont disposés à mettre sur le compte du manque de religion l'esprit de rébellion des masses contre les princes. Ainsi, la condamnation de Louis XVI est, suivant eux, le dénoûment fatal qu'ont amené les théories voltairiennes et encyclopédiques.

Pourtant, plus de cent ans auparavant, la tête de Charles I^{er} tombait sous le glaive ; et cette fois-là, la passion religieuse n'était point étrangère à cette exécution.

L'ingratitude est une des caractéristiques de l'humanité, et nous en faisons preuve quand nous regrettons des temps qui, sous tant de rapports, sont inférieurs aux nôtres. Je ne prétends point dire que ces époques aient été déshéritées complètement, qu'elles aient été dépourvues de génies, qu'elles n'aient eu certains côtés de grandeur ; mais cette grandeur elle-même s'associe à trop d'idées étroites, à trop d'erreurs, à trop de superstitions, pour n'en être point amoindrie et pour jouir de toute sa plénitude.

Quelques caractères incorruptibles, quelques beaux traits d'héroïsme et de vertu dispersés çà et là ne peuvent tenir lieu d'un ensemble.

D'ailleurs, quelle est la doctrine, quel est le parti, quelle est la secte qui n'aient point eu à s'enorgueillir de quelques beaux types moraux ? L'humanité ne renferme-t-elle pas les germes des plus grands actes, des plus grandes choses ? Seulement, pour un saint Vincent de Paul, combien ne comptera-t-on pas de Torquemada ? On a jeté la pierre au monde payen parce qu'il livra les chrétiens aux bêtes, et cependant le monde chrétien livra les hérétiques aux flammes ; on s'indigna de voir le monde payen enthousiaste des combats de gladiateurs, et cependant le monde chrétien courut en hâte aux combats de taureaux ! Et l'on s'étonne que le scepticisme ait envahi la société ! On ne conçoit pas combien sont naturels le découragement et le dégoût ; on n'admet pas que le doute en soit la résultante logique. On répète fréquemment que la conduite blâmable des croyants n'altère en rien l'excellence des dogmes. Cela prouve au moins qu'ils sont sans influence sur eux.

La virtualité d'une religion se manifeste dans ses effets. Son mandat, sa fin est d'agir sur l'humanité et de l'améliorer indéfiniment par la connaissance de la vérité.

CHAPITRE III

DÉCEPTION RELIGIEUSE

Le point de départ de ces déceptions est la tradition elle-même.

La tradition nous raconte que le premier homme, ou le premier couple humain, sorti des mains du créateur doué de toutes les perfections, a abusé de sa liberté et s'est rendu coupable envers son divin auteur, qu'il en a été puni, et que toutes les générations suivantes, issues de lui, héritent de sa faute et de son châtement. Elle donne à entendre que si Adam et Eve, prototypes parfaits de l'humanité, ont été incapables de garder la loi de Dieu et de s'y conformer, tout homme et toute femme dans l'avenir comme dans le présent, l'eussent également transgressée à leur place.

Pour se laver de cette tache, pour se relever à la hauteur de l'origine et rentrer dans l'état qui avait précédé la chute, il fallait non seulement que l'humanité expiât son crime, mais encore qu'elle obtint de la miséricorde céleste une faveur, une grâce susceptible de lui donner une addition de forces, un supplément d'énergie morale dont elle n'avait point été suffisamment pourvue dans le principe, comme il est permis de le supposer.

La tradition nous enseigne donc que l'humanité, depuis le péché initial, est dans l'impossibilité absolue de se conduire par sa propre lumière, par ses propres forces.

Pénétrés de notre insuffisance, de notre dénûment, nous n'avons cessé de chercher une aide en dehors de nous-mêmes.

Or, chaque religion, fondée sur une révélation, promet le secours divin à ceux qui l'écoutent et la suivent. Aucune ne l'a offert avec autant de largeur et de générosité que le christianisme. Nulle doctrine n'a rallié l'homme à Dieu d'une façon aussi étroite ; nulle doctrine ne devait donc renfermer une virtualité aussi efficace, aussi puissante.

Le brahmanisme, le mazdéisme, le mosaïsme fournissaient, comme moyen de réconciliation et d'union de la créature au créateur, la connaissance des livres sacrés, la prière, le sacrifice, la contemplation, l'extase. Le christianisme va plus loin ; la hardiesse de ses moyens a lieu de surprendre : il donne Dieu lui-même en pâture à l'humanité.

Le Christ, seconde personne de l'unité trine, ne se contente pas d'être victime expiatoire, il est, en outre, le grand réconfortant de l'humanité. Sous forme d'aliment, il pénètre au plus profond de son âme.

Désormais, le chrétien s'assimile, s'inocule, s'incorpore l'esprit divin avec la substance divine. L'alliance est en même temps charnelle et spirituelle ; elle satisfait conséquemment la double nature de l'être humain.

Certes, jamais don pareil n'était tombé du ciel dans les mains d'un mortel. Et les premiers croyants, frappés de l'immensité de ce bienfait, se persuadèrent — c'était leur droit — qu'une transformation complète allait se produire incontinent ; que cette manducation céleste, que cette immixtion de l'élément divin, fré-

quemment renouvelées, allaient triompher des exigences de l'organisme humain ; que les besoins, les passions seraient matés par cette force surnaturelle. Un cri unique s'éleva du fond de toutes les poitrines ; *Je ne puis rien par moi-même, je puis tout par Dieu qui est en moi.* Il ne s'agissait que de dépouiller le vieil homme et de revêtir l'homme nouveau.

O prodige en sens inverse ! l'humanité est restée ce qu'elle était auparavant. Elle est tombée dans les mêmes erreurs, dans les mêmes fautes, dans les mêmes crimes, le vieil homme n'ayant été dépouillé qu'imaginativement.

Sous l'inspiration de ces traditions et de ces croyances, les docteurs enseignèrent : 1° le détachement de la vie ; 2° le mépris de la raison humaine ; 3° une morale supra-naturelle ; 4° la prépondérance sacerdotale. Toutes les religions précédentes avaient le même programme, le christianisme ne le changea point. Comme c'est de lui que nous avons à nous entretenir, nous allons y consacrer toute notre attention.

CHAPITRE IV

LE DÉTACHEMENT DE LA VIE

Mi composé de traditions hébraïques et de traditions orientales, le christianisme reproduisit, de ces dernières, l'ascétisme, le mysticisme et la résurrection des morts. Comme le brahmanisme, il ne compta pour rien la vie présente et n'exalta que la vie future : ici-bas, abnégations, renoncements, épreuves, souffrances, humiliations, sacrifices, là-haut récompense, rayonnement, gloire, bonheur.

Tout occupé du monde supra-naturel, il ne s'attacha point à organiser la cité terrestre pour laquelle il professa un systématique mépris. Ce mépris fut encore renforcé par la perspective prochaine d'une fin du monde suivie d'un jugement définitif. Il était logique que des gens qui entrevoyaient le terme de leur carrière et la destruction de la planète à courte échéance, négligeassent absolument les intérêts éphémères, lesquels, d'ailleurs, s'ils s'y consacraient, nuiraient à leurs intérêts éternels.

Cette certitude de la fin du monde à si bref délai rendit les apôtres indifférents à l'ordre politique contemporain. L'égalité, la fraternité, la félicité de tous les êtres ne devaient se réaliser que dans la cité



céleste. Les néo-croyants acceptèrent donc volontiers l'état de choses d'alors comme un surcroît d'épreuves propres à leur procurer de nouveaux mérites. Ils firent abandon de tout ce qu'ils pouvaient désirer dans ce monde, remettant à plus tard l'accomplissement de la nouvelle promesse et la réalisation de leur idéal. Convaincus de la prompt venue du règne de la justice divine, ils abandonnèrent leurs biens, vécurent en commun, dégagés de toutes préoccupations pécuniaires, tout entiers à la pénitence, la prière et la prédication. D'autres se retirèrent au désert, afin de se livrer sans relâche, sans distraction possible, à la méditation, à l'extase, sans jamais plus se soucier des agitations de la vie.

Saint Paul ne permet le mariage que comme un acte qu'on tolère, mais qu'on ne conseille pas. Certes, si saint Paul avait pu penser que le monde pût se prolonger bien au delà du terme assigné par sa croyance, loin de préférer le célibat, il eût prescrit le mariage comme le seul mode honorable de perpétuer le genre humain.

CHAPITRE V

LE MÉPRIS DE LA RAISON HUMAINE

Le dédain de la vie entraînait irrésistiblement le mépris de tout ce qui s'y rattache et de tout ce qui la constitue. On méprisa d'autant plus la raison qu'on la rendait responsable de la chute originelle. L'humanité s'appliqua à la prendre en défiance, elle fut un objet de suspicion. Toute initiative de la raison fut considérée comme perniciuse. Une réaction singulière se fit dans l'opinion ; tout ce que le monde grec et romain avait honoré, encensé, talents, sciences, génie, fut dédaigné, conspué, anathématisé par le christianisme. Tout ce qui était ignorant, pauvre d'esprit, fut déclaré prédestiné pour la gloire éternelle.

Ce même mouvement s'était opéré dans l'Inde par l'entremise de Çakia-Mouny, sept cents ans auparavant.

Ni Jésus, ni saint Paul ne firent mention, dans leurs enseignements, de la nécessité d'exercer son esprit dans les sciences, les arts, les lettres, l'industrie. Ils manifestèrent, au contraire, leur profonde aversion pour cette direction de la pensée, la signalant comme une voie de dissolution et de perdition.

L'observation de la nature, la recherche de ses lois ne furent jamais pour la doctrine chrétienne, comme

pour toutes celles qui l'avaient précédée, un moyen de découvrir la vérité. Suivant elle, la foi seule confère à l'âme la possession du vrai et est la condition essentielle du salut.

L'humanité, dénuée de la faculté d'être elle-même son guide, a recours à l'assistance de Dieu par l'usage des sacrements. Dans cet ordre d'idée, l'autorité revient de droit aux prêtres.

CHAPITRE VI

PRÉPONDÉRANCE SACERDOTALE

A l'exemple des sociétés antiques, le prêtre dans la chrétienté est l'instituteur, l'initiateur, le directeur suprême. Pour remplir des fonctions de si haute importance, il a reçu, par l'effusion du sang de la personne divine, une grâce spéciale, un privilège exclusif qui, conféré aux premiers apôtres, lui est transmis au moyen de l'ordination. Une fois ordonné, il jouit de la faculté de communiquer directement avec Dieu, de le faire venir à son appel et de puiser à ce contact permanent les énergies d'une nature supérieure à la sienne.

Trait d'union entre la créature et le créateur, mandataire indispensable, le prêtre a pour mission d'interpréter les livres sacrés, d'expliquer les dogmes. L'Esprit Saint est avec lui et le revêt d'une sorte d'infailibilité.

Par sa conduite, il personnifie la vertu. Comblé de grâce, rien ne lui est impossible: Le prêtre est le guide à suivre, le modèle à imiter.

CHAPITRE VII

LA MORALE TRANSCENDANTE

De cette émission, de cette diffusion d'éléments spirituels dans le monde, il devait résulter nécessairement une amélioration progressive des mœurs.

L'humanité, fière de la force dont elle crut disposer, éleva son diapason moral et formula une éthique transcendante, supra-terrestre, rejetant bien au loin la loi naturelle, avec laquelle elle rompit violemment.

CHAPITRE VIII

IDÉAL ET RÉALITÉ

Telles furent les conclusions logiquement tirées de la tradition et des dogmes chrétiens.

Tel fut le plan d'après lequel on chercha à organiser la nouvelle société.

Nous allons être à même de juger l'écart qui se tient entre la fiction et la réalité, et d'estimer à sa juste valeur la virtualité de la doctrine chrétienne.

On nous permettra, ici, d'intervertir l'ordre que nous venons de suivre ; car la critique d'une doctrine adopte une autre méthode que celle de sa formation.

La critique, dans sa marche chronologique et non point logique, néglige le fond et s'en prend aux détails, aux actes communs de la vie, dont l'observation est bien plus accessible à la majorité des esprits que l'examen approfondi d'une tradition et d'un dogme.

D'ailleurs, l'opposition est d'autant plus vive que les faits qui la provoquent ont un caractère d'évidence, et que tout d'abord elle saute aux yeux. On s'indigne bien plus volontiers devant une mauvaise conduite et de vilains procédés qui vous blessent dans vos intérêts les plus directs, les plus journaliers, qu'à propos d'un système plus ou moins conforme à la vérité.

Dans le domaine des événements, tout le monde peut s'établir juge ; tandis qu'en matière de raisonnement, ce n'est que le petit nombre qui en est capable.

Nous signalerons donc les côtés qui ont le plus frappé l'opinion publique et dont la critique s'est emparée en premier lieu.

CHAPITRE IX

LES SACERDOCES MIS EN ACCUSATION

En raison de ce qui précède, jamais les premières attaques qui ébranlent une religion ne se dirigent directement contre elle. Elles suivent une voie détournée et s'adressent à ses représentants. Elles s'acharnent là quelque temps, puis elles vont tout droit aux dogmes. Ce n'est plus alors une réformation, mais bien une révolution religieuse. C'est ainsi que les choses se sont passées dans l'Inde et l'Égypte. De nos jours, Zwingle et Luther ont commencé par s'en prendre aux désordres de Rome, au scandale commercial des indulgences et à la simonie. Partis d'un cas d'administration et de discipline, ils en arrivèrent tout naturellement à la discussion des dogmes.

Il est communément admis que ce qui discrédite les religions, ce qui diminue la foi, la piété, ce qui fait naître le doute dans les âmes, c'est la conduite des prêtres. On trouve irrationnel, choquant, que ceux qui enseignent une doctrine ne soient pas les premiers à la mettre en application. Le « *Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais* », n'a jamais satisfait personne. On ne supporte pas qu'une conviction profonde, qu'une communication perpétuelle avec la divi-

nité ne modifient pas de beaucoup les actes de la vie.

Si une religion n'améliore pas ceux qui en sont les ministres, comment espérer que les masses, qui attendent de ces derniers l'instruction et l'exemple, fassent de grands efforts sur elles-mêmes pour changer leur façon d'agir et la perfectionner ?

Le premier mouvement est donc de dégager la doctrine des agissements plus ou moins orthodoxes du clergé, et de le rendre personnellement responsable de l'affaiblissement du sentiment religieux.

En réalité, ces accusations sont injustes.

La religion chrétienne impose aux prêtres un rôle quasi impossible à soutenir.

Elle a exigé que l'homme sacerdotal sortit de l'humanité pour entrer à son service.

Elle a placé le prêtre en dehors de la loi naturelle et des conditions communes de la vie ; elle en a fait une sorte de nature mixte, intermédiaire entre Dieu et l'homme, procédant, pour ainsi dire, de l'un et de l'autre.

En vertu d'un principe divin, elle a prétendu lui créer un tempérament divin, comme nous venons de l'expliquer plus haut.

Le prêtre, suivant cette donnée, est armé pour toute résistance ; aussi aucune épreuve ne lui est-elle épargnée. On ne veut pas même qu'il se garantisse par une attitude sévère et rigide. Son âme, ouverte à toutes les compassions, à toutes les sensibilités, enfin à l'amour de ses semblables, doit s'énoncer dans un langage onctueux et doux : il personnifie toute mansuétude.

Dès l'abord, comme les autres, il est dupe de la promesse, il compte sur cette force occulte.

Dans un instant d'enthousiasme produit par une surexcitation nerveuse, il a cru la sentir s'infiltrer dans ses veines et activer la circulation de son sang. Il n'a

pas douté qu'il ne fût en possession de la faveur, de la grâce céleste, capable de le pénétrer, de le régénérer, de le transfigurer. Plein de confiance, convaincu qu'il est en mesure de défier toute tentation et de tenir tête aux insinuations perfides de la chair, il s'élançe impétueusement au milieu des dangers.

Hélas ! l'illusion est de courte durée. L'expérience l'oblige à en rabattre. Et si l'homme sacerdotal donne des déceptions à ceux qui l'entourent, il en éprouve lui-même de bien amères. Ce qui lui a été promis n'a pas été tenu ; ce qu'il attendait n'est pas arrivé. Il se trouve face à face avec son humanité, rien de plus, rien de moins. Muni de passions comme les autres, il ne peut même satisfaire les plus impérieuses.

Néanmoins, il faut qu'il essaye de faire croire qu'il est au-dessus du reste des hommes. Si sa parole s'échappe malgré lui, si la nature le trahit par un mouvement involontaire, il est jugé. Si les doutes s'élèvent au fond de son âme, il doit les garder pour lui seul et s'efforcer, malgré ses luttes intérieures, de persuader les autres, quand il ne l'est plus lui-même. Pour demeurer convenable, il est contraint de devenir hypocrite. Sa première impression est le découragement, quelquefois même le désespoir. Enfin, il entre en composition avec sa conscience, il examine le chemin que la généralité de ses confrères a suivi, il commence par être scandalisé, puis il finit par scandaliser à son tour.

Cette soif d'idéal poussée jusqu'au délire, délire enfanté par la foi et maintenu par l'ambition, a causé les plus grands désordres.

La papauté en est affolée ; Grégoire VII s'enivre. Ce sera la perpétuelle manie de ses successeurs.

Cette hiérarchie humaine, graduée de peuple à bourgeois, de bourgeois à grands, de grands à princes, de

princes à rois et à empereurs, à pour couronnement et pour faite le pape. Jusqu'à lui, chaque échelon trouve un degré supérieur. Là, tout s'arrête. Le pape, vicaire de Dieu, son interprète, son ministre, résume en lui tous les pouvoirs. Centre de toute sagesse, moteur de tout mouvement, refuge de toute vérité, unique arbitre des différends de l'univers, tribunal suprême, il décide il résout, il ordonne sans appel.

Tel est le rêve, telle est la fiction que, pendant plus de mille ans, les papes s'acharnent à réaliser.

Le spectacle de leur impuissance, de leurs défaillances morales, ne leur dessille pas les yeux. Impérieusement entêtés, ils s'aveuglent dans un orgueil d'où naissent d'interminables conflits.

A l'encontre, la conscience publique finit par se lasser, le bon sens à la longue s'éveille ; des lueurs de doute, des éclairs d'incrédulité traversent le for intérieur. On se demande *in petto*, sans en rien dire au dehors, s'il y a vraiment une grâce efficace, et s'il y a une personne réelle dans le sacrement.

Ceci sera le commencement de la résistance et de la révolte.

CHAPITRE X

LA FORCE DES CHOSES

Dans le travail d'une décadence doctrinale, deux mouvements se produisent : l'un conscient, l'autre inconscient.

Le premier est réfléchi, raisonné, volontaire ; le second est purement instinctif.

Ainsi, quelque prépondérante qu'ait été la doctrine chrétienne, quelque suivi qu'ait été son culte, la nature lui a opposé un antagonisme permanent.

On eut beau enseigner à l'individu que la vie est méprisable, il a continué à la tenir en grande estime ; on eut beau lui répéter, à satiété, que l'amour n'est qu'un leurre, le plaisir qu'une illusion, la gloire qu'une fumée, son désir de jouir de ces biens n'en a pas été moins vif.

On eut beau lui dire, à tout propos, que la pauvreté est préférable à la fortune et la douleur à la jouissance, il s'est obstiné à courir après la richesse et le bonheur. On eut beau lui prêcher que sa raison est débile, décevante, que ses facultés, si brillantes qu'elles soient, sont plus des dangers que des avantages, que plus on est simple et ignorant, plus on est grand devant Dieu, l'homme s'est mis en souci quand même d'étendre son intelligence et d'acquérir du savoir.

Cette curiosité originelle, condamnée si violemment par l'Eglise, s'augmente en lui tous les jours. C'est en vain que par moments il semble ébranlé, persuadé, converti ; le consentement n'est qu'apparent. Bientôt la sève reprend le dessus, le flot de vie remonte à ses lèvres ; instinctivement il retrouve sa route, à son insu il retourne à sa destinée. Toutes ses aspirations refoulées reviennent à la surface : besoin de penser, de connaître, de chercher, de comprendre, de découvrir, d'être heureux ; partout la loi naturelle tend à se substituer à la loi factice.

Les peuples, sans préméditation, en vertu d'une force intrinsèque qui leur est propre, conséquemment irrésistible, obéissent, en dépit des dogmes, à la vocation qui les pousse à se développer, à progresser sous l'inspiration exclusive de la raison.

A peine éclos, le christianisme sort des limites que son fondateur lui a tracées ; non pas par le manque de zèle ni de foi de ses propagateurs, mais parce que les circonstances le commandent impérieusement à tous. Les difficultés surgissant, il devient urgent de les aplanir. Sous la même dénomination religieuse, tant de différences s'accusent que le christianisme de Paul n'est point identique à celui du Maître, et que le christianisme de Pierre s'éloigne de celui de Paul.

Ce mouvement de divergence se poursuit dans les siècles suivants. Rien de plus naturel.

Les graves événements, le cataclysme final prédit par Jésus, ne se produisent pas aux temps indiqués par lui. L'univers continue de marcher toujours d'après les mêmes lois. Nécessité est donc de trouver un autre sens aux paroles du fondateur. Le champ est ouvert aux investigations ; l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament est reprise ; elle engendre autant d'interprétations, autant d'opinions

qu'il y a d'individus qui s'y livrent. Les contradictions commencent. Officiellement, on base la connaissance de la doctrine sur la foi ; en fait, on la demande au bon sens et à la science. Dans l'impossibilité de s'en tenir à la lettre, la raison est mise en demeure de se prononcer.

Le langage naïf, l'absence de toute érudition, le bannissement de toute logique, de toute méthode expérimentale, pouvaient convenir au niveau intellectuel des villages et des bourgs de la Galilée, mais non aux cités brillantes de la Grèce où les écoles philosophiques avaient poussé si haut les esprits.

Dans ces milieux éclairés, les novateurs furent obligés de répondre aux objections présentées par des intelligences profondément cultivées et disposant de toutes les ressources de la dialectique. Les contempteurs de la raison en furent donc réduits à l'exercer à nouveau.

CHAPITRE XI

PRÉDOMINANCE DE LA RAISON

Alors nous assistons à un étrange spectacle. Quoi de plus bizarre, quoi de plus inconséquent, quoi de plus contradictoire que ces raisonneurs raisonnant des raisonnements pour confondre et pour nier la raison, cette raison étant, suivant eux, dépourvue de raison pour découvrir la sublime raison ?

Pendant que Tertullien prétend que le moyen de parvenir à la connaissance de Dieu consiste à oublier toute science humaine ; pendant qu'il appelle la philosophie *œuvre du démon*, les philosophes, *patriarches des hérésies* et Socrate *sophiste* ; il répand à profusion dans ses écrits les trésors de la sagesse antique, trésors qu'il s'est appropriés par ses études profanes.

Les Pères de l'Eglise reflètent à chaque page les beautés immortelles des penseurs du polythéisme. Tous réquisitionnent le génie payen et le mettent au service de la nouvelle croyance.

Saint Augustin, admirateur passionné et disciple enthousiaste de Platon, parseme ses ouvrages des idées du philosophe grec : *La Cité de Dieu*, ses *Confessions*, en sont tout empreintes. On le sent, la foi ne lui suffit

pas, il en revient à la raison pour atteindre le vrai, et ne la quitte guère que par soumission et comme à regret.

Origène, le plus illustre et le plus extraordinaire des premiers écrivains chrétiens, professe catégoriquement son goût pour la raison. « Il aime, dit-il, l'obscurité de la doctrine du Christ, parce qu'elle est un stimulant pour la pensée. » Le mystère n'est point à ses yeux une *limite imposée à la raison*, c'est une carrière ouverte à toutes les hardiesses de la spéculation.

Pour faire jaillir la vérité, il fouille aussi bien dans la science profane que dans la science sacrée ; il puise à toutes les sources et ne s'arrête point dans ses investigations. Il va même si loin qu'il doute que le *Fils* soit consubstantiel au *Père*....

C'est ainsi que les premiers docteurs du christianisme tournent le dos à son origine, petit à petit, sans même s'en apercevoir.

Les premiers siècles de l'Eglise s'inspirent de Platon. La scolastique ne jurera que par Aristote.

L'époque de la Renaissance sera un franc retour au génie hellénique. L'art surtout fera revivre les belles conceptions de l'antiquité. L'architecture des beaux temps d'Athènes et de Corinthe réapparaîtra dans les monuments nouveaux. Le style gothique devra céder définitivement le pas à l'art grec, dont le caractère principal est la lumière et la vitalité.

Ceux qui prétendent que la civilisation contemporaine est sortie tout d'une pièce des entrailles du christianisme commettent une grossière erreur.

Le christianisme s'est servi de tous les éléments antérieurs à lui. Il s'est assimilé tout le bagage oriental et grec : dogmes, cérémonies, philosophies.

Mais revenons sur nous-mêmes et n'anticipons pas davantage.

Les couvents travaillent à conserver les travaux de la raison et à les soustraire à la dévastation des barbares.

Des ordres savants se constituent. Evidemment ces esprits distingués sortaient, sans en avoir conscience, du programme imposé par l'Évangile. Ils consumaient de longues heures de travail à interroger cette raison proscrire, sous toutes ses formes présentes ou passées, orthodoxes ou hétérodoxes. Sans en convenir, ils ne pouvaient s'empêcher de la considérer comme l'auxiliaire le plus persuasif, le plus irréfutable ; aussi s'en rapportaient-ils à elle quand il s'agissait de discuter, de dénigrer, d'anéantir les doctrines rivales. Procédé peu loyal, puisqu'ils n'admettaient pas que leurs adversaires usassent des mêmes armes contre eux.

La raison fut donc réintégrée dans ses fonctions, mais à titre de vassale au lieu d'être suzeraine. On adhéra à son intervention en théologie à la condition expresse qu'elle tomberait d'accord avec le dogme et le texte sacré ; sinon, elle devait se retirer en s'humiliant et en se déclarant incompétente.

Réduire la raison au rôle de séide, la dépouiller de ses légitimes prérogatives, c'est rendre son concours parfaitement inutile ; car, dès l'instant qu'elle n'a pas le droit de décider sur une question, autant ne pas la mettre en jeu, autant ne pas la consulter. Nous allons voir dans quel embarras peut nous jeter cette théorie de l'infériorité de la raison.

La raison est impuissante, fort bien, je l'admets.

Où faut-il s'en référer ? A la foi, fort bien encore. Mais, entendons-nous, à quelle foi ? Est-ce la foi brahmanique, la foi bouddhique, la foi judaïque, la foi mahométane, ou la foi chrétienne ? Le qualificatif de catholique appliqué à notre religion fait entendre qu'elle

est générale et universelle. Ce qui signifie qu'elle a l'ambition d'attirer dans son giron tous les habitants de la terre, de faire cesser la diversité des croyances et de faire régner partout l'unité doctrinale. Pour atteindre à ce but, il existe deux moyens : la propagation et la persuasion.

Et comment persuader des gens qui ne basent pas leur foi sur la raison ?

Qu'un hindou et qu'un chrétien, munis réciproquement de leur foi, soient mis en présence. Chacun d'eux aura la prétention de convertir l'autre. De quelle manière s'y prendront-ils ? Tous deux exalteront l'excellence de leur doctrine et feront valoir ses titres à la créance de l'humanité. J'ai une révélation, dira le premier. — J'en ai une aussi, répondra le second. — J'ai les divins Védas. — J'ai la Bible et le Nouveau Testament. — Les Védas sont bien supérieurs, nous les tenons de Manou. — Votre Manou n'a aucune valeur. L'Ancien et le Nouveau Testament contiennent seuls la vérité éternelle. — C'est faux. — Vérifions.

Voici donc, de toute obligation, la raison convoquée pour mettre fin au différend. Mais de quel poids seront des raisons auprès de gens convaincus que la raison humaine ne peut découvrir la vérité sans la foi, et qu'il faut croire d'abord pour comprendre après ?

Ceci explique le peu de résultat qu'ont obtenu les missionnaires en Chine et au Japon.

Cette priorité de la foi sur la raison fait obstacle à toute unification religieuse. Qui distinguera les caractères de véracité d'une doctrine si ce n'est la raison qui observe, qui examine, qui compare, qui déduit, induit et tire les conséquences logiques d'une théorie et d'un système ?

Si toutes les doctrines n'ont pas une valeur égale,

qui pourra discerner entre elles, qui pourra choisir, si la raison en est incapable ?

On nous oppose sans cesse que la raison humaine est limitée, bornée, que son vol rase la terre, qu'elle est inhabile à expliquer les causes premières et les destinées humaines. Personne ne peut cependant lui contester la faculté qu'elle a de les imaginer.

Pures hypothèses, réplique-t-on. Soit. Mais les religions elles-mêmes ne donnent sur cette matière que des hypothèses, car ce qu'elles affirment, elles ne le démontrent pas. Et une affirmation dénuée de preuves n'aura jamais la force d'une certitude.

On ajoute que non-seulement la raison est circonscrite, mais encore qu'elle est faillible, qu'elle confond souvent le faux et le vrai. Je l'accorde, en faisant observer que la même mésaventure arrive aux doctrines religieuses, et que c'est pour ce motif qu'on en rejette certaines pour en adopter d'autres qui semblent leur être supérieures. Ensuite, quand la raison erre, se trompe, qui donc s'en aperçoit, qui signale l'erreur, si ce n'est la raison ?

Cette opinion est de plus en plus légitimée par l'expérience ; nulle parole de raison n'est descendue d'un autre lieu que des lèvres ou de la plume d'un homme. Tout ce qui pense, tout ce qui parle, tout ce qui enseigne, tout ce qui prêche a chair et os.

Moïse, Çakia Mouny, Jésus, Mahomet sont des hommes qui naissent, se développent, vieillissent, souffrent, meurent, comme tous les êtres créés.

La raison humaine suit une échelle de progression dont chaque degré est marqué par une intelligence éminente, dans laquelle se résument, se personnifient, se précisent les idées et les aspirations de la collectivité. Cette raison supérieure que Fénelon appelait raison

divine, et Cousin, raison *impersonnelle*, n'est autre chose que la raison de l'humanité.

En résumé, je vois toujours que ce n'est encore que la raison qui redresse la raison, que ce soit la raison d'un siècle qui redresse la raison de celui qui l'a précédé, que ce soit la raison d'un homme qui redresse celle de son semblable.

Raison victorieuse, raison vaincue émanant l'une comme l'autre du cerveau humain.

La raison de tel individu, de telle époque peut proclamer l'erreur, s'y fixer, n'en point sortir, mais la raison humaine qui a pour elle la pérennité des temps ne s'arrête pas en chemin, elle poursuit sa route et se corrige elle-même. De telle sorte que, lorsqu'elle a été victime de l'erreur, il lui revient l'honneur de la reconnaître, de la confondre et de la chasser.

Soyez en bien persuadés, Dieu a réussi son œuvre. Il a pourvu l'humanité de tout ce qu'il fallait pour qu'elle se complétât toute seule. Il a voulu qu'elle se donnât la peine de chercher la lumière et la vérité sans qu'un esprit étranger à elle vînt lui souffler ce qu'elle a à faire. Découvrir la loi qui la régit, voilà la tâche qu'il lui a imposée. Il a prévu à l'avance, ses hésitations, ses tâtonnements, ses méprises, sans y prendre garde, car il sait l'avenir et le résultat final.

Si le despotisme religieux et le despotisme politique n'avaient pas fait obstacle à la raison, elle aurait été plus tôt émancipée et n'aurait pas tardé à entamer les récits traditionnels et à les interpréter comme il convient. Les premiers siècles de l'Eglise nous le prouvent.

Par un élan spontané, des hommes sincères et religieux se tournèrent vers la raison pour l'interroger. Cérinthe et Ebion nièrent que le *Crucifié* fût autre chose qu'un homme. Le siècle d'après vit cette opinion sou-

tenue par Origène, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Arius, cinquante ou soixante ans plus tard, devait la reprendre sans ménagement et sans restriction.

Origène avait insinué que Jésus n'était que le fils adoptif de Dieu. Arius enseigna qu'il n'était que la première des créatures, type intermédiaire entre la créature et l'homme. Cette doctrine professée avec sincérité, éloquence et érudition, impressionna les esprits; elle s'adressait au bon sens public. Bientôt elle compta de nombreux adeptes; elle s'étendit rapidement et l'empire devint aux trois quarts arien.

Le parti sci-disant orthodoxe sentit le danger et essaya de le conjurer à tout prix.

Arius, cité devant des évêques, subit plusieurs interrogatoires et répondit avec énergie et courage, accentuant de plus en plus sa conviction. Souvent même il sortit vainqueur de ces sortes de colloques; aussi ne s'entint-on pas là. Le concile de Nicée fut convoqué et Arius fut condamné comme hérésiarque et impie. Ses adversaires prétendirent que l'ambition était son unique mobile. Ce jugement partial a été rectifié depuis. Quelques âmes loyales, bien que contraires à ses idées, ont avoué qu'il était mû par une conviction profonde.

L'arianisme fut dispersé, mais l'idée arienne ne périt pas pour cela. Malgré son imposante mise en scène, le concile de Nicée fut impuissant à résoudre la question. C'était une étrange illusion que de se figurer qu'une poignée d'hommes logés dans un coin de l'univers et dans un *punctum* du temps, jouissaient de la faculté de prendre des décisions, de rendre des arrêts irrévocables pour l'humanité de l'avenir, comme pour celle du présent. Illusion d'autant plus grande que les membres de cette illustre assemblée n'avaient à faire

valoir aucun argument catégorique, ni aucune démonstration positive.

En réalité, ils n'agitaient que des opinions. Et la majorité agissait d'ailleurs de parti pris. Le résultat de leur discussion donna tort à Arius.

Alors tout rentra dans le silence de l'unité.

L'instant était favorable. Le sol occidental était occupé par les barbares, gens incultes, peu aptes aux spéculations de l'esprit ; les grandes écoles philosophiques de la Grèce étaient fermées ; l'ensemble religieux offrit le calme de l'orthodoxie.

Cette condamnation de la doctrine arienne fut plus préjudiciable qu'avantageuse au christianisme. Arius en ne présentant Jésus que comme un homme inspiré de Dieu épargnait à l'humanité une déception cruelle, celle de tomber d'un Dieu à un homme. En outre, il assurait la durée de la doctrine en la rendant susceptible de subir toutes les modifications, toutes les réformes qu'exigent forcément la marche des esprits et les découvertes de la science.

Au contraire, Jésus déifié, Jésus adéquate au Père a été considéré comme la plus haute expression du progrès, comme la source de toute force, de toute lumière, de toute vérité. Le monde entier fut mis en demeure de suivre le plan de vie qu'il avait tracé, sinon d'être éternellement maudit. Les siècles de l'avenir ne pouvaient rien faire, rien découvrir, rien enseigner en dehors de lui ni au-dessus de lui. Il était la suprême limite de l'intelligence, en un mot il fermait l'ère des démiurges.

Voilà où était le danger.

La divinité du Christ une fois acceptée, une fois dogmatisée, qu'est-il arrivé, que s'est-il produit ? Une opposition sourde, inconsciente, un déraillement perpétuel, une déviation progressive. L'esprit a continué de marcher, de chercher comme s'il n'avait encore rien

trouvé. L'autorité, la superstition, le fanatisme ne purent le faire consentir à rester stationnaire. Le repos ne fut qu'apparent, la pensée travaillait dans l'ombre. L'Eglise toute-puissante agita en vain sa sonnette de président, elle fit bien des rappels à l'ordre, elle persécuta, elle emprisonna, elle brûla sans venir à bout de l'irrésistible élan. Comprimé pour quelque temps, l'essor intellectuel reprenait avec plus de violence ; il rompait toutes les entraves, aplanissait toutes les difficultés, franchissait toutes les barrières, lentement sans doute ; on peut dire cependant que tous les efforts tentés pour l'arrêter sont demeurés sans résultat.

Ainsi la conception arienne, que l'on croyait bel et bien écrasée, ensevelie, est ressuscitée tout récemment, plus développée, plus complète, dans le synode protestant convoqué l'année dernière. Nous y avons vu nettement où en était l'esprit contemporain, lequel ne s'arrête jamais au beau milieu d'une réforme, la poursuivant et ne cessant de réformer. Le synode a été en quelque sorte une révélation, car jusque-là tout ce chemin parcouru depuis Luther était ignoré. On se figurait assez volontiers qu'on en était resté simplement à la profession de foi d'Augsbourg.

Le jour où l'on voulut savoir quel était l'état des consciences, plus du tiers du synode a réclamé l'expulsion du surnaturel. Voilà certes bien une manifestation puissante de la raison.

La raison dont le mandat est de gouverner le monde, a toujours tendu à reprendre sa place naturelle ; quoiqu'elle lui soit injustement contestée, elle persiste à remplir sa fonction.

Qu'on cesse donc de nous répéter si naïvement : « Ah ! si Luther n'était pas né ! Ah ! si Voltaire n'avait pas vu le jour ! Ah ! si ces odieux encyclopédistes, Diderot en tête, n'avaient point infecté le monde de leurs

écrits ! Si Auguste Comte était mort au berceau, si Littré ne l'avait pas remis en lumière, tout serait pour le mieux dans le monde. Nous aurions gardé la foi, les étudiants iraient à confesse et pétitionneraient pour porter la châsse de sainte Geneviève en procession.

« Revenons donc à la foi, elle seule est notre arche de salut. »

Nous savons fort bien que si Luther, Voltaire et tous ceux qui les suivent n'avaient pas existé, d'autres se fussent produits à leurs places et eussent rempli le même rôle, parce que ces hommes illustres ne sont venus que pour marquer chaque phase de l'évolution intellectuelle et ses diverses gradations.

Quant à la foi, nous connaissons sa valeur, nous savons que plus ou moins ardente, elle ne saurait être le signe de la supériorité d'une doctrine, puisque toutes, sans exception, voir même les plus absurdes, ont leurs croyants et leurs fanatiques. Puis-je me targuer de ma foi, la donner comme un argument, lorsque je la trouve aussi vive chez mon adversaire ?

C'est là alors que la raison reprend ses droits. Bien qu'obéissant à l'impulsion que j'ai reçue de mon éducation première, l'influence n'en est pas tellement forte qu'elle m'obscurcisse complètement le jugement, si mes études ou celles d'autrui me font toucher du doigt les points contestables et défectueux d'un système ; je ne puis point ne pas m'émouvoir et résister indéfiniment à l'évidence des faits.

Est-ce ma faute si l'exégèse est aujourd'hui vulgarisée, répandue, mise enfin à la portée de tout le monde ? Est-ce ma faute si la linguistique, l'archéologie, la paléontologie, l'anthropologie, etc., ont, par les documents réels qu'elles fournissent, dérangé beaucoup d'affirmations dogmatiques ? Est-ce ma faute si le miracle s'émacie de plus en plus ; si du centre des villes

il s'est réfugié aux faubourgs, des faubourgs aux banlieues, des banlieues aux villages les plus obscurs ? Est-ce ma faute si les morts ne ressuscitent plus au contact des saintes reliques ; si tout se borne à quelques promenades de la Vierge, promenades inaperçues pour tous, excepté pour une fillette hallucinée et un bébé en délire ? Quelles guérisons retentissantes ont-elles donc opérées, ces prétendues sources miraculeuses ? Qui ont-elles seulement soulagé ? Peut-être quelques rares gens auxquels l'hydrothérapie est favorable.

Donc, plus la raison est intervenue, plus elle s'est exercée librement, plus le miraculeux et le surnaturel se sont amincis. La méthode expérimentale transportée jusque dans le domaine du merveilleux n'a pas tardé à l'éliminer en partie.

La raison moderne s'attache à ne point donner d'assertion en l'air. Ayant assisté aux égarements fréquents de la métaphysique pure, elle est devenue soupçonneuse et ne se soucie point d'accréditer tous les concepts, toutes les abstractions d'une imagination transcendante. Elle a senti le besoin de justifier, de légitimer ses prétentions à l'omnipotence par des preuves, des démonstrations ; et comme son désir unique est d'atteindre à la vérité, elle a compris qu'une seule voie pouvait l'y conduire, la science, c'est-à-dire la connaissance non-seulement de l'être, mais encore des milieux qui l'entourent et qu'on nomme communément l'univers. Cette étude, partant de l'observation des phénomènes, a pour objet la recherche de leurs causes et des lois qui les régissent. Dans cette voie, on n'avance pas vite ; elle est ardue, difficile, elle ne donne que de petits résultats ; mais chaque conquête, quelque minime qu'elle soit, procure à celui qui l'a faite une satisfaction extrême ; car elle est réelle, certaine, positive. Quand la science s'évertue dans les hypothèses,

qui sont du reste un des procédés de sa méthode, elle l'annonce et ne trompe personne ; elle n'a jamais l'audace de présenter une probabilité comme une certitude. La métaphysique ne s'en fait pas faute ; aussi a-t-elle un vol plus rapide, plus élevé ; aucun accès ne lui est interdit. Avec une assurance sans égale, elle dégage les inconnues, elle résout les grands problèmes de la vie et de la mort, des causes premières et des causes finales ; elle définit Dieu, elle définit l'âme ; elle en arrête les destinées. Et cependant, quand elle a conclu sur le tout, c'est comme si rien n'était fait : tout est à recommencer, parce que, s'appuyant sur elle seule, elle manque de sanction, elle ne peut la trouver que dans la science humaine. Il ne lui est donc pas permis de se désintéresser d'elle et de s'en croire entièrement indépendante ; elle y est soumise bien plus que la science ne lui est subordonnée. Aussi les concepts les plus brillants, les plus éblouissants, s'ils sont dérangés par un fait scientifique, lors même que celui-ci serait d'un ordre subalterne, sont obligés de battre en retraite.

Plus nous allons, plus nous sommes forcés de convenir que l'étude de l'univers est la bible par excellence. La science seule peut servir de base aux élaborations de notre esprit, et toute doctrine n'aura de valeur qu'autant qu'elle tombera d'accord avec elle. D'ailleurs, si la science n'est point allée si loin que la métaphysique, c'est qu'elle n'est pas au bout de sa tâche et qu'elle n'a pas dit son dernier mot. En attendant qu'elle y arrive, la raison partant des faits acquis déduit, induit et aboutit à des conclusions infiniment plus satisfaisantes, plus probables que celles dont on nous a gratifiés jusqu'alors.

L'idée de Dieu, par exemple, s'est agrandie de jour en jour. En cela la science a été notre guide ; grâce à

elle, nous avons saisi quelque chose de cet imposant mécanisme de l'univers. Au fur et à mesure que nous étudions, nous étions à même de rectifier les jugements qu'autrefois nous avons portés sur Dieu. Jadis, avant l'apparition de la science, la toute-puissance étant de tous les attributs divins celui qui frappait le plus les esprits, on se complaisait, pour lui prêter plus de relief et plus de prestige, à soutenir que Dieu a la faculté de se mettre au dessus, au dessous ou en dehors de sa propre loi. Il semble encore à certaines âmes pieuses, que les actions de Dieu haussent du double quand on affirme qu'il peut déjouer la raison et accomplir l'absurde, c'est-à-dire suspendre la marche d'une loi naturelle, loi qui émane de lui, ou bien empêcher qu'une cause ne soit suivie de son effet, ou bien faire que cet effet soit annulé, comme s'il ne s'était pas produit. Au contraire, c'est justement cette permanence, ce cours régulier et continu des révolutions cosmiques qui nous révèlent la sagesse profonde de Dieu et son immutabilité. Cette stabilité de l'univers est le fruit d'une logique infinie. Dans notre monde, aucun phénomène ne se produit spontanément ni arbitrairement, il a sa cause nécessaire dont l'effet est inéluctable.

Chaque molécule, chaque corps est placé suivant son essence, ses propriétés, ses qualités. Tous ces éléments mis en perpétuel contact se combinent, se fusionnent mutuellement, en vertu d'affinités qui leur sont propres ; et de cette pénétration réciproque résulte cet admirable spectacle qui s'offre à nos yeux tous les jours.

Il est donc impossible que les choses soient autrement que nous les voyons, parce qu'elles sont régies par une loi de raison, que cette loi fait partie de Dieu, Dieu étant le centre, le foyer de toute raison. Donc, il ne pourrait l'annuler sans travailler à s'annuler lui-même.

Autant vaudrait prétendre que Dieu a la puissance de n'être pas Dieu, s'il lui plaisait un jour de cesser de l'être.

Il est donc clair de conclure que Dieu n'étant que raison, nous a donné comme flambeau une parcelle de sa raison, non point assez pour le définir et le pénétrer, mais suffisamment pour l'entrevoir et pour nous conduire.

CHAPITRE XII

LA MORALE CHRÉTIENNE

Les immobilistes en fait de religion, ceux qui admettent que les croyances du moyen âge peuvent convenir tout aussi bien au dix-neuvième siècle, se targuent encore bien plus de l'excellence de la morale chrétienne que de celle de ses dogmes. Pour eux, c'est là qu'est le signe de son origine divine. Ils ne doutent même pas que la civilisation actuelle ne soit due en totalité à cette règle de conduite idéale. « Que sert de discuter, que sert d'étudier, à quoi bon tant de science, disent-ils, quand une parole du Christ est supérieure à tout ce que peuvent la science, l'étude et la discussion réunies ? Tout s'annihile devant cette doctrine de mansuétude et d'amour. »

Depuis son installation, le christianisme, ou plutôt ses représentants, ont exploité jusqu'à l'abus la fibre sentimentale. Ils mettent la raison hors de cause, et tout se résume à tomber à deux genoux devant la croix, à baiser des plaies ou bien à s'attendrir sur les grâces du petit enfant Dieu tenu dans les bras d'une femme à l'air doux: Aimez-vous les uns les autres, aimez le prochain comme vous-même, etc., etc., etc.

Loin de nous de vouloir contester les beaux côtés de la morale de Jésus ; mais notre amour de la vérité nous oblige à dire que les plus sublimes ne sont point d'invention chrétienne et que leur provenance est étrangère.

La morale chrétienne est une sorte de concentration, de résumé, de compilation de tous les aphorismes moraux formulés par des démiurges, des penseurs, des philosophes de tous les temps et de tous les pays. Manou, Çakia-Mouny, Kon-fut-tsé, Zoroastre, Bouzigès en sont les premiers auteurs. Manou, au nombre des dix vertus essentielles, range en premier lieu l'action de rendre le bien pour le mal. Çakia-Mouny déclare l'égalité des hommes et abolit les castes. Kon-fut-tsé dit : « La doctrine du maître est simple et facile à pénétrer : Avoir la droiture du cœur et aimer le prochain comme soi-même. » Puis encore : « Devoir pour tous d'améliorer et de perfectionner sa personne. » Zoroastre enseigne qu'il faut être prêt à pardonner toutes sortes d'injures et à être un modèle de douceur. Bouzigès, le héros des temps les plus reculés de la Grèce, est l'auteur du fameux : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait. » Isocrate complètera, ennoblira plus tard cette sentence : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas souffrir d'eux, dit-il, et soyez à l'égard des autres ce que vous voulez qu'on soit à votre égard. » Ailleurs, il donnera ce conseil à Nicoclès : « Vous devez aimer les hommes ; aimez vos sujets, tous les êtres dont le sort vous est confié, les hommes, les animaux même. Si nous ne les aimons, comment pourrions-nous les bien gouverner ? »

Le sermon sur la montagne n'est qu'un assemblage de divers passages disséminés dans la Bible. Hippolyte Rodrigues l'a démontré texte contre texte. La morale de Jésus puisa à toutes les sources ; le qualificatif d'ori-

ginal ne saurait donc lui convenir. Incontestablement l'ensemble est meilleur, moins incohérent, mieux lié, moins diffus que tout ce qui avait précédé jusqu'alors ; cette morale est l'expression d'une civilisation plus élevée ; un souffle puissant de démocratie la pénètre. Eût-il été utile que Jésus vint bien des siècles plus tard pour ne point apporter, sinon dans les éléments, du moins dans leur arrangement général, dans la synthèse, quelque chose de supérieur à ce qui avait été émis auparavant ?

La connaissance des systèmes religieux du passé nous autorise à poser en principe que quelques *dirés* sublimes répandus çà et là ne constituent pas une doctrine. Pour l'apprécier, la juger, en évaluer le mérite, il faut consacrer, avant, toute son attention sur les bases, les fondements, enfin sur la partie essentielle de cette doctrine, partie sans laquelle elle ne serait pas. Jésus a greffé ses plus belles maximes sur un fond qui le plus souvent les contrarie et les annule. Sous des formes attractives, séduisantes, le christianisme déguise des éléments discordants. La grâce qui implique l'admission prédestinée des uns et l'exclusion arbitraire des autres et les peines éternelles sont autant de démentis portés à ce soi-disant amour divin, à cette soi-disant justice divine.

Si tous les dogmes qui composent le christianisme étaient inoffensifs, il n'y aurait aucun intérêt à les attaquer ; mais c'est parce que les principaux sont contraires au plus primitif bon sens et à l'équité la plus élémentaire, qu'il y a nécessité de les combattre.

Remontons à la Rédemption.

Le premier couple tombe dans le péché, la raison lui ayant fait défaut. Dieu, tout en le maudissant, lui fait entrevoir l'espoir d'un pardon ; non pas que l'humanité puisse se racheter jamais par ses propres mérites, mais bien par ceux d'un rédempteur divin. Dieu ici accorde

donc une grâce, une faveur à sa créature déchue. Ce qui ne s'explique guère, c'est que cette grâce, cette faveur, ne soit départie que dans des conditions qui l'altèrent et la réduisent de beaucoup ; car la rédemption va être encore une occasion de récidive coupable pour l'homme. Dans cette œuvre expiatoire où le céleste innocent va être immolé, c'est à une fraction de l'humanité que revient le rôle d'accusateur et de bourreau. Cet arrangement singulier est un décret de Dieu. Il faut, pour que le sacrifice s'accomplisse, que les contemporains de Jésus se scindent en deux camps, dont l'un niera sa mission et l'autre la reconnaîtra. Car, si tous agréaient le Sauveur, nul ne porterait sur lui une main blasphématoire, le sacrifice n'aurait pas lieu et le monde resterait sans rachat. Pour obtenir ce résultat, la volonté suprême jette donc un rayon lumineux sur ces privilégiés et elle enténébre les autres. Il semblerait alors que ceux qui sont frustrés du bénéfice de cette grâce, sans laquelle le salut est impossible, et qui commettent, par décret providentiel, le crime inconsciemment, doivent être du moins dégagés de toute responsabilité. Point ; ils encourrent bel et bien toutes les rigueurs du jugement éternel. Ainsi, depuis le lugubre épisode du Golgotha, des millions de Juifs sont damnés et seront damnés pour avoir exécuté à la lettre les desseins de Dieu.

Nous ne nous laisserons pas de demander où est la justice infinie, où est cet immense amour qu'on nous vante si fréquemment dans les Ecritures. J'en vois partout l'éclipse. Nous ne faisons que constamment nous heurter au dogme de la grâce. L'amour de Dieu pour ses créatures répercute l'amour humain. Les annales des faits et gestes de la Divinité sont toutes remplies de préférences non motivées. Les objets de ses faveurs en sont souvent très indignes. Tout comme un simple

mortel, Dieu donne des exemples d'un engouement que rien ne saurait justifier. Il fait alliance avec tel ou tel, il prend des engagements qu'il se croit obligé de tenir, lors même que la partie contractante manque à tous les siens, ainsi que l'a fait David.

David, intrigant, fornicateur et assassin de son plus fidèle officier, continue néanmoins à prospérer. Dieu, c'est vrai, lui enlève deux de ses fils, mais il lui laisse Salomon, la gloire d'Israël. Il meurt rempli de jours. On le voit, la sévérité de Dieu à son égard n'est pas accablante. On aurait tort d'en induire que son indulgence garde la même mesure pour tous.

Plus tard, aux Actes des Apôtres, Saphir et Ananie seront frappés de mort pour n'avoir donné à la communauté chrétienne que la moitié de leurs biens.

Bien avant, Jéhovah endurecît Pharaon. Nulle part il ne distribue ses dons miséricordieux également : tantôt il en comble les uns, tantôt il en déshérite les autres. Il ne connaît d'autre méthode que celle du bon plaisir. A l'avance, il a ses créatures de dilection et de sélection, de même qu'il a son peuple.

Tel est le caractère saillant de la doctrine, et il s'accroît énergiquement et prend une importance dogmatique dans saint Paul.

Qui est ce donc que saint Paul ?

Saint Paul, lui aussi, est un des privilégiés du Très-Haut. Bien que ses antécédents n'aient pu lui servir de titre à la grâce, il la reçoit au beau moment où, acharné contre les chrétiens et auteur du martyre de saint Etienne, il va assouvir contre les nouveaux croyants sa colère et sa rage. Sur un chemin, en pleine route, sans préparation, spontanément, il est frappé d'une lueur soudaine ; il entrevoit la vérité et se range tout aussitôt parmi ceux qu'il persécutait la veille.

Il n'est pas étonnant que saint Paul, ainsi favorisé du ciel, préconise le système de la grâce. Et, comme il est en quelque sorte le fondateur de la doctrine, en tant qu'il a mis en ordre ce qui était épars dans les récits de la vie de Jésus, qu'il la précise, la développe, la détermine, il s'ensuit que ce qu'a écrit saint Paul fait autorité. On le considère donc comme la pierre angulaire du christianisme.

C'est l'épître aux Romains qui donne le dernier mot. Le sujet est délicat. Contraint par la logique des choses à s'expliquer sur la justice de Dieu, sentant la nécessité de la faire concorder avec la grâce, il supprime la difficulté, mais ne se résout pas à rester court. Il entrevoit l'objection et se présente au-devant comme un homme surabondamment pourvu d'arguments. Puis, tout à coup, au moment où l'on attend de lui une réponse catégorique, il rebrousse chemin et se réfugie dans le bon plaisir, au grand ébahissement de ceux qui le lisent.

Ne perdons point de vue ce texte, chapitre IX de l'épître aux Romains :

« 13. L'aîné sera assujetti au plus jeune, selon
« qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü.

14. Que dirons-nous donc ? Est-ce qu'il y a en Dieu
« de l'injustice ? Dieu nous garde de cette pensée.

« 15. Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui
« il me plaira de faire miséricorde ; et j'aurai pitié
« de qui il me plaira d'avoir pitié.

« 16. Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de
« celui qui court, mais de celui qui fait miséricorde.

« 17. C'est pourquoi il dit à Pharaon dans l'Écriture :
« C'est pour cela que je vous ai établi, pour faire éclater
« ma puissance et pour rendre mon nom célèbre par
toute la terre.

« 18. Il est donc vrai qu'il fait miséricorde à qui il
« lui plaît et qu'il endureit qui il lui plaît.

« 19. Vous me direz peut être : Après cela pourquoi
« Dieu se plaint-il ? Car qui est-ce qui résiste à sa
« volonté ?

« 20. Mais, ô homme, qui êtes vous pour contester
« avec Dieu ? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait :
« Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ?

« 21. Le potier n'a-t-il pas la liberté de faire de la
« même masse d'argile un vase destiné à des usages
« honorables, et un autre destiné à des usages vils et
« honteux ? »

Singulière solution du problème.

Ainsi donc, la force, la toute-puissance se met au-dessus de toute loi et de toute justice ! Précieuse théorie pour les vainqueurs ; et combien M. de Bismarck la met à profit et s'en pâme d'aise ! Que le vaincu, que l'esclave, que le serviteur, que le subordonné viennent donc encore réclamer quelque chose de leurs maîtres, ils seront certes bien reçus. Deux êtres ont des tendances également perverses, l'un demeurera dans sa perversité, l'autre en sera soudainement retiré par le caprice de Dieu.

En vérité, cette façon d'agir est trop humaine pour être jamais divine.

Et qu'on ne vienne pas incriminer saint Paul et l'accuser d'avoir émis son opinion personnelle : il ne fait, au contraire, qu'étendre et remettre en lumière la pensée de Jésus, lequel, à propos de la parabole du semeur — rapportée par les trois évangélistes, Mathieu, Marc, Luc — répond à ses disciples qui lui demandent pourquoi il s'exprime sous cette forme figurée : « Pour vous, il vous est donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, mais pour ceux qui sont dehors, tout se passe en parabole ; afin que voyant, ils ne voient point et

qu'en écoutant, ils n'écoutent et n'entendent pas, de peur qu'ils ne viennent à se convertir et que leurs péchés ne leur soient pardonnés. »

Voilà qui est clair.

Est-on en droit de s'étonner si Calvin a professé le dogme désolant et hideux de la prédestination ? N'était-il pas forcé à le faire ? On a bien essayé d'atténuer l'énormité de cette parole par des subtilités. Ces tentatives ont été infructueuses ; car il est à noter que Jésus, afin d'éviter toute confusion et de mieux préciser, quitte le style figuré et métaphorique pour le langage usuel et positif, de façon que la méprise n'est plus possible.

Dix-sept siècles plus tard, non entendons Fénelon dire : « que l'homme s'agite et Dieu le mène. »

Ainsi, qu'on fasse le bien, qu'on fasse le mal, c'est Dieu qui en a décidé de cette manière. Bossuet choisira de préférence la conclusion de son Histoire universelle pour affirmer que rien ne se fait contre la volonté de Dieu ; qu'en conséquence, tout acte humain est consenti à l'avance par Dieu ; que sans sa grâce toute créature erre ; qu'il ne donne sa grâce que quand il lui plaît et qu'il la retire quand il lui convient.

Lisons plutôt :

« Mais souvenez-vous, monseigneur, que ce long enchaînement de causes particulières qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs dans sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là, il remue tout le genre humain.

« Veut-il faire des conquérants, il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs, il leur envoie son esprit de sagesse et de pré-

voyance; il leur fait prévenir les maux qui menacent les Etats et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine toujours trop courte par quelque endroit; il l'éclaire, étend ses vues, puis il l'abandonne à son ignorance; il l'aveugle, il la confond par elle même: elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements selon les règles de sa justice toujours infallible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe les grands coups dont le contre-coup porte si loin; quand il veut lâcher et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. L'Egypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils; elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent point: Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré, et celui qui insultait à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans les ténèbres les plus épaisses sans qu'il faille souvent autre chose pour lui renverser le sens que ses longues prospérités. »

.

« Par là se vérifie ce que dit l'apôtre, que Dieu est heureux et le seul puissant; roi des rois, seigneur des seigneurs; heureux, dont le repos est inaltérable; qui voit tout changer, sans changer lui-même et qui fait tous les changements par un conseil immuable; qui donne, qui ôte sa puissance; qui la transporte d'un homme à l'autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement. »

Que penser de cette leçon donnée au dauphin par l'homme le plus éminent de l'Eglise ?

Voilà un prince bien avancé. On l'avertit tout d'abord que Dieu l'aveuglera quand il le jugera bon ; qu'au moment où il se croira dans le chemin de la sagesse, Dieu le confondra, le précipitera et jettera le vertige dans ses conseils. Pour lui, l'expérience des temps passés sera vaine, ses efforts seront stériles, s'il ne convient pas à Dieu qu'il en soit autrement.

Où aboutit cet enseignement ? A quoi sert cette histoire universelle, si ce n'est à jeter la perplexité, le trouble et le désespoir dans l'âme ?

Sur qui et sur quoi un souverain s'appuiera-t-il ? Sur sa sagesse ? non ; elle est décevante ; sur la raison du peuple ? non ; elle a plus d'ombre que de lumière ; sur l'Eglise ? mais elle a aussi ses éclipses ; et de temps à autre, Dieu peut lui faire sentir sa main de maître, l'humilier dans son orgueil et l'égarer à son tour.

Que de papes, que de cardinaux, que d'évêques ont divagué comme de simples mortels ! Combien y en a-t-il qui ont tout gâté dans l'ordre religieux, politique et civil !

A qui l'humanité, aux abois, doit-elle donc se confier ? Où est son fanal, où est son flambeau ? Quelle misérable idée de Dieu nous donne-t-on là ? Quoi de plus indigne, quoi de plus révoltant ! Peut-on défigurer ainsi la raison suprême ? Imaginez vous cet Etre universel, ce foyer de toute perfection, réduit si bas qu'il n'a pu forger qu'une créature impuissante, assez semblable à une mauvaise machine dont le ressort principal manque et qu'on ne peut faire mouvoir qu'en la poussant de la main et du pied ?

Si l'humanité par elle-même ne peut que se tromper ; si la liberté n'est pour elle qu'une occasion d'errer

davantage ; si sa propre initiative l'entraîne invinciblement vers le mal ; si elle est incapable par l'expérience et la raison naturelle de retrouver sa voie quand elle l'a perdue ; en un mot, si Dieu ne lui laisse rien à faire et s'il la promène au bout d'un fil à la façon des hannetons, étant bien persuadé que, malgré les écarts qu'elle peut commettre, elle reviendra toujours à lui ; si l'humanité n'accomplit à elle toute seule son œuvre, que sert à Dieu de l'avoir *fabriquée* ?

Il nous sied bien, en vérité, de rire des dieux de l'Olympe : en quoi leur procédé diffère-t-il ? Si Achille perce Hector de sa lance, c'est que Pallas a dirigé sa main et qu'Apollon a abandonné son adversaire ; si Enée est battu par la tempête, c'est qu'Eole, d'après les ordres de Junon, a déchaîné tous les vents. Cela ne se passe-t-il pas de la même façon dans la Bible ? Si David tue Goliath, est-ce parce qu'il a visé juste ? point ; c'est que Jéhovah a lancé la fronde ; si les Israélites prennent Jéricho, est-ce parce qu'ils se sont bien battus ? point ; c'est que Jéhovah a fait tomber les murailles et jeté la confusion dans l'armée ennemie.

De quelque côté que nous nous tournions, nous rencontrons toujours la volonté des dieux ou d'un Dieu, activant ou paralysant l'action des mortels, la dirigeant dans un sens plutôt que dans un autre, sans qu'elle puisse échapper à ce règne de favoritisme scandaleux. Dieu accorde la grâce aux uns sans prévision de leurs mérites, et il la refuse aux autres bien que peut-être ceux-là en soient plus dignes.

Moïse reflète les polythéistes, Jésus reflète Moïse et tous les pères de l'Eglise reflètent Jésus.

Ceux qui soutiennent que nous ne jouissons que d'une indépendance apparente, et que tout ce qui s'o-

père dans l'univers est réglé de toute éternité par la providence, font valoir les raisons suivantes :

« Nous ne pouvions nier, nous disent-ils, et vous-même l'avez reconnu il n'y a qu'un instant, que nous ne sommes pas maîtres des événements et que le plus souvent toute notre sagesse et toute notre habileté sont impuissantes à les conjurer. Que de fois ils déjouent nos plans, nos desseins, nos projets ! » A cela je répondrai : Est ce un motif pour inférer que l'intervention arbitraire de Dieu en est la cause ? Nous oublions trop souvent que nous sommes solidaires des effets et des agissements des générations précédentes. Par leurs opinions, leurs croyances, leur conduite, elle nous ont préparé certaines situations auxquelles nous ne pouvons échapper et dont nous sommes bénéficiaires ou victimes, suivant qu'elles sont bonnes ou mauvaises. Chaque siècle porte en lui des germes qui n'éclosent que dans le siècle suivant. En plus, l'humanité qui est devenante, partant toujours incomplète, n'embrasse pas tout du même coup d'œil, elle ne saisit pas simultanément le rapport des choses ; elle acquiert lentement et est sujette à des méprises ; mais si elle se trompe aujourd'hui, elle est capable des'en apercevoir demain ; elle tire une leçon de ses échecs comme de ses réussites ; jamais ses erreurs ne sont définitives, elle s'en guérit elle-même. Seulement, comme la méthode expérimentale est son guide le plus sûr, elle n'est en mesure de juger de la valeur d'une théorie, d'un système, qu'après l'application qui en a été faite, et ces essais et ces tentatives amènent des dénoûments plus ou moins favorables plus ou moins funestes. De là des crises, des conflits, des secousses, des souffrances, des fluctuations de prospérité ou de malheur. En somme, le temps continuant de marcher ne laisse rien d'irréparable. Les décadences, les chutes des empires ne sont que des faits humains dont les causes sont purement humaines.

Le dogme de la grâce est immoral, parce qu'il est contraire à la justice et que l'individu qui en est privé cesse d'être responsable. Il suffit à saint Paul qu'on ait l'autorité et qu'on en jouisse pour être hors des atteintes de la volonté publique ; il ne fait pas mention de contrôle exercé sur la conduite des princes ; il leur reconnaît le pouvoir sans condition, puisque, dans son épître aux Romains, le chapitre qu'il a consacré à ce sujet ne contient aucun passage relatif à ce qui légitime et sanctionne la prépotence des rois.

Plus tard, comme nous l'avons vu dans ce qui précède, saint Thomas, plus philosophe et plus logicien, admet que le peuple a droit à la *révolte* si le prince s'écarte de la ligne de la justice. Malgré cette éclaircie de vérité, le dogme de la toute-puissance et de l'asservissement n'a rien perdu de son crédit pendant des siècles.

La grâce détruit évidemment l'égalité, puisque les conditions de salut diffèrent entre ceux qui la reçoivent et ceux qui en sont frustrés.

« 1° Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures, dit saint Paul, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre ;

« 2° Celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui y résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes ».

Ceci est clair, le peuple est livré pieds et poings liés au bon plaisir des princes.

La fraternité, l'égalité de tous les êtres devant Dieu est absolument sans effet. Le christianisme établit la hiérarchie ; il l'accuse dans ses nouvelles prescriptions. Tout l'agencement social qui en découlera favorisera la domination du fort sur le faible : subordination des femmes, des esclaves, des peuples.

Comme garantie donnée aux faibles, aux opprimés, on se basera sur l'amour des rois pour leurs sujets, des maîtres pour leurs esclaves, des maris pour leurs femmes. Si l'amour est absent, l'arbitraire régnera. Cette soumission pratiquée sur la terre est un brevet de supériorité dans le ciel.

Le *rendez à César ce qui appartient à César* est une sorte d'échappatoire qui brouille tout et n'explique rien. L'essentiel était de définir, de délimiter le droit de César. Car un nom gravé sur une médaille ne constitue pas tous les droits. Ce que le prince appelle son droit n'est peut-être ni plus ni moins qu'une exaction.

Tout le moyen âge est modelé sur cette idée. Le serf est la propriété du seigneur. Rendez aux seigneurs ce qui appartient aux seigneurs.

Les mots amour, charité, justice, parsemés à petites distances dans la doctrine, en font perdre de vue les caractères principaux.

Qui ne s'est justement révolté devant cette démesure de cruautés commises par l'inquisition ? Qui n'a mis en opposition l'enseignement de bonté et de miséricorde de l'Évangile ? Eh bien ! cette stupéfaction et cette indignation viennent de l'ignorance dans laquelle on est du fond de la doctrine. Elles s'affaiblissent du jour où l'on s'arrête quelque peu aux dogmes de la rédemption et à celui de l'éternité des peines. Dieu ne pardonne le péché originel qu'au moyen d'un sacrifice sanglant : il lui faut une victime expiatoire ; il lui faut les douleurs, les angoisses, la mort d'un être innocent.

Or, le rédempteur pur et intact devient désormais le type de l'humanité. Si chacun de ses membres ne recherche la mortification, le renoncement, les tourments, s'il ne porte pas sa croix, le ciel se ferme devant lui.

Désormais, nous voici devant une doctrine qui, loin de s'attendrir sur les souffrances du corps, les exalte ;

elle fait même plus : elle les recommande, elle les prescrit, elle les ordonne. Les vicissitudes de l'existence, les maladies, les privations forcées, les infirmités naturelles ne sont pas d'assez rudes épreuves, il lui faut en forger d'artificielles. De là l'empressement des saints à se créer toutes les gênes, toutes les maladies : comme ils sont ingénieux dans les détails de la discipline ! à quelles excentricités ascétiques ne se livrent-ils pas ! Qu'on se souvienne d'Origène. Aussi combien leur sensibilité en sera-t-elle émoussée !

Pour plaire à Dieu, crucifiez la chair ; voilà le mot d'ordre.

§ Et si vous n'en tenez pas compte, si vous ne faites pénitence, vous êtes damnés irrémissiblement. C'est-à-dire que, pour des fautes temporelles, on vous appliquera des supplices éternels, bien que les conséquences du méfait s'épuisent nécessairement avec le temps. A coup sûr, ce n'est plus là une justice, c'est une vengeance désordonnée qui ne garde ni mesure, ni proportion. Les docteurs ont la prétention de la légitimer, en invoquant les tribunaux de ce monde qui n'ont aucun souci d'assortir la durée du châtement à la durée du délit. N'est-il pas bizarre que la justice de Dieu prenne pour exemple la justice humaine et la reproduise, quand la religion proclame partout que ce qui est humain est imparfait ?

Imbus de la nécessité de l'expiation par la douleur, par la souffrance corporelle, convaincus qu'il y a un enfer où grillent impitoyablement et *sans fin* possible les pécheurs morts dans l'impénitence, des gens n'ont-ils pas été amenés invinciblement et logiquement à recourir aux moyens les plus violents pour sauver l'âme d'un frère égaré. pour la soustraire aux flammes éternelles et lui obtenir la béatitude céleste ? Que sont des tourments d'un instant, d'un jour, de quelques mois, auprès

de tortures perpétuelles ! Tout remplis de zèle, ces hommes n'ont-ils pas pu se comparer à ces opérateurs habiles et dévoués qui, au moyen d'une angoisse momentanée, procurent au patient le soulagement, le calme, pour le reste de sa vie ?

Quelle belle justification des supplices !

Non, les persécuteurs religieux, les inquisiteurs n'ont point tous été d'infâmes scélérats ; beaucoup ont cra bien faire et ont trouvé des adhésions dans le public.

L'Inquisition n'est pas d'invention humaine ; elle est la conséquence logique de la rédemption par le sang et du châtement par l'enfer.

Ainsi la rédemption par l'effusion du sang, la grâce, la prédestination, les peines éternelles sont les composants fondamentaux du christianisme ; et leur influence a dominé dans l'évolution chrétienne les idées d'égalité, de fraternité, de miséricorde et d'amour. Le christianisme a, en somme, plus favorisé l'autocratie, l'aristocratie, que la démocratie.

Si la persécution, si la croisade religieuse trouve sa sanction dans les peines éternelles et le rachat par le sang, la féodalité et la royauté absolue la puisent au dogme de la grâce. Aussi quel empressement des rois à demander l'huile sainte qui les fait *oints* par la grâce de Dieu, c'est à-dire sacrés, inviolables !

Tous les despotismes s'abritent sous l'égide chrétienne ; l'Eglise les patronne : *toute puissance vient de Dieu*. — Devise mélodieusement sonnante aux oreilles de tout exploiteur de l'humanité. *Les rois ne relèvent que du Seigneur suprême. Lieutenants de la divinité, ils n'ont de comptes à rendre qu'à elle. L'Etat, c'est moi : telle est la résultante.*

Plus le christianisme est florissant, plus le despotisme monte. Aussi, par reconnaissance envers l'Eglise, qui les place au-dessus des jugements des peuples, les rois

font-ils des concessions et satisfont-ils à ses exigences. S'agit-il de l'expulsion, de l'anéantissement des hérétiques, ils révoquent l'édit de Nantes; s'agit-il des intérêts du Saint-Siège, ils entreprendront des guerres pour les garantir et les protéger.

Pendant ce temps la charité et l'humilité font pitieuse mine; quant à la fraternité, elle est écrasée par la hiérarchie; le bas clergé même est en servitude, et dans les ordres religieux, on ne parle que d'obéissance.

Cependant, une fois par an, dans la semaine sainte, ces mots charité, humilité, fraternité, ont cours. Durant le sermon, le prédicateur tance les grands de la terre; mais après le prône, il les encense à nouveau. La suprématie du prêtre est si fortement soudée à la suprématie du prince que, malgré leurs divisions intestines, ils en viennent toujours, par intérêt réciproque, à tomber d'accord et à se donner la main.

Bien des siècles sont passés, bien des protestations se sont élevées, bien des conquêtes ont été faites, et cependant, c'est encore le même esprit qui pèse actuellement d'un poids si lourd sur le mouvement progressif des sociétés contemporaines. N'est-ce pas sur ce dogme de la grâce, de la prédestination, que s'appuient tous les prétendants monarchiques, et plus sententieusement que les autres, M. de Chambord? « Je ne suis rien par moi-même, dit-il de tous les côtés, mais je suis tout par le principe que je représente. »

Malheureusement, les masses s'occupant peu des dogmes, elles n'en sondèrent pas les profondeurs, ni elles n'en soupçonnèrent pas la signification, l'importance et l'action; elles ne s'imaginèrent point que l'adhésion irrationnelle qu'elles accordaient dans plusieurs circonstances de la vie, dût avoir un effet positif sur l'organisation générale; elles ne virent pas à quelle suite cette complaisance les entraînait. Si, par un éclair

de la pensée, certaines théories théologiques répugnent à leur bon sens, elles se disent : Passons outre ; à quoi bon s'y arrêter, elles sont aujourd'hui sans prise sur nous.

C'est là qu'est l'erreur, c'est là qu'est le danger. Nous nous croyons bien plus indépendants que nous ne le sommes.

La Révolution française, comme le fait observer si sagement Ed. Quinet, a été inconséquente avec elle-même. N'osant pas aller jusqu'où la menaient ses principes, elle a maintenu au beau milieu de son œuvre des éléments adverses qui devaient la neutraliser en partie ; et nous sommes loin d'être affranchis ! Comprendons bien que ces dogmes forment le nœud, le centre, le cœur du christianisme, et que quelques paroles flottantes de Jésus, si admirables qu'elles soient, ne prévalent pas contre eux : ils sont la *loi*, et cette loi plane en éducation, en politique, etc., etc. Cette loi a des interprètes puissants, une administration considérable, des ressources immenses. C'est donc ces dogmes qu'il faut attaquer par la logique et par la raison, car ils barrent le chemin à tout progrès.

L'incompatibilité qui existe aujourd'hui entre ces dogmes et nos idées de justice est manifeste. La majorité des consciences conçoit un idéal religieux bien supérieur à celui qu'ils nous offrent, mais elle n'ose pas encore le confesser tout haut. D'ailleurs, comme nous venons de le faire remarquer, elle se persuade que ces dogmes s'usent tout seuls, et qu'il est préférable de ne pas les attaquer de front. Dès qu'il est question de porter des lumières dans les affaires religieuses, autrement dit dans les idées mères, la foule s'effare. La perspective d'une révision de principes l'épouvante ; la peur de l'isolement, du doute, la paralyse. Elle aime mieux s'étourdir, ne pas penser, que de se

donner la peine de savoir pourquoi elle croit, à quoi elle croit. Elle craint d'y voir trop clair, elle appréhende la vérité, s'imaginant que l'erreur religieuse a moins d'inconvénients que l'absence de religion. Assez incrédule pour admettre comme possible la disparition des croyances, elle est assez naïve pour se figurer qu'on peut les retenir par un acte de la volonté et par des ordonnances. De jour en jour, elles s'affaiblissent, il est vrai ; elle le reconnaît, mais il n'en faut pas dire mot. En gardant bien le secret, tout ira comme par le passé : l'apparence de la foi tiendra lieu de la foi.

Pendant ce temps, la doctrine ayant perdu de son crédit, et la plupart étant bien décidés à ne pas la remplacer et à la maintenir quand même, les consciences se relâchent et l'abaissement moral en est le résultat ; de façon qu'on hâte la venue de ce qu'on voulait conjurer.

Cessons donc de trembler et de nous défler des lumières de la raison. Ce sont elles seules qui ont éclairé le monde. Ah ! s'écrie-t-on, raison, philosophie, science, toutes choses bonnes à dessécher le cœur, à tuer l'imagination, à refroidir l'enthousiasme. Avec elles, plus de légendes, plus de poésie, plus d'inspirations ; l'analyse, la dissection des sentiments détruit toute illusion, tout idéal. Où sont ces temps de simplicité, d'heureuse ignorance, où l'âme se livrait sans réserve, sans arrière-pensée, aux impressions naïves ?

Qui ose tenir ce langage ? Ce sont ceux-là mêmes qui, comblés des présents de ces trois bienfaitrices, en tirent le plus de profit chaque jour et à chaque heure. Quoi ! la raison et la philosophie dessèchent le cœur ? Mais ce sont elles qui se sont élevées contre l'intolérance, la persécution, les supplices ; ce sont elles qui ont réduit au silence, qui ont mis à néant ces accusations aussi odieuses que stupides de sorcellerie et de

magie ; ce sont elles qui ont éteint les bûchers. Est-ce sous leur règne qu'on eût brûlé Jeanne d'Arc et Giordano Bruno, incarcéré Galilée et Bernard Palissy ?

N'est-ce pas à la philosophie qu'appartient l'immortel honneur d'avoir posé sur des assises véritables la formule de l'égalité, de la fraternité et du droit humain ? N'est-ce pas la science qui a uni si étroitement les peuples malgré les distances qui les séparent ? N'est-ce pas elle qui a déchiffré leur langage et est parvenue à le traduire ? N'est-ce pas elle qui d'un pôle à l'autre transmet la pensée et les sentiments plus rapidement que l'éclair ? N'est-ce pas elle encore, et cette découverte est une des plus belles, qui a su triompher de la douleur en procurant un sommeil calme au patient livré aux angoisses de l'opération ? N'est-ce pas à elle que nous devons la connaissance de la loi de solidarité universelle ?

Nous prétendons que le spiritualisme s'éteint ; mais ceci est parfaitement inexact ; jamais on n'y a été moins indifférent qu'aujourd'hui, jamais les esprits n'en ont été plus vivement préoccupés. Il se fait justement en ce moment un travail considérable dont l'idée religieuse est l'objet. D'innombrables groupes portent leurs investigations dans le vaste champ des destinées humaines. Si, dans leurs conclusions, ils devancent souvent la science, ils ne manquent pas de la prendre pour point de départ et pour point de repère. C'est du côté de ces apôtres modestes et infatigables du vrai que s'ouvre un large horizon.

Tenons-nous le donc pour dit, aucune force, aucun pouvoir, aucune autorité, si absolue et si despotique qu'elle soit, ne fera rebrousser chemin à l'intelligence, lors même que tous les *plus fougueux* évêques se multiplieraient au carré ; lors même qu'ils recourraient à mille manœuvres : miracles, pèlerinages, promenades

de la Vierge ; tous ces procédés ne seront bons qu'à accélérer le mouvement qui nous pousse.

L'heure des compositions, des temporisations, est écoulée. Aux prises avec des adversaires dont la prétention est de rayer de la société les résultats de dix siècles de travaux intellectuels, nous sommes forcés d'établir clairement la situation sans marchander davantage. Soyons francs, jetons un démenti formel à ceux qui prétendent que le christianisme est une doctrine de progrès ; car le progrès n'est que le développement de la raison à travers les âges, et le christianisme a anathématisé la raison. Il a déclaré aux générations faites, viriles, que si elles ne devenaient pas semblables aux petits enfants, c'est-à-dire à des êtres incomplets, dont le cerveau n'est pas encore formé, conséquemment à des êtres moins intelligents et partant de là ignorants, ils n'entreraient pas dans le royaume des cieux. Il a aussi déclaré qu'il fallait imiter l'oiseau qui ne sème pas, et le lis qui ne file pas ; il a donc nié la nécessité du travail. Or, le travail est une des bases fondamentales du progrès.

Certes, nous ne réclamons aucune mesure violente, mais nous demandons la consécration de la liberté de conscience par la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; enfin que chacun, sans prise sur l'ensemble d'une société, puisse professer la doctrine la plus en rapport avec son tempérament et son degré d'intelligence et de culture.

Autrement nous n'en sortirons jamais.

La lutte promet d'être vive et acharnée ; car ce sont bien moins des convictions que l'on défend que des positions que l'on ne veut point abandonner.

LIVRE TROISIEME

Conclusion

CHAPITRE PREMIER

OBJET DE L'OUVRAGE

Jusqu'ici mon but a été de mettre en évidence l'inanité des accusations dirigées contre la France ; de démontrer, à l'aide des faits, que ce qu'on lui reproche étant commun à tous les peuples, ne peut conséquemment être le motif spécial de sa ruine ; de prouver enfin que les symptômes qui nous alarment chez nous se manifestent au même degré dans l'Europe entière et que nos récents malheurs sont les seules raisons qui les aggravent.

Maintenant, il me reste à signaler les véritables causes des commotions et des effondrements politiques et nationaux du présent comme du passé, et à chercher ce qu'il y a à faire pour en prévenir le retour.

CHAPITRE II

L'IGNORANCE DU PRINCIPE SOCIAL EST L'UNIQUE CAUSE DE LA RUINE DES PEUPLES

Après avoir examiné, avec une attention soutenue, les vicissitudes tant internes qu'externes que traversent les nations, nous sommes amenés à conclure que, malgré leurs diversités, leurs variétés, toutes, sans exception, ont pour unique origine l'ignorance du principe social ; car plus les Etats manquent de notions à ce sujet, plus leurs bouleversements sont profonds et leur perte irrémissible.

Ces termes de principe social, de loi sociale, de science sociale, sont d'un emploi assez nouveau ; il n'y a guère que notre siècle qui les ait vulgarisés en faisant d'eux un fréquent usage.

L'avènement de la science sociale devait être tardif, parce que la science n'est ni infuse, ni spontanée, qu'elle est le fruit du travail et du temps, qu'ensuite elle n'a pu être que subséquente, puisque d'autres sciences devaient lui fournir des matériaux pour sa formation. En effet, il fallait, au préalable, que l'individu prit connaissance de lui-même en tant que personne et en tant que membre d'un groupe ; qu'il recherchât quelle devait être la nature des rapports éta-

blis entre lui et ses semblables, et quelle pouvait être l'action réciproque qu'exercent les uns sur les autres les membres de la collectivité ; qu'en dernier lieu, il étudiait l'univers dont il subissait l'influence. L'acquisition de cette quadruple connaissance exigeait, comme on le voit, tout le bagage scientifique à peu de chose près. Et comme, dès le principe, l'homme ne se croyait pas progressif, mais qu'il se considérait dégénéré, les poètes génésistes, Homère, Hésiode, Moïse, lui ayant enseigné qu'un âge d'or, un Eden, où vivaient des générations innocentes et heureuses, avait précédé les temps de lutttes et de misère, et que le seul désir de connaître avait à jamais précipité ces créatures dans les ténèbres et dans la douleur, il ne regardait plus que le ciel et ne s'inspirait ni de lui-même, ni de ses semblables, ni de la nature. Les besoins de la vie, la nécessité d'y satisfaire rouvrirent, bon gré mal gré, la porte au désir de connaître. L'observation vint entamer petit à petit toutes les conceptions fantaisistes. Les découvertes des vestiges du passé le plus reculé témoignèrent de la pure invention des chantres et des écrivains primitifs. Chaque travail ajouta à la confusion des partisans de la tradition. Partout on rencontrait des débris d'âges rudimentaires ; plus on fouillait profondément dans le sol, plus les traces qu'y avait laissées le passage des premiers humains étaient à l'état grossier et inchoatif. Comme une singulière revanche, il était réservé à la terre d'enseigner le ciel. Malheureusement, la science n'est pas accessible à tous et les vérités ne furent pas répandues aussitôt qu'elles furent découvertes. D'ailleurs, le monde officiel, les classes dirigeantes de ces temps exploitaient les masses à l'ombre des vieilles croyances, elles n'avaient donc garde de les laisser attaquer. Aussi la tradition l'emportait toujours sur le rapport du savant. Telle reli-

glon, telle société. Les théodicées régnaient sans partage. On n'imaginait pas qu'il revint à l'humanité l'honneur de tirer de sa propre intelligence et de son expérience personnelle une direction générale des affaires de ce monde. A l'encontre, on était convaincu que l'édifice social devait être élevé d'après un plan définitif émané de la divinité et transmis par la révélation. Ce plan était considéré comme immuable et comme éternel, puisque Dieu l'avait lui-même tracé. Ni la raison, ni le savoir des hommes n'avaient rien à y critiquer, rien à y reprendre, rien à y changer ; l'idéal était de le garder intact. L'organisation intérieure des nations et des peuples, suivant cette théorie, n'était donc pas progressible, les décrets de Dieu étant parfaits de toute éternité. Ainsi ces codes religioso politiques furent donc dressés sans qu'on s'inquiétât de savoir s'ils trouveraient, dans ceux pour lesquels ils étaient faits, des dispositions qui y correspondissent. Comme on ne tenait aucun compte de la constitution des choses, les idées les plus fausses s'étaient enracinées dans les esprits, et il ne faut pas croire que ces idées soient entièrement expulsées. Aujourd'hui, il y a des gens qui croient encore qu'il est sublime de se tenir en dehors de la nature ; c'est ce qu'ils appellent s'élever au-dessus d'elle. Il semble que ce soit là le plus grand tour de force que la volonté humaine puisse exécuter et que l'individu qui s'y exerce triple en énergie. Mais au contraire, la loi qui régit chaque être constitue sa vigueur ; c'est en accomplissant des actes en conformité avec sa nature que l'individu remplit sa destinée. Si, en vertu de sa liberté, il méconnaît cette loi, s'il la transgresse, en n'importe quel sens, il ne tarde pas à s'amoindrir. Connaître sa propre loi, la suivre, c'est se fortifier, se développer ; la braver, c'est l'affaiblir.

L'âme est certainement susceptible d'élan héroïque.

d'abnégations sublimes ; ce sont là d'admirables traits d'une action prompt, rapide, mais non point continue ; ils ne font point partie de la vie commune ; aucun règlement, aucune prescription ne les impose ; ils sont éminemment libres.

A ces opinions erronées s'est jointe, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la glorification du malheur né des croyances à une faute originelle. Le christianisme ne fit que l'accentuer davantage et le remit en vigueur en l'indiquant comme la condition indispensable du rachat. On a donc continué de le légitimer, de l'envisager comme un fait inéluctable et même nécessaire, et on lui a abandonné comme victime la masse, la plèbe, c'est-à-dire le plus grand nombre. A ceux-là le labeur, la privation, la misère, la corvée, l'impôt ; afin que cette parole évangélique s'accomplît : *Car on donnera à celui qui a déjà, et pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il croit avoir.* « Il est bon de laisser quelque chose au peuple, disait Richelieu, parce qu'il faut qu'il paie. »

Devant cette exploitation et cette détresse, les classes privilégiées restaient froides, persuadées qu'elles étaient que cette distribution des rôles était conforme à l'ordre divin. Cette déplorable répartition a duré un temps si long qu'au seizième siècle, sous le roi soi disant populaire — Henri IV — le peuple était si misérable, les impôts étaient si accablants que les prisons regorgeaient de sujets insolvables. A Nantes, on en retira en une seule fois cent vingt qui étaient morts dans les souffrances de l'incarcération (1). Or, la souffrance est antipathique à l'humanité. Ceux qui la supportaient cherchaient à s'en délivrer. Et c'est une justice à leur rendre que c'est à leur énergie seule qu'ils durent, à force de

(1) Mémoires de Sally.

temps et de sacrifices, d'améliorer leur situation. Cette amélioration s'est obtenue lentement, parce que chaque effort en ce sens rencontrait une résistance implacable, et que chaque insuccès était suivi d'une répression tellement violente, tellement cruelle, qu'il a fallu toute l'exaspération du désespoir pour que le peuple se déterminât à la braver. Par moment, l'effroi inspiré par les supplices refoulait les plaintes, mais l'arrêt était court et bientôt elles recommençaient à se formuler.

CHAPITRE III

INSUFFISANCE DE LA RÉVOLUTION A RÉGLER LES RAPPORTS SOCIAUX

Les franchises communales, l'allégement des impôts firent d'abord le fond de toutes les demandes des gouvernés aux gouvernants, et comme les concessions accordées par ces derniers étaient plus verbales qu'écrites, elles n'étaient ni stables ni fixes. Parce qu'elles étaient sans cesse contestées, il fallait batailler à nouveau pour reprendre ce qu'on avait naguère conquis.

Plus tard, le peuple demanda ses droits civils et ses droits politiques. Comme la pire des servitudes était la conséquence de la privation de ces droits, il tint bon jusqu'à ce qu'on les lui reconnût. Il est vrai qu'il fallut pour cela recourir à une révolution.

On franchit un grand degré le jour où fut proclamée l'égalité de tous les hommes devant la loi. Mais ce n'étaient guère que les préliminaires indispensables de la besogne qui restait à faire.

Cette égalité proclamée mettait sens dessus dessous l'état social d'alors. De cette déclaration allaient surgir des situations nouvelles, des complications inattendues, des difficultés sans nombre. La nature des rapports allait entièrement changer.

Le vieil agencement était si simple ! Les occupants du haut de l'échelle disaient à ceux qui gémissaient au bas : Vous êtes nés pour l'asservissement et la misère. Dieu nous a faits vos chefs, votre devoir est de travailler pour nous et de vous soumettre à nos commandements sans contrôle ; c'est à Dieu seul que nous devons rendre compte de notre conduite. La fraternité qui nous unit à l'église fait place à la hiérarchie des classes quand nous en sommes dehors. L'égalité vous attend au sortir de cette vie et non point ici-bas. Si nous accédons de temps à autre à quelques-unes de vos demandes, c'est par grâce, par bon plaisir, et nous n'y sommes point tenus.

Avec cette façon de voir, la pauvreté, le dénûment n'étaient pas autant de problèmes qu'on dût chercher à résoudre ; ils faisaient partie, au contraire, de l'ordre normal des nations.

L'égalité brouilla ce facile arrangement. Il s'opéra un changement soudain dans les esprits ; ce qui avait satisfait des vassaux restait insuffisant pour des égaux. Tous étant placés sur le même plan, tous étant de niveau, allaient concevoir les mêmes prétentions. La résignation avait fait son temps. A cette humilité naïve du serf succéda la dignité de la personne humaine, du citoyen. Des choses qu'on n'avait point relevées, des faits qui avaient passé inaperçus frappèrent désormais l'attention et blessèrent les susceptibilités. Le conflit des intérêts se produisit plus âpre. La concurrence devint acharnée entre gens qui poursuivaient le même but. En un mot, l'individualisme s'accrut de jour en jour.

Cette compétition et cette lutte à outrance seraient au moins loyales, si tous ceux qui s'y engagent partaient du même point. Malheureusement, l'égalité conférée est loin d'être complète. Indépendamment des

aptitudes et des facultés qui légitiment la suprématie de quelques-uns, il existe des différences de condition qui, posées sur la balance, font monter l'un des plateaux pendant que l'autre descend. On s'est fait longtemps illusion. L'égalité devant la loi une fois constituée, on s'est frotté les mains et l'on s'est applaudi d'avoir fait régner la justice. Toutes les voies sont ouvertes, s'est-on dit, les privilèges sont anéantis, l'avenir de chacun dépend de son bon vouloir, de son activité et de sa capacité. Ceux qui ne parviendront point seront seuls responsables de leur insuccès. Chaque homme est libre et égal à tous. On oublia qu'à cette égalité et à cette liberté beaucoup d'individus joignent des avantages de fortune, d'éducation, de savoir, d'entourage, qui centuplent encore leur indépendance et neutralisent celle des autres. A ceux-là la suprématie est assurée. A intelligence égale, celui qui est privé de ces ressources échouera. L'instruction, l'argent, la position sont des adversaires que les déshérités vainquent rarement. Il y a donc, au milieu de cette égalité générale, des égaux qui dépassent leurs égaux et qui, par les ressources dont ils disposent, sont à même de les exploiter quand il leur convient.

CHAPITRE IV

PRÉPONDÉRANCE DE L'INDUSTRIE, AFFAIBLISSEMENT DU PRESTIGE MILITAIRE, COMPLICATION DU PROBLÈME SOCIAL

Ce fait est devenu plus saillant par l'extension et la progression de l'industrie. Depuis cinquante ans, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle tend à jouer le premier rôle en Europe. Sur les plus hautes questions elle projette son influence : en religion, en politique, en finance. Elle métamorphose les relations de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement. Avec une voix bien plus éloquente et plus persuasive que celle d'une sentimentalité déclamatoire, elle démontre, preuve en main, que la fortune, la gloire, le salut des nations sont dans leur union et leur bonne entente, et qu'en somme la morale est toujours d'accord avec l'intérêt.

Très injustement, on accuse l'industrie d'avoir mesquinisé les consciences, d'avoir subordonné les grandes vues à ses calculs étroits, et l'on se refuse à reconnaître, bien que cela crève les yeux, que c'est seulement depuis qu'elle a monté dans l'opinion et qu'elle est devenue l'objet de l'activité générale, que les idées humanitaires se sont affirmées et répandues. Sous le pre-

mier empire, la prépondérance appartenait à l'armée. L'épithète de *pékin* dont celle-ci gratifiait tous ceux qui n'étaient point dans ses rangs, donne la mesure du cas qu'on faisait de l'artisan et de l'industriel. Au village comme à la ville, sur la place publique comme dans les salons, la suprématie était assurée à l'uniforme. Au théâtre, le héros de la pièce ne pouvait captiver la salle que s'il portait la brillante épaulette. On se souvient des jeunes colonels de E. Scribe. Il semblait vraiment, durant ce régime néfaste, que la fortune et l'avenir d'un pays fussent dans les mains d'un soldat, et que tous les fruits retirés des labeurs pacifiques n'avaient de prix qu'autant qu'ils procuraient les moyens d'entreprendre des guerres et des invasions. Dieu merci ! on a pu mettre en parallèle les exploits de la légion guerrière et ceux de la phalange laborieuse, et l'on a été à même d'apprécier de quel côté sont l'avantage et le bienfait.

Autrefois, lorsque les peuples, privés de transports sûrs et rapides, n'avaient entre eux aucune communication régulière, leurs relations n'étant qu'accidentelles et espacées, la richesse d'une nation n'avait rien de commun avec l'état général des autres ; et il est certain qu'il y avait alors plus d'avantages à s'approprier, par la conquête, la fortune d'un pays qu'à le laisser tranquillement en jouir seul. Maintenant que les relations mutuelles des peuples sont quotidiennes, elles consistent en de constants échanges, et comme une contrée, si fertile et si industrielle qu'elle puisse être, n'est pas également favorable à tous les genres de produits, elle a la ressource, grâce à l'accord international, de se procurer chez les autres les denrées et les objets qui lui manquent chez elle.

Les transactions réciproques croisent et confondent les capitaux de toutes provenances. Il n'est nulle part

de grandes entreprises où l'argent étranger n'apporte son concours. Il s'ensuit que la prospérité d'un état n'est jamais indifférente à la prospérité générale, et qu'il faut être cent fois aveugle pour ne pas s'en apercevoir.

Depuis que les rapports commerciaux ont pu s'étendre partout, la guerre est devenue une inconséquence de jour en jour plus visible. Elle rompt l'équilibre et arrête l'essor de l'activité productive pour consommer et détruire, sans offrir jamais de récupération. Et ce n'est toujours que par la reprise du travail que le déficit prodigieux causé par les hostilités internationales est en partie comblé. Ainsi donc, la guerre, de quelque côté qu'elle se porte, fait un tort grave même à ceux qui ont gardé la neutralité. Quant aux vainqueurs, bien qu'ils exigent une écrasante indemnité des vaincus, leur bénéfice n'est pas net; ils ont à en défalquer, outre le sang répandu et la perte de beaucoup des leurs, les énormes dépenses qu'ils ont faites eux-mêmes pour soutenir la campagne, le dommage que leur a occasionné la stagnation de leurs propres affaires tant qu'elle a duré, et enfin la perspective menaçante d'une revanche peut-être prochaine.

Il est donc incontestable que les intérêts ont changé de place, et que persister dans l'ancienne voie politique, c'est agir à leur détriment.

Sans doute, les événements sanglants, les luttes dignes des temps barbares dont l'Europe a été le théâtre pendant ces dernières années, semblent prouver que la propagande des idées pacifiques n'a pas jusqu'ici fait merveille. Les réminiscences belliqueuses qui se traduisent dans tous les grands Etats par des armements formidables, sont autant de témoignages contraires à nos assertions. On ne fait point assez attention que cette ardeur guerrière ne réside que dans

quelques hommes politiques, et que la généralité est fort loin de la partager

Le peuple allemand avait-il envie de se battre ? pas le moins du monde ; il faisait des vœux pour la paix, et au moment de partir, le sac sur le dos, si on lui eût annoncé que l'accord était rétabli avec la France, il eût dansé d'allégresse et vidé des tonnes de bière en signe de réjouissance. C'est contraint qu'il a marché contre nous. On dut lui monter la tête par le souvenir de nos anciennes victoires, lui répétant, sans relâche, qu'il n'avait point pris une revanche suffisante, que notre intention était de fondre sur lui et de le réduire à nouveau. Mais, en dépit de ce soin à entretenir son irritation et sa colère, en dépit d'une discipline sanguinaire, plus d'un murmure, plus d'une plainte, plus d'une impatience se manifestèrent pendant cette longue campagne.

Peut-on jamais penser que des hommes verront la guerre d'un œil favorable, lorsqu'elle les arrache à leurs foyers, à leurs ateliers, à leur commerce, à leurs bureaux, enfin à tout ce qui constitue leurs moyens d'existence ?

On tue l'esprit militaire en le généralisant. Tous ces individus poursuivant des carrières diverses, apportent la diversité des idées dans leur régiment. Plus d'esprit de corps, plus de caractère, d'intérêt, de type spéciaux. L'armée cessant d'être isolée du reste des citoyens, ne recevant plus d'éducation à part, étant traversée par d'innombrables courants d'opinions et d'habitudes, se retremant alternativement pendant la paix dans de différents milieux, reflètera les impressions multiples qu'elle en reçoit. Cette armée composée de toute la nation, placera ses intérêts ailleurs que dans des combats meurtriers et stériles ; et elle dirigera un jour ses moyens d'action contre ceux qui, pour

leur ambition personnelle, ne trouvent rien de mieux que de faire entre-tuer deux peuples.

On a ri à gorge déployée de ce pauvre abbé de Saint-Pierre qui s'est avisé, un beau jour, d'émettre un projet de paix perpétuelle. On le traita de naïf, d'innocent, d'utopiste, de cerveau brûlé. On arguait contre lui l'humeur belliqueuse de l'homme, ses besoins contentieux, disputeurs, et l'on inférait que, l'individu ayant ces tendances, la collectivité ne pouvait manquer de les reproduire. Ce parallèle est spécieux. Les peuples, en totalité, ne se trouvent point en contact comme les personnes. Les rapports de nation à nation sont officiels, par conséquent mesurés, calculés à l'avance, d'après un programme longuement élaboré. Cet emportement, cette vivacité spontanée, cette irréflexion, ce langage improvisé, qui caractérisent les relations de particulier à particulier, en sont absolument bannis.

Un ambassadeur ne déclare pas la guerre de son chef. Il en réfère, au préalable, à son gouvernement ; et avant une rupture solennelle, il y a conseil, pourparlers, échanges de négociations. On a alors tout le loisir de rentrer dans son sang-froid et de consulter l'esprit public à ce sujet. Tant de gens, dans un instant de violence, lancent une provocation qu'ils voudraient retirer le lendemain si l'honneur ne les engageait à la maintenir, qu'il est permis de ne pas douter qu'une nation ayant tout le temps de peser les conséquences d'une prise d'armes, opterait pour la conciliation. Il est donc absolument faux de mettre en parallèle la nature des rapports internationaux avec celle des rapports privés.

Le prestige des conquêtes et le goût des batailles s'affaiblissant de jour en jour, les manières de juger et de sentir se sont sensiblement transformées. Ainsi le

mérite du travail, effacé jadis par la gloire militaire, l'emporte à présent sur elle. Avec l'ascension du travail, le travailleur a monté à son tour. Élément fondamental de toute production, agent indispensable des plus colossales entreprises, le travailleur, aujourd'hui, est élevé au-dessus du soldat pour deux raisons : c'est que sans le travailleur la vie humaine serait interrompue et la civilisation arrêtée, et que, d'autre part, tout travailleur, au besoin, peut savoir manœuvrer un fusil, mais que tout soldat ne peut exercer un état.

L'expérience a démontré aux peuples que les victoires et les accaparements de pays ne leur rapportent qu'une fumée vaniteuse et de sanglantes représailles, tandis que l'industrie les comble de bien-être et de prospérité.

L'industrie a donc acquis la prédominance, et elle a fait naître, nous insistons sur ce point, des situations nouvelles.

CHAPITRE V

INFLUENCE SPÉCIALE DES CHEMINS DE FER, COALITION DU CAPITAL, INFÉODATION DU TRAVAIL

Les chemins de fer, à eux seuls, ont opéré toute une révolution. Ils ont provoqué la question sociale, et si nous ne craignons pas de faire un jeu de mot, nous dirions qu'ils l'ont conduite à la vapeur. Ce n'est point seulement parce que, industrie universelle, ils s'alimentent de toutes les industries particulières et centuplent chacune d'elles, mais c'est parce que nul établissement, nulle administration ne fournit comme eux une image en raccourci de notre agencement social. Des proportions restreintes en ont rendu l'ensemble plus facilement appréciable.

Les chemins de fer ont réuni, dans des espaces limités, des groupes d'individus pour concourir à une même œuvre et atteindre à un même but par des moyens différents. Dans cette vaste organisation, en tout semblable à un mécanisme savamment combiné, chaque employé, chaque ouvrier, figure un ressort indispensable, qu'il soit humble ou élevé. Là, le graisseur de roues, le chauffeur, l'aiguilleur sont aussi nécessaires que l'ingénieur et le directeur. Il en est résulté l'idée de l'égalité des services : non point qu'on préten-

dit qu'il y eût équivalence dans la qualité et la valeur des fonctions considérées en particulier, mais parce qu'au point de vue général, il y a égalité d'indispensabilité. A part soi, chaque employé subalterne s'est senti aussi utile, par son concours, que le premier de la hiérarchie.

Tous ont donc aussitôt mesuré la distance qui sépare leurs positions et leurs rétributions de celles de leurs supérieurs. Sans doute, ils reconnaissent, au fond d'eux-mêmes, qu'ils ne sont point capables de remplir certains postes, de s'acquitter de certaines tâches; mais pourquoi n'en sont-ils pas capables? Pourquoi ne peuvent-ils être ingénieurs, administrateurs? Est-ce la nature ou le hasard qui les a appelés à n'accomplir que de serviles travaux? Est-ce la vocation ou la malchance?

« Ce n'est ni la nature, ni la vocation qui nous ont valu cette position infime, se disent-ils, c'est une injuste répartition. C'est parce que nous avons été privés de l'exercice de nos facultés, c'est parce que nous n'avons point reçu notre part des connaissances acquises par les siècles, connaissances qui cependant devraient être l'héritage de tous, et non de quelques-uns, que nous sommes parqués, nous et nos familles, dans une ornière de laquelle nous ne pourrions sortir. Est-ce l'activité qui nous manque? non. Est-ce le travail? non; car notre fatigue est plus excessive au fur et à mesure que notre fonction est moins considérée. Bien plus que ceux qui nous commandent, nous donnons et notre temps et nos labeurs. Notre présence est aussi urgente que la leur; et pourtant ce sont eux qui sont tout, tandis que nous ne sommes rien. Ils disposent du maniement des fonds et se réservent toujours une part exorbitante, disproportionnée aux services qu'ils rendent, absorbant de cette façon tout ce qui pourrait se

répartir en gratifications, en suppléments mérités sur tous les échelons inférieurs. »

Tel est leur raisonnement.

Si on leur oppose que l'homme intelligent et actif sait toujours sortir d'embarras, qu'il peut toujours se faire une position et que ses efforts ne sont jamais sans récompense, ils répondront que ce fait a toujours été rare relativement au nombre considérable des individus, et qu'aujourd'hui il devient de moins en moins possible.

Depuis la création des chemins de fer, comme nous l'avons fait remarquer, le vent des grandes affaires a soufflé partout. Dans tous les genres, le système des entreprises gigantesques est devenu à la mode et est généralement adopté. A l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, les efforts collectifs ont succédé aux tentatives individuelles. Ces dernières sont de plus en plus rares et de plus en plus impuissantes. Comment pourraient-elles rivaliser avec cette coalition invincible des capitaux ?

Quel sort est donc réservé aux opérations particulières ? Que deviennent les petites boutiques devant les grands magasins où de gros capitalistes réunis risquent des centaines de mille francs, des millions même, s'il est besoin, pour défier toute concurrence ? C'est alors que les conditions d'acquisition sont inévitablement plus douces et permettent d'offrir aux acheteurs des avantages que le petit commerce est incapable de donner. Le prolétaire, ou le possesseur d'un petit pécule, est dans l'impossibilité d'agir sous sa propre inspiration ; l'espoir de s'établir est perdu pour lui, s'il tient à garder le peu qu'il a. Quant à celui qui n'a rien, il n'a même pas à hésiter. En somme, l'un et l'autre n'ont plus qu'à s'inféoder et à mettre au service de ces entrepreneurs cyclopéens leur intelligence et

leur activité. Pour eux, plus d'indépendance ; attachés à une machine, ils n'en sont qu'un rouage subalterne, qu'on remplace assez facilement pour qu'on ne prenne même pas le soin de le ménager. Le plan de la direction générale est de les payer chichement afin de se réserver davantage. Cette mesure serait d'une sage économie au début d'une opération quand on en ignore les résultats ; mais quand ces résultats sont connus, qu'ils s'élèvent au-dessus des prévisions et que la même parcimonie est maintenue, ce qui était prudence se métamorphose en iniquité. Il s'ensuit que pour toute l'agence inférieure le présent est insuffisant et l'avenir misérable.

Afin de justifier cette distribution égoïste, on fait valoir hautement les capacités et l'habileté exceptionnelles dont font preuve ceux qui mènent à bonne fin d'aussi importantes entreprises, et l'on conclut que ces capacités et cette habileté exigent une rémunération proportionnelle. Rien de plus juste. Mais enfin tout mérite comme toute chose est limité et soumis à une estimation, une évaluation précise. Il est donc non moins juste que la rémunération, quelque ample qu'elle soit, soit circonscrite et non indéfinie ; car ce surcroît indéterminé ne provient plus du talent de la personne, mais de la situation favorable dans laquelle elle se trouve et qu'elle est à même d'exploiter exclusivement à son profit.

Or, cet état de choses n'est pas la résultante d'un enchaînement involontaire et fatal, il est, au contraire, voulu, consenti, préparé. Qui peut en appeler contre cet arrangement ? Personne, puisque les conseils dirigeants ne sont composés que de ceux qui ont intérêt à ce qu'il en soit ainsi. Conséquemment, les petits n'y ont pas voix délibérative, et ce qui les concerne y est absolument sacrifié.

Non seulement les capitalistes se rassemblent pour fonder des établissements immenses, lesquels paralysent ceux des particuliers ; non seulement ils réservent à eux seuls tous les bénéfices, mais encore ils accordent de préférence les premiers emplois à leurs amis, capitalistes comme eux, qui, moins que personne, n'ont besoin de ce supplément de fortune. Tout afflue dans les mêmes mains ; et, par ce procédé, toute chance de parvenir est enlevée au prolétaire

On se plaint de la nonchalance, de la mollesse des ouvriers et des bureaucrates. Le fait est pourtant concevable. Ne savent-ils pas à l'avance que, quoi qu'ils fassent, ils resteront toujours dans le même *casier* ? Les gens à salaire fixe en font généralement le moins qu'ils peuvent, étant bien persuadés que tout excès de zèle ne leur sera pas compté. Tant il est connu qu'en administration on ne poursuit brillamment sa carrière que si l'on a des protections en haut lieu. Mais, me dira-t-on, pourquoi les jeunes gens, pour la plupart, préfèrent-ils l'administration à toute autre carrière ? A cela je répondrai que le plus grand nombre n'a pas à choisir, le commerce exigeant maintenant des fonds trop considérables pour qu'on puisse, quand on en est dépourvu, le tenter avec succès.

L'administration, pour les motifs que nous venons d'énumérer, n'est autre chose qu'une pépinière de mécontents. L'exiguïté des appointements met le plus grand nombre dans l'obligation de chercher un supplément de travail. C'est parmi les employés que la presse recrute ses champions les plus âpres, les plus acrimonieux, les plus violents. Tout jeune bureaucrate est doublé d'un journaliste. Le désir d'élargir une position par trop exigüe les pousse dans une voie où, faute de grand talent, on n'obtient l'attention qu'à l'aide du scandale. Si, pour sortir d'embarras, un

flot d'individus, sans vocation, font irruption dans les journaux et dans les lettres, à plus forte raison évitent-ils le mariage, le regardant comme un surcroît de frais. Serait-il sage, en effet, de se marier lorsqu'en ne travaillant que pour soi, on reste toujours au-dessous de son actif ? Comment désirer des enfants lorsqu'on sait, à l'avance, que l'on ne pourra suffire à leur entretien ? Aussi y a-t-il de plus en plus baisse dans les instincts familiaux, et la morale n'y gagne pas.

On nous allègue, pour raison, que le personnel des administrations étant plus considérable que les besoins du service ne l'exigent, il faudrait plutôt le réduire que songer à augmenter le taux de ses appointements, et que si l'État maintient ce superflu d'emplois, qui ne sont pour lui qu'un surcroît de charges sans dédommagement ni compensation, c'est par sollicitude et pour venir en aide à ceux qui ont besoin de vivre en travaillant. La vérité est que les gouvernements cherchent à se faire des créatures ; et à cet effet, ils créent des places, des fonctions, sans aucune nécessité. Seulement, le calcul est mauvais, d'autant plus qu'en dehors de ceux qui émargent de gros traitements, tout le menu fretin à émoluments étriqués est le pire ennemi des pouvoirs. Nous l'avons qualifié tout à l'heure, c'est le parti des mécontents. Et l'administration des chemins de fer, pour être une entreprise particulière, n'en subit pas moins, indirectement il est vrai, l'influence des gouvernements.

Cent fois mieux vaudrait reporter les sacrifices qu'on est disposé à faire sur des exploitations utiles et productives. L'agriculture manque de bras, bien des terres en France sont encore en friche et l'Algérie est là qui attend. Mais jusqu'ici la culture donne à celui qui l'exerce si peu de résultats en comparaison des peines et des fatigues qu'elle réclame, que la majorité des

ruraux est facilement disposée à émigrer vers la ville. Ne serait-il pas sage, ne serait-il pas politique de ramener l'attention vers une carrière si abandonnée ? Pourquoi n'arriverait-on pas, grâce à de continuelss essais et à d'incessantes recherches, à introduire un nouveau mode de culture ? Il suffirait qu'il présentât quelques avantages pour ranimer le goût des travaux agricoles et engager des citoyens à les préférer à une occupation sédentaire et mal rétribuée.

Cette parenthèse étant close, nous revenons au capital.

S'il s'est rendu dictateur dans la région industrielle et commerciale, il ne l'est pas moins dans le domaine religieux, politique et littéraire.

Aussi sa tactique en religion est de conserver intacts des dogmes enseignant aux malheureux que la pauvreté est le chemin du ciel. En politique, son premier souci est de concentrer le pouvoir dans la main de ceux qui possèdent. Veut-il soutenir un parti, une opinion, lui seul peut fonder un journal et répandre à des milliers d'exemplaires l'absurde, l'injuste, le faux. Il peut défigurer l'histoire, altérer la vérité et écraser toute concurrence. Le capital mène les idées, aussi se garde-t-il d'introduire celles qui semblent lui faire du tort.

Pourquoi, me fera-t-on observer, les théories des capitalistes seraient-elles plus injustes et plus fausses que celles des prolétaires ? Parce que toute théorie édifiée sur l'intérêt exclusif d'une classe ne saurait être que partielle et égoïste ; et il en est de même de toute théorie exclusive du prolétariat. Les intérêts sont si bien solidaires les uns des autres qu'on ne doit en envisager aucun isolément, sous peine de faire fausse route. Nous aurons, dans la suite, à nous étendre longuement sur ce point.

CHAPITRE VI

SALAIRE INSUFFISANT POUR L'ÉPARGNE, CHOMAGE, MALADIE, MISÈRE.

Il résulte de cet aperçu, impartialement esquissé, qu'il y a pour les prolétaires insuffisance de salaire, insuffisance d'émoluments. Cette insuffisance amène une existence besoigneuse, une quasi-impossibilité d'épargne et la misère en cas de chômage, de maladie et de vieillesse. Joignez à ces conditions défectueuses la situation déplorable que toute société s'est empressée de faire aux femmes — bien qu'elles forment la moitié du genre humain, — en les plaçant dans l'alternative de mourir de faim en travaillant ou de vivre en se prostituant. Brochez sur le tout l'influence plus ou moins malsaine qu'exercent les classes riches sur celles qui ne le sont pas, additionnez les appétits sensuels que les désœuvrés, les oisifs ont à satisfaire, au détriment de tout ce qui est humble, et vous aurez plus d'éléments qu'il n'en faut pour produire un interminable gâchis.

Ainsi, cette civilisation si jalouse d'améliorer, de perfectionner, cette science si anxieuse de conjurer

les fléaux naturels ont maintenu au milieu d'elles cette hideuse misère qu'il importait le plus de faire disparaître. On a travaillé à tout, hors à cela.

Il est vrai qu'en matière de paupérisme il y a beaucoup d'incrédules, et tous ceux qui le nient se délivrent d'un grand embarras. Selon eux, l'indigence est le fruit de la paresse et du vice. Tout ouvrier laborieux et rangé peut s'établir. Seulement, si tous ceux qui ont de la conduite s'avisent de le faire, il n'y aurait plus que des patrons et aucun d'eux ne réussirait. On me fait observer encore que des travailleurs intelligents et honnêtes, toujours prêts à remplir leur tâche, ne restent jamais sans ouvrage, les patrons ayant tout intérêt à les garder dans leurs ateliers à leurs risques et périls, afin qu'à la reprise des affaires ils les retrouvent à leur disposition. On ne fait point attention que si tous les ouvriers suivaient cette même ligne de conduite, les patrons, en temps de chômage, ne pourraient étendre leurs sacrifices à un si grand nombre d'individus, et que c'est justement la rareté de ces natures d'élite qui leur permet d'adoucir leur sort en cas de stagnation industrielle.

Met-on en avant les trois motifs que nous signalions tout à l'heure : le chômage, la maladie, la vieillesse ? Ils répondent : Bah ! il y a des hôpitaux. Le chômage, allons donc ! l'ouvrier gagne tant qu'il lui est facile de faire des économies.

On leur oppose la cherté des vivres, le taux du loyer. — Que nous contez-vous là ? mais les ouvriers ont mille moyens de se nourrir à bon marché : il y a des fourneaux économiques, des établissements de bouillon, etc., etc. Quant au loyer, qu'ils s'éloignent des centres. Quant à la vieillesse, il y a des asiles. Voici donc leur sensibilité rassurée sur tout. Aussi ferment-ils l'oreille quand vous leur prouvez qu'il n'est

pas si aisé qu'ils le croient d'entrer à l'hôpital, que le séjour d'ailleurs n'y est tolérable qu'autant qu'on a des recommandations ou de l'argent pour s'y faire bien venir, qu'en outre on congédie les malades dont les affections se prolongent au delà du délai prescrit, que les asiles pour la vieillesse sont encombrés, et que beaucoup de gens ont le temps de mourir avant d'obtenir le droit d'y entrer, que le taux des salaires ne s'est point élevé en proportion de l'augmentation des denrées, qu'en 1860, sur 290,759 ouvriers, 35,793 recevaient moins de 3 francs, 220,369 recevaient de 3 à 5 francs, 34,597 recevaient plus de 5 francs, et que, conséquemment, le plus grand nombre ne disposant que de ressources exigües ne pouvaient satisfaire à l'entretien de la famille, que, du reste, l'ouvrier n'est pas le seul qui soit plongé dans cet état de gêne et souvent de détresse, qu'une multitude de petits employés et de commis partagent avec lui le même sort. Ils nous répondront, avec une imperturbable gravité, que cette classe se trouve d'autant plus à plaindre qu'elle a pris le goût immodéré du confort. Ils ne cesseront de regretter la frugalité et la simplicité d'autrefois, sans s'apercevoir qu'eux aussi ont suivi la même pente et ont quitté depuis longtemps les usages modiques et les habitudes d'une sobriété extrême.

On ne reviendra pas à l'ancien système, et ceux qui le déplorent en seraient les premiers fâchés, s'ils étaient mis en demeure de l'appliquer. Avec l'extension des productions et les envois de toute provenance dus aux transports rapides, le régime général a changé. Du reste, chaque période historique a sa constitution médicale particulière, et, à présent, on ne pourrait s'accommoder de ce qui semblait suffire il y a cinquante ans. Cette modification dans l'hygiène produit d'excellents fruits, puisque la longévité s'est accrue et

que cette constatation porte surtout sur les classes inférieures.

Cependant, ne nous hâtons pas de nous réjouir, car au prix où en est la viande, le pauvre est réduit à la bannir de sa table une partie de la semaine. Comme nous l'avons fait observer plus haut, la hausse des salaires ne s'est pas opérée en raison de la hausse des denrées, et, en outre, cette élévation ne garde point la même proportion pour tous les corps d'état. En somme, la misère commence où la nourriture est chiche et de mauvaise qualité, où le vêtement est sordide, où le chauffage manque, où le logis est insalubre, où les ressources font défaut pour élever la famille jusqu'à ce qu'elle soit elle-même en état de subvenir à ses besoins.

On s'endort trop volontiers sur les difficultés que rencontre le plus grand nombre pour vivre ; et l'on ne songe point aux dangers que court une société dont près de la moitié est privée du nécessaire.

Plus la civilisation se développe, plus l'industrie répand ses merveilles, plus la privation devient poignante et intolérable pour l'individu. Ce contraste augmente son malaise. Il est circonvenu de tous les côtés par les sollicitations les plus séduisantes. Son mal redouble par la comparaison. C'est ce qu'on ne veut pas assez comprendre. Chez l'homme, les besoins passent avant les raisonnements. On se tranquillise en se reposant sur la charité, il semble qu'elle remédie à tout. Et pourtant, il n'est point de penseurs ni d'économistes qui ne s'accordent pour démontrer que la charité est insuffisante et qu'elle entraîne à sa suite de nombreux inconvénients. Le premier est de procéder de la sensibilité, laquelle, comme tout sentiment, a un service très irrégulier, partant de là, arbitraire. On n'est pas toujours sensible au même degré. D'ailleurs,

on se laisse souvent attendrir par des manœuvres peu louables, et les indigents qui méritent le moins sont presque toujours ceux qui obtiennent le plus. L'important pour celui qui demande est de choisir l'instant où l'on agit plutôt par faiblesse que par discernement. Le mauvais côté de la charité est de glorifier celui qui donne et d'humilier celui qui reçoit. Ce dernier perd son indépendance vis-à-vis de la personne qui lui fait l'aumône. Comment lui manifester une opinion contraire ? Comment oser l'indisposer quand on sait que ses dons sont purement volontaires et peuvent être suspendus dès qu'il lui conviendra ?

On peut aussi reprocher à la charité de développer la paresse et le goût de la mendicité.

A coup sûr, la charité, à l'état d'institution, est indispensable, tant que nos sociétés n'auront pas eu recours à des moyens plus conformes au principe d'égalité. Mais soyons bien pénétrés de l'inefficacité de la charité pour sortir heureusement de la situation où nous sommes.

On ne s'est point assez appesanti sur l'excédant des charges que supporte exclusivement le prolétaire. Il fournit le soldat et la prostituée, qu'à titre différent la société déclare également nécessaires. On me dira que la prostitution est un acte de libre consentement et qu'il n'y a qu'une âme dégradée qui puisse le commettre. Il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour nier que la dégradation morale est une dépendance de la misère. Que sera-ce si on ajoute l'absence d'éducation et une jeunesse abandonnée ? Je croirais tomber ici dans la banalité si je ressassais ce qui a été dit, écrit et répété dans tant d'études remarquables, faites sur les classes pauvres (1), études que la majorité se

(1) *La Femme pauvre au dix-neuvième siècle*, par mademoiselle Daubié.

garde bien de lire, dans la crainte d'y trouver de trop bonnes raisons. Ce sont donc les rangs inférieurs auxquels est dévolu l'honneur de servir d'instruments de plaisir aux heureux d'en haut, puisque ceux-ci s'imaginent qu'ils ont le don de souiller sans se souiller eux-mêmes.

CHAPITRE VII

LA SOLIDARITÉ

La société contemporaine est donc fortement menacée. Elle traverse une phase absolument nouvelle, car je mets au défi quiconque de signaler dans l'histoire une période semblable. Tous les mécontentements formulés en plaintes, en murmures, en protestations, depuis des temps immémoriaux, se sont superposés, exaltés, multipliés à ce point que nous touchons, en ce moment, à une crise terrible, si nous ne tentons pas tout pour l'empêcher de se déclarer. La mesure de longanimité est comble et l'impatience fait place à l'indignation. Elle éclate sur divers points sous la forme de meetings, de manifestations, de grèves.

Ce qui aggrave le conflit, c'est que, d'une part, si les masses sont exaspérées et exigent des changements immédiats dans leurs conditions d'existence, de l'autre, la bourgeoisie n'est ni moins tenace, ni moins obstinée à maintenir l'ordre des choses tel qu'il est. Elle qualifie ce mouvement d'agitation subversive qu'il faut à tout prix réprimer, étouffer, écraser par mille moyens. Et toutes les fois qu'elle essaie cette méthode, elle marche contre l'objet qu'elle se propose. Les masses s'aigrissent après chaque refus qu'elles essuient et

au fur et à mesure que leurs demandes et leurs réclamations sont rejetées, loin de les réduire, elles les exagèrent.

Il n'est point indifférent de voir par quelle filière de circonstances et de malentendus la situation s'est envenimée à ce point.

L'histoire nous démontre que, de tous les temps, le peuple s'est toujours plaint, et il avait de quoi. Il sentait instinctivement qu'une amélioration de son sort était possible et qu'une répartition plus juste lui était due. Comme tous ceux qui souffrent, il avait peine à croire que son mal fût incurable ; et on le persuadait difficilement qu'il n'y eût plus rien à faire pour lui. Seulement, ses aspirations étaient vagues, ses demandes mal définies. Des penseurs désintéressés, des amis de la justice intervinrent et leur donnèrent forme et corps. Ils étudièrent attentivement la question ou plutôt se la posèrent ainsi : l'antagonisme des individus et des classes, d'où naissent le malaise des sociétés et leurs interminables perturbations, ne provient-il pas de notre inhabileté à nous organiser en collectivité et de notre ignorance à saisir les rapports nécessaires qui résultent d'un certain état des personnes et des choses ? N'existe-t-il pas dans la nature quelque loi fondamentale, universelle, à laquelle la société soit soumise aussi bien que le reste ? Et cette loi, ne se révèle-t-elle pas dans l'étude des vicissitudes politiques, publiques et privées ?

Ceci établi, ces penseurs observèrent les faits et les conséquences qui en découlent, et, aidés de la science, ils reconnurent que cette loi, qui comprend le monde physique comme le monde moral, est la *Solidarité*.

Cette solidarité, dont Moïse eut la divination, a dormi longtemps dans le cerveau humain sans qu'on songeât à la réveiller.

On la constatait dans l'univers matériel, mais on croyait que là se bornait son empire. Si l'on eût seulement soupçonné qu'elle s'étendit jusqu'à nous, l'individualisme n'eût pas pris, comme il l'a fait, la direction des affaires humaines. Bernardin de Saint-Pierre en a, je crois, prononcé le mot le premier. D'autres l'ont repris, après lui, développant de plus en plus l'idée qu'il contient. Et enfin un éminent penseur, M. Charles Fauvety, en a donné la définition la plus complète dans son introduction du journal *la Solidarité*, dont il est le fondateur.

C'est seulement depuis quelques années que l'on s'est familiarisé avec le mot solidarité et qu'on l'a mis en circulation. Mais, néanmoins, beaucoup de ceux qui en font usage n'en ont pas une idée bien nette. La plupart ne voient sous cette expression qu'une opinion, qu'une théorie particulière parfaitement susceptible d'être réfutée.

Ce serait déjà un grand pas de franchi si chacun, voulant prêter l'oreille, se pénétrait bien que cette solidarité peut être aussi facilement démontrée qu'un théorème.

Cette démonstration, nous allons essayer de la faire.

La Solidarité est une loi naturelle, immuable, universelle, régissant aussi bien le monde social que le monde sidéral, végétal et animal.

La Solidarité n'est que l'influence mutuelle qu'exercent les uns sur les autres les objets et les êtres. Elle réside dans ce double mouvement d'actions et de réactions qui composent l'évolution humaine. Nul fait, nul événement n'est absolument indépendant de l'ensemble général, et l'ensemble général n'est point absolument indépendant de nul fait ni de nul événement. Il n'y a point d'acte si isolé, si privé, si individuel, si borné, si minime qu'il soit, qui n'ait une relation plus

ou moins intime avec un intérêt étranger, quelquefois même avec l'intérêt collectif.

Non-seulement les conséquences d'un acte, d'un fait, rejaillissent ailleurs où le fait et l'acte se sont produits, mais encore, par une sorte de phénomène d'élasticité, elles font un retour sur elles-mêmes, rebondissent jusqu'au point de départ et atteignent tantôt son auteur, tantôt sa descendance, tantôt sa caste, directement ou indirectement, tout de suite ou plus tard.

En humanité, la solidarité se signale par la transmission du sang, de la constitution, des caractères, des maladies; en société, elle se manifeste par la réversibilité des biens et des maux qui s'opère d'un siècle sur un autre siècle, d'une classe sur une autre classe, d'un individu sur un autre individu.

Il nous est impossible de nous soustraire à cette loi. Qu'on la connaisse ou qu'on l'ignore, qu'on la proclame ou qu'on la nie, elle continue d'être en vigueur; seulement il nous est donné de nous la rendre funeste ou favorable. Si nous la méconnaissions, elle enfante le trouble, les révolutions; si nous l'interprétons sagement, elle nous vaut l'ordre et l'harmonie. Sans doute, si nous nous bornons à l'étudier dans l'ordre physique, elle nous apparaît inflexible, rigoureuse, cruelle à l'occasion, mais non point illogique; car chaque chose, chaque être occupe le rang qui lui convient, et la hiérarchie formée par cette gradation de rôles et d'emplois est on ne peut mieux entendue. On n'y voit point le plus inepte occupant la place du plus intelligent, et le plus faible s'appropriant les fonctions du plus fort. Le monde physique n'offre point d'exemple de ces substitutions arbitraires dont le monde social fourmille. C'est pour cela que Montesquieu dit que *dans les guerres civiles, autrement dit les révolutions, il se forme de grands hommes, parce que dans la confusion,*

ceux qui ont du mérite se font jour, chacun se place et se met à son rang; au lieu que dans les autres temps, on est placé, et on l'est souvent tout de travers (1). » A ce point de vue, nous avons donc à tirer un enseignement, une leçon, de l'étude de la solidarité dans l'univers matériel. Mais cette leçon, cet enseignement, ne nous suffit point, nous avons à y ajouter, pour notre agencement social, un élément supérieur, la morale, laquelle résulte de l'alliance de la raison et du sentiment qu'on appelle communément la conscience. C'est d'elle que nous viennent les notions de justice, d'égalité, de liberté, de fraternité. Et la solidarité, dans sa logique implacable, nous montre, par des effets significatifs et inévitables, ce que valent nos institutions, nos lois, nos usages et nos mœurs, et de combien ils s'éloignent ou s'approchent des principes ci-dessus énoncés.

« Si avant l'apparition de l'homme sur la terre (2), dit M. Charles Fauvety, il se fût trouvé sur notre planète un spectateur des merveilles de la nature, il eût sans doute reconnu qu'il y avait partout du mouvement et de l'équilibre, de la vie et de l'intelligence, mais il n'aurait pu nulle part y découvrir des faits de justice et de liberté.

« Justice et liberté sont des fruits du monde moral, et le monde moral constitué par les rapports des êtres doués de raison et de conscience, n'est pas sur la terre antérieur au règne humain.

« Les faits du monde moral appartiennent à l'humanité, les faits du monde physique appartiennent à la nature. Les premiers ont pu être produits librement par la spontanéité de la volonté humaine, les seconds

(1) Montesquieu, *Décadence des Romains*.

(2) *La Solidarité*, journal, 1867.

sont nécessités par le concours des forces naturelles ; mais les uns et les autres relèvent également des lois immuables de la raison, qui sont la logique ou la mathématique des choses. C'est pourquoi les rapports humains, comme les rapports cosmiques, sont compris dans l'universelle solidarité ; et le dynamisme conscient et voulu des êtres libres et raisonnables concourt à la suprême harmonie non moins que le mécanisme cadencé des sphères célestes ou la circulation incessante des forces physiques et chimiques au sein des organismes vivants. »

Il est donc bien évident que c'est parce que nous ignorons ou que nous traitons à la légère cette loi de la solidarité que nos sociétés évoluent si péniblement et qu'elles sont continuellement sous le coup des plus violents cataclysmes.

« Si les hommes, s'écrie un écrivain aussi profond qu'original (1), étaient persuadés de la solidarité de tous les êtres, tous n'existant qu'en vertu de la même loi, que le mal fait à l'un tombe toujours quelque part sur un autre, sur tous, aussi bien sur le juste que sur l'homme inique, non seulement, dès ce moment, tous les humains atteindraient au suprême bonheur de la vie matérielle et spirituelle, mais bientôt il n'y aurait plus ni maladie, ni peste venant des terres non cultivées : car la culture de la terre est un droit naturel qu'elle exige de l'homme, en échange duquel elle lui donne richesse, beauté et santé... Avant de faire le bien individuel, il faut que l'homme empêche le mal collectif, car le bonheur des uns est absolument impossible aussi longtemps que, par l'injustice commise et permise des autres, le malheur inévitable qui en jaillit, comme tout effet de sa cause, retombe sur tous.

(1) *La Parole nouvelle*, par Alexandre Weill.

« Citons un exemple :

« Il y a cent ans, si les Américains, en parlant des nègres, au lieu de se dire : que nous importent les injustices faites à ces Africains, ils sont noirs, nous sommes blancs ; si les Américains, dis-je, avaient compris la solidarité des êtres, s'ils eussent su que tôt ou tard des milliers de blancs, leurs propres fils, mordraient la poussière et payeraient pour l'injustice faite à leurs frères les noirs, loin de défendre l'esclavage, ils auraient renié les chefs injustes qui, dans un intérêt mal entendu, eussent voulu maintenir ce crime de lèse-divinité et l'ériger en loi. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? Parce que, ignorant la loi de Dieu, ils ne croyaient pas à la solidarité, à la solidarité des blancs et des noirs, à la solidarité de tous les êtres. »

Jusqu'ici, sans en avoir conçu le moindre souci, les individus et les classes ont eu tendance à servir leurs intérêts au détriment des intérêts collectifs. Et comme ceux qui occupent les hauts degrés de l'échelle peuvent mieux que tout le reste se procurer tous les avantages et favoriser leur fortune, il s'ensuit que ceux qui sont au-dessous en conçoivent une envie et une rage inexprimables. Alors les rapports humains sont faussés ; au lieu d'entente, d'union, d'intérêt, il n'y a que des antagonismes. Or, comme la solidarité opère dans ces déplorables conditions, elle nous donne à son tour des résultats déplorables.

CHAPITRE VIII

APERÇU SUR LES SYSTÈMES SOCIALISTES

La solidarité une fois déclarée *loi* des sociétés humaines, il s'agit de savoir en tirer parti, car la voie à suivre n'est que faiblement indiquée. Comment harmoniser tous ces rapports individuels, comment régler tous ces intérêts différents, comment de concurrents et de rivaux qu'ils sont, les métamorphoser en associés ? Comment, en vue de ces théories collectives, pourra-t-on maintenir intacte l'initiative particulière, la liberté de chacun ?

La situation est si complexe que les difficultés s'amoncellent.

Cependant les premiers préconisateurs de la solidarité ne se sont point laissé décourager. Après avoir fait la pathologie sociale, ils ont abordé vaillamment la thérapeutique. Il faut avouer que, si les anciens et les modernes avaient exalté le malheur, les réformateurs ne voulurent plus en entendre parler et tombèrent dans l'excès contraire. Ils ne firent rayonner que le bonheur, comme si l'expulsion du malheur était des plus faciles à obtenir. Cette perspective de félicité sans mélange était bien faite pour monter les têtes et les rendre de plus en plus impatientes de secouer le

joug de la misère. Malheureusement, il n'est pas donné à l'humanité de rien improviser, et la science sociale, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, ne peut être que le fait de la méthode expérimentale.

Les doctrines sociales, sans exception, proposèrent des procédés radicaux. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de métamorphoser tout, ce qui présente plus d'un inconvénient, une société ne changeant pas d'organisation comme une comédie de décors.

Comment une doctrine aurait-elle de la valeur si elle ne se rattachait par aucun côté aux travaux qui lui sont antérieurs ? Si tout était erreur dans ce qui nous précède, si les sociétés n'avaient pas fait un pas vers le vrai depuis qu'elles se succèdent, nous courrions un grand risque d'en rester au même point qu'elles. Mais c'est justement dans ce progrès qui s'effectue petit à petit, non pas sans intermittence, il est vrai, que nous trouvons une garantie d'avancement pour nous-mêmes et que nous poursuivons les améliorations avec ardeur, bien convaincus que la courbe que nous décrivons par nos mouvements sociaux est assez semblable à l'asymptote et qu'elle nous rapproche indéfiniment de la perfection sans pourtant jamais y atteindre.

Parmi ces doctrines, il en est qui méritent le premier rang : ce sont celles de Saint-Simon et de Fourier, toutes deux renfermant une critique juste et incisive de notre organisation actuelle et, de plus, des aperçus précieux sur la méthode régénératrice qu'elles proposent. Toutes deux ont l'insigne honneur d'avoir restitué au travail la place qui lui revient : le sommet.

« Si tous les princes du sang, disait Saint-Simon, les officiers de la couronne, les ministres d'Etat, les présidents, les évêques venaient à mourir aujourd'hui, et de plus, les dix mille plus gros propriétaires de France, on en serait affligé sans doute, parce que ce sont d'excellentes gens, mais l'Etat n'en éprouverait pas le plus

petit mal ; et le lendemain la perte de ces trente mille colonnes serait réparée, attendu que des millions de personnes sont capables de faire ce que font les princes du sang, les millionnaires, les ministres, les grands prélats. Si, au contraire, les principaux artisans, les principaux producteurs venaient à mourir, et aussi les chimistes, les physiciens, les peintres, les poètes, etc., etc., la perte serait irréparable... »

S'inspirant de cette pensée, Lamennais écrivait en 1837 :

« Sans le peuple, nulle prospérité, nul développement, nulle vie, car point de vie sans travail, et le travail est partout la destinée du peuple.

» Qu'il disparût soudain, que deviendrait la société ? Elle disparaîtrait avec lui. Il ne resterait plus que quelques rares individus dispersés sur le sol, qu'alors il leur faudrait bien cultiver de leurs mains. Pour vivre, ils seraient immédiatement obligés de se faire peuple. »

Ces deux doctrines n'ont conféré la direction des affaires, la suprématie, qu'au talent, qu'au génie, qu'au dévouement. C'est enfin revenir au sens véritable du mot aristocratie. Ici, point de prestige de naissance, de famille, de nom, de race. On ne considère que la valeur intrinsèque des individus.

Telle est la moelle, tel est l'élément vital de ces systèmes. Nous leur sommes redevables, en outre, de l'impulsion puissante qu'ils ont communiquée à l'industrie et des combinaisons aussi vastes qu'ingénieuses qu'ils lui ont fournies.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que les gens qui les raillent mettent à profit, tous les jours, à leur insu, il est vrai, plus d'une théorie émise par leurs auteurs.

Après avoir apprécié impartialement ces conceptions, il est juste de déclarer que, très-louables dans certaines parties, elles faillissent dans une foule d'autres,

aussi ne doit-on que sobrement leur faire des emprunts. Nonobstant de grandes qualités, elles sont impraticables en bloc ; elles sont anti-scientifiques dans leur ensemble en ce qu'elles se présentent spontanément au complet, tandis que notre progrès s'opère en quelque sorte pièce à pièce, morceau à morceau. C'est au fur et à mesure que nous élaborons notre organisation collective, retranchant par ici, ajoutant par là, modifiant ailleurs, que nous jugeons de l'utilité de chacun de nos changements par les rendements qu'ils nous donnent. Ainsi, quel que soit le génie qu'on ait, les prévisions sont impuissantes à suppléer à l'expérience et à l'application. La pratique seule nous édifie sur la valeur des théories.

Mais, comme ces novateurs n'étaient point à la tête du gouvernement, qu'ils n'étaient que de simples particuliers dépourvus des ressources nécessaires pour réaliser leurs projets, aucune de leurs théories, du moins les principales, n'a été soumise à l'essai. Il n'a donc pas été donné d'en faire une judicieuse et profitable critique. On n'a pu, sur bien des points, distinguer ce qui était efficace de ce qui était préjudiciable. Le plus certain, c'est que ces systèmes, s'ils ont été sympathiques au peuple, ont été antipathiques à la bourgeoisie ; quand on parle de supprimer des abus, ceux qui en vivent commencent à trembler. Améliorer le sort des travailleurs, s'efforcer de leur assurer un avenir par une répartition des biens plus équitable, leur fait entrevoir une réduction de leurs jouissances. Aussi trouve-t-on en eux les plus rudes adversaires. De toutes les idées socialistes, la bourgeoisie n'a retenu, à dessein, que le communisme, bien que ni Saint-Simon, ni Fourier n'eussent jamais professé le partage des biens. Ils ont voulu, au contraire, que les salaires fussent proportionnés aux capacités et qu'il

fût accordé au génie, au talent, une très-large part. La notion communiste n'appartient qu'à des systèmes subalternes qui sont fort loin d'avoir exercé l'influence des deux premiers. Sans doute, on ne peut se dissimuler qu'une fraction populaire ne nourrisse dans son cœur le vif désir du partage des biens et de l'égalité des salaires : partager, voilà un moyen expéditif de trancher la difficulté ; mais cette façon d'interpréter le communisme n'en a été qu'une déviation. En communisme, la terre ni les richesses n'appartiennent en propre à personne, il ne s'agit que de répartir les produits suivant les besoins de chacun. Dieu merci, ce qui nous rassure, c'est que cette fraction n'est composée que des individus les plus ignorants et les moins honorables ; je me trompe, ces derniers sont surpassés par ceux qui prétendent s'emparer des positions et des fortunes sans en rien laisser aux anciens propriétaires. Heureusement, nous le répétons, les uns et les autres ne forment qu'un groupe subalterne ; et je mets quiconque au défi de trouver un ouvrier de bon sens, il y en a beaucoup, qui ne hausse les épaules au seul mot de communisme.

Le communisme répugne à la nature ; on le sent faux de prime abord ; il n'a réussi que dans les ordres religieux parce qu'il fait partie du régime pénitencier. Le propre de l'individu, au contraire, est de se distinguer de la foule et de vouloir faire mieux que ce qu'on fait. Or, comment le persuader de l'équité de cette distribution mensongère, fictive, qui rénumère un travail médiocre tout comme une œuvre de talent ?

Le communisme n'est pas un mouvement progressif, il est rétrograde ; loin de faire disparaître les injustices, il les multiplie.

Le règne du communisme n'est point à redouter, il ne durerait pas deux jours. Il est absurde. Certes, il

n'est pas impossible de s'emparer violemment des richesses, mais ce qui demeure inaliénable, impartageable, intransportable, ce sont les sources qui les produisent : talent, génie, savoir, caractère, beauté, santé, etc. Voilà les biens qu'on ne peut s'approprier et qu'on ne peut pas mettre en commun. Ils sont indivisibles et rétabliront, quand même, des situations inégales. Cessons donc de nous inquiéter à ce propos, et ne nous laissons pas arrêter par les gens qui ne mettent en avant le communisme que pour envelopper, dans un même anathème, tous les travaux dont l'objet est d'améliorer la société.

Ce qui nous importe, c'est de faire surgir des sociétés un seul et même intérêt, c'est de détruire l'antagonisme des classes et de s'efforcer à organiser les choses de telle sorte que la prospérité de l'une d'elles corresponde avec la prospérité de toutes. Car cette opposition d'intérêts crée forcément une politique multiple, hétérogène, engendrant inévitablement le désordre et la perturbation. Ce qui nous importe, c'est de faire une croisade persistante contre la misère, la pire des conseillères et des corruptrices, c'est de placer l'individu dans les conditions les plus favorables à son développement physique, intellectuel et moral. Pour obtenir ce résultat, s'agit-il de retourner la société sens dessus dessous, de déplacer les injustices, en portant en haut ce qui était en bas et *vice versa*? Point. Il s'agit d'introduire successivement, après mûr examen, étude approfondie et expérimentation partielle, des modifications, des réformes, où elles sont indispensables et le plus légitimement réclamées. Du reste, la nature de ces réformes, loin de troubler ni de renverser la société, ne peut que la consolider et lui assurer l'avenir. Mais par où commencer? Quel ordre suivra-t-on pour opérer ces remaniements? Beaucoup d'entre eux demandent à

être faits simultanément, car ils sont réciproquement auxiliaires les uns des autres.

Nous allons essayer d'indiquer la marche logique qu'il y aurait à suivre, parce qu'elle est la plus directe, bien que nous soyons persuadée que ce que nous plaçons à l'alpha sera relégué à l'oméga.

CHAPITRE IX

LES RÉFORMES. — LA FEMME

Et d'abord, il n'est que temps de réparer cette inqualifiable injustice que subit encore la moitié du genre humain, injustice que la révolution française, si grande dans ses vues, a sanctionnée à nouveau, sans crainte de tomber dans la plus flagrante des contradictions. Au milieu de cette avalanche d'émancipation, de libération, au milieu de cette solennelle émission de principes d'égalité et de liberté, égalité et liberté conférées à tous les individus sans distinction de capacités, on a maintenu l'asservissement des femmes ! L'homme en tous les temps a cru s'agrandir en abaissant sa compagne ; en réduisant son rôle, il s'est figuré augmenter le sien. Il a compté sans la solidarité. La solidarité, avec son mécanisme réactif, a reporté à l'homme ce qui n'était d'abord destiné qu'à la femme. En croyant la frapper uniquement il s'est frappé triplement lui-même, dans son tempérament, son caractère, son éducation, la transmission des facultés physiques et morales s'effectuant plus volontiers et plus généralement d'un sexe à l'autre.

De cette distribution anormale on n'a recueilli qu'un ensemble affaibli.

L'humanité ne marche que sur un pied, elle laisse se décomposer et se perdre la moitié de ses forces et n'amène que l'anarchie des mœurs. La femme, n'ayant qu'un état précaire et insuffisant, cherche dans la prostitution des moyens de vivre. Et plus la civilisation s'étend, plus cette servitude des femmes devient funeste. Un grand nombre d'entre elles raisonnent assez logiquement pour conclure que ce qu'on refuse à leur mérite, on l'accorde à leurs défauts et à leurs vices.

Je sais bien que la nature, quelque pli qu'on veuille lui faire prendre, a une autonomie trop tranchée pour abdiquer complètement, elle a ses reprises. Et c'est ainsi qu'en dépit des conditions défectueuses dans lesquelles la femme se trouve placée, elle a su donner, même aux époques où elle était le plus esclave, des preuves de génie, de talent, d'héroïsme; et, comme pour jeter le démenti le plus formel à ceux qui la taxent d'infériorité cérébrale, et comme pour rendre plus disparate la tutelle qu'on lui fait subir, elle a, dans l'art de gouverner, égalé les politiques le plus justement renommés.

Cette part une fois faite à l'essor irrésistible du génie qui franchit toutes les barrières, triomphe de tous les obstacles et s'impose par sa seule puissance, il est bien avéré que les individualités, en général, ne sont pas assez accusées pour trouver en elles-mêmes le principe de leur direction. Il leur manque cette force impulsive à l'aide de laquelle les êtres d'élite se développent dans le sens exclusif de leur caractère. Ainsi donc, pour la majeure partie des humains, l'éducation, les milieux priment la nature, la forment ou la déforment, et dans certains cas l'annulent. Donc, la femme ne peut faire exception à cette règle.

A l'exemple de l'illustre Stuart Mill, quelques-uns de nos compatriotes ont déclaré publiquement que la

femme n'était point au rang qui lui convient, que l'emploi de ses facultés, dont on faisait fi, manque à l'évolution sociale, c'est-à-dire au pays tout aussi bien qu'à la famille. La femme, étant exclue des idées générales, des intérêts collectifs et nationaux, s'est concentrée, sans exception, sur tout ce qui est individuel, particulier, concret ; et c'est surtout dans la bourgeoisie que cette tendance est le plus manifeste. L'ayant rejeté hors des choses de la politique, la bourgeoisie en fait peu de cas à son tour, et elle ne se prend à l'estimer que le jour où celle-ci peut favoriser ses intérêts personnels et familiaux. La bourgeoise sépare dans son esprit la famille de l'Etat, elle introduit l'égoïsme au foyer. Les impressions généreuses qu'on est susceptible de recevoir du dehors, sont combattues au dedans.

Dès leur bas âge, les enfants sont habitués à voir tout se rapporter à eux-mêmes. Il n'est pas étonnant que l'individualisme continue de s'étendre et qu'il menace de désagréger entièrement la société. De plus, c'est encore au foyer que, grâce à l'ignorance dans laquelle on entretient les femmes, la durée des superstitions se prolonge indéfiniment.

A n'en pas douter, reconnaître aux femmes le droit qu'à tout être humain serait l'acte le plus sage, parce qu'il est un des plus urgents. Mais, encore une fois, on s'en gardera bien.

CHAPITRE X

L'AUTORITÉ PATERNELLE, L'ÉDUCATION

La question qui, pour son importance, marche de pair, est celle de l'enfance et de l'éducation. L'enfant est la substance de l'humanité, l'élément des sociétés ; suivant ce qu'il sera, seront les générations. Une fois arrivé à l'adolescence, l'individu cesse d'être maniable et modifiable, il s'est développé dans un sens déterminé, et les influences subséquentes, qu'il subira dans le cours de sa vie, ne feront point disparaître les traces d'un premier pétrissement et d'une première impulsion ; et c'est nous consumer en vains efforts que d'essayer à transformer les générations faites. Depuis une dizaine d'années, on a fondé quelques cours d'adultes dans divers quartiers populeux, afin de faire pénétrer parmi ceux qui en avaient été privés, dès leur enfance, les lumières de l'instruction élémentaire. On a été fort désappointé, fort scandalisé de ce que les auditeurs prolétaires n'y fussent qu'en minorité.

C'est bien mal se rendre compte de la complexion humaine. Comment ose-t-on espérer que des hommes appesantis, pour la plupart, par des travaux grossiers et machinaux soient, de prime abord et sans préparation, aptes à concentrer leur esprit, à prêter leur atten-

tion, à exercer leur réflexion et leur mémoire. L'absence de mouvement suffit seule pour les endormir. Le cerveau demande à fonctionner à mesure qu'il se forme. S'il n'est point initié de bonne heure, il se raidit, s'endurcit, s'atrophie et perd la faculté de comprendre et de retenir. C'est alors qu'on est en droit de dire : trop tard. Si nous voulons préparer l'avenir, tournons toute notre attention vers les enfants, car ils en sont les matériaux indispensables.

Nous placerons d'abord l'éducation avant l'instruction, restreignant ce mot à son sens le plus étymologique. Nous entendons ici cette période première de l'enfance où le développement physique, plus précoce que le développement intellectuel, s'effectue sous l'influence de certaines conditions d'existence et d'hygiène. Cette phase initiale est exclusivement confiée aux parents auxquels en revient l'entière responsabilité. De ce début dans la vie dépendront, en grande partie, le tempérament et le caractère de l'individu et la nature de son action sur la société. L'enfance doit donc être l'objet de toutes nos sollicitudes, puisque nous avons tout intérêt à ce que l'être humain apporte à notre œuvre collective un efficace et salutaire concours.

En théorie, cette sollicitude existe, elle a ses formules émues et attendries ; en pratique, elle est quasi nulle pour deux raisons.

La première, c'est qu'en société comme ailleurs, on s'inquiète beaucoup plus de l'apparence que du fond. La seconde, c'est qu'on a le tort de se reposer plus qu'il ne convient sur l'amour paternel. Il semble que cet amour, inhérent à l'espèce, soit la règle commune, un fait invariable qui ne fasse jamais défaut. Sans doute, ce sentiment profond est une des caractéristiques du genre humain, il est une loi de nature. Mais cette loi, générale pour tout l'ensemble, présente des irrégularités chez les individus.

Dans tous les siècles, à toutes les époques, les mauvais parents ont atteint un chiffre tel qu'il eût été bon de s'en émouvoir. Avaient-ils des entrailles de père et de mère ceux qui engloutissaient leurs enfants dans un cloître pour favoriser l'ainé ? En ont-ils ceux qui les abandonnent sous prétexte qu'ils les ont conçus en dehors de la légalité ? En ont-ils beaucoup plus ceux qui les dépouillent et les exploitent ? Ne voyons-nous pas, tous les jours, comparaître devant les tribunaux des misérables pour lesquels leurs propres rejetons ne sont que leurs souffre-douleurs ? Et soyons bien persuadés que le nombre de ceux que la loi n'atteint pas est bien plus considérable qu'on se le croit. Quand la fréquence des faits nous éclaire, nous nous complaisons à rester aveugles et à nous abstenir de toute surveillance. Nous nous empressons de déclarer que ces infamies sont de rares exceptions. Moi, je maintiens qu'elles pullulent.

Les erreurs s'engendrent. En vertu de cette tendresse paternelle qui ne défaille pas, on a d'abord conféré au père un pouvoir illimité. Sur le seul témoignage du père et de la mère, la loi juive condamnait le fils à mort. Le père avait également le droit de vendre et de prostituer sa fille. La Grèce et Rome conféraient au père le droit de vie ou de mort. Il pouvait, quand il le voulait, s'affranchir des devoirs de la paternité. Son enfant à peine venu au jour courait le risque d'être par lui abandonné ou condamné à mourir. Disons-le à l'honneur de la civilisation, la décroissance de l'autorité paternelle est en raison directe de la progression sociale.

Derrière le père se tient l'homme, et avec l'homme les passions. La paresse, la débauche, l'ivrognerie, la prodigalité, l'égoïsme sont autant de destructeurs de l'instinct paternel. Du reste, lors même que ces infir-

mités morales n'existeraient pas, la misère suffirait ; à elle seule, elle est le plus actif dissolvant des rapports de la famille. La privation quotidienne dégénère en souffrance aiguë, elle aigrit, elle irrite, elle rend injuste. Dans ces intérieurs délabrés, sordides, une naissance équivaut à une catastrophe. Elle est saluée par des imprécations ; on était misérable à trois, qu'advient-il à quatre, à cinq, à six, etc., etc., ? C'est la faim, c'est le froid, c'est la détresse dans toute sa hideur.

L'enfant considéré comme une aggravation de malheur ne sera-t-il pas en butte aux reproches immérités ? Pour la moindre faute, ne sera-t-il pas châtié outre mesure ? Dans ces scènes intimes et sans témoin, drames privés qui ne sont point les moins terribles, qui donc s'interpose entre cet homme en fureur et ce petit être sans défense ? Les voisins ? mais ils sont pénétrés de l'idée que l'amour paternel atténue toujours ce que la colère a de trop excessif ; d'ailleurs, le père n'a-t-il pas le droit et le devoir de reprendre, de redresser et de corriger son enfant ? Ce serait méconnaître, ce serait rabaisser sa puissance que d'oser intervenir en pareille occurrence. Ajoutez à ces considérations la crainte de s'attirer des désagréments, et vous aurez la raison de cette tranquillité, de cette indifférence avec lesquelles les gens s'accoutument à entendre journellement des plaintes, des cris, le bruit de coups redoublés. Ils ne sentent pas tout ce qu'il y a de disproportionné entre cet emportement, cette fureur, et le sujet puéril qui l'a soi-disant inspirée. Ils ne commencent à s'émuvoir que lorsque les sévices prennent les dimensions d'un crime. Il est naturellement trop tard. Si les parents, dénoncés par la rumeur publique, sont traduits devant le tribunal et subissent une condamnation, ils n'en sont pas moins réintégrés

dans leurs droits sur l'enfant, après l'expiration de leur peine. De telle sorte que la malheureuse victime retombe aux mains de ses persécuteurs dont le ressentiment et la rage n'ont fait qu'augmenter encore.

Il est extraordinaire qu'on n'ait point calculé toutes les conséquences funestes qui résultent de l'insouciance publique à cet égard.

L'enfant martyr, suivant le plus ou moins de vigueur de sa constitution, meurt ou résiste. Le plus souvent, il s'établit un terme moyen entre les extrêmes. S'il ne meurt point, il s'atrophie, se rachitise. Sous l'empire d'émotions, de peurs et d'épouvantes continuelles, le cerveau s'ébranle et l'idiotisme en est la suite. Dans l'enfance, l'appareil cérébral est trop flexible, trop tendre, pour qu'il puisse avoir, dans un milieu rempli de terreur, un développement normal. J'ai vu notamment deux familles qui m'ont fourni des exemples frappants de ce fait. Sur cinq enfants, deux furent enlevés au père et partant de là soustraits à ses mauvais traitements ; ceux-ci étaient sains de corps et d'esprit. Sur les trois autres qui restèrent avec cet homme dénaturé, l'un devint fou, l'autre idiot et le troisième eut une santé si débile qu'il mourut hydropique avant d'avoir atteint l'âge de puberté.

Dans l'autre famille, le fils aîné de la maison, haï de son père, en fut tellement torturé que son état constant était l'hébétément.

Quand l'enfant a le sang assez généreux pour supporter, sans déperir, un aussi déplorable régime, il ne faut pas inférer que son âme ne soit pas atteinte. Il devient haineux, vindicatif, sceptique. Quoique tout jeune, il sait affronter les coups les plus durs avec je ne sais quelle fanfaronnade cynique. Ces impressions premières décident de son caractère, et tout ce qui se produira dans la suite ne le changera jamais.

Plusieurs de ces enfants désertent le toit paternel pour échapper aux brutalités odieuses qui les attendent. D'autres, sans prendre ce soin, en sont chassés dès le matin par les parents eux-mêmes, qui leur enjoignent avec menaces d'aller chercher leur nourriture où bon leur semblera. Ces infortunées créatures, errant sur la voie publique, ne tardent pas à être arrêtées sous la prévention de vagabondage. Tantôt on les réintègre au domicile paternel après avoir fait aux parents quelques recommandations sans effet, puisque les mêmes faits se renouvellent comme par le passé ; tantôt on place les enfants dans des maisons de correction où ils se trouvent en compagnie de petits êtres déjà foncièrement corrompus.

Ce n'est pas d'hier que de nombreuses réclamations se sont élevées à ce sujet. Des esprits doués d'autant de clairvoyance que de compassion, ont fait une peinture navrante de la situation de l'enfance dans les classes populaires. S'appuyant sur des documents irréfutables, ils ne se sont point contentés d'invoquer la justice, l'humanité, ils ont fait mieux : ils se sont attachés à mettre en relief tout le danger que court la société en persistant dans sa coupable négligence. Comment en serait-il autrement ? Cette catégorie, la plus considérable en individus, se trouve être précisément celle dont les conditions d'éducation sont le plus défectueuses. Cette classe à qui reviennent le travail dur, pénible, grossier, la frugalité, la privation même, l'absence de plaisirs, l'abandon des jouissances de l'amour-propre, cette classe qui a tant d'épreuves à traverser, a plus que toutes les autres besoin d'un surcroît de vigueur morale, qu'une première direction robuste et saine pourra seule lui procurer. Si déjà nous sommes loin de nous féliciter des résultats que nous donne l'éducation des classes supérieures, si les fils de

famille offrent de si précieux exemples, que devra-t-on attendre de l'incurie dont on fait preuve à l'égard de l'enfant du peuple ? Car le fils de famille a pour lui d'être entouré, surveillé, de n'être jamais livré à lui-même. Dès l'âge le plus tendre, il est initié, petit à petit, par une progression d'études, à tout ce qui s'est accompli de grand et d'héroïque dans l'histoire. On lui inspire le goût du beau et du bien, en portant à sa connaissance les actes et les dires des grands caractères ; on s'efforce d'élever son âme par la lecture des penseurs et des écrivains illustres. On le familiarise peu à peu à tout ce que les lettres et les arts ont produit de remarquable et de sublime. En sa présence, on affecte plus de réserve dans le langage et dans la tenue. Si quelques vices souillent le foyer domestique, l'apparence est généralement assez respectée pour entretenir longtemps son illusion ; enfin, si le fond est corrompu, on garde du moins la forme.

Le but de cette méthode d'éducation est d'effectuer le développement de la conscience et de l'esprit sous l'influence la plus salutaire et la plus noble. On veut que l'individu, avant d'être livré à ses propres forces, les ait acquises dans toute leur intégrité.

Eh bien ! si les fruits qu'on récolte de cette préparation sagement combinée sont plus souvent amers que savoureux, comment, encore une fois, en espérer de meilleurs de l'inertie, de l'abandon, dont les enfants de la plèbe sont victimes ?

Chez les ouvriers, l'intérieur est quasi nul, le père et la mère travaillent au dehors et rentrent souvent à des heures différentes ; et comme la sortie de l'école a lieu bien avant leur retour, l'enfant erre sur la voie publique en les attendant. Après le repas, on songe immédiatement au repos. Point de conversation, point d'entretien. Le matin, l'enfant se rend seul à l'école, et

si la bonne volonté lui manque, si l'amour du jeu l'emporte, il passe sa journée à s'amuser dans la rue. Les parents sont quelquefois longtemps à ignorer ses escapades, et comme le plus souvent ils sont incapables de se rendre compte des progrès qu'il fait ou ne fait pas, le peu de temps consacré au dégrossissement de son esprit s'écoule, en grande partie, infructueux et stérile. Arrive le moment de l'apprentissage : l'enfant se détache alors complètement de la famille et passe sous un joug étranger. Le séjour de l'atelier n'est point pour lui des plus moralisateurs. Parmi ce mélange d'hommes où le mauvais l'emporte sur le bon, où les passions se manifestent et s'expriment dans toute leur crudité, où la brutalité se fait jour sans scrupule, où l'être faible est toujours exploité, le jeune apprenti a mille chances de devenir plutôt pire que meilleur. Bienheureux s'il en sort habile ouvrier ; car, si l'on est prompt à lui faire connaître ce qu'il est pernicieux de savoir, en revanche on met peu de zèle à lui enseigner son état. Ce n'est point sans motif qu'on se plaint de l'insuffisance de l'éducation professionnelle. L'apprenti, dans les ateliers, est plus occupé à servir les uns et les autres, à faire des courses pour le patron, qu'à apprendre son métier ; le même abus se produit pour le commerce. Si quelque brave ouvrier ne s'intéresse pas à l'enfant et ne prend pas à cœur de lui montrer à travailler, celui-ci, au bout de quelques années, n'aura qu'un savoir-faire et une adresse très élémentaires.

Voici donc exposés en quelques traits les principaux motifs de démoralisation dans la région prolétaire. Signaler les inconvénients, me dira-t-on, ce n'est point en trouver le remède, et, pour y obvier, quelle loi à édicter ? Quels réglemens à prescrire ? Quelle mesure à adopter ? En premier lieu, comment s'immiscer dans les familles ? Comment y exercer la police ?... En s'in-

terposant entre les parents et l'enfant, n'est-ce pas s'insurger contre l'autorité paternelle? N'est-ce pas porter atteinte à la liberté individuelle qui laisse à chacun le soin d'élever ses enfants comme il lui convient? A ces arguments je n'ai à répondre qu'une chose : la tâche des parents n'est pas facultative, elle est obligatoire. Elle consiste pour tous à élever, à protéger l'enfant, c'est-à-dire le nourrir, le vêtir, l'abriter, le soigner, l'enseigner et lui inculquer les principes de la morale jusqu'à l'âge où lui-même sera en situation de pourvoir à ses besoins et de fonder une nouvelle famille.

Dès l'instant que les parents ne remplissent pas ces conditions, dès que les mauvais traitements remplacent les soins et la tendresse, dès que de déplorables exemples tiennent lieu d'enseignements moraux, la loi, mise en éveil par l'opinion publique, doit s'empresser d'intervenir. Non contente d'admonester les parents et de les condamner à des peines légères qui n'amènent aucun changement dans leur conduite, elle doit priver le père inhumain de ses droits politiques et lui enlever même ses droits civils, si les délits, dont il est l'auteur, sont encore plus graves, jusqu'à ce qu'un complet amendement lui ait mérité une réintégration. Ce n'est pas tout : au préalable, elle doit s'empresser d'arracher la faible créature à sa malheureuse condition. On ne la soustraira jamais trop vite au spectacle de tant d'insanités ; car persuadons-nous bien que la moitié de l'humanité se pervertit et se déprave, non point naturellement, mais accidentellement. Dans ce cas, la société suppléerait donc aux parents, en contraignant toutefois ceux-ci à subvenir, suivant leurs moyens, aux frais qu'occasionne l'éducation de leurs enfants. Le patron, de concert avec l'Etat, prélèverait sur chaque paye la somme réclamée pour cet emploi.

Après avoir demandé à la société qu'elle ne considère pas la tendresse paternelle comme une garantie suffisante quant au sort de l'enfance, après avoir réclamé non seulement que la loi intervienne lorsque l'évidence des faits démontre l'indignité des parents, mais encore qu'elle prenne leur lieu et place, qu'elle [se substitue à eux, il est non moins urgent de faire cesser ce scandale de l'exploitation de l'enfance en industrie. Cette réforme complétera la première.

Le travail et sa durée doivent être proportionnés aux forces de l'enfant ; il faut que l'occupation à laquelle il se livre ne puisse en rien nuire à son développement corporel et intellectuel, parce que l'équité la plus élémentaire l'exige et que nul n'a droit d'user et d'épuiser les forces d'un être avant même qu'elles n'aient acquis toute leur plénitude. Écoutons ce que dit à ce sujet M. Charles Robert (1), ex-conseiller d'Etat et ex-secrétaire général de l'instruction publique. « L'autorité publique doit, pour protéger l'enfant, s'enquérir avec sollicitude de l'âge du petit couvreur en danger de mort sur le toit où il chancelle. La protection de la loi doit s'étendre au petit ouvrier occupé autour des machines dont les engrenages et les courroies menacent à chaque instant sa vie ; à l'enfant du papier peint, tirant à la mécanique ou au cylindre ; à l'apprenti verrier, dont le corps se dessèche devant un four ardent ; aux pauvres petits ouvriers mineurs, qui, dans certains pays, sont ensevelis beaucoup trop tôt dans le sombre labyrinthe des galeries souterraines ; aux enfants employés à la fabrication des allumettes. Un inspecteur primaire écrivait, en 1869, à propos de ces derniers :

« Dans l'arrondissement de Senlis, j'ai trouvé des enfants de quatre à huit ans occupés à planter des allumettes chimiques

(1) *La Question sociale.*

» dans les trous d'une planche ; ces enfants travaillaient treize et
» quatorze heures par jour. Ils avaient l'aspect de véritables
» cadavres. »

Dans la remarquable discussion qui a eu lieu récemment à l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi sur le travail des enfants, un de ses membres, M. Leurent, a constaté qu'en Belgique l'Etat a cru devoir s'abstenir.

« Le rapporteur a eu, dit-il, cette illusion de croire qu'en Belgique on allait faire une loi sur le travail des enfants dans les manufactures ; voilà quinze ans qu'on doit faire cette loi, et on ne la fait jamais. C'est que le gouvernement, d'après la constitution du pays, est entre les mains de la bourgeoisie industrielle, et que cette bourgeoisie ne s'occupe que d'une chose : le développement de la richesse nationale. Dans ce pays, on travaille treize, quatorze, quinze heures par jour. Il n'y a pas de loi qui protège l'enfance contre les excès du travail ; la population en a subi les tristes conséquences. »

« L'un des membres de l'Assemblée nationale, l'honorable et savant M. Wolowski, dans la séance du 5 février 1873, a donné l'appui de sa parole à une idée émise en 1866 par M. Jean Dollfus, puis soutenue par Duruy, et plus tard, lors de l'exposition universelle, par la réunion du X^e groupe.

» Wolowski demande qu'une convention internationale protège, dans tous les pays civilisés, les enfants employés dans l'industrie, victimes aujourd'hui de la concurrence faite au pays où la loi veut les protéger par les contrées où la loi les abandonne.

« Depuis longtemps, s'est-il écrié, les nations s'entendent entre elles pour passer des traités qui ont fait tuer beaucoup d'hommes. Je crois que le jour est venu où les nations devraient s'entendre entre elles pour décider en commun les lois de protection destinées à préserver l'existence humaine et à empêcher les abus qui lui nuisent ; un traité conclu dans ces termes prairait dans l'univers entier des fruits bienfaisants ; il serait salué par la reconnaissance universelle. »

Voilà ce que M. Charles Robert, parfaitement désintéressé dans la question, mais mû par un profond sen-

timent humanitaire, relate dans un petit volume si rempli de bons enseignements.

Il nous apprend encore que la société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures, a adressé, dans ce sens, une pétition à l'Assemblée nationale le 18 mars 1873. A-t-on fait droit à ces justes réclamations ? Non. Qu'attend-on encore ?

Trois ans se sont écoulés depuis l'invasion allemande, et il est à remarquer que le gouvernement n'a encore statué sur aucune des réformes capitales à introduire dans notre mécanisme social. La discussion des lois les plus importantes, celles desquelles on attend enfin le plus de bienfaits, est de jour en jour différée.

CHAPITRE XI

DE L'INSTRUCTION

Comme nous traitons l'être suivant la méthode intégrale, et que nous ne séparons point dans cette vie son âme de son corps, ni son corps de son âme, nous nous occupons simultanément de son éclosion morale comme de son éclosion physique. Nous mettons donc sur la même ligne la nécessité de l'hygiène et la nécessité de l'instruction. De même que, pour les soins matériels, l'Etat ne doit point s'en référer aveuglément à la tendresse des parents, de même il ne doit pas s'en remettre exclusivement à eux quant à l'enseignement de l'enfant. Il doit, par sa propre autorité, triompher de la négligence des parents ou bien de leurs sentiments égoïstes qui, très souvent, les portent à employer à des travaux serviles de l'intérieur le temps consacré à l'école.

L'urgence de l'enseignement gratuit et obligatoire est si bien démontrée que, même parmi les esprits les plus rétrogrades, il en est qui s'en déclarent hautement les champions. Maintenant s'imagine-t-on naïvement qu'en cette matière il faille s'en tenir rigoureusement

à l'instruction obligatoire sans aller au delà, et, cette mesure adoptée, ne sera-t-on pas encore en reste avec l'équité?...

L'instruction obligatoire qui n'excède point le programme de l'école primaire ne donne que les éléments du savoir indispensables à l'existence privée et collective. Tout en projetant quelques clartés sur l'individu, elle ne lui fournit point la faculté de sortir de sa sphère. L'ouvrier, il est vrai, sera plus instruit, plus apte à faire intelligemment son état, à remplir ses devoirs familiaux et civiques, mais néanmoins il restera ouvrier, la possibilité de s'établir devenant de plus en plus rare. Il me semble qu'on a accepté assez à la légère ce singulier arrangement qui consiste à vouer exclusivement aux travaux manuels, sans choix préalable, toute une classe de la société, classe la plus considérable par la quantité de personnes qu'elle contient. Pour quelle raison n'y aurait-il pas, dans cette région prolétaire, un grand nombre d'enfants capables de s'élever au-dessus de leur propre origine et de rendre de grands services ailleurs qu'où on les destine? Pourquoi le fils d'un ouvrier serait-il nécessairement ouvrier comme son père? Pourquoi ses aptitudes, ses facultés ne l'entraîneraient-elles pas vers une carrière soit scientifique, soit artistique, soit littéraire, soit administrative? Pourquoi lui fixer à l'avance la voie qu'il a à parcourir, sans connaître ses dispositions?

Comment! sans discernement, sans triage, sans examen, on prépare arbitrairement les uns pour être peuple, les autres pour être aristocratie, sans s'inquiéter si les intelligences sont au-dessus ou au-dessous de l'emploi qu'on leur assigne!

D'autre part, par exigence des milieux, par dignité de rang, la haute et la moyenne bourgeoisie lancent leurs fils, sans consulter leurs cerveaux, dans les

carrières les plus relevées à leurs yeux. Beaucoup dédaignent le commerce, trouvant que le titre de commerçant n'a rien d'assez sonnant à l'oreille. Pense-t-on que ces fils de bourgeois soient nécessairement de la pâte dont on forme les médecins, les avocats, les magistrats, les fonctionnaires, les écrivains célèbres, les politiques, etc., toutes ces fonctions exigeant des qualités supérieures ?

N'est-il pas pénible de voir les efforts, les sacrifices inouïs que font souvent les familles pour insuffler à leurs médiocres rejetons quelques bribes de science dont ne saura jamais tirer parti leur incapacité notoire, tandis qu'à côté d'eux il y a des intelligences avides et faciles, disposées à aborder toutes les études et à les mettre à profit ? Les facultés de l'esprit sont des dons individuels bien plus qu'héritaires. La filiation du génie n'existe guère ; l'histoire nous éclaire à cet égard, et nous sommes dans l'impossibilité de récuser son témoignage, il est décisif. L'intelligence n'est donc ni la propriété ni le monopole d'une famille, d'un groupe, d'une caste ; elle est le plus noble attribut de l'humanité et elle se rit des classements, des distributions, des privilèges. Elle jaillit souvent où on l'attend le moins. Il est alors d'une mauvaise tactique de déverser le cumulus des connaissances humaines sur une fraction de la société, laquelle fraction peut être rapportera le moins de fruits. Toute prospérité sociale dépend du nombre plus ou moins considérable des capacités. Décupler les capacités, c'est assurer des supériorités militaires, administratives, politiques, financières, industrielles, etc., etc.

Appelons donc toutes les intelligences au concours ; les natures d'élite sont trop rares pour qu'on ne les cherche point dans toutes les conditions de la vie. Se présente-t-il des difficultés insurmontables ? Pas le

moins du monde, rien de plus simple. De même qu'on fait passer sous la toise tous ceux que réclame le service militaire, on soumettrait les cerveaux à une épreuve analogue : l'école. L'instruction obligatoire, une fois décrétée, on nommerait des inspecteurs, des examinateurs auxquels seraient soumis, chaque année, les travaux scolaires des élèves le plus justement remarquables. Et dès qu'il se trouverait parmi eux quelque intelligence dépassant la mesure commune, elle serait immédiatement poussée dans le sens de sa vocation.

De cette façon, aucune aptitude, aucune disposition spéciale ne serait frappée de stérilité faute d'aliments. Nous ne verrions plus, comme cela est si fréquent, tant de gens dévoyés, déclassés, parce qu'ils sont détournés de leurs tendances naturelles. Chaque faculté aurait l'exercice qui lui convient. Et grâce à ce nouvel arrangement, on substituerait bientôt à une organisation sociale de hasard, une organisation logique, rationnelle ; chacun y serait à sa place. Tout avancement ne serait accordé qu'après examen et concours. Toute fonction, tout poste ne pourrait être conféré que sur brevet de capacité. On ne placerait jamais à la tête d'une administration des individus parfaitement étrangers à la matière qu'on y traite, ce qui arrive journellement. Ces postes importants ne seraient obtenus que par ceux qui, durant une période assez longue, auraient fait preuve de compétence sur un objet déterminé. En un mot, quand il s'agirait de promouvoir quelqu'un à une dignité, et de lui confier un mandat supérieur, ce ne serait point en vue de lui procurer, sans qu'il y ait droit et par pure faveur, une position brillante, mais bien pour utiliser et mettre à profit ses lumières ou pour récompenser ses longs services. Pourquoi, par exemple, nommer à un ministère quelconque un indi-

vidu qui, peut-être fort habile ailleurs, n'a aucune notion des affaires à la tête desquelles il va se trouver ? Ne serait-il pas préférable et rationnel de choisir, parmi les sommités de ce ministère, celui qui s'est montré dans tout le cours de sa carrière le plus expert et le plus entendu ? Le mot de Figaro continuera-t-il toujours d'être vrai : « *Il fallait un calculateur, on prit un danseur ?* »

Ce que nous demandons là n'exige ni bouleversement ni révolution. Et le lendemain du jour où ces règlements auraient été définitivement adoptés, rien ne serait changé, sinon que chacun prendrait la place et l'emploi pour lesquels il est né. Ce ne serait que rétablir l'ordre.

C'est en s'adressant à toutes les intelligences, de quelque provenance qu'elles soient, que nous donnerons aux capacités les facilités de se produire, et qu'alors la hiérarchie s'organisera suivant les degrés de mérite et non suivant les protections ou le chiffre des fortunes.

Multiplier les capacités, les mettre au jour, c'est, nous le répétons, gratifier l'état, la nation, la civilisation, d'éléments de sécurité et de prospérité. D'autre part, c'est rétablir loyalement l'équilibre, c'est offrir à ceux qui n'ont point de fortune la possibilité d'en acquérir par les moyens les plus nobles : le travail, l'étude, la science.

Tous les emplois et toutes les fonctions n'étant adjugés qu'après concours, les médiocrités, mises au pied du mur, n'auraient plus à se prendre à personne de leur insuccès.

Mais les réformes nécessaires ne se bornent pas à ce qui précède. Sans doute, nous avons réclamé pour l'enfant des lois protectrices, lui assurant physiquement et moralement les conditions indispensables à son dé-

veloppement. Nous avons réclamé pour lui l'instruction primaire obligatoire et l'instruction supérieure si son intelligence est distinguée. En outre nous avons réclamé pour tout avancement le concours, l'examen. Maintenant il nous reste à nous occuper exclusivement du prolétaire, de celui qui, dans tous les temps, en dépit des réformes, n'étant point assez remarquable pour se faire distinguer du nombre, ne franchira jamais la sphère où il est né et ne s'élèvera point au-dessus de son origine.

CHAPITRE XII

PROLÉTARIAT, ASSOCIATION, COOPÉRATION

Nous avons déjà fait le tableau de la situation du prolétaire, nous savons qu'elle est précaire, qu'il vit au jour le jour, qu'il est constamment sous le coup de trois ennemis : le chômage, la maladie, la vieillesse, et que la conséquence logique d'un de ces fléaux, c'est la misère.

Nous n'ignorons point que l'épargne lui est quasi impossible, parce que son salaire, en général, est plutôt au-dessous qu'au-dessus de ses besoins ; et que, dans tous les cas, s'il arrive à la faire en s'imposant mille privations, elle est si minime qu'elle ne peut être une garantie pour son avenir.

Nous ne saurions passer sous silence non plus que le prolétaire court aussi plus de dangers que les individus appartenant aux autres classes ; d'abord parce que c'est surtout lui qui fournit le personnel des guerres, qu'ensuite il est chaque jour exposé dans les fabriques. Il n'est pas de semaine que nous ne lisions dans les journaux le récit de quelque abominable accident. Tantôt c'est une chaudière qui éclate, tantôt c'est une machine qui saisit un des ouvriers et qui le broie vivant dans ses engrenages, puis ce sont les inondations, les

explosions dans les mines, le feu grisou, qui font je ne sais combien de victimes. Puisatiers maçons, couvreurs, charpentiers, plombiers, etc., risquent aussi leur vie chaque jour.

Indépendamment des catastrophes, une foule de métiers abrègent l'existence ou bien donnent des maladies ou des infirmités ; les fabriques de produits chimiques, par exemple. La confection des allumettes produit la nécrose, carie des os ; celle du verre fait de ceux qui s'y livrent de véritables squelettes ambulants.

J'en passe et des meilleurs.

En regard de ces nombreux préjudices, de ces mille dommages, le prolétaire n'a aucune compensation, ne l'oublions point. Aussi avons-nous fait voir par quel mouvement d'idées, par quel enchaînement de circonstances, le peuple en était venu graduellement à accepter de moins en moins sa triste condition. Depuis quarante cinq ans notamment, son irritation croissante a fait le fonds des dernières révolutions. C'est là que git toute la question sociale. Et cette question, malgré les récalcitrants qu'elle rencontre, a pris un caractère d'urgence tel que des gouvernements ne dédaignent pas de s'en inquiéter, et que les hommes politiques de Prusse, qui ne sont certainement pas suspects en fait de démocratie, ont, dans le but de neutraliser l'influence et les agissements de *l'Internationale*, en opposant des solutions différentes à celles qu'elle propose, ouvert une conférence officielle, laquelle conférence a adopté et recommandé les mesures suivantes :

« 1^o Conseils aux patrons en vue d'obtenir d'eux qu'il soit fait
 » droit à tous les vœux légitimes des travailleurs ; — conseils aux
 » travailleurs en vue de les détourner des funestes doctrines sociales ;
 » — nécessité de créer certaines institutions essentielles, destinées
 » à assurer l'ordre civil et basées sur l'action commune du travail
 » et du capital ;

» 2° Mesures protectrices en faveur des travailleurs, comprenant
 » notamment : le maximum de la journée de travail, la suppression
 » du travail du dimanche, la protection des femmes et des enfants
 » durant le travail des fabriques, la surveillance des règlements des
 » fabriques ;

» 3° Mesures destinées à relever la classe des travailleurs, com-
 » prenant notamment la création d'écoles, de bibliothèques, d'as-
 » sociations de consommation, de fourneaux économiques, de
 » squares populaires, d'établissements de récréation, de caisses
 » d'épargne, de bâtiments, de caisses de malades, de caisses d'in-
 » valides ;

» 4° Mesures destinées à faire disparaître les causes réciproques de
 » litiges, institutions d'offices de conciliation et de juges arbitraux ;

» 5° Mesures répressives contre les travailleurs qui font abus de
 » la liberté, mesures prohibitives contre l'exercice du droit de coa-
 » lition, contre la suspension non justifiée du travail et contre les
 » agitations socialistes ;

« Témoignage d'une sollicitude tardive ou d'une inquiétude ré-
 » cente... .., s'écrie l'auteur de l'article (1) dans lequel est inséré ce
 » programme. Il ne manque qu'une chose à cette initiative des deux
 » états, c'est d'avoir été prise trente ans plus tôt. »

Voici la réponse qu'ont faite à ce manifeste les ou-
 vriers de Berlin :

AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE L'ALLEMAGNE

» La question sociale est devenue une puissance reconnue. En
 vain les classes qui sont en possession du pouvoir cherchent à l'en-
 travers. En vain les apôtres du laisser-faire s'efforcent de l'étouffer.
 Et lorsque deux grandes puissances, la Prusse et l'Autriche, orga-
 nisent des conférences pour discuter la question sociale, elles recon-
 naissent ouvertement par là que jusqu'ici on a fait complètement
 fausse route dans la manière dont on a traité l'économie politique.

» Il est temps pour les classes ouvrières de déclarer franchement

(1) Eugène Nus, *Bulletin du mouvement social*.

et librement que l'ordre social actuel et que la domination du capital se sont développés au point de rendre impossible toute communauté politique et morale, et que le socialisme peut seul sauver la société tombée en dissolution, déchirée par la concurrence et la guerre de tous contre tous, et la reconstituer en un tout organique.

» La puissance du capital, par les oscillations de la spéculation, pousse nécessairement les ouvriers à une coalition en masse et à la guerre des classes. Par la transformation de l'agriculture, elle est en train d'organiser les ouvriers des campagnes et d'en faire la réserve de l'armée des ouvriers de l'industrie.

» Ainsi le peuple des travailleurs se voit entraîné dans un courant qui lui impose impérieusement la nécessité de s'organiser pour la guerre des classes. Dans la connaissance qu'il a de cette situation, dans la conviction que le mode de production actuel est l'usure légalisée et ne peut tenir plus longtemps, le peuple des travailleurs voit venir avec confiance le moment où l'ancien ordre de choses s'écroulera, où la nouvelle révolution du « quatrième état » amènera la domination de la classe ouvrière ; le moment où l'Etat, comprenant de nouveau la tâche qui lui incombe, intervenant conformément au principe de Lassalle, organisera l'association productive des ouvriers à la place de l'association actuelle sans principes et reposant sur l'exploitation des travailleurs.

« En vue de ce but, historiquement nécessaire, le peuple des travailleurs voit dans toutes les petites conquêtes de la lutte des classes, en particulier dans la fixation aussi rigoureuse que possible de la journée de travail (provisoirement neuf heures), un à-compte payé à la classe ouvrière, une solution qui, parce qu'elle ne supprime pas le travail salarié, ne peut être que provisoire, mais qui, toutefois, doit être poursuivie par tous les moyens comme une protection contre le capital.

» Au reste, la classe ouvrière est entièrement pénétrée de sa mission ; elle s'y dévoue entièrement et ne redoute aucune espèce de persécution. Elle voit clairement son but devant elle : la suppression de l'esclavage du salariat, de la production sans principes, et la fondation de la nouvelle société où l'association fraternelle des travailleurs assurera entièrement et complètement à chaque homme la liberté et l'égalité.

« Signé : LES TRAVAILLEURS DE BERLIN. »

Il s'en faut, d'après cette réponse, que le projet austro-allemand comble les vœux des classes prolétaires; celles-ci passent outre sans même daigner s'y arrêter, elles poursuivent leur plan sans se soucier de ce qu'en pense le gouvernement. A la protection qu'on leur offre elles opposent leur toute puissance.

Ces tentatives de conciliation, ces concessions d'arrière-saison sont infructueuses et vaines; parce qu'elles sont devancées par des aspirations, des combinaisons d'une signification plus tranchée.

Loin d'apaiser, elles irritent. Aujourd'hui, la solution du conflit social repose sur d'autres bases que la *condescendance*, le *bon plaisir*, les *largesses*, la *charité*, le *protectorat*, tous mots qui choquent des individus qui se sentent libres et autonomes. Cette solution, dirons-nous, a des assises sur un état économique différent, sur un changement de rapports entre capitalistes et prolétaires, patrons et ouvriers. Ce n'est point une faveur, un don que l'on réclame, c'est une nouvelle manière de faire concorder les intérêts et de les équilibrer en les favorisant.

Nous savons, par expérience, que les sentiments d'humanité, de charité, de générosité, de philanthropie ne dominant pas dans le monde des affaires et que les religions ont prêché en vain pour les y introduire. Vous ne ferez jamais entendre à des gens uniquement liés entre eux par des nécessités commerciales et industrielles, dont l'objet est la fortune, qu'ils doivent immoler leurs intérêts à ceux de la partie auxiliaire. Si l'ouvrier défend ses intérêts, le patron défend les siens, au même titre. La justice la plus élémentaire exige que les convenances soient réciproques. Il ne s'agit ici que d'une œuvre dont le résultat est matériel. En conséquence, chacun de ceux qui y coopèrent veut y prendre sa part. Ouvriers et patrons ne sont point des apôtres. Or, ces

combinaisons nouvelles donnent lieu à un contrat librement discuté et librement adopté, sous l'influence de l'équité et de l'intérêt bien entendu.

Toutes ces théories ont, depuis quelques années, passé du cerveau des penseurs à celui d'un certain nombre de praticiens. C'est ainsi qu'en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Amérique, en France, plusieurs chefs d'usine, fabricants, manufacturiers, ont traité avec leurs ouvriers.

Ces tentatives se sont traduites sous deux formes : la coopération et la participation aux bénéfices.

En France, la coopération a été tentée jusqu'ici sans grand succès, faute de savoir l'organiser. Au lieu de s'inspirer des sociétés coopératives qui fonctionnent avec avantage, au lieu de rechercher quels sont les éléments essentiels qui les font réussir, on s'est aventuré, en grande hâte, avec plus de bon vouloir que de prudence. Ce parti pris des travailleurs de ne point admettre parmi eux de capitalistes, dans la crainte d'en subir les conditions, est préjudiciable au but qu'ils se proposent. Les trois agents constitutifs de toute coopération sont le travail, le capital et le talent. Supprimez l'un d'eux et l'entreprise coule à fond. Les travailleurs, plus passionnés que rationnels dans leur appréciation, ont cru pouvoir s'affranchir du capital. Eux, qui déclarent leur salaire insuffisant pour arriver à l'épargne, se sont abusés au point de trouver possible d'en distraire chacun une partie. Ils se sont persuadés que le total de ces contingents modiques représenterait une somme assez considérable pour faire face aux exigences de la nouvelle situation. L'expérience démontre l'inanité de leurs prétentions. A l'étranger, cette combinaison a été mieux comprise parce qu'elle a été mieux étudiée, et les sociétés fondées sur cette base donnent d'excellents résultats.

Chez nous, l'association ou participation aux bénéfices paraît avoir une fortune meilleure. Malheureusement, elle rencontre encore beaucoup d'incrédules et de récalcitrants. *A priori*, cette participation aux bénéfices, en sus des salaires, choque la droiture naturelle. Est-il conforme à la stricte équité que ce patron qui débourse, qui s'aventure, qui court tous les risques, qui assume sur lui toutes les responsabilités, qui affronte la faillite sans garantie, sans certitude de ce qui lui reviendra plus tard, ne puisse obtenir une compensation proportionnée à son courage ? Est-il raisonnable que ce patron, qui n'est pas moins travailleur que ses ouvriers, puisque direction, administration, comptabilité, surveillance, tous soins qui réclament du temps, du travail, du savoir, lui échoient en partage, distribue des biens acquis uniquement par son entente des affaires, sa sage gestion, son activité, sa vigilance et sa mise de fonds, lorsqu'il a déjà payé, chaque jour, proportionnellement à leurs mérites, les services qu'on lui a rendus ? N'est-il pas dupe dans cet étrange marché ? Ne donne-t-il pas deux fois au lieu d'une ?

De prime abord, tel est le jugement qu'on porte ; mais une inspection plus approfondie ne tarde point à le modifier.

En mettant en parallèle le patron et l'ouvrier, nous sommes forcés de reconnaître que l'instruction et les ressources dont dispose le premier, ne relèvent point d'abord de sa volonté ni de son mérite, mais de la situation de sa famille qui lui fournit les moyens de tenter la fortune, ce qui est parfaitement interdit à l'ouvrier, dépourvu de capital et de crédit. Dès le début, il est vrai que le patron se livre aux éventualités d'une entreprise ; il avance des fonds, il emprunte le plus souvent, il fabrique avant de savoir s'il placera ses produits, il rémunère tous ceux qu'il emploie avant

de rien prélever pour lui-même, tandis que l'ouvrier, qui lui prête son temps et son savoir-faire, est au moins sûr de son salaire et ne hasarde rien. Le patron est donc le seul exposé, le seul compromis en cas de non-réussite. Mais cependant, malgré tout ce qu'il y a d'incertain dans une fondation, dans une entreprise quelconque, il est considéré plus avantageux de s'établir que de rester salarié, d'autant plus qu'en cas d'insuccès, il est toujours facile de le redevenir. En réalité, la sécurité du salaire est plus apparente que réelle, elle n'existe que pendant le moment où le travail s'effectue; au delà, elle cesse. L'ouvrier n'a que la garantie de la journée faite, mais jamais il n'a celle du lendemain. En outre, cette sécurité n'admet ni délai ni trêve; chaque jour, quoi qu'il arrive, il lui faut accomplir sa tâche. Sans quoi la sécurité disparaît. Si l'ouvrier est congédié pour cause de ralentissement des affaires, si la maison dans laquelle il travaille vient à s'écrouler, les démarches qu'il fait pour obtenir de l'ouvrage ailleurs le mettent en arrière; et il est impossible au salarié de se rattraper. Point de compensation pour lui: chaque matin, en recommençant la vie, il recommence la lutte; pour gagner le même pain, il lui faut toujours les mêmes efforts. Si les préliminaires sont rudes pour le patron, une fois en bon chemin, il a plus de loisirs et moins de soucis, il peut sans inconvénient se faire suppléer dans une foule de soins; au fur et à mesure que ses bénéfices augmentent, ses labeurs diminuent. L'affaire étant bien lancée lui rapporte de jour en jour davantage, sans que son mérite s'en soit accru. Quant à l'ouvrier, il aura toujours la même fatigue, avec le même salaire. En vieillissant, sa besogne devient même plus pénible, parce que ses forces ont diminué. En somme, plus l'ouvrier marche dans sa voie, plus il y perd; plus le patron poursuit la sienne, plus il y gagne.

La participation aux bénéfices est donc une mesure conforme à la justice ; elle rétablit l'équilibre, raccourcit l'immense distance qui se tient d'habitude entre la situation du patron et celle de l'ouvrier ; elle est enfin une application du principe de solidarité.

Toutes les sociétés qui nous précèdent et celles qui les suivent, y compris la nôtre, ont fonctionné bien plutôt sur l'antagonisme des intérêts que sur leur harmonie. Ce n'est guère que sous le rapport de l'économie de la cité, de son règlement intérieur, qu'on y a eu quelque peu égard. Ainsi chaque membre de la commune, de la ville, de l'Etat, a compris que, pour établir sa sécurité individuelle, il fallait d'abord commencer par la sécurité publique ; que cette dernière ne pouvait se constituer qu'avec le concours de tous, et que ce concours n'était rien autre chose que la participation personnelle et pécuniaire de chacun, participation revêtant la forme d'impôt, de contribution, de milice citadine. Indépendamment de ces sacrifices, on s'est résolu à en faire d'autres pour garantir sa fortune de divers accidents naturels qui peuvent en un instant l'engloutir : l'incendie, l'inondation, l'ouragan. La seule appréhension de ces catastrophes a suggéré l'idée de créer des sociétés d'assurances mutuelles. Grâce à cette combinaison ingénieuse, la perte occasionnée par le désastre est répartie sur la masse des sociétaires et devient relativement insignifiante. Ainsi, on préfère s'engager à verser une somme annuelle en prévision d'un sinistre, dont les 9/10 ne sont, Dieu merci, jamais atteints, plutôt que de s'en remettre aux probabilités favorables. Une seule mauvaise chance, sur quatre-vingt-dix-neuf bonnes, décide les gens à faire une dépense périodiquement renouvelée dont les montants réunis s'élèvent à un certain chiffre, qui, à coup sûr, est, pour la généralité, un argent jeté par les

fenêtres. Et cependant tout le monde loue cette conduite comme étant dictée par la prudence.

Toute sécurité, toute tranquillité, toute garantie s'achète ou se paye. Donc, le patron, en associant ses ouvriers à ses bénéfices, assure sa sécurité, moyennant une concession moins onéreuse qu'on ne le suppose. Nous disons même que cet arrangement lui procure des avantages inappréciables. La raison en est facile à saisir. Qu'est donc l'ouvrier à l'égard du patron ? Un agent toujours indifférent et le plus souvent hostile. Que lui importe l'agrandissement de la fortune du chef ? Cette prospérité modifiera-t-elle sa position ? Non. Pourquoi alors redoublerait-il d'activité et d'économie dans l'emploi des matières, puisque son salaire est fixé à l'avance, et que son activité et son économie ne lui vaudront point une obole de plus ? Si l'idéal du patron est de fabriquer à bon marché, d'accorder peu à la main d'œuvre et de vendre le plus cher possible, à l'encontre, l'idéal de l'ouvrier est de travailler de moins en moins et d'être payé de plus en plus.

On devine sans peine quelles doivent être les conséquences de semblables dispositions. Cette division des intérêts amène la guerre dans l'industrie et menace de la paralyser. Les coalitions, les grèves viennent à tout instant entraver l'essor de la production et celui des affaires. Le patron sent que sur cette pente continue de diminution de travail et d'augmentation de salaire, il se précipite vers la ruine. L'ouvrier, de son côté, ne veut se rendre à aucune considération. Tous deux sont animés, vis-à-vis l'un de l'autre, des mêmes sentiments de défiance, sentiments qui ne font que s'accroître et qui les mettent chacun sur un pied de perpétuel *qui vive*.

Quel doit être alors le calcul du patron ? Celui-ci : Transformer son auxiliaire ennemi en auxiliaire dévoué,

c'est-à-dire agir de telle sorte que les deux efforts se dirigent dans le même sens, et que les deux intérêts soient identiques et n'en fassent plus qu'un. L'association est la seule combinaison capable de mettre fin à cette lutte qui règne dans les ateliers, et d'y faire succéder la paix dans le travail. La résistance réciproque est un moyen détestable. A la ligue des ouvriers on a opposé la ligue des patrons, et il s'ensuit que les rapports s'enveniment de jour en jour. Voici, du reste, ce qu'en pensent MM. Fox et Head, fabricants de barres de fer à Newport Kollong Mills (Angleterre) (1).

« Le système coopératif, établi entre nous et nos employés et ouvriers, est appliqué dans nos usines depuis deux années. Nous croyons devoir en signaler les progrès. Il fut inauguré en 1866, après la fin de la longue grève. Nous avons constaté, à cette époque, que, par suite des grèves, nos usines avaient chômé pendant un temps qui n'était pas inférieur au quart de la durée totale de notre établissement. Cet état de choses était déplorable au plus haut degré pour les intéressés.

« Tous les ouvriers du fer étaient devenus membres d'une puissante *Trade union*, et les chefs d'industrie avaient formé entre eux une association qui se trouva être plus forte que sa rivale. La conviction que cet armement d'une classe contre une autre classe était mauvais en principe, s'imposa à notre esprit, et il nous fut bientôt démontré que les récents conflits, ainsi que les calamités dont ils avaient été cause, étaient les résultats naturels de la division des intérêts. Il nous parut que, pour revenir à l'état de santé dans l'ordre industriel, il fallait absolument rétablir et, s'il était possible, rendre durables des sentiments de confiance réciproque entre les maîtres et les ouvriers. Nous nous

(1) *La question sociale*, par Charles Robert.

sommes dit que les compétitions naturelles, les luttes d'émulation cordiale entre les individus appartenant aux diverses classes de la société, devaient remplacer ces coalitions générales, ces combinaisons artificielles qui sont absolument incompatibles avec la liberté commerciale. Agissant d'après cette conviction, nous avons cherché à organiser chez nous notre système coopératif. D'abord, en ce qui nous concerne, nous avons pris la résolution de ne pas rester plus longtemps dans la grande coalition de fabricants dont nous avons parlé, et, réciproquement, d'exiger de tous les ouvriers travaillant dans nos usines qu'ils suivraient notre exemple. Nous avons maintenu strictement cette règle depuis lors, et nous n'avons guère à nous plaindre de la manière dont nos ouvriers ont répondu à notre appel. Une ou deux fois seulement, les agents des unions sont parvenus à décider quelques ouvriers à renouveler secrètement leur affiliation, mais la grande majorité et, avec elle, tous les ouvriers intelligents ont énergiquement et constamment repoussé tout ce qui pouvait faire revivre l'ancien régime de lutte et d'antagonisme.»

Ici, ceux qui parlent sont des esprits pratiques qui, aux prises avec des difficultés d'un caractère tout contemporain, ont tenté de les aplanir en recourant à des procédés inusités jusqu'à ce jour. Ils ont fait une expérience à leurs risques et périls, et cette expérience a été heureuse. Il n'y a donc plus lieu de crier à l'utopie, puisque l'application a donné des résultats satisfaisants. Certainement, ces conventions entre ouvriers et patrons ne doivent pas être stipulées à la légère, il est indispensable d'en peser toutes les conditions, car chacune d'elles a des conséquences inévitables capables de favoriser ou de nuire au dessein qu'on se propose d'exécuter. Aussi tous ces chefs d'usine modifient-ils le règlement après chaque essai d'une durée déterminée,

parce que, suivant les rapports qui en sont faits, ils sont à même d'apprécier ce qu'il convient de maintenir, d'étendre ou de supprimer.

L'association paraissant être l'ancre de salut de notre époque si tourmentée, il faudrait nommer des commissions dont le mandat serait d'étudier tous les statuts des associations et des sociétés coopératives existantes, et de s'assurer sur place de ce qu'ils rendent dans la pratique. Ces commissions, après avoir préparé leurs rapports, en feraient part à une assemblée formée par les représentants des deux intérêts opposés, en d'autres termes, aux industriels les plus compétents et aux ouvriers les plus laborieux et les plus éclairés. Là, rien ne se déciderait sans que la partie adverse se fût fait entendre. A ces praticiens des deux degrés il serait bon de joindre quelques théoriciens à vues élevées, afin qu'ils atténuassent ce que les idées des praticiens pourraient avoir d'étroit et de limité. La perspective d'avantages immédiats suffirait pour déterminer ceux-ci à adopter des mesures susceptibles d'être préjudiciables dans la suite au caractère du nouveau contrat. Les praticiens ne sont que trop portés à faire peu de cas des principes et à les mettre à l'écart quand il s'agit de l'application. Il ne serait pas moins urgent qu'on introduisît dans ces assemblées des membres désintéressés, dont le rôle consisterait à intervenir dans les débats, lorsqu'il se manifesterait des dissidences entre les maîtres et les ouvriers. Dégagés de toute considération personnelle, leur opinion ne manquerait pas d'avoir un grand poids. Ces commissions et ces assemblées, réunies périodiquement, ne laisseraient rien passer de ce qui survient dans le monde de l'association sans le commenter et en tirer des conséquences utiles. Comme on opérerait sur des faits et qu'on serait constamment

obligé d'y revenir, ces délibérations seraient exemptes des divagations si habituelles dès qu'on se tient exclusivement sur le terrain de la théorie pure.

Dans l'état de crise où nous sommes, en plein désarroi, l'organisation des relations entre travailleurs et patrons, prolétaires et capitalistes, est pour nous une question de vie ou de mort ; et c'est en hâte que nous devons y porter toute notre attention, car l'imminence du péril git tout entière dans le retard. Il nous faut rattraper un siècle perdu, et encore arriverons-nous à temps ?

Nous tremblons quand nous voyons en présence des besoins qui veulent être immédiatement assouvis et une absence complète de préparations pour les satisfaire. Cette insouciance, cette incurie, ce mauvais vouloir, en réponse à tant de réclamations légitimes et pressantes, ont fait germer chez les demandeurs des sentiments rien moins que haineux ; et la haine est le plus grand dissolvant social. Elle s'étend, se transmet et s'exagère bien plus promptement que l'amour. Jamais la colère populaire contre les classes riches n'a atteint un pareil degré d'intensité. Elle égare tellement les esprits que, chez un grand nombre de prolétaires, les notions les plus claires, les plus nettes du licite et de l'illicite sont obscurcies et brouillées, les désirs sont confondus avec les droits. L'impatience a décomposé les idées les plus saines. L'amélioration possible de leur sort se transforme pour eux en accaparement, en envahissement, en permutation de positions entre les riches et les pauvres.

L'origine des fortunes la plus recommandable est par eux contestée, et ils trouvent tout naturel de s'approprier par la violence des biens légitimement acquis. Or, comme il est plus facile de divaguer que de raisonner, quand l'intérêt direct nous pousse, ces

théories malsaines gagnent tous les jours des adeptes. Aussi, existe-t-il aujourd'hui tout un monde de travailleurs qui ne veulent pas travailler. Les plus avancés, dans cette voie déplorable, s'intilutent les *sublimes* auprès de leurs camarades. Il leur semble que plus ils se dégagent des obligations laborieuses, plus ils font preuve d'indépendance et de force de caractère. Le peuple n'est pas entièrement responsable de cette déviation du jugement ; le tort en revient surtout à ses prétendus amis qui, faisant à son égard le métier de courtisans serviles, l'ont exalté, encensé ; comme si, par le seul fait de sa pauvreté et de son ignorance, il devait être la partie la plus pure de l'humanité et la mieux douée de vertus. Ajoutez à cela que, pour le sortir de sa situation, on lui fait espérer des solutions féeriques n'ayant aucun rapport avec le réel et le possible, et vous comprendrez comment on a achevé de le griser. Pour obvier à cette perturbation mentale, il faudrait arracher à la contagion tous les individus dont la conscience n'est pas totalement oblitérée et les ramener dans le sentier du bon sens en leur proposant des améliorations possibles, c'est-à-dire des arrangements susceptibles d'application. Car les raccords, les réconciliations apparentes entre maîtres et ouvriers, ne sont que des trêves passagères.

Si, aujourd'hui, les prolétaires pèchent par excès de prétentions, il n'en est pas moins vrai que la base de leurs récriminations est juste ; et c'est raisonner superficiellement que de se figurer que cet état extrême des esprits n'est dû qu'à des passions subversives. Aussi ceux qui proclament la répression comme étant le seul moyen de conjurer le danger ne font-ils que provoquer le cataclysme.

La répression a-t-elle jamais manqué ? Et où a-t-elle jamais conduit ? D'ailleurs, tout mouvement populaire

qui se produit à période de plus en plus rapprochée, a pour cause une vérité lésée qu'il est indispensable de ne pas méconnaître. Réprimer ce mouvement sans discernement, sans examen, pour le simple motif qu'il nous gêne et qu'il nous inquiète, n'est-ce pas faire preuve d'inhabileté et d'égoïsme ?

En 1830, le socialisme n'était qu'une fraction minime. En 1848, il commençait à faire nombre ; en 1873, il menace d'être tout. (*Voir la note page 249.*)

Par quel entêtement stupide persistons-nous à rester sourds à ces terribles avertissements ? Nous est-il permis d'ignorer ce dont est capable l'humanité quand elle est aigrie et irritée ? Elle qui, sans y être incitée, se montre souvent injuste et cruelle, qu'est-elle alors quand on lui en fournit les prétextes ? Attendrons-nous que la moitié de la société se rue sur l'autre ? Avons-nous perdu le souvenir de ces épisodes atroces qui caractérisent toujours les furcurs de la multitude ? La Commune, Alcoy, sont derrière nous, les avons nous déjà oubliés ?...

Pourquoi en France, plutôt que partout ailleurs, les gouvernements ont-ils l'idée bien arrêtée de ne tenir aucun compte de l'expérience du passé et de se considérer eux seuls comme devant être les moteurs de tout mouvement social ?

Pourquoi jugent-ils toute impulsion qui se traduit en dehors d'eux comme anormale et subversive ? Les gouvernements se reposent un peu trop sur les armées. Les armées, elles-mêmes, sont lentement travaillées, et, un jour ou l'autre, elles se tourneront contre ceux qui les veulent faire marcher dans un sens opposé aux intérêts du plus grand nombre.

CHAPITRE XIII

LA RÉPUBLIQUE EST FAVORABLE AUX RÉFORMES SOCIALES

Pour opérer ces changements, pour organiser les rapports des travailleurs et des capitalistes sur de nouvelles bases, la forme républicaine paraît être le préliminaire indispensable. La Démocratie, représentant les intérêts de tous, doit logiquement favoriser une répartition plus équitable des fruits de chacun. Le premier avantage de la République, comme nous l'avons déjà fait remarquer, est d'énoncer un principe en même temps qu'un mot. Et bien que, dans l'application, on n'ait pas été chiche d'agir dans un sens absolument opposé à celui qu'indique naturellement le système républicain, l'influence du mot a été assez puissante pour faire arriver chacune des nations qui l'avaient adopté à une phase de démocratie, ce terme de République éveillant toujours dans l'esprit des masses une idée d'indépendance et de souveraineté populaires. Aussi, quelque frustrées qu'aient été ces dernières, elles ont, à la longue, fini par obtenir, au nom du principe invoqué, des droits politiques qu'elles n'ont pas toujours su conserver, il est vrai. On conviendra qu'à l'encontre, les termes de monarchie et de

royauté n'ont rien d'aussi précis, d'aussi déterminé et d'aussi significatif. Dans le premier, l'étymologie nous fait entendre que le commandement appartient à un seul. Mais qui le lui confère ? Est-ce le peuple ? Est-ce une assemblée aristocratique ? Est-ce le droit d'héritage ? Est-ce la conquête ? Est-ce Dieu ? Quant à Dieu, comme ce ne sont toujours que des hommes qui se disent ses intermédiaires, sans en fournir la preuve, et que Dieu ne daigne jamais ratifier leurs prétentions par un signe visible, nous considérons le principe divin comme n'étant aucunement fondé.

Le terme royauté exprime encore une idée moins définie que celui de monarchie. Le titre de roi ne correspond pas toujours à un même ensemble de prérogatives et de droits. Absolue, constitutionnelle, parlementaire, la royauté varie son mode sans qu'il soit aisé de constater, dans ses actes, une infraction à son caractère essentiel, ce caractère étant, par lui-même, vague et indéfini. Avec une république, le peuple sait à quoi il peut prétendre. La République est si bien le régime auquel tous les peuples convergent qu'ils essaient instinctivement d'obtenir, sous une monarchie, tous les avantages qui sont l'apanage du système républicain. Ces avantages ne se bornent pas seulement à un point de départ net et clair, à un principe formulé avec évidence; la République offre, en outre, un bienfait inappréciable, elle forme des caractères, elle sert d'école. Expression de la souveraineté populaire, son premier souci est l'éducation. Chaque citoyen participant aux affaires du gouvernement, il est de la plus élémentaire logique de le mettre en état d'exercer ses droits le plus intelligemment possible. L'instruction y est donc largement et régulièrement répandue et elle comprend dans son programme les notions politiques. Aux Etats-Unis, il n'est guère d'enfants de douze ans qui

ignorent la constitution ; l'enseignement en est aussi familier que le catéchisme chez les catholiques. En monarchie, l'instruction du peuple est presque un nonsens, une anomalie ; car les princes ont grand intérêt à l'éloigner de toute ingérence en politique, soin auquel s'appliqua scrupuleusement Henri IV. Le meilleur procédé à employer pour cette fin, c'est de maintenir l'ignorance des masses, les gens qui savent quelque chose ayant la malheureuse habitude de raisonner ou d'être plus rétifs au mors et à la bride.

La République forme des caractères, parce que, en conférant à chaque citoyen une part de souveraineté, elle assume sur tous une responsabilité qui ne laisse pas que de donner plus de gravité à l'esprit de la nation tout entière.

Il est donc vrai que ce mode de gouvernement est une école. La République est à la fois la *fin* et le *moyen*. Jamais une monarchie ne préparera les caractères pour une République. C'est donc fort à tort qu'un esprit, distingué du reste, a dit un jour inconsidérément que « la République est le prix Monthyon des peuples. » Le régime républicain peut seul développer des vertus, puisqu'il oblige tout membre de la société à exercer son énergie et ses facultés et qu'il rend tous les intérêts solidaires.

Lorsque j'ai eu l'occasion précédemment de faire mention de la République du nouveau monde, j'ai promis, ayant à peine effleuré ce sujet, d'y revenir en temps opportun.

L'Union est l'objet de bien des jugements différents. Les ennemis de toute république ont cru se faire la partie belle en saisissant, avec empressement, les récents embarras dont l'Amérique a été le théâtre pour en conclure que la démocratie est au bout de son système, qu'elle est impuissante à tenir en respect les

compétitions et qu'elle ne peut que conduire, dans un délai plus ou moins court, à l'anarchie ou au césarisme. Si l'on pronostiquait ainsi à la hâte et aussi défavorablement sur le régime monarchique dès qu'il s'y produit des troubles, on aurait eu ample matière. D'abord, je ne crois, pas plus pour l'avenir que pour le présent, qu'aucune société politique, aussi bien organisée que possible, soit exempte de difficultés et désormais garantie contre toute crise, pour la raison bien simple que la nature humaine étant imparfaite, les meilleures institutions ne seront toujours pratiquées qu'imparfaitement, et que ces imperfections susciteront, il ne peut en être autrement, d'inévitables conflits. D'ailleurs, les législateurs, malgré leur sagesse, leurs connaissances approfondies des chartes antérieures, leur expérience, leur perspicacité, ne peuvent tout prévoir; et l'application de la loi qu'ils ont écrite leur réserve presque toujours des surprises, si ce n'est immédiatement, du moins plus tard. La pratique rend quelquefois l'opposé de ce que promettait la théorie. Il ressort souvent de tel ou tel règlement, de tel ou tel statut, des inconvénients dont on n'avait pas même eu le soupçon. Ces inconvénients qui, au début, n'étaient qu'imperceptibles, s'accumulent et s'accroissent par la répétition; la continuité leur donne de l'importance; ils creusent, ils minent, ils élargissent leurs places, ils opèrent leurs ravages sourdement et se transforment en dommages jusqu'au moment où certains esprits clairvoyants, les ayant signalés, demandent la modification ou l'abrogation de l'article constitutionnel qui les produit.

Alors ceux qui bénéficient de ces inconvénients s'opposent de toute leur force à l'exécution de cette mesure qui ne leur semble rigoureuse que parce qu'elle les frappe dans leur cupidité ou leur vanité. Il

n'en faut pas davantage pour introduire la discorde dans les assemblées. Mais ces désarrois sont passagers et sans danger sérieux, quand une constitution est assise sur des bases conformes à la justice et au droit humain, quand les lois principales ont été dictées par la raison et l'amour du bien. Quelques erreurs de détail peuvent bien faire surgir, çà et là, des tempêtes, mais ces tourmentes ne font point sombrer le navire.

En ce qui concerne l'Union, on est tout à fait en dehors de la vérité lorsqu'on prétend qu'elle souffre par extension de démocratie. C'est, au contraire, parce qu'elle a été inconséquente avec son principe démocratique qu'elle est en proie à certains tiraillements. En effet, rien n'était plus opposé à l'esprit de la constitution et à l'indépendance de son origine que l'admission des Etats esclavagistes dans un pacte uniquement fondé sur le droit et la liberté individuels ; et l'inconséquence fut portée à son comble quand on octroya aux propriétaires de ces *meubles humains* des privilèges politiques spéciaux. • Ainsi, aux termes de cet article, pour déterminer le chiffre des représentants que chaque Etat aurait le droit d'envoyer au congrès, les trois cinquièmes de la totalité des esclaves étaient comptés comme l'équivalent du même nombre de blancs. De sorte que, antérieurement au congrès actuel, les Etats esclavagistes possédaient trente représentants de plus qu'il n'en était accordé à un nombre correspondant de citoyens libres qui, n'ayant pas d'esclaves, n'étaient pas représentés dans une juste proportion.....

« Ce fait que cinq nègres conféraient à un Etat la même prérogative politique que trois blancs porta les propriétaires non seulement à désirer l'augmentation du nombre de leurs esclaves, mais encore à considérer comme une offense politique toute tentative faite pour discréditer un genre de propriétés qui leur procurait de

si grands avantages. C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer en partie les abominables atrocités qui, depuis trente ans, se sont produites presque chaque jour dans les états esclavagistes. »

« La profession de foi abolitionniste est le seul crime pour la punition duquel la justice du Sud n'a jamais pu se résoudre aux lentes discussions des tribunaux constitutionnels (1). »

Ainsi les rédacteurs de la Constitution, loin de réagir contre l'esclavage, tâche qu'ils ne pouvaient sans doute entreprendre faute de forces suffisantes, l'encourageaient. La perspective d'avantages immédiats, le désir d'étendre la circonscription de l'Union et d'attirer à elle les colonies les plus riches, les intérêts politiques à ménager, quoique secondaires, durent seuls les déterminer, il faut le croire, à faire une concession réellement honteuse. Pour atténuer ce qu'elle avait de répugnant à la conscience, ils cherchèrent à se faire illusion, la contradiction leur paraissant moins flagrante, parce que cet esclavage ne regardait que la race noire, race qu'on ne manquait pas de déclarer inférieure et indigne de mériter l'égalité et la liberté.

On sut trouver dans la Bible des arguments justificatifs, et la croyance, la foi, comme il arrive en tant de cas, fut le meilleur auxiliaire de l'injustice. Le noir n'était plus que le descendant de Cham, le Maudit, portant sur sa face bestiale les stigmates du châtimeut céleste. Ce fut assez pour chasser les scrupules et pour rassurer les consciences, d'autant plus qu'elles étaient déjà prédisposées à l'égoïsme.

Ce jugement sévère demande une explication. Ce sont, pour la plupart, des motifs d'intérêt matériel qui

Les Etats-Unis d'Amérique en 1863, par John Bigelow.

decident les gens à quitter leur sol natal, leurs foyers, leurs affections, leurs traditions de famille, enfin tout ce qui attache l'être pensant au lieu de sa naissance, de son enfance et de sa jeunesse. Tous ceux qui s'expatrient sont donc mus par le seul désir de réussir et de s'enrichir. Ils se flattent que la contrée qu'ils abordent leur procurera les moyens de réaliser leur projets ; leurs cerveaux sont entièrement possédés par des idées de chances, de lucre et de bénéfices. L'Amérique fut, à juste titre, le point de mire de toutes ces convoitises. Elle était dans les conditions voulues de richesses naturelles pour satisfaire à toutes les ambitions, elle devint donc la terre fortunée, la terre promise. Tous ceux dont les espérances avaient avorté, dont les efforts n'avaient point abouti tournaient les yeux vers elle. On s'y rendit de tous les coins du globe pour y faire ou refaire sa fortune. C'est vers elle que se dirigea toute émigration : Anglais, Français, Irlandais, Allemands, Hollandais vinrent fonder la population du nouveau monde, population, comme on peut en juger, éminemment hétérogène. Il est facile de comprendre que ces divers groupes d'extractions différentes, qu'aucun caractère ethnique et national ne reliait, qu'une absence complète de compatriotisme, de confraternité, de camaraderie, isolait les uns des autres, se soient voués à une préoccupation exclusivement personnelle. Le grand idéal de dévouement, d'héroïsme désintéressé, ils l'avaient laissé dans la Patrie, et ils ne songeaient plus qu'aux exigences de la vie positive à laquelle ils avaient sacrifié leurs habitudes et leurs sympathies, ce qui explique pourquoi ils n'ont encore aujourd'hui ni littérature, ni beaux-arts, ni philosophie. Leurs projets, à chacun, étaient de faire fortune le plus promptement possible, et de retourner pour en jouir au sol natal. *Le aide-toi, le ciel t'aidera, le chacun pour soi* furent

donc la devise générale. Ajoutez à cela que le personnel des colonies est rarement composé de l'élite des nations, que les aventuriers, les intrigants, les escrocs en forment le fond et vous vous expliquerez facilement comment l'égoïsme s'est installé avec tant de force aux Etats-Unis.

Mais si cette concentration sur l'intérêt particulier eut plus tard des inconvénients graves, il faut avouer qu'elle donna, au début, des résultats immenses. Eloignés de tout, en quasi-rupture avec l'Europe, livrés à eux-mêmes, n'ayant de protection ni de faveur à attendre, les nouveaux colons remirant à eux seuls le soin de leur avenir. Chacun ne compta que sur sa propre vigueur et ne se fia qu'à lui-même. Nulle part l'initiative privée n'eut un si grand essor. Jamais l'égoïsme ne fut si sagement et si fructueusement appliqué. Aussi est-ce en connaissance de ce que peut la virtualité, l'énergie du *moi* humain, lorsqu'on lui laisse un vaste champ de liberté et d'indépendance, que les néo-Américains ont consacré dans la constitution cette indépendance, cette liberté individuelle, à un si haut degré. Ils savaient, par expérience, quel puissant moteur elle est dans un Etat.

A coup sûr, cette tendance, cette disposition de l'esprit, devait être en désaccord avec l'idée d'esclavage, et le premier mouvement fut celui de la répulsion. Mais d'un autre côté, comme ils n'appréciaient la valeur intrinsèque des individus que pour ce qu'elle est susceptible de rapporter et de produire, il ne fut pas très difficile d'admettre que le nègre ayant des facultés inférieures à celles du blanc, la liberté chez lui, loin d'amener des résultats favorables, pourrait au contraire produire la perturbation et le désordre. Au fond des cœurs, il restait bien, cependant, un scrupule vivace qu'on cherchait autant que possible à étouffer, mais,

en réalité, l'Union aurait encore longtemps ratifié l'esclavage, si des intérêts matériels, lésés par son fait, n'eussent démontré la nécessité de réagir contre lui. Tant il est vrai que les questions d'un ordre positif et terre-à-terre ont une éloquence autrement persuasive que les plus belles théories philanthropiques.

Les accidents qui se sont produits dans l'Union, loin de découler, comme on voudrait le prétendre, du principe démocratique, proviennent, bien au contraire, des atteintes qui lui sont portées. L'individualisme, le particularisme, signalés aussi comme une influence funeste, ressortent, comme nous l'avons fait remarquer, de cette population bigarrée.

Les Etats-Unis sont composés de toutes les races, de tous les peuples qui ne cessent de déverser leur trop plein chez eux. Cette immixtion constante et continue d'éléments hétérogènes a mis obstacle à la formation d'un type, d'un caractère particulier et national.

Les sentiments s'en sont ressentis, ils n'ont pu se fusionner et créer l'unité nationale, c'est-à-dire l'amour de la Patrie, et par suite le lien sympathique qui unit les compatriotes entre eux. Car l'amour de la Patrie, qui est encore plus un instinct qu'un sentiment, n'est autre chose que cette solidarité de notre tempérament avec le climat et la situation topographique du pays d'où notre famille est originaire. Cet instinct est dans notre sang, dans notre chair, aussi bien que dans notre cœur et dans notre esprit. Il y a vraiment adhérence entre nous et les objets inanimés qui nous entourent. Cette disposition héréditaire, natale, ne peut s'obtenir artificiellement ; la naturalisation est incapable d'y suppléer. Aussi la proclamation de l'indépendance, qui, pour les colons, a métamorphosé la terre de hasard et d'exil en véritable patrie, est de trop fraîche date pour que chaque habitant se sente

aborigène des pieds à la tête. Donc ce qualificatif d'américain désigne bien moins une race, une nation particulière, qu'une collectivité d'individus qui se sont rangés sous la bannière d'une même constitution libre. Pour eux la Patrie, ce n'est ni le sol, ni le ciel, ni la végétation du nouveau monde, c'est un ensemble de lois, d'institutions, qui, au besoin, l'Amérique leur manquant, seraient parfaitement transportables et applicables ailleurs.

C'est donc une grande sottise que de prétendre que la République ne se maintient aux Etats-Unis que parce qu'elle y a rencontré un peuple *ad hoc* doué des qualités nécessaires à ce genre de gouvernement, lorsqu'il est avéré que toutes les latitudes ont fourni leur contingent à la population de l'autre hémisphère, que Français, Anglais, Allemands, Irlandais s'y sont implantés, imbus des préjugés et des habitudes monarchiques, et que la nécessité de s'organiser, de se conduire eux-mêmes, les mit dans le cas d'apprécier ce que peut la volonté. Les colonies britanniques étaient venues sans dessein de se révolter, restant fort attachées à la couronne d'Angleterre. Mais le jour où leur gouvernement fut injuste et inique à leur égard, elles rompirent ouvertement avec lui, ayant appris, par expérience, combien il est facile de se passer d'un roi.

A n'en pas douter, la République a pu s'établir en Amérique bien plus facilement qu'elle ne l'eût fait en Europe. Dix huit cents lieues de mer mettaient des barrières aux machinations des rois qui, certes, ne la virent pas prospérer et fleurir sans ombrage ; mais elle était placée si loin qu'ils finirent par s'en consoler, s'imaginant que ce qui se passait à si grande distance ne pouvait être contagieux où ils sont.

Cependant, les agissements du nouveau monde ne devaient pas rester indifférents à l'ancien. La France

qui, la première, a fourni des champions à la guerre de l'Indépendance, a manifesté un goût républicain assez vif pour donner à penser qu'elle le cultiverait un jour pour son propre compte. Le fait est que, depuis 89, les temporisations de la monarchie mixte n'ont jamais pu l'accommoder. Obsédée sans relâche par l'idée de la République, elle y est revenue à chaque révolution par instinct, avant même que les conditions générales fussent de nature à la recevoir.

Deux essais infructueux ont servi de prétexte aux monarchistes pour déclarer que la République, ayant échoué deux fois, échouerait nécessairement une troisième. L'argument n'est pas irrésistible, car la conclusion n'est pas implicitement contenue dans les prémisses. Deux expériences peuvent manquer et la troisième réussir. Ce triple retour à une forme politique déterminée indique une persistance obstinée de la part de la nation et elle se confirme et s'accroît par l'expulsion successive des divers régimes monarchiques que leurs partisans ont tenté, en vain, de rétablir. Ni fusils, ni canons, ni pontons, ni Cayenne n'ont pu résister à cette force invincible qui, depuis près de cent ans, rase impitoyablement tous les trônes qui essaient de s'élever.

Ce fait prouve que les monarchies ne sont ni en nombre, ni en force, et que, s'ils peuvent par ruse et par escamotage avoir quelques reprises, ils sont maintenant impuissants à en maintenir la durée.

Ce qu'il y a de notablement curieux dans notre situation, c'est que les oppositions formulées contre la République naissent beaucoup moins de la haine du principe sur lequel elle repose que sur la crainte de ne pouvoir l'appliquer.

Je ne sais qui le premier a eu le malheur de dire ou d'écrire : « La République n'est pas possible en

France. » Cette ineptie, à peine échappée, a été aussitôt répercutée par tous les échos et elle a pris force de loi.

Mais alors, si la République est impossible, qu'est-ce donc qui est possible en France ? On chasse les rois ou bien ils tombent d'eux-mêmes. Vers quel gouvernement se tourner désormais ? Je ne vois absolument que la République. D'où vient cette obstination à n'y vouloir pas recourir ? Comment peut-on se buter au point de revenir à la royauté ? Comment des chemins qui ont abouti à des catastrophes se métamorphoseraient-ils en voies de salut ?

Ah ! geignent les peureux et les trembleurs, nous nous soucions des principes et des dynasties comme d'une muscade, mais nous voulons la tranquillité. Nous nous arrangerions parfaitement de la République si elle était capable de nous la donner. — Fort bien ; mais la royauté ne vous gratifie depuis cent ans que d'émeutes, de révolutions et d'invasions. Sont-ce là de beaux titres à votre attachement pour elle ? La tranquillité est une condition précieuse, mais elle ne tombe pas du ciel ; elle est la résultante d'un ensemble satisfaisant de lois et d'institutions, d'une distribution rationnelle des choses ; en un mot, il faut l'organiser, organisez-la.

Ah ! répondent les trembleurs, nous ne voulons point prendre de responsabilité. La vie est courte, nous ne sommes plus jeunes ; qu'une monarchie quelconque, par un compromis bâtard, nous procure seulement quinze ou vingt ans à peu près paisibles et nous nous tiendrons pour satisfaits ; car nous aurons le temps de vivre nos dernières années dans la plus parfaite quiétude, tout entiers à nos intérêts et à nos plaisirs, — *après nous la fin du monde*, nos enfants se dépêtreront comme ils pourront.

Quinze ou vingt ans de tranquillité, à coup sûr, vous n'y pensez pas ! Les conditions de désarroi se sont de plus en plus augmentées.

Quels procédés nouveaux nous apportera la monarchie ? Hélas ! ceux de la veille, ceux qui, après expérience faite, ont été ignominieusement relégués dans les bas fonds où gisent toutes les erreurs.

La royauté ! mais qu'a-t-elle donc à nous apprendre ?

Elle nous a livré tous ses secrets. Nous avons usé de tous ses moyens, nous avons battu tous ses sentiers, absolus, constitutionnels, parlementaires, représentatifs. Et dans aucun d'eux, nous n'avons trouvé cette tranquillité dont le besoin est si impérieux et après laquelle tant de gens soupirent.

On fait valoir que c'est la royauté qui a fait la grandeur de la France. Et quelle preuve peut-on fournir ? De ce que la France a eu certaines périodes de prospérité pendant que la royauté était en vigueur, doit-on en déduire que cette prospérité tient à la forme monarchique ? N'est-ce pas plutôt le peuple, la société, la race qui en est la cause et l'auteur ? Il est singulier qu'on mette sur le compte d'un régime politique et d'un seul individu, les mérites des faits et gestes d'une nation tout entière, surtout quand ce régime est la monarchie, le moins favorable au développement de tous. Est-ce Louis XIV qui a créé Molière, Corneille, Racine, Descartes et madame de Sévigné ? Les victoires des princes ne sont-elles pas dues à la valeur de soldats et à la capacité des généraux qui conduisent les guerres pour eux ? Le principe monarchique a-t-il la faculté d'engendrer de grands caractères et génies ? Il me semble qu'à ce point de vue les républiques anciennes et les modernes ne laissent rien à désirer. Et pour ne point remonter aux Cincinnatus et aux Aris-

tide, les madame Roland, les Hoche, les Marceau, les Masséna sont d'assez glorieux exemples de ce que peuvent les républiques. Et si nous nous tournons vers le nouveau monde, les grandes figures des Washington, des Hamilton, des Franklin semblent dépasser, par la présence de trois qualités rarement réunies dans un même type, génie, héroïsme, simplicité, tout ce qui avait jusqu'alors mérité l'admiration.

La monarchie a fait la France grande ! Et combien de fois n'a-t-elle pas failli la perdre ? Si l'on mettait en parallèle tous les risques qu'elle lui a fait courir et les bienfaits qu'elle lui a valus, on verrait que c'est aux patients et persévérants efforts du tiers-état que notre patrie doit sa prospérité et sa grandeur. Où en était-elle donc cette grandeur sous Jean II, sous Charles VI, voire même sous François I^{er}, — ce roi si bien surfait, — sous la fin du règne de Louis XIV et sous Louis XV ? Et en ce moment, qui donc nous a précipités si bas ?

On nous insinue sournoisement qu'on accepterait volontiers la République, mais qu'il faudrait au moins savoir laquelle : serait-ce la conservatrice, la radicale ou la démocratique ?

Nous répondons à cela que nous voulons la République sans épithète. Ces qualifications spéciales ne désignent que des nuances qui naturellement viendront se fondre dans l'ensemble républicain où les caractères principaux doivent l'emporter sur les caractères secondaires. La République conservatrice n'a été inventée que pour faire opposition à la République socialiste, dont le seul nom fait frissonner les peureux persuadés qu'en République on va les déposséder de leurs biens. Il est bien entendu que la République conservatrice ne *conservera* pas le mécanisme des monarchies ; car, si la République devait rouler sur les mêmes gonds que

la royauté, il serait parfaitement inutile de la renverser pour la faire revivre sous une autre forme. Quant à la République radicale, elle m'inquiète fort peu. Le radicalisme n'est ni plus ni moins qu'une protestation. C'est une mesure extrême opposée à une mesure extrême, une exagération mise aux prises avec une autre exagération ; radicalisme, cléricisme, sont deux pôles, enfin l'excès en sens inverse. Les républicains dits modérés ont eu le tort de prendre l'alarme, et cette panique a failli coûter cher à la cause.

Pour les radicaux, la royauté s'étant toujours appuyée sur le sacerdoce, et le sacerdoce ne trouvant sa raison d'être que dans l'existence de Dieu, ils ont décidé de rayer Dieu du programme pour se débarrasser du même coup de l'autel et du trône. L'expédient est sans doute brutal. Mais si demain la République et, en plus, la séparation de l'Eglise et de l'Etat étaient décrétées, nul doute que le radicalisme ne se réduisit des trois quarts. La conception de Dieu ne le gênant plus dans la personne du prêtre et du roi, il cesserait de s'acharner contre une croyance dont l'inspiration facilite le développement moral.

L'erreur des radicaux est de croire que *Dieu et roi* sont deux termes qui procèdent l'un de l'autre. De ce que nous reconnaissons une intelligence suprême, auteur et directrice de l'univers, il ne s'ensuit pas qu'une créature humaine soit autorisée à jouer un pareil rôle ici-bas. Puis, il faut bien se mettre dans l'esprit que le principe républicain ne repose pas sur telle ou telle croyance ; il émane du sentiment profond de la liberté humaine et du droit humain ; il ne se nourrit pas d'exclusivisme. Basé sur tous, il ne saurait être l'expression d'une fraction, d'un groupe, il est l'humanité elle-même. Il ne cherche point une unité chimérique ; il est avant tout favorable à l'ex-

pansion individuelle, et ne pose comme limite à la liberté de chacun que la liberté d'autrui. Il laisse donc s'ébattre au grand jour toutes les manières de voir et de sentir, et il ne se montre contraire aux manifestations que lorsqu'elles compromettent par des actes la sécurité générale. Il est donc aussi anti-républicain que possible de prétendre qu'on ne peut être républicain si l'on croit à Dieu, et, d'autre part, de soutenir qu'on ne peut point l'être si l'on n'y croit pas.

Aux Etats-Unis, une des conditions de prospérité consiste justement dans le libre exercice de toutes les croyances. Aucune d'elles n'a la suprématie sur les autres ; toutes ont un titre égal au respect ; toutes ont leurs temples, leurs enseignements publics, leurs assemblées, leurs écoles. Et, comme le catholicisme ne s'y est pas implanté le premier, il a dû se contenter de la place qu'on a bien voulu lui faire. Si, plus tard, son humeur envahissante venait à prendre le dessus, vu l'extension du parti irlandais, la République, dès ce moment, serait véritablement compromise.

Il nous reste à nous occuper de la République démocratique. Cette dernière a de beaucoup précédé la République radicale. Loin de s'étayer sur la négation religieuse, elle déclare que *la voix du peuple est la voix de Dieu*. Voici donc les consciences rassurées. Mais cependant qu'on ne se hâte point de se réjouir, la frayeur rentre par une autre porte. On raisonne ainsi : la démocratie n'est que le gouvernement de la majorité. Or, la majorité représente la quantité et non point la qualité ; lui accorder alors la suprématie, c'est remettre la direction des affaires aux mains des moins capables ; car les esprits d'élite, les intelligences distinguées ne forment, dans tous les pays du monde, qu'une faible minorité.

Au premier abord cet argument paraît invincible ; en y réfléchissant, on le reconnaît spécieux.

En gouvernement, le bon sens est plus nécessaire que le génie. Les masses ont le bon sens pour elles. Quand je dis masses, je n'entends pas la foule, c'est-à-dire une agglomération d'individus immédiatement groupés sur la place publique sous l'inspiration d'une passion qu'elle veut assouvir à cor et à cri, je parle des masses prises dans le sang-froid de la vie ordinaire, et je prétends qu'elles sont aptes, aidées des premiers éléments de l'instruction, à choisir fructueusement leurs représentants.

Les minorités composées d'intelligences d'élite ont des tendances à se laisser aller à l'esprit de système. Habitues à étudier toutes les questions, à prononcer sur chacune d'elles, enorgueillies de leur esprit, de leur savoir, elles sont disposées à ne s'en rapporter qu'à elles-mêmes et à ne consulter personne. Elles adoptent particulièrement certaines façons de voir les choses au point de s'aveugler complètement malgré leurs lumières. C'est alors que l'intervention des majorités devient salutaire. N'ayant rien formulé de définitif, primesautières avant tout, n'ayant pas, qu'on me permette l'expression, défloré leurs jugements par l'étude des opinions diverses, tout d'une pièce dans leurs impressions et leurs appréciations, elles sentent instinctivement et spontanément tout ce qu'un argument a de faux, sans pour cela être capables d'en dire le pourquoi. Nonobstant, elles remettent les pouvoirs dans la voie simple.

Cet attribut des majorités est si bien reconnu que les plus grands génies ne se trouvent point satisfaits tant que leurs talents et leurs travaux n'ont point été consacrés par l'adhésion et la faveur populaires. C'est donc au milieu de ce flot vivifiant que les supériorités

ne doivent point dédaigner de se retremper. La forme républicaine est essentiellement démocratique, sans quoi la République n'est pas.

Ceci convenu, nous ne pouvons nous dissimuler que, si nous entreprenons de nous relever par la République, seul gouvernement possible, une lourde tâche nous incombe : nous avons beaucoup à étudier, beaucoup à apprendre, beaucoup à faire.

Si la France n'a pas mérité toute la réprobation dont on l'accable, elle n'est pas non plus exempte de torts, et les conséquences de ses torts, centuplées par les ébranlements dont elle a été victime, pourraient, s'ils se prolongeaient, l'entraîner vers une ruine prochaine. Vouloir la liberté n'est pas toujours synonyme de savoir en user. Il est donc nécessaire d'apprendre à diriger sa barque.

Nous devons d'abord imiter, sur bien des points, les nations qui, fortement éprouvées, se sont redressées et raffermies. Il ne s'agit plus de nous laisser aller à cette vie facile à laquelle on n'est que trop disposé à s'abandonner, quand une nation est en pleine prospérité, quand on s'imagine que le mécanisme social est si habilement organisé, et le mouvement général si bien engagé qu'il ne reste plus rien à faire, sinon de respirer, de vivre et de songer à ses affaires.

Inspirons-nous de la conduite des républiques florissantes ; examinons leurs constitutions, leurs lois et quels en sont les côtés avantageux ou préjudiciables (1).

(1) Un esprit des plus distingués, madame Jenny d'Héricourt, a bien voulu me donner un résumé de trois chapitres d'un travail très important qu'elle vient de terminer sur l'Amérique actuelle et qu'elle va livrer prochainement à la publicité. L'auteur, de retour des Etats-Unis, après un séjour de dix années, est à même de nous renseigner sur la forme républicaine et de nous indiquer ce que nous aurions à emprunter pour notre compte aux institutions de l'Union. Persuadée que cette lecture sera profitable au public, j'ai placé ce résumé en appendice à la fin de mon ouvrage, laissant à l'auteur la responsabilité de ses dires.

Mus par cette pensée de la solidarité universelle, cessons de séparer nos intérêts personnels des intérêts d'autrui.

L'urgence des réformes immédiates s'impose par la situation elle-même. Notre France est moralement et matériellement atteinte. Deux riches provinces de moins et une abondante saignée de dix milliards, tant en frais de guerre qu'en paiements de rançon, nous ont singulièrement affaiblis. Une gêne cruelle pèse sur le marché, les positions précaires se multiplient. D'un côté, la réalisation de certaines réformes exige des fonds; de l'autre, il y a nécessité d'économies. Heureusement que pour effectuer les nouveaux projets, il s'agit moins de grossir le budget que de le mieux répartir. En somme, afin de ne point perdre patience et de ne point demander l'impossible, il nous faut comprendre que la France est trop profondément endommagée pour réparer ses pertes incontinent.

Quelque habileté et quelque activité qu'on emploie, nous ne pouvons annuler, d'un jour à l'autre, les conséquences d'un fait aussi désastreux que celui de notre campagne allemande. Il n'y a point de génie ni de capacité qui puissent spontanément, par une gestion exceptionnelle, combler cet immense déficit. Nous n'avons pas de sauveur à attendre, c'est à nous à nous sauver par de bonnes institutions et des lois sages susceptibles de correspondre aux exigences du présent et d'y satisfaire. Les gens qui sont assez sots pour s'imaginer qu'un roi peut opérer ce miracle, devraient bien nous dire si ce roi nous rapportera en don de *joyeux avènement* l'Alsace et la Lorraine, s'il se chargera de payer, sur sa cassette particulière, les intérêts des nombreux emprunts auxquels il nous a fallu recourir et s'il sortira de sa cervelle la solution des problèmes sociaux.

Les monarchistes se croyaient bien forts quand ils disaient que la République éveillait des craintes à l'étranger et rompait toutes nos alliances, tandis que le rétablissement de la monarchie les reconstituait. La réalité nous prouve le contraire. Il s'est trouvé une conjoncture assez extraordinaire pour démonter tous ces fameux raisonnements. Qui eût dit, il y a seulement vingt ans, que la perspective d'une restauration légitimiste en France rencontrerait les adversaires les plus redoutables dans les souverains étrangers ? Ne se fût-on pas plutôt imaginé que tous ces princes, intéressés à empêcher l'installation d'une République et à soutenir les droits du trône, eussent été les alliés naturels des restaurateurs de la monarchie ? Point : c'est l'inverse qui se produit. Pourquoi ? c'est qu'aujourd'hui, en France, la royauté représente la prépondérance de la catholicité et que cette prépondérance dérange la politique de la diplomatie étrangère. Guillaume et Victor-Emmanuel ne sauraient s'en accommoder. Evidemment aucune tête couronnée n'a avantage à ce qu'une République se fonde ; mais dans l'occurrence présente, les intérêts les plus directs l'emportent sur tous les autres. Et pour la Prusse et l'Italie, il est certain que l'influence ultramontaine est le plus grand danger à conjurer. Ainsi les diverses considérations gouvernementales se sont trouvées enchevêtrées de telle sorte que, s'accordant sur quelques questions de fond, elles deviennent antagoniques sur tout le reste.

Et ajoutez à cela que, pour compliquer la situation, la monarchie française est désormais rivée à la cause catholique : c'est d'elle qu'elle procède et qu'elle emprunte sa raison d'être ; le clergé est sa véritable armée. C'est lui qui en ce moment opère, il donne le mot d'ordre à ses nombreux bataillons. A la seule ap-

parence du retour des Bourbons, ses représentants ont relevé la tête et ont donné le signal des manifestations publiques et des oppressions. Et ces agissements, antipathiques à tous, ont été le motif de l'extension immédiate du camp républicain ; de parti qu'il était, il est devenu majorité.

Malgré les assurances hypocrites de pacification, nul ne se fait illusion, au dedans comme au dehors. Une souveraineté catholique, émanée du droit divin, doit restituer la grandeur à celui de qui elle la tient. Donc, la politique étrangère sait si bien que dès qu'un Bourbon gouvernera la France il déclarera la guerre, qu'elle se coalise et s'apprête au moindre signe à nous écraser définitivement. Cet avenir de coalition, de guerre et d'invasion n'est pas fait pour nous réjouir et nous rassurer.

L'illogisme des monarchistes est poussé à sa dernière limite ; car enfin nous en sommes arrivés, et ils sont bien obligés d'en convenir, bon gré mal gré, sauf un petit groupe de *barons ankylosés*, à penser que l'idéal de la royauté git dans la réduction progressive du pouvoir royal et dans l'extension de plus en plus marquée des assemblées électives, ce qui équivaut à prétendre qu'une monarchie est d'autant plus recommandable qu'elle ressemble le plus à une république. Alors cet aveu étant fait, à quel propos ne pas s'adresser à la République elle-même ? D'où vient cette incon séquence. quel est le motif de cette restriction, de cette réticence ?

Est-ce parce que le roi est inamovible et que le président n'a qu'une durée passagère ? En conclut-on que c'est un avantage pour la nation d'avoir pour chef un individu dont le pouvoir s'éternise ? Sur quoi fonde-t-on un tel jugement ? Un long exercice du pouvoir perfectionne-t-il ceux qui en sont investis ? Que d'exem-

bles prouvent le contraire ! On s'use vite au sommet des affaires publiques, de plus on s'y grise et l'on s'y corrompt. Tout marche toujours mieux au commencement d'un règne ; les difficultés se produisent dans son parcours et elles ne font qu'augmenter vers la fin. D'ailleurs, l'individu n'a qu'une somme d'activité pratique et il y a tout bénéfice à lui faire quitter son poste avant qu'il ait eu le temps de baisser.

On dit qu'une période de quatre ans d'autorité ne saurait suffire pour dérouler un plan politique et le mettre à exécution ; mais on oublie qu'en République le gouvernement appartient surtout aux assemblées qui, elles-mêmes, se conforment à la Constitution, qu'aucun changement de président ne peut modifier.

Ainsi donc toute la différence qui se tient entre une monarchie constitutionnelle, telle qu'on la désire, et la République, consiste dans l'inamovibilité d'un chef et la transmission de son pouvoir à ses descendants. En République, le chef est électif et temporaire. Rien n'est exagéré dans cette assertion, puisque sous les royautés constitutionnelles, la nation a tendance à s'acheminer de libertés en libertés vers l'état républicain.

Mais un vieux proverbe dit qu'il n'est de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Et, en ce moment, la France entière, gouvernée par une faible minorité, a affaire à ces infirmes volontaires. A coup sûr, s'ils avaient la loyauté d'observer, ils verraient, tout comme nous, que notre patrie a plus besoin d'un système nouveau que d'un rétablissement de l'ordre ancien. puisque c'est précisément celui-ci dont elle a eu à souffrir.

Quant à l'état économique dont nous faisons mention il n'y a qu'un instant, il ne peut se reconforter et s'améliorer qu'avec la confiance publique, et cette con-

flance ne pourra ranimer les cœurs que le jour où la nation verra l'assemblée, qui la représente, organiser des lois et des institutions en rapport avec les besoins actuels, et, partant de là, conformes à une république démocratique. Alors elle reprendra patience en même temps que courage.

Aujourd'hui 20 octobre 1873, je termine ce travail sans connaître quel sera le dénouement de la crise que nous traversons, crise qui, par les circonstances dans lesquelles elle se passe, est sans précédent dans l'histoire. La majorité républicaine qui a peine à se constituer à la Chambre, existe formidable dans le pays ; et si, par des intrigues, des embûches et des manœuvres déloyales, une solution contraire au vœu général était amenée, la guerre civile avec toutes ses horreurs ne tarderait pas à éclater.

Les temps sont mûrs pour la République ; en dehors d'elle, tout sera révolte et désastres.

Fasse le ciel que le bon sens public nous épargne de nouvelles épreuves !

Des Mathurins, 20 octobre 1873.

NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS

Voici ce que M. Georges Guérout nous apprend dans son livre sur les théories de l'Internationale :

L'Association internationale, dont l'origine remonte à 1862, compte aujourd'hui, en Europe et en Amérique, des millions d'adhérents. Son but est double : il s'agit à la fois de renverser la société actuelle et d'en constituer une nouvelle, où « le travailleur » c'est-à-dire l'ouvrier, qui n'est rien, serait tout, suivant les théoriciens de la nouvelle école.

Comme danger pour l'ordre actuel, comme tentative de réorganisation sociale, elle mérite également l'attention. Nous allons essayer d'analyser ici sa constitution, ses principes, son but, et de voir si elle renferme ou non les germes de progrès futurs.

Dans le présent chapitre, nous nous bornerons à en expliquer sommairement le mécanisme et à donner une idée de son importance numérique et de sa répartition territoriale.

Les ouvriers de chaque profession, réunis en *groupes corporatifs*, forment des *sections*. La section correspond à la commune territoriale. Là, sont traitées toutes les affaires qui intéressent tous les travailleurs, sans distinction de profession. A la tête de la section est un *Comité administratif*, ou plutôt *exécutif*, chargé d'exécuter les mesures décrétées par la section. « Au lieu de commander, comme les administrations actuelles, il obéit. » Les sections associées par communes, par bassins, par pays, forment des fédérations, à la tête ou plutôt aux ordres desquelles se trouve un *Conseil fédéral*. Enfin, les différentes contrées sont reliées entre

elles par un Conseil général siégeant aujourd'hui à Londres.

Ainsi, groupes corporatifs, sections, fédérations, conseil général, tels sont les anneaux de la chaîne. Les questions ne concernant qu'un corps de métier sont traitées dans le groupe corporatif; celles qui intéressent toute une localité, dans la section; celles qui embrassent les intérêts de toute une région, dans les assemblées de la fédération; de tout un pays, dans les congrès fédératifs. Enfin les affaires internationales sont traitées par le Conseil central de Londres et dans les Congrès internationaux.

Cela posé pour l'intelligence de ce qui va suivre, la France était, en 1870, partagée en quatre fédérations, les fédérations parisienne, marseillaise, rouennaise et lyonnaise. Elles ne sont ou plutôt elles n'étaient pas encore, l'année dernière, reliées par un centre commun.

La fédération parisienne comprend presque toutes les anciennes associations ouvrières et les corps de métiers. Elle se subdivise en trois groupes principaux: la Chambre fédérale des associations ouvrières, la Caisse fédérative du *son* et la fédération.

Le 20 mai 1874, une séance extraordinaire de l'association fut tenue à Paris; d'après le dernier numéro du *Journal officiel de la Commune*, la réunion comprenait vingt-huit sections. Plusieurs sections existent aussi dans la banlieue, notamment à Vaugirard, à Meudon, à Clichy, à Puteaux, à Gentilly, etc. Avant la guerre, il s'était formé aussi une section allemande qui a envoyé un de ses membres, Léo Frankel, à la Commune de Paris. Par ce qui précède, on peut aisément se faire une idée de l'importance numérique de la fédération parisienne. Si l'on se rapporte aux dernières élections du 8 février, on peut évaluer à peu près à 90,000, chiffre des voix de M. Tolain, le nombre total de ses membres.

La fédération lyonnaise comprenait, en 1870, plus de trente corps de métiers. Nous n'avons aucune donnée précise sur le nombre réel de ses adhérents, que nous croyons pourtant très-considérable. Au mois d'avril 1870, la fédération marseillaise comprenait vingt-cinq corps de métiers. La fédération rouennaise est également très-importante. Des sections existent à Saint-Etienne, à Neuville-sur-Saône, à Vienne, à Lille, à Aix, où il y a un Conseil fédéral; à Brest, Mulhouse, Besançon, Elbeuf, Limoges, Roubaix, Cambrai, Le Mans, Reims, Gonfaron, Cosne, Tourcoing. Le

Creuzot, Fourchambault, Saint-Quentin, Caen, Condé-sur-Noireau, etc.

En Belgique, on compte la fédération liégeoise (40 sections), la fédération des sections du centre, dont le siège est à Louvière (9 sections), les quatre fédérations du Nord, du Centre, de l'Ouest et de l'Est du bassin de Charleroi, comprenant ensemble 30 sections, la fédération du Borinage (plus de 30,000 adhérents), la fédération des vallées de la Vesdre (40 sections), la fédération bruxelloise, la plus importante de toutes. Presque toutes ces fédérations ont un journal spécial pour organe.

La Suisse est un des pays où l'*Internationale* a pris le plus de développement.

Elle renferme des sections russes, allemandes, américaines.

En Italie, la section de Naples compte plus de 3,000 adhérents. Les associations de Florence se sont affiliées.

En Autriche, où l'*Association internationale* n'est point tolérée, elle comptait, en 1869, 43,350 adhérents dont 10,006 à Vienne.

L'*Association* fait de grands progrès en Hollande depuis deux ans.

En Allemagne, on évaluait à plus d'un million le nombre d'adhérents. C'est en Allemagne, et notamment en Saxe, à Leipzig, que le mouvement est, de beaucoup, le plus prononcé, le plus actif. L'Espagne a vu naître, depuis 1868, 185 sections comprenant plus de 23,000 membres.

Il y a des centres fédéraux à Barcelone, à Madrid, à Cadix, aux îles Baléares, etc. En Russie, l'accroissement rapide de l'*Internationale* a déterminé le Conseil général de Londres à nommer un secrétaire général pour ce pays, le fameux Karl Marx, ancien secrétaire, dit-on, de M. de Bismarck.

Aux Etats-Unis, en 1869, on pouvait évaluer à plus de huit cent mille le nombre des adhérents de la fédération la *National Labour Union*. Au congrès de Philadelphie étaient représentées plus de mille sociétés ouvrières. Il s'y trouvait une délégation de femmes, une autre de nègres. Il existe des sections à New-York, à San Francisco. Les ouvriers allemands des Etats-Unis sont affiliés à l'*Internationale* (séance du 5 décembre 1869).

En Angleterre, en 1869, une évaluation officielle porte à 95,000 le nombre des affiliés, répartis en 230 sections et possédant un capital de 1,700 livres sterling (42,500 fr.)

En Suède, en Pologne, en Danemark, des groupes sont en voie de formation.

Mieux que cela, en *Chine et dans l'Inde* une vaste association, s'instituant la *Société fraternelle du Ciel et de la Terre*, a publié un manifeste qui, suivant les organes européens, pourrait être signé des deux mains par tous les membres de l'*Internationale*.

« La *Société fraternelle du Ciel et de la Terre* déclare hautement qu'elle se croit appelée par l'Être suprême à faire disparaître le déplorable contraste qui existe entre la richesse et la pauvreté...

« D'où vient la richesse des puissants? Uniquement du travail et des sueurs de la multitude.

» Le soleil et ses doux rayons, le monde et ses joies, tout cela est un bien commun qu'il faut enlever à la jouissance de quelques uns pour que tous les déshérités aient leur part. »

A part l'idée d'une mission confiée par l'Être suprême, c'est là, en effet, comme nous le démontrerons ultérieurement, le programme de l'Association internationale.

Comme nous l'avons dit, comme nous le dirons et le redirons sans cesse, c'est une tentative pour substituer à la société actuelle, fondée sur la propriété individuelle, sur l'hérédité, sur le travail libre, sur le salariat, un ordre nouveau fondé sur la propriété collective des terres et des capitaux, sur l'abolition de l'intérêt, l'équivalence des fonctions, l'égalité des rémunérations.

Ajoutons, ici, qu'en Europe et en Amérique (en Chine, nous ne savons pas), la constitution de l'*Internationale* date de quatre ou cinq ans, huit ans tout au plus. C'est dans ce court espace de temps que, née de rien, elle a su grouper partout autour d'elle des adhérents qui se comptent aujourd'hui par millions.

Entendez-vous, bons bourgeois, qui, pendant ce temps-là, vous amusez à collectionner des potiches, à restaurer des dynasties? Si vous ne faites pas la plus grande attention, si vous n'étudiez pas ce mouvement formidable pour en découvrir le fort et le faible, pour faire la part entre l'erreur des théories et la réalité des souffrances, si vous ne vous consacrez pas corps et âme à l'éducation populaire, à l'amélioration MORALE, intellectuelle et physique de tout ce monde, mais vous êtes perdus, mais vous n'en avez pas pour dix ans!

Et comme la théorie fondamentale adoptée par l'Internationale est fausse, ainsi que nous essayerons de le démontrer, comme cette association est aussi impuissante à fonder que décidée à détruire, avant dix ans, si la bourgeoisie ne fait pas, dans toutes les directions et dans tous les pays, les plus énergiques, les plus intelligents, les plus persévérants efforts, la société moderne, la société civilisée croulera sous le poids de la plus formidable invasion de barbares dont l'histoire ait jamais gardé le souvenir.

APPENDICE

COMPARAISON ENTRE LES INSTITUTIONS AMÉRICAINES ET LES FUTURES INSTITUTIONS FRANÇAISES

Une Constitution démocratique n'a de chances de durée que si la liberté et la démocratie sont dans les idées, les mœurs, et forment les larges assises des institutions secondaires.

En Amérique, le peuple se gouverne dans la commune, l'État et la Confédération. Il s'administre par ses élus ; il se juge en qualité de juré : il fait ses lois par délégation ; rien n'est changé sans son aveu.

En France la loi vient d'en haut ; le peuple est gouverné, formé à l'obéissance passive, à la confiance illimitée ; on ne lui demande point son avis ; on le désintéresse le plus qu'on peut de ses propres affaires ; de sorte que le suffrage, dit universel, n'est qu'un moyen mis au service des ambitions individuelles, une méthode pour se donner des maîtres.

En Amérique, on respecte les droits de chacun ; l'on n'a pas peur des idées ; on les laisse se produire sans autre contrôle que celui de l'opinion publique ; les gouvernants respectent cette opinion et s'y conforment.

En France, aucun parti ne comprend les droits de la personne humaine ; tous sont intolérants, dédaignent l'opinion et veulent gouverner selon leurs propres préjugés. On a peur des idées ; on les comprime jusqu'à ce que l'explosion arrive. Quelques cuistres, profondément égoïstes, s'attribuent le droit de mesurer la nourriture intellectuelle de la nation, et de la tenir sans cesse au régime du biberon, du bourrelet et des lisières.

En Amérique, tout le monde a le sens politique : c'est-à-dire de ce qui est possible et expédient dans les circonstances données.

En France, on prend ses désirs, ses intérêts, ses espérances pour des possibles faciles à réaliser ; on n'écoute que soi et ses coparti-

sans ; l'on ne songe jamais au milieu sur lequel on veut agir. C'est le pays par excellence de l'utopie et de la passion : les uns croient possible de faire reculer le pays de plusieurs siècles ; les autres, de lui faire franchir plusieurs siècles en avant d'un bond. Personne ne veut que la nation se gouverne, même ceux qui le professent à grand bruit ; mais tous prétendent à la gouverner à la guise de chacun de ces casse-cou.

Croyez-vous sincèrement que deux peuples, si complètement différents, puissent être soumis à une même Constitution ?

La comparaison peu consolante pour nous que je viens d'établir, prouve-t-elle cependant qu'à tout jamais le peuple français soit incapable de se donner et de conserver des institutions libres ? Non, car il est doué d'une élasticité merveilleuse, hait d'instinct l'oppression et le prouve par des insurrections périodiques. Que lui manque-t-il pour s'émanciper ? De bien comprendre que la nation est tout, et les gouvernants rien ; que ceux-ci sont faits pour le peuple, non le peuple pour personne que lui-même ; que celui qui fait les fonctionnaires et les paye est le maître et possède seul le droit d'exiger et de commander. Ceci bien entendu, toujours présent à l'esprit, il manquerait encore la volonté soutenue de le réaliser, légalement, s'il se peut, révolutionnairement, si, par leurs mauvaises habitudes, les classes privilégiées prétendent se mettre en travers : il n'y a de durable que l'ordre fondé sur la liberté et l'égalité : le simulacre d'ordre créé par la compression et la force n'est que la paix de la tombe, pendant laquelle la nation se décompose : notre triste histoire en est la preuve, toute personne réfléchie ne le sait que trop.

En sommes-nous arrivés à la triste période où la descente est inévitable, fatale ? où les caractères sont tellement abaissés, l'obéissance passive et les craintes puériles tellement passées dans nos mœurs, que nous ne puissions résister à ceux qui nous poussent à l'abîme ? Je ne veux pas le croire, mais il ne faut pas perdre de temps. Un peuple s'épuise dans les luttes et peut périr dans une dernière convulsion.

La nation veut-elle la République d'ordre et de paix, celle qui ne ferme la voie qu'aux exploités et aux tyrans ? Alors qu'elle fasse rentrer dans le silence ceux qui prétendent lui donner une forme de gouvernement dont elle ne veut point ; ainsi seulement elle prouvera qu'elle possède une volonté, est digne d'institutions li-

bres. Il y aura quelque fruit alors à consulter les établissements politiques de l'Amérique.

Supposons ce moment venu et voyons ce qui se fait là-bas.

En Amérique, on trouve trois degrés d'institutions pour développer le sens politique et pratique du peuple : la Commune, l'Etat et la Confédération.

Dans la Commune *autonome*, les citoyens se gouvernent administrativement par leurs élus, toujours nommés pour un temps assez court, constamment surveillés et critiqués par la presse locale et par les électeurs. La Commune n'a d'autres obligations envers l'Etat que celles de payer les impôts, d'établir des écoles gratuites et de laisser passer les routes sur son territoire ; pour tout le reste, elle est maîtresse chez elle ; nul n'a le droit de s'immiscer dans ses affaires.

Chacun des trente-sept Etats est *autonome* dans sa circonscription, avec les restrictions consenties dans le pacte fédéral. Chacun a sa constitution propre, sa milice propre, sa législature composée de deux Chambres, son administration, ses impôts, son Gouverneur.

Dans tous, le Sénat, les représentants, le pouvoir exécutif, sont le produit de l'élection populaire ; le Gouverneur peut être jugé et destitué par le Sénat qui nomme aux emplois sur la présentation du Gouverneur. Au-dessus des Etats, les reliant en un faisceau, est le gouvernement fédéral établi par la Constitution.

Cette Constitution comprend quatre chefs : les pouvoirs fédéraux et leurs attributions, les garanties données aux Etats et leurs obligations, les garanties données aux citoyens et la légalisation de l'esclavage. Celui-ci ayant été supprimé, la Constitution consacre cette suppression par des amendements.

En conséquence de la Constitution, trois pouvoirs sont établis : le législatif, pouvoir suprême, formé d'une Chambre des représentants, élue pour deux années, et d'un Sénat dont les membres sont nommés pour six ans, et qui est renouvelable par tiers tous les deux ans.

Les membres des deux Chambres sont indéfiniment rééligibles. Les Sénateurs fédéraux sont élus par les législatures des Etats, deux pour chaque Etat ; les représentants par le peuple, un par trente mille habitants.

Le pouvoir exécutif réside dans un Président élu pour quatre

années, par des électeurs spéciaux, choisis par le peuple : on compte les suffrages par Etat, non par voix : cette élection se fait en même temps que celle du vice-Président qui n'a d'autre fonction que d'être chef du Sénat et de prendre la place du Président en cas de mort, de folie ou de destitution.

Le pouvoir judiciaire, choisi par le Sénat sur la présentation du Président, réside dans une Cour suprême et les cours annexes qui parcourent le pays, jugeant les conflits où se trouvent compromises les lois fédérales.

Le pouvoir législatif est le représentant du Souverain : il fait toutes les lois, établit tous les impôts, établit et garantit la dette nationale, décrète la guerre. La Chambre des représentants peut mettre le Président en accusation devant le Sénat qui le juge et même le destitue. C'est le Sénat encore qui autorise la signature des traités ou les rejette et qui nomme à tous les emplois sur la présentation du Président.

Celui-ci est chef de l'armée et de la marine, fait exécuter les lois votées par le Congrès et respecter la Constitution. Il a le droit de grâce et de commutation des peines en ce qui concerne les offenses fédérales, et est investi du droit de *veto* suspensif relativement aux lois.

Les obligations qu'ont acceptées les Etats sont de ne point établir de douanes entre eux ; de ne voter aucune loi contre les diverses dispositions du pacte fédéral ; de ne point battre monnaie ; de n'accorder aucun titre de noblesse ; de traiter les sujets d'un autre Etat comme ceux qui sont nés sur leur sol ; de ne faire entre eux ni ligue, ni traité, tous les droits souverains étant réservés à la Confédération.

Les garanties données aux citoyens sont les suivantes : liberté de conscience absolue, l'Etat étant purement civil ; liberté de se réunir, de s'associer, de dire et d'écrire tout ce que l'on veut ; droit permanent de porter des armes ; droit d'*habeas corpus*, excepté en temps de troubles ; droit d'être jugé par jury, faculté de rester libre en attendant le jugement moyennant caution.

Tous les électeurs sont jurés, et nul, excepté dans le cas de trahison, ne peut être mis en accusation pour crime que d'après la décision d'un grand jury. Ce que nous appelons le parquet debout n'existe heureusement pas en Amérique. Ce sont des citoyens élus qui sont appelés à se prononcer sur la probabilité d'un crime

en qualité de Grands Jurés, et encore des citoyens, en qualité de Jurés, qui se prononcent à l'unanimité sur la culpabilité; notre déplorable système de présomptions, notre groupement de probabilités pour faire ressortir l'éloquence de quelque bourgeois, ne trouvent point place en Amérique: on juge sur les faits, et l'on se garde bien de soumettre les inculpés aux tortures morales qu'on leur fait subir chez nous: l'on comprend que nul n'est obligé de s'accuser lui-même.

D'après cette rapide analyse, il est facile de concevoir qu'un peuple formé par de telles institutions; qu'un peuple qui examine librement ceux qui l'administrent et le gouvernement, qui peut ne pas les laisser au pouvoir assez de temps pour qu'ils se séparent de la masse, et aient l'idée de faire des lois auxquelles ils ne seront pas soumis un jour en tant que citoyens; qu'un peuple qui se juge, qui est toujours armé, a de nombreuses écoles, fait la loi par l'opinion, peut tout dire, tout écrire, croire tout ce qui lui plaît; qu'un tel peuple, disons-nous, soit réfléchi, sérieux, entreprenant et libre.

Ceux qui prétendent que les Français ne pourraient se soumettre à semblable régime, parlent d'après leur opinion préconçue; car jamais l'expérience n'en a été faite, pas plus sous le gouvernement révolutionnaire que sous celui des rois. On a toujours supposé que nous sommes des bambins, bons à exercer la férule et la faconde d'une poignée d'ambitieux, qui, ignorants et poltrons en face de l'idée, ont prétendu que nous ne sommes pas propres à la liberté, parce qu'ils ne voulaient pas que nous fussions libres, et qui se sont efforcés de nous donner de la résignation et une nature d'esclave, afin de justifier leur odieuse usurpation. Levons-nous contre ces hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent, qui font de la France la gent taillable et corvéable à leur profit, nous conduisent aux abîmes, à de nouvelles invasions, à de terribles révolutions; prouvons-leur que nous pouvons nous gouverner en nous gouvernant.

Qu'y a-t-il à faire pour cela? Nous approprier ce qu'il y a de bon et de praticable dans les institutions américaines, éliminant ce qui ne nous conviendrait pas et ce qu'elles contiennent de dangereux.

La base de toute démocratie réelle est l'éducation laïque, qui peut seule développer des citoyens. La première chose que doit

exiger le peuple de ses mandataires, est une loi qui rend l'éducation gratuite, obligatoire, sérieuse, élimine des écoles et des conseils d'éducation tous les ministres des cultes et raye des programmes les questions religieuses, qui sont du ressort de la famille.

La seconde, tout aussi importante, doit instituer la Commune autonome ; c'est le groupe destiné à ébaucher l'éducation politique et administrative du peuple, à le sortir des préoccupations exclusives de l'intérêt personnel, à grandir ses vues. Quiconque ne veut pas que la Commune nomme ses magistrats et se gouverne, ne veut pas que le peuple soit libre. Sans doute, au début, il y aura des fautes de commises : il faut en prendre son parti : l'enfant qui apprend à marcher se laisse tomber : personne ne s'avise de s'en étonner, ni de prétendre qu'il ne marchera jamais bien.

Un second groupe politique et administratif existe en Amérique, tout formé par le résultat des circonstances : c'est l'Etat. Pour agrandir le sens politique du peuple et le rendre propre à bien comprendre les intérêts généraux, il faut qu'un groupe analogue existe en France : il est donné dans le département, tout autrement constitué qu'il ne l'est aujourd'hui. La France, vu sa situation géographique et son dangereux voisinage, ne peut ni ne doit songer à prendre une forme fédérative ; le département français ne peut donc avoir les mêmes prérogatives que l'Etat américain ; mais il faut pousser la décentralisation aussi loin que le permettent les besoins de l'unité française.

Chaque département devrait nommer son préfet et son conseil général pour un temps limité,

Les emplois départementaux devraient être donnés au concours,

Les juges départementaux être du cru,

La troupe de police départementale être sous l'autorité du conseil général,

L'armée nationale n'agir dans le département qu'appelée par les conseillers généraux.

Au conseil général devraient appartenir l'administration départementale, le vote des impôts du département, le prélèvement de l'impôt par commune.

L'Etat se réserverait trois prérogatives : de faire exécuter la loi commune, d'exiger la création d'écoles suffisantes, et d'ordonner

les travaux d'utilité collective. Aux conseils généraux il appartient de se prononcer sur la paix et la guerre par un vote des deux tiers d'entre eux, et de demander une révision de la Constitution.

Je sais que les habitudes d'obéissance, de dépendance et de centralisation française feront juger ces prétentions exorbitantes : la question n'est pas là : elle est de savoir si, oui ou non, l'on veut une constitution libre. Si oui, la décentralisation des Communes et des départements est une nécessité première, fondamentale, sans laquelle une telle Constitution ne serait qu'un édifice bâti sur le sable mouvant des révolutions et des coups d'état. Je n'ai nulle prétention à légiférer, du reste ; qu'on organise autrement et mieux, mais que l'on ne perde jamais de vue ces trois points : apprendre au peuple à gouverner ses propres affaires par ses élus, n'élire qu'à court terme, et paralyser autant qu'il est nécessaire l'appétit exubérant du pouvoir central pour la direction des idées et des intérêts.

La Constitution fédérale renferme des dispositions qui sont dangereuses, surtout en France, où des classes gouvernantes existent et se coalisent ; où le pouvoir militaire a du charme pour nos vieux et stupides instincts ; où beaucoup de gens ont des tendances monarchiques, malgré le mal que nous ont fait les rois. Eu égard à tous ces motifs et à d'autres sur lesquels je ne veux point insister, il faut conserver le congrès de deux Chambres ; mais il serait bon de supprimer la rééligibilité, ou tout au moins de ne la permettre qu'après l'intervalle d'une législature : il faut qu'un citoyen ne puisse espérer se soustraire, par la réélection, aux lois qu'il fait : c'est le seul moyen de l'empêcher d'en faire de mauvaises, et de créer, dans une certaine mesure, des classes gouvernantes. Ce que je viens de dire relativement à la réélection des sénateurs et représentants, je le répète en ce qui concerne le Président. J'ajoute de plus qu'il doit être absolument interdit de confier cette charge à un homme d'épée ; toujours le militaire doit être soumis au civil ; un partisan de l'autorité et de la discipline n'est point propre à gouverner sous un régime de liberté. Les Américains commencent à s'en apercevoir. Ainsi qu'aux États-Unis, le pouvoir suprême doit résider dans le Congrès seulement ; mais l'administration devrait se recruter par le concours. La pratique américaine prouve que la nomination aux emplois par

le Sénat sur la présentation du Président, non seulement produit une administration déplorable, mais constitue une armée d'intrigants au service des ambitions présidentielles et des intérêts inavouables des législateurs. Il ne faut laisser au Sénat que la nomination des agents à l'étranger. Il me paraît absurde de confier au premier magistrat civil le généralat de l'armée et de la marine. En Amérique, où l'armée permanente est insignifiante, cela n'a pas encore de danger.

En France, l'expérience nous a prouvé qu'il faut se défier du pouvoir armé : donc le Président français doit n'avoir que des fonctions civiles, la flotte et l'armée doivent rester sous les ordres du Congrès qui choisirait les généraux, amiraux, etc.

En Amérique, la législature de chaque Etat nomme deux sénateurs ; en France, le conseil général de chaque département pourrait être chargé de nommer un sénateur pour six ans et le Sénat être renouvelé par tiers tous les deux ans.

La France ne pourrait sans péril se soumettre à la crise d'une élection présidentielle, telle qu'elle existe aux Etats-Unis, où, pendant plusieurs mois, les passions sont chauffées à blanc : ce qui me semblerait meilleur pour nous, serait de confier aux représentants le choix de deux personnes pour la présidence, et au Sénat celui d'y nommer l'une d'elles, la vice-présidence revenant de droit à l'autre.

Toute élection aux Etats-Unis se fait sans convocation, excepté en cas de décès. La loi constitutionnelle fixe les époques d'élection une fois pour toutes. Elle fixe de même celle où les législatures et le Congrès entrent en session. Le Président et les gouverneurs n'ont que le droit de les convoquer hors session pour des motifs urgents. Un peuple libre ne commet pas l'imbécillité de laisser à ses gouvernants le droit de le convoquer, ni la chance de se perpétuer au pouvoir contre son gré. Je ne parlerai pas du suffrage dit universel ; il est aussi mal organisé en Amérique qu'en France ; s'il y donne de moins mauvais et beaucoup moins stupides résultats, c'est qu'il y a plus de lumières et de liberté.

Ce suffrage est encore, partout où l'on s'en sert, à l'état chaotique : il faut qu'il soit organisé ; on en cherche la loi maintenant chez ce peuple prévoyant, notre voisin, le peuple anglais, doué de tant de sens politique, qui avance sûrement, lentement et ne recule jamais.

Cette organisation de la France qui en ferait une sœur perfectionnée des Etats-Unis, d'un tempérament plus délicat et plus prudent, pourrait permettre de commencer l'émancipation politique des femmes. En Angleterre, elles sont électrices de paroisses ; en France, elles pourraient l'être de Communes : le suffrage, vraiment universel, serait ainsi à la base de la République. Outre que les femmes ont des qualités précieuses en administration, leur entrée dans la vie politique les attacherait à la forme du gouvernement et serait une garantie de sa durée. Depuis quatre-vingts ans les femmes, par leur influence dans la famille, non seulement empêchent la France d'avancer, mais la ramènent vers le passé. Ce n'est point aux hommes à s'en plaindre, puisque ce sont eux qui les futilisent par l'éducation, leur interdisent la politique et les forcent à se tourner, pour s'occuper et se consoler, vers ceux qui les associent à leurs œuvres, les flattent et les divinisent par le culte de Marie. Or, tant que les femmes appartiendront aux doctrines du passé, la France sera victime de ces doctrines : les hommes pourront tenter de l'entraîner dans une autre voie : ce sera peine perdue.

En ce qui touche les garanties données à l'individu par la Constitution, il est clair qu'elles doivent prendre place sans restriction dans une constitution française basée sur l'éducation laïque et l'autonomie de la commune et du département, où le peuple ne contracte qu'avec lui-même.

Des lois, qui auront le consentement de tous, peuvent, en France comme en Amérique, établir que la violence est interdite et sera punie : s'il y a des gens assez poltrons ou assez nerveux pour s'épouvanter d'un discours ou d'une procession, qu'ils prennent des toniques afin de raffermir leurs nerfs : dans un Etat libre, les poltrons et les nerveux, les crédules et les peureux ont à se guérir, non pas à faire la loi. Tant que l'ordre matériel n'est pas troublé par une prise d'armes, personne n'a rien à dire. J'ai entendu en Amérique des discours subversifs, des doctrines étranges, vu des démonstrations de plusieurs milliers d'hommes, se promenant avec des drapeaux et des devises à rendre fous ou idiots nos boutiquiers : personne n'y prenait garde ; tous ces manifestants se calmaient, précisément parce qu'on ne les comprimait pas. Il en serait de même en France. Quand les énergumènes auraient jeté leur feu, l'indifférence qui les accueillerait opérè-

rait sur eux comme une douche ; tous apprendraient à se servir de la liberté en en usant.

Quant à la liberté de conscience, il est facile de l'établir en séparant l'Eglise de l'Etat. Il est juste que chacun paye ses propres ministres et construise ses temples ; non seulement cela serait équitable, mais très salubre en France, où la religion officielle empêche de s'établir des cultes plus rationnels, d'honnêtes consciences de se rallier, et ainsi se constitue l'instrument le plus actif de l'irréligion et de la démoralisation.

Si vous voulez être libres et redevenir religieux, ayez un gouvernement purement laïque, et enlevez toute influence éducative aux clergés divers.

Une dernière garantie fera frémir les Français : celle d'avoir des armes. Les intéressés font croire aux simples que si tout le monde était armé en France, on se massacrerait. Ce que je puis affirmer, c'est que nos Franco-Américains le sont et que, quelle que soit la vivacité de leurs opinions et de leurs polémiques, ils ne se massacrent pas entre eux ni n'en viennent au revolver avec personne. Ils crient, se passionnent, pérorent avec ou sans raison, comme c'est notre habitude ; ils processionnent, et, puisque cela leur fait plaisir, on trouve bien qu'ils le fassent ; mais ils ne songent point à faire d'émeutes ; contre qui d'ailleurs ? Il n'y a en Amérique ni mouchards, ni despotes au grand ou au petit pied. Qu'il n'y ait plus de ces chenilles en France et nous ferons ici comme nous faisons là-bas. Quoi qu'on en dise, nous sommes le peuple le plus doux et le plus gouvernable du monde. Il faut qu'on nous opprime et nous agace beaucoup, pour nous pousser à regimber. Ce qui se passe aujourd'hui en est la preuve éclatante. Chez quelle autre nation une poignée d'intrigants aveugles, sans aucun mandat, conspireraient-ils ouvertement avec l'autorisation de ceux qui gouvernent, pour donner au pays une monarchie cléricale qui lui est antipathique depuis plus de quatre-vingt ans ?

Chez quelle autre nation un gouvernement oserait-il persécuter les partisans et la presse de l'ordre politique que lui-même représente et qu'il s'est engagé à soutenir ?

Je ne sache pas un peuple chez lequel se rencontre un pareil scandale, excepté chez le peuple français...

Quand l'indignation générale amènera des catastrophes, on

dira encore : voyez ces Français ; ils sont toujours en révolution ! Eh ! mes amis, on les y force en les contraignant à recourir aux armes : si vous étiez à leur place, vous feriez pire qu'eux ; vous imiteriez les hauts faits de la *Terreur blanche*.

J'insiste sur le droit qu'ont tous les citoyens d'être armés. Tant que les fils du peuple, au commandement : feu ! tireront sur père et mère, frère et sœur ; tant qu'il y aura une armée permanente nombreuse au service des castes gouvernantes et des ambitions personnelles, tous les citoyens, menacés dans leur liberté, doivent avoir le moyen de la faire respecter, et de répondre à la force brutale par la force intelligente. Quand il sera bien entendu que l'armée n'est pas employée à l'intérieur et que le soldat doit obéir à la loi avant tout, le peuple devra demeurer armé comme aux Etats-Unis. Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de l'époque où tous comprendront que l'armée permanente ne convient qu'à la conquête, n'est qu'un moyen d'oppression à l'intérieur ; qu'un peuple n'ayant d'autre but que de se défendre, n'a besoin d'autre organisation militaire que celle de la Suisse. Nous laissons à l'avenir le soin de réaliser ce progrès.

En Amérique l'on est trop pratique pour n'avoir pas compris que la société se modifiant, les institutions doivent se modifier : la constitution fédérale et les constitutions d'Etats sont donc révisables et amendables. En ce qui concerne la première, la loi a décidé qu'un amendement à la Constitution doit avoir l'assentiment des deux tiers du Sénat et des deux tiers de la Chambre des représentants, et être admis par les trois quarts des législatures ou des conventions d'Etats nommées *ad hoc*. On peut, par les mêmes procédés, demander la convocation d'une grande Convention Nationale pour réviser la Constitution.

Les Constitutions d'Etat sont votées par le peuple et faites ou corrigées par une Convention nommée pour les élaborer. Dans certains Etats, les époques de révision sont déterminées par la Constitution même. Ainsi celle de l'Illinois a lieu tous les dix ans. En 1838 ou 1859, la minorité des conventionnels étant d'avis qu'on donnât le droit politique aux femmes, sa décision fut soumise au vote populaire avec le reste de la Constitution : elle eut l'adhésion d'une minorité respectable du peuple : à la prochaine révision, la minorité sera plus forte : l'exemple du Wyoming aura fait réfléchir.

Il est clair qu'une constitution française doit admettre une clause de révision et la sanction par le peuple : il est absurde, sous un gouvernement d'autonomie, qu'un homme obéisse à la loi qu'il n'a pas consentie. Mais par qui sera révisée ou amendée la Constitution ?

Je crois que le meilleur mode est la convocation d'une Convention Nationale, n'ayant d'autre fonction que de réviser ou d'amender, la fonction du Congrès ne devant jamais être Constituante. La Convention pourrait se convoquer de droit tous les dix ans et être tenue de prendre en considération l'avis des conseils généraux. Son travail fini serait inséré dans tous les journaux, affiché dans toutes les communes. Les points où il y aurait dissidence entre la majorité et une minorité d'un tiers ou d'un quart seraient soigneusement signalés ; un mois après, le peuple irait aux urnes. Les femmes devraient y aller aussi bien que les hommes ; car elles ont un intérêt majeur en cette affaire et doivent, comme en Amérique, connaître la Constitution, l'aimer et l'enseigner à leurs enfants. Il faut ébaucher des citoyennes si vous prétendez avoir des citoyens, non des sujets.

Je crois avoir répondu aux questions que vous m'avez adressées, chère amie. Si les Français n'étaient pas harcelés par les représentants du passé, je crois que, malgré leurs défauts, ils pourraient se régénérer par la liberté et se soumettre à des institutions analogues, et meilleures sous certains rapports que celles des Etats-Unis : mais pour cela vous avez une tâche herculéenne à remplir.

Comment forcerez-vous les classes gouvernantes à se contenter du droit commun ?

Comment contraindrez-vous vos prêtres à demeurer dans leurs temples et à se contenter de ce que leur donnent leurs croyants ?

Comment arracherez-vous les masses à l'ignorance, à l'habitude de se laisser gouverner ?

Comment rassurerez-vous vos nombreux poltrons qui ont peur du moindre bruit ?

Comment intéresserez-vous les femmes à l'ordre nouveau qui prépare leur dignité et leur indépendance ?

Ne vous le dissimulez point : si votre œuvre peut seule sauver la France, elle sera longue et fort difficile ; car ceux qui possèdent rang, fortune et influence, ne veulent pas qu'elle s'accomplisse.

Ils ont horreur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
Horreur de l'instruction laïque obligatoire ;
Horreur des manifestations de la liberté et des mœurs de
l'égalité ;

Horreur de l'éducation sérieuse des femmes qui leur échapperaient par l'étude et le raisonnement.

La constitution de la commune autonome serait un crime contre leur autocratie.

Celle du département autonome serait un crime de lèse-majesté.

En un mot tout ce qui émanciperait le peuple et donnerait la femme à la République, tout ce qui est *anti-syllabique* est à leurs yeux l'abomination de la désolation : je le répète, ils sont riches, nombreux, influents... que les dieux vous viennent en aide !

JENNY P. D'HÉRICOURT.

FIN

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.



CONFÉRENCE

SUR

LA NOBLESSE

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of a data-driven approach in decision-making and the need for continuous monitoring and improvement of data management practices.

La Noblesse en France en 1876

II. — Engouement des Français pour les titres de noblesse. — Place qu'occupent aujourd'hui les nobles dans le gouvernement de la République Française.

— Eh bien ! ai-je dit à un vieux Yankee, ami intime de mes parents de New-York et de passage à Paris, vous m'avez dit, il y a quelques années, que jamais la République ne prendrait racine en France. Avouez aujourd'hui que nous sommes près de mettre votre sagacité en défaut.

— Oh ! répondit-il, ne prenez pas si vite confiance.

— Comment ? Vous n'êtes donc pas frappé de l'extension considérable qu'a prise depuis trois ans l'idée démocratique ?

— J'ai été plus vivement frappé, répliqua le citoyen des États-Unis, d'un fait bien plus caractéristique que celui-là.

— Lequel ?

— Écoutez. Voici vingt ans que je n'étais venu en France et j'ai été très surpris, à mon arrivée, d'y trouver plus de nobles que je n'en avais laissé à mon

(1) Cette Conférence est publiée pour la première fois.

départ : noblesse du second Empire, noblesse papaline, noblesse d'amateurs...

— Ah ! fis-je en riant, cette noblesse-là...

— Prenez garde, répartit mon Yankee avec vivacité, c'est un signe. Dès que j'eus mis le pied dans l'administration, je sus à quoi m'en tenir. J'eus affaire à toutes sortes de Messieurs de X, de Z, de Y, etc., directeurs, chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs, commis principaux. Il n'y eut guère que les garçons de bureau qui consentissent à s'appeler Jean, Paul et Pierre comme devant. Je remarquai que tous ces personnages prenaient avec le public des airs importants, et que chacun d'eux, sur son échelon, jouait le personnage. Ce qui se passe là se passe partout ailleurs. Je sais fort bien que cette aristocratie purement d'amateurs ne repose sur aucun titre sérieux, qu'elle n'a aucune consistance et qu'elle n'a d'autre origine que la gloriole privée ; mais c'est justement là qu'est le symptôme alarmant : cette généralisation du goût aristocratique trahit des attaches profondes au vieil ordre du passé et des tendances à le reconstituer ; il accuse un goût effréné pour le système héréditaire ; il prouve que les individus sont plus curieux d'emprunter une caution que de la fournir eux-mêmes, qu'ils ne tiennent pas à honneur d'être personnellement leurs répondants, et qu'enfin on est plus disposé chez vous à demander : *d'où vient-il ? que vaut-il ?*

Or, cette disposition des esprits est antirépublicaine ; elle est la négation de tout sentiment d'égalité, d'autonomie et de responsabilité. L'école démocratique prépare les individus à ne compter que sur eux-mêmes, à n'attendre fortune, considération, réputation, honneurs, que de leur propre capacité et de leur propre mérite. C'est là que git la force des Républiques. Des gens qui se fabriquent un titre, un nom redondant, une particule, pour imposer au public, se faire ouvrir des

portes et arriver aux premiers emplois, soupirent après le régime de la faveur et non après celui de la justice ; ils attendent tout des protections, des recommandations et des relations ; ils sont tout prêts à se faire acheter par le premier prétendant venu ; car ce ne sont pas des citoyens, mais des *créatures* ; il leur faut le monde monarchique avec ses passe-droits, ses corrupteurs, ses cumuls et ses sinécures ; le personnel gouvernemental d'une République est pour eux trop restreint : là, il n'y a pas place pour les comparses, autrement dit les dignitaires et les fonctionnaires d'ornement, la mise en scène étant plus modeste. Tout fonctionnaire fonctionne, tout dignitaire a vraiment une charge à remplir, nul n'est de parade. Du reste, votre littérature est l'expression de l'opinion de votre société française. Théâtres et romans raillent et bafouent tous ceux qui ont fondé leur fortune sur le travail et l'industrie, et votre monde bourgeois, qui m'a l'air composé de bourgeois malgré eux, applaudit à outrance.

L'élément aristocratique est, au milieu de vous, l'agent neutralisateur et destructeur de tout ce que vous vous efforcez d'édifier en vue du progrès. Combattez cet ennemi de pied ferme en sapant le prestige qui lui est encore attaché.

— Après tout, lui dis-je, je crois qu'il en est de la noblesse qui s'en va comme d'une religion qui décline : l'une et l'autre multiplient leurs signes.

— Je le souhaite pour vous, répliqua le Yankee, mais tel n'est pas mon avis.

Ces quelques mots échangés entre l'Américain et moi me sont revenus en tête et ils m'ont fait plus d'une fois réfléchir. Je sens qu'il pourrait bien avoir raison. Je regarde en arrière pour voir un peu si nous ne serions pas par hasard moins inconséquents qu'il le dit ; plus je vais dans mes investigations, plus je

m'aperçois que ma tentative est vaine ; la contradiction est évidente et je vois enroulés dans un même tourbillon l'avenir démocratique et le passé féodal. La Révolution pourtant s'était expliquée nettement sur la valeur des castes ; elle avait voulu expurger la société de ce vieux fonds de prétentions éternelles basé sur la tradition de la conquête et de l'hérédité ; elle lança la Déclaration des Droits de l'Homme ; *tous les humains sont égaux* ! Dieu soit loué ! — Napoléon arrive, et voilà que, loin d'en avoir fini avec la noblesse de conquête, nous recommençons de plus belle. A l'instar d'Alexandre qui taillait dans toute la terre, comme dans une étoffe à lui, des empires pour ses lieutenants, Bonaparte s'empare des peuples et en fait présent à sa famille. Ses maréchaux deviennent ducs, princes ; il réinstalle une cour avec chambellans, grands écuyers, grands maîtres des cérémonies, maîtres de palais, etc. ; il réédite les mascarades du sacre, comme un Valois ou un Bourbon. Aristocrate d'occasion, il supprime le tribunal, établit la censure des écrits périodiques, suspend la liberté de la presse, suspend le jury, crée des cours spéciales, enfin reconstitue la loi des majorats et des substitutions ; et le peuple croit toujours de bonne foi qu'il accomplit l'œuvre révolutionnaire, laquelle suit les étapes nécessaires à son complet développement.

Les notions de droit et de justice s'embrouillent avec les idées de force. Le chansonnier populaire glorifie dans un même couplet la liberté et le tyran, et cela sans en avoir conscience. Jamais on n'a vu pareille méprise. Bonaparte tue la République, étouffe la liberté et n'en est pas moins proclamé le héros du libéralisme. Il tombe et la Restauration lui succède. Oh ! ici, point de ce prestige de gloire qui fait pardonner certains aveuglements. Les princes, retour de l'étranger, ne rappellent que défection, lâcheté, trahison. La vieille

noblesse revient avec ses vieilles queues de morue, ses vieilles perruques et ses idées plus vieilles encore. La noblesse impériale est reléguée au second plan. On donne aux conspirateurs de Coblentz un milliard d'indemnité, plus qu'on ne leur a pris; car, suivant un rapport de M. de Martignac, les réclamations des propriétaires de 1789 montaient à 987,819,968 francs. « La France, écrit M. Paul Boiteau, leur a donné ce milliard qu'elle ne leur devait pas; car on n'avait jamais réglé avec eux les comptes de la conquête mérovingienne et de la féodalité carlovingienne. » Mais la confusion n'est pas près de disparaître. En pleine bourgeoisie, sous le règne du roi-citoyen, ce brave homme qui assistait publiquement au feu d'artifice en bras de chemise, cet égalitaire pour lequel la Charte était désormais une vérité, se mit, lui aussi, à recouver des nobles; les expéditions en Algérie fournirent le prétexte de créer de nouveaux ducs. Mais il n'est pas seul fautif; la jeune littérature elle-même, la littérature nationale, sous le prétexte d'innover, fait une singulière reculade. Continuant le mouvement allemand, elle remet de mode la féodalité. Elle devient l'adepte de Boulainvilliers, elle exalte le moyen âge. Sous le roi le plus absolu des rois absolus, on avait chanté la Patrie, la Liberté, le citoyen grec ou romain, les républicains austères, Brutus et Caton; et sous le gouvernement constitutionnel, sous le régime roturier, on ne célèbre plus que le privilège, le châtelain, la châtelaine, le preux, la fidélité du vassal, le dévouement du serf, la soumission du vilain. Le manoir remplace le forum, l'arbitraire la superstition. La légende composait le fonds de toutes les tirades. « Dix manants contre un gentilhomme, dit Gauthier d'Aulnay, cinq de trop! » Et un public de boutiquiers, de fabricants, d'ouvriers, bat des mains!

Tout comme au xviii^e siècle, l'épithète de parvenu est malsonnante. Ce qualificatif doit être cependant des plus honorables dans une société qui se pique en principe de ne faire aucun cas des ancêtres et des généalogies, et qui déclare ne s'attacher qu'à la valeur intrinsèque des gens. En conséquence, la qualité de parvenu est flatteuse ; car ne parvient pas qui veut.

Les romanciers bohèmes, plus ou moins fils de pauvres diables, emboîtent le même pas, rient des bourgeois, vantent les mains de duchesses, les attaches de race, le galbe patricien, les salons du faubourg Saint-Germain, sanctuaire nobiliaire où le roturier égaré décèle au premier aspect l'abjection de son origine, etc. C'est à faire pitié que de voir les plébéiens s'évertuer avec leur plume et leur encre à se rabaisser eux-mêmes.

Le développement du fonctionnarisme est venu encore ajouter une nouvelle force à cette réminiscence aristocratique. On compte aujourd'hui en France huit cent mille fonctionnaires. Et qu'on ne me taxe pas d'exagération : le nombre des fonctionnaires est tellement considérable qu'en 1849 la loi de finances prescrivit au Gouvernement de faire publier un Etat détaillé de tous les emplois rétribués par l'Etat, les départements et les communes. Cette loi fut rapportée devant la déclaration faite peu après que la publication ordonnée n'exigerait pas moins de cinquante volumes in 4^o de 600 pages, et entraînerait, en frais de personnel et de matériel, une dépense de plus de cinq cent mille francs. Cette extension insolite refit une nouvelle sorte d'aristocratie, car l'administration est un diminutif du régime des castes. La hiérarchie y est on ne peut plus accentuée, à partir du plus mince employé jusqu'au Ministre ou au Directeur général. La carrière militaire s'étant de plus en plus discréditée après la Restauration et après 1830, on afflua avec transport dans l'ad-

ministration. Paul-Louis Courier railla avec une verve impitoyable cette manie générale de demander des places au Gouvernement, manie dégénérée en rage. La bourgeoisie poussa donc ses fils dans l'administration ; elle vit là sécurité et honneur. Dans cette voie, il est vrai, on n'atteint pas la fortune, mais on jouit de considération. Avec le moindre grade, on est reçu chez le Directeur général ou chez le Ministre ; on frôle le monde officiel, on en fait partie, du moins pour une heure ; on dit avec emphase à ses amis : « Demain je vais chez le Ministre ; hier j'étais à la soirée du Préfet, etc. » et la vanité est satisfaite. Puis, après un certain temps de service, on obtient un bout de ruban pour la boutonnière. Une telle perspective a fait tourner plus d'une tête et lui a fait dédaigner le commerce et l'industrie ; c'est enfin l'horreur de l'égalité qui se manifeste sous toutes les formes. De là cette multitude de surnuméraires et d'aspirants et l'encombrement partout. Ce n'est pas tout : comme l'avancement dans cette vaste organisation ne s'accorde ni sur une ancienneté de services ni sur le mérite personnel, mais la plupart du temps sur les recommandations de gens haut placés, il s'ensuit que les employés sont moins préoccupés de faire amplement et intelligemment leur devoir que de se créer de bonnes relations. A tout instant vous êtes assailli par des importuns qui vous demandent si tel ou tel personnage important fait partie de vos connaissances. Y a-t-il à déverser le dédain sur cette façon d'agir ? Non ! ils ne sont pas absolument responsables dans une société où le protectionnisme est prépondérant. Qu'on ne s'étonne plus du soin que prennent les gens à s'affubler de particules. Les uns les ajoutent, les autres les obtiennent en séparant la première syllabe de leur nom. Ce qu'on veut, ce à quoi

on aspire, c'est à bien se poser dans son milieu. On est convaincu qu'une apparence de naissance gentillâtre est le meilleur de tous les ascenseurs. Beaucoup de provinces ont encore conservé cette tradition de la hiérarchie; les vieilles familles blasonnées dédaignent les magistrats et les fonctionnaires; les fonctionnaires et les magistrats toisent les officiers ministériels; les officiers ministériels font fi des commerçants; lesquels à leur tour méprisent tout ce qui est au-dessous d'eux. Ainsi une ville est divisée en plusieurs compartiments, et ceux qui sont rangés dans chacun d'eux ne se mêlent aux autres que pour affaire et pour intérêt.

Chacun s'applique donc à prendre du relief dans son cadre et à ressortir de son entourage. Ce serait certainement un bien, si l'émulation n'avait pour base que l'agrandissement moral et intellectuel de l'être! ce serait un Steeple-chase de perfectionnement. Malheureusement le perfectionnement n'est pas en cause en cette circonstance; il s'agit de s'approprier artificiellement ce qui doit revenir de droit au mérite intrinsèque de l'individu.

Cette noblesse relative, dont tant de gens cherchent à se gratifier, n'amène pour résultat que l'affermissement de la noblesse parcheminée (calembourg à part); c'est elle qui a le jeu et encore les meilleurs atouts dans la main. — D'accord, me dira t-on; il y a toujours de l'aristocratie. — Mais quelle est-elle aujourd'hui, sinon une ombre, une vaine sonorité? Quoi que vous disiez, la Révolution l'a débusquée de ses hauteurs inexpugnables, elle lui a coupé bec et ongles; elle l'a dépouillée de ses avantages positifs, elle l'a obligée à passer sous la toise égalitaire de la loi; les ducs et les marquis du meilleur crû paient bel et bien leurs impôts comme les premiers épiciers venus. Elle a joué son dernier rôle dans la comédie sociale et elle est aujour-

d'hui parmi nous comme une ruine d'Égypte transportée au beau milieu d'un square parisien.

On se rassure un peu vite. A coup sûr nous la trouverons fort réduite si nous comparons ce qu'elle est maintenant à ce qu'elle a été autrefois. Mais si nous mettons en parallèle ce qu'elle peut encore aujourd'hui avec ce que peuvent les autres classes, nous verrons clairement que c'est toujours elle qui a la prépondérance et qui occupe les plus hautes positions.

La diplomatie lui est en grande partie exclusivement réservée. On pourra remarquer qu'il est assez singulier qu'un gouvernement choisisse de préférence la classe antagoniste de ses principes pour le représenter à l'étranger, qu'un peuple républicain prenne des monarchistes pour organes politiques à l'extérieur. Est-ce pousser trop loin la suspicion que d'en prendre quelque ombrage ? N'est-il pas naturel que des royalistes desservent une démocratie ? Roi et Patrie sont deux termes dont le premier a toujours évincé le second.

La noblesse a donc encore un vaste terrain pour exercer son influence. En outre, sa position pécuniaire est excellente, ce qui ajoute beaucoup à son action sociale. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle est rentrée dans ses biens et au-delà même. Aussi en profite-t-elle pour donner plus d'extension à sa fortune. Elle patronne avec empressement les grandes entreprises industrielles et financières. Et puisqu'il y a toujours un public assez naïf pour s'imaginer qu'une affaire est d'autant plus recommandable et sûre qu'un grand personnage daigne s'en occuper, elle pose son nom en vedette : on le voit en tête des statuts des Compagnies. Elle figure dans les comités d'administration supérieure. Elle trouve aussi le moyen de se faire octroyer avant tout actionnaire une large part des bénéfices à venir, sans coup férir et sans bourse délier.

Des gratifications annuelles sont-elles accordées par les assemblées d'actionnaires au personnel des employés si misérablement rétribués ? Cette illustre protectrice dispute la première, la meilleure part, et elle arrive toujours à l'obtenir au détriment du menu fretin en habit noir.

Ce qu'il y a de bon pour elle, c'est que, lorsque l'entreprise tourne mal, elle sait se dégager de toute responsabilité compromettante. Dans des conditions aussi favorables, ne croyez pas qu'elle perde son temps ; elle ne cesse de se démener et d'agir. Et l'on a tort de prétendre qu'elle n'est plus qu'un fantôme. C'est elle qui, depuis six ans, enraye tout mouvement ; c'est elle qui rend impossible toute solution politique ; c'est elle qui a fait le 24 Mai, machiné la fusion et mis des bâtons dans les roues toutes les fois que le pays a fait mine de reprendre vigueur et activité ; c'est elle enfin qui, de connivence avec le cléricalisme, veut ressusciter le système fossile du xvii^e siècle. Du reste, noblesse et clergé sont deux ordres qui se complètent. Sans doute, l'histoire nous les montre fréquemment aux prises, quand il s'agit de se disputer la meilleure part, mais ces scissions sont passagères et l'accord se refait bientôt. A l'heure présente, il est question pour eux de reconquérir un terrain commun ; ils font donc campagne ensemble, opèrent de compte à demi et se rendent de mutuels services.

S'il y a une justice à leur rendre, c'est qu'ils ne cachent en rien le plan qu'ils prétendent suivre. Ils revendiquent leurs prétentions avec une franchise et un aplomb imperturbables. D'une part, les évêques Dupanloup, Freppel, Guibert, et les curés, à la tribune, dans les mandements, dans les chaires ; d'autre part, les comte de Mun, les Bruneau du Martray, les Latour-Dupin. Il s'agit, pour ces progressistes à rebours, de

démolir l'état social fondé par 1789, d'instaurer le vieil édifice, de reconstituer les trois ordres. A coup sûr on n'aura pas l'instruction obligatoire, mais on peut compter sur la confession obligatoire; c'est une compensation en sens inverse.

C'est donc bien à tort que nous croyons inoffensive cette classe déchue; elle est plus vivace et plus agissante qu'on ne se plaît à le penser, et il est utile d'avouer, bien que cet aveu ne nous fasse pas honneur, que, si l'aristocratie maintient et alimente sa vitalité, c'est grâce à la complicité que lui prête une partie notable de la société. Car il existe en humanité, à l'état disponible, des besoins d'admiration et de vénération qui, faute d'une direction saine, s'appliquent à tort et à travers. Les masses, sans raisonnement préalable, se laissent éblouir par les grands mots de *sang* et de *race*. La noblesse le sait; pourquoi n'exploiterait-elle pas à son profit l'engouement dont elle est encore l'objet? N'est ce pas notre platitude qui lui donne tant de confiance en elle-même? Elle se croit indestructible parce que le public subit volontairement sa fascination. Si ceux qui, en effet, sont en dehors d'elle, sont si anxieux d'entrer au dedans, s'ils escamotent des particules et des titres pour faire croire qu'ils en font partie, ne rendent-ils pas par là un témoignage de leur infériorité native?

La position éminente qu'a conservée dans son pays l'aristocratie anglaise, n'a pas non plus contribué pour peu à entretenir ici l'ascendant de la nôtre. Les anglo-manes ne cessaient de présenter la haute classe de la Grande-Bretagne comme l'idéal du genre, comme un modèle à suivre. Ils considéraient cette institution aristocratique comme un monument impérissable de la sagesse politique de la nation. Des politiques célèbres, M. Guizot et M. Thiers, se sont laissé éblouir par cette

façade majestueuse et grandiose, propre à déguiser au dehors les défauts du dedans ; ils se sont extasiés devant elle ; ils l'ont regardée comme un rouage indispensable à toute constitution. N'est-ce pas là une illusion ? Il est assez difficile d'admettre que la concentration des capitaux et des honneurs dans un petit nombre de mains soit tellement avantageuse à un peuple, qu'il se réjouisse, lui qui ne mange pas toujours son saoul et qui habite un taudis, de la vue des palais et des brillants équipages. On m'assure que le peuple anglais est fier et jaloux de son aristocratie. C'est, il me semble, prêter à l'humanité des sentiments de dévouement bien peu motivés. L'Anglais, soi-disant, ne tient qu'à la liberté et non point à l'égalité. En ce cas, il faut croire qu'il se trouve à cet égard gêné par quelque endroit, puisqu'il médite des projets d'émigration considérable et que dans les meetings il ne cesse de se plaindre. L'Angleterre, nous donne-t-on comme argument, a été et est encore grande avec son aristocratie. Cela prouve simplement que les sociétés, comme l'humanité, vivent avec leurs infirmités sans mourir tout entières ; certaines énergies vitales les soutiennent. L'Angleterre s'arrange de son aristocratie comme elle s'accorde de ses écrouelles.

Il revient à l'aristocratie anglaise l'honneur de ne point avoir trahi sa patrie en souillant son sol de la présence de l'étranger. C'est le moment de revenir à l'aristocratie française. Elle exerce encore quand même son prestige. Pour réagir contre ce féchitisme, il faut savoir où il s'enracine. Ce n'est pas le vieux principe de la conquête, ce n'est pas la tradition sacrée que toute puissance vient de Dieu, qui subjuguent aujourd'hui et courbent les esprits ; tout cela est bien démodé et a bien vieilli ; c'est beaucoup plutôt la croyance à l'hérédité. L'hérédité, comme on sait, est un phénomène biologi-

que, par lequel, outre le type de l'espèce, les ascendants transmettent aux descendants des particularités d'organisation et d'aptitudes. A l'aide de cette croyance, la légitimité de l'aristocratie est justifiée : le noble n'est plus que le rejeton d'une famille d'élite, laquelle lui a transmis, en plus de la vie, les qualités et les vertus de ses ancêtres. Comme conséquence, plus la famille illustre est ancienne, plus le rejeton approche de la perfection, puisqu'il représente la somme des facultés multipliées de ses ascendants. De là sont nés les proverbes : *tel père, tel fils ; telle mère, telle fille ; bon chien chasse de race*, bien que de nombreux exemples viennent chaque jour démentir ces dictons populaires.

II. — L'Aristocratie basée sur l'hérédité

Cette doctrine de l'hérédité est vieille comme le monde. Les Grecs, qui la préconisèrent, n'en furent pas les inventeurs ; elle leur arriva par divers courants et notamment de l'Inde ; mais il est présumable que l'honneur de l'initiative revient aux peuples pasteurs, qui non seulement rapportèrent de leurs méditations nocturnes et solitaires des notions astronomiques, mais encore des observations sur la transmission des caractères dans les espèces ; s'occupant exclusivement des troupeaux, ils firent des remarques et essayèrent les premiers de diriger dans leur intérêt cette transmission qui les avait frappés. Ce furent eux, bien certainement, qui jetèrent les premiers fondements de la science de l'élevage ; et comme l'organisme animal et l'organisme humain ont beaucoup de similitude et qu'ils sont soumis aux mêmes lois, on ne douta pas qu'une méthode qui convenait à l'une ne pût, avec succès, s'appliquer à l'autre. Platon était imbu de ces idées lorsqu'il écrivit sa République idéale. Le mécanisme en

était fort simple : l'hérédité, sagement (dirigée, en faisait les frais. Il s'agissait d'abord d'assortir les justes et les sages ; de cette union naîtrait nécessairement une série de sages et de justes qui, préparés par une éducation *ad hoc* des philosophes, des légistes, des savants, formeraient la première caste de l'Etat. Dans la deuxième figuraient les guerriers, types choisis de bravoure et d'intrépidité, perpétués comme les précédents par la filiation et le régime approprié. La troisième caste représentait le peuple, collectivité de natures grossières, auxquelles la loi d'hérédité maintenait de génération en génération le goût des travaux serviles et de l'assujettissement. Rien de plus ingénieux et de moins compliqué que ce système : chaque individu naissait avec la vocation de son emploi, et s'adaptait exactement comme un rouage à la machine politique.

Qu'il serait en effet commode et utile d'établir ainsi une usine intellectuelle ! Quelle chance insigne de pouvoir former une catégorie d'élite, une classe, triple extrait de mérites et de vertus, où chaque individu qui la compose correspondrait par sa nature à la haute position qu'il occupe, de même que dans les classes inférieures les conceptions ne dépasseraient pas la nature des fonctions !

On assignerait à l'intelligence le lieu spécial où elle doit naître ; on la parquerait à l'avance dans une famille et dans une caste dont elle deviendrait le caractère fixe et permanent. Il est encore des penseurs qui poursuivent ce rêve. De là, dans toute sorte de temps, cette horreur, cette répulsion, ce mépris pour toute mésalliance, synonyme de déchéance et de dégénérescence ; de là cette défiance des sociétés pour les hommes nouveaux, sous le prétexte qu'on ne connaît point leur provenance, qu'ils n'ont point d'antécédents, qu'en conséquence ils sont dans l'impossibilité d'offrir des

aranties, qu'eux-mêmes se trouvent isolés, sans traditions de famille, sans grands modèles qui puissent leur servir de fanal et de stimulant. Et cependant, par une contradiction curieuse à signaler, tout ce qui s'est fait de grand dans le monde s'est accompli par des hommes nouveaux.

Les résultats donnés par l'élevage ont encouragé, je le sais, ces espérances. Mais ici il faut établir une distinction. L'élevage opère dans des conditions certaines, c'est-à-dire avec connaissance de cause. L'éleveur choisit et assortit soigneusement les sujets qu'il destine à la reproduction ; il examine à fond leur constitution, leurs qualités, leurs défauts ; il ne craint guère d'être trompé par des apparences. L'animal ne dissimule ni son tempérament ni ses instincts ; il subit franchement l'inspection pour la bonne raison qu'il ne dispose pas des mêmes subterfuges que les humains. Dans le monde, au contraire, on choisit et on assortit non des individus, mais des fortunes, des titres, des positions, abstraction faite de la valeur intrinsèque de ceux qui les possèdent. Les mariages dits de convenance sont souvent les pires mésalliances. Sous la garantie d'une même étiquette, une nature distinguée s'associe à une nature vulgaire. L'avantage de l'éleveur ne se borne pas là ; pour maintenir la pureté d'une race, on élimine de la reproduction tout spécimen défectueux. Impossible d'user du même procédé dans les familles.

Ensuite l'éleveur agit sur des créatures autrement passives que l'être humain. L'action de la nature s'exerce sur l'animal avec bien plus de certitude, de régularité et de précision que sur l'homme. Elle n'est point constamment contrariée et entravée par le jeu de la liberté et la mobilité de l'imagination. Liberté et imagination sont des forces agissantes avec lesquelles il est bon de compter ; elles ont assez de puissance pour troubler et

changer à l'occasion les conditions sans lesquelles la loi naturelle ne peut se réaliser. Les humains, en société, vivent bien plus de la vie extérieure que les autres espèces.

Les événements, les circonstances favorables ou funestes les impressionnent, les frappent et amènent chez eux de fréquentes perturbations. Leur existence court les hasards d'une foule d'accidents se portant du physique au moral et du moral au physique, accidents dont l'animal est la plupart du temps préservé. On conviendra que la femelle en état de gestation, qui s'ébat dans la prairie ou dans l'étable, n'a rien qui la distraie de l'œuvre que la nature accomplit en elle, tandis que la femme de la civilisation vit de la vie passionnelle, de la vie cérébrale ; à tout instant elle s'impressionne, s'émeut, s'exalte, s'irrite mentalement ; elle s'inquiète du présent et se met en peine de l'avenir ; et ces alternatives sont susceptibles de modifier fatalement ou favorablement l'être fragile en formation dans son sein.

Il y a aussi une cause qui entrave singulièrement l'hérédité directe, c'est la dualité du genre, la dualité des parents. Dans le mariage, il y a deux associés : chacun d'eux apporte dans l'action commune, non seulement ses éléments propres, mais encore ceux de sa famille ; et chacune de ces familles elle-même a contracté alliance avec d'autres familles. Vous jugez quelle peut être l'importance de cette ramification. Ainsi, l'enfant, qui compte deux procréateurs immédiats, père, mère, en compte quatre dans la génération qui précède. En supposant 30 ans par génération et en s'arrêtant à la onzième, le susdit enfant se trouve avoir 2,048 procréateurs.

On va s'écrier tout de suite : « Mais, à une telle distance, les premiers générateurs et les premières généra-

trices ont perdu toute action sur le produit ! » Il paraît que non, puisque l'hérédité de retour, ou cas d'atavisme, peut ramener dans le nouveau venu un type d'ancêtre éloigné.

Ce calcul seul vient donc détruire de fond en comble la théorie de la conservation des caractères et de leur accumulation dans une race ou dans une famille. Il est certain que plus une lignée se continue et se prolonge dans le temps, plus elle introduit de sang nouveau, conséquemment d'innombrables causes de diversité. Il est donc dérisoire de faire l'histoire d'une famille illustre ; car ce ne peut être que l'histoire d'un nom et non celle d'un sang. C'est pourquoi Michelet a fait observer très ingénieusement et très profondément que le roi, en France, c'est l'étranger. En effet, chaque héritier du trône s'unissant à une princesse étrangère, il s'ensuit qu'à chaque alliance le sang français diminue dans les veines du rejeton royal de la moitié ; il arrive au quart, au huitième, au seizième, etc. Nous voyons que cette loi naturelle de l'hérédité, telle qu'elle nous apparaît quand nous nous donnons la peine de l'observer et de l'étudier, ne ressemble guère à la conception fantaisiste et primitive que nous nous en faisons, conception qui consiste à isoler un couple de toutes ses attaches familiales et à le considérer comme l'unique fondateur d'une descendance, comme un moule immuable d'où sort une série d'exemplaires identiques. La réalité, comme toujours, nous a apporté une déception ; elle a compliqué la question. Devant cette multiplicité de principes génératifs, devant ce conflit de tempéraments, d'instincts, de goûts et de passions qui concourent à la formation du nouvel individu, que pronostiquer sur une naissance de toutes ces influences qui sont entrées en lutte ? Lesquelles prévaudront chez cet enfant mis au jour ? Qui peut en juger ? Personne. La

porte est ouverte à toutes les particularités, à toutes les surprises. Aussi l'hérédité se divise et se subdivise en hérédité directe, indirecte, de retour, d'influence : et encore, dans chacun de ces cas, l'hérédité ne s'accuse pas tout d'une pièce ; elle se morcelle, elle est physique ou morale, subalterne ou supérieure.

Voilà les partisans de l'aristocratie bien dérangés. Car, lorsqu'il s'agit des castes d'élite, la transmission des caractères élevés peut seule nous intéresser et c'est justement celle-ci qui, dans les phénomènes de l'hérédité, est la plus rare. Il est triste de le dire, mais on lègue plus facilement et plus communément à ses rejetons les vices de son sang, ses infirmités, ses maladies, ses défauts, que son esprit et ses vertus. Ce qui nous donne souvent le change sur l'inévitabilité de l'hérédité, c'est la persistance de certaine ressemblance extérieure chez les divers membres d'une même famille. Mais qu'importe la ressemblance externe si la ressemblance interne ne la suit pas ? Que nous importe qu'un trait du visage, qu'un air de tête, qu'une attitude de grand homme parvienne jusqu'à ses arrière-petits-neveux ? On nous a toujours cité comme preuve d'hérédité le fameux nez bossué des Bourbons. Qu'importe que ce nez traditionnel, qui n'avait rien perdu de sa forme à travers toutes les vicissitudes des générations, ait orné la face de tous les Bourbons, s'il n'impliquait pas avec lui certaines qualités qui distinguaient quelques-uns de ses possesseurs ? Charles X, tout comme Louis XIV, était porteur du susdit nez, ce qui n'empêchait pas que là où Louis XIV eût tiré l'épée, Charles X la remettait prudemment au fourreau.

La transmission cérébrale est vraiment exceptionnelle, et l'on est en droit de dire qu'il n'y a pas de filiation par le génie. Sans doute vous verrez par hasard Alexandre, fils de Philippe, ou le fameux Pitt, fils d'un

père non moins illustre. Mais sur ce terrain nous serons vite à court, tandis que les exemples fourmillent au sujet des dissemblances. Ainsi le fils de Cicéron ne fut célèbre que par son aptitude à boire le vin ; il y a loin de là aux *Catilinaires* et au *De officiis*. Tout à coup, spontanément, des individus détonnent sur leur entourage. Ils décèlent des tendances, des aspirations, des facultés qu'aucun membre de leur famille n'a manifestées avant eux. Washington, Franklin, n'ont pas d'ancêtres. D'où vient Luther ? Est-il de race ? Son père est un pauvre mineur. Haydn est le fils d'un charron : de là il y a loin à la grande *Symphonie de la création*. Nos savants, nos artistes les plus justement renommés ne procèdent d'aucun des leurs. Et plus le caractère est tranché, plus l'intelligence est surprenante et plus elle est improvisée, pour ainsi dire. L'individu surgit seul lumineux sur un fond obscur, ne se rattachant en rien au giron d'où il sort. L'apanage le plus glorieux de l'être humain semble être une force spontanée, individuelle, originale, indépendante et par conséquent inaliénable et intransmissible. M. Ribot, dans son récent livre sur l'hérédité, sujet traité précédemment avec beaucoup de distinction par le docteur Lucas, cite, pour appuyer cette théorie de la transmission cérébrale, quelques familles dont la plupart des membres s'adonnèrent spécialement à la culture d'un certain art et d'une certaine science. Il nomme des familles de musiciens et de peintres qui ont cultivé la musique et la peinture avec honneur et distinction. Pour que ces faits relativement exceptionnels puissent servir ici d'arguments, il faudrait que ces individus sortis d'une même souche atteignissent au degré supérieur de talent dont un des leurs a fait preuve ; sinon, ce fait d'embrasser une même profession, de parcourir une même carrière, peut très bien être la conséquence de l'éducation don-

née, d'un goût inculqué de bonne heure, d'une direction spéciale imprimée à l'esprit jointe à la faculté d'imitation. Un enfant a été élevé dans l'atelier de son père, témoin de ses succès; il s'en monte la tête; la peinture ou la sculpture devient pour lui une passion; il s'exalte et se croit une vocation. Il peut atteindre à un certain talent, ce qui ne prouve pas grand'chose, parce que avec une dose suffisante d'intelligence on peut aborder bien des professions et les exercer honorablement, sans ce qui s'appelle être prédestiné pour aucune d'elles. C'est ainsi que le fils d'un avocat célèbre ou d'un médecin en réputation se fait ou avocat ou médecin; des fils d'écrivains se font écrivains à leur tour. Un nom a fait une percée dans un genre; ceux qui le portent s'empressent de suivre la même voie; rien de plus convenable. Mais il n'est pas démontré que ces fils de poètes, d'écrivains, de médecins et d'avocats, n'eussent pas été tout aussi bien architectes, administrateurs, industriels ou commerçants, si leurs parents avaient pratiqué ces professions. Il y a des familles où de père en fils on est fabricant de soierie ou de drap: on inférerait alors que le goût du drap ou de la soie s'y est transmis fidèlement de rejeton en rejeton, tandis que les circonstances seules et les milieux en ont décidé. Ainsi c'est évidemment la transcendance du talent qui est le signe de la vocation: autrement, c'est une affaire de hasard et de rencontre. Il est notoire que les hommes qui ont le plus remué le monde par la profondeur de leur génie et la hardiesse de leurs idées, étaient des hommes nouveaux. Il est incontestable aussi que toute famille a été obscure avant d'être illustre et son illustration date de l'apparition soudaine d'une capacité dans son sein. Cette capacité et cet esprit lumineux, d'où procèdent-ils? A coup sûr il n'y a pas là hérédité. Il n'y a pas eu filiation avant; pourquoi

y en aurait-il une après ? C'est là que le docteur Lucas met au même plan que la loi d'hérédité la loi d'innéité, par laquelle la nature tend à créer et à inventer sans cesse. On conviendra qu'en cette matière le champ des hypothèses est large ; et, pour mon compte, je n'aurais point de répugnance à admettre que, de même qu'en chimie une combinaison d'éléments différents entre eux produit un corps nouveau absolument distinct de ses composants, de même un caractère, une intelligence serait la résultante d'un amalgame des qualités et des facultés variées des ascendants ; en un mot, le génie ne serait pas engendré par le génie tout d'une pièce ; il serait le fruit d'un concours d'éléments fusionnés dans une harmonique proportion. Or, ce concours de qualités n'étant dû qu'à des circonstances compliquées et fortuites, il s'en suivrait que les natures supérieures ne peuvent être que très rares.

Du reste, sans avoir recours à de profondes et minutieuses investigations, une première inspection de l'extérieur ne suffit-elle pas pour démontrer combien cette supériorité de race est mensongère ? Des attributs même d'un ordre moins relevé ne peuvent se perpétuer d'une génération à l'autre ; beauté et distinction sont de ceux-là. C'est en vain que, sous Louis-Philippe, en plein règne de bourgeoisie, des écrivains plébéiens, pour se frotter d'un vernis de noblesse, vantèrent à tout propos le galbe pur de la race, la finesse des mains, la fière allure, marques indélébiles de la naissance sans contrefaçon possible et révélant la grandeur de l'origine. La race passait pour le temple sacré où la roture profane ne pouvait mettre le pied sans faire tache et trahir aussitôt sa piètre extraction. Balzac, affamé de noblesse et de fortune, parle à chaque page des pieds et des mains de duchesse, des grands airs de tête, des grandes façons qui n'appartiennent

qu'aux gens de sang noble. Quantité de romanciers avec lui débitèrent mille absurdités à ce sujet. Il est facile de se convaincre de leur ignorance. Qu'on aille se promener dans les musées, à Versailles particulièrement, où des salles sont exclusivement affectées aux portraits des personnages historiques, dignitaires de toute sorte, aristocrates de tout genre, et l'on pourra apprécier la beauté et la distinction natives des représentants de la gent illustre. On recherchera à loisir parmi cette variété infinie de têtes et de physionomies les preuves irrécusables d'une noble lignée; on choisira parmi ces types longs ou courts, replets ou émaciés, parmi ces nez interminables ou épatés, ces fronts montueux, déprimés ou imperceptibles, ces faces rougeaudes ou blêmes: on ne rencontrera que par hasard des physionomies en rapport avec leur emploi. Si en outre on fait abstraction des splendeurs du costume, brillantes armures, pourpoints brodés, épée au côté, robes de cour, on sera obligé de reconnaître que la vulgarité est le caractère dominant de ces *majores* et que, semblablement à ce qui se passe dans les autres classes, l'excellence de la forme ou du fond y est chose rare. L'avènement de la photographie donne à cette remarque encore plus d'évidence. Ici les complaisances du peintre officiel cèdent le pas à la sincérité de la nature. L'objectif n'a pas d'égards; il a une méthode égalitaire bien impertinente pour les altesses, les grandes dames et les majestés. Les princes et les ducs sans alliage, grâce à sa rude franchise, risquent fort d'être confondus avec des marchands et des commis, les fières duchesses avec des commerçantes ou quelque chose de pire; et ce qui met le comble à la mésaventure, c'est que des bourgeoises, des comédiennes et des courtisanes se permettent d'avoir une tournure et des airs de grandes dames, et que des commis et des

négociants pourraient être pris à l'occasion pour des marquis et des diplomates. La confusion est vraiment étrange et l'on ne peut se dissimuler que parmi toutes ces grandeurs il en est un bon nombre, pour ne pas dire le plus grand nombre, dans la main desquelles le parapluie siérait mieux que le sceptre.

Du reste, d'où venaient donc les modèles qui ont posé pour les chefs d'œuvre de la statuaire et de la peinture, chefs d'œuvre que nous ne nous lassons pas d'admirer, sinon du peuple ? Et les maîtresses des rois, qui ont mené des empires en captivant les princes par leurs charmes, étaient-elles patriciennes ?

Impossible de ne pas conclure d'après l'enseignement de l'expérience qu'il n'appartient pas à l'humanité de diriger les opérations de la nature dans cet ordre de faits. Elle est inhabile à façonner par les procédés de l'art et de la science une classe aristocratique dans le sens étymologique du mot ; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les moyens dont nous usons pour cette fin nous rendent souvent l'inverse de ce que nous en attendions ; nos calculs se trouvent déjoués. Les races, les classes, les familles qui ne se mêlent et ne s'allient qu'entre elles, qui éliminent tout élément étranger, arrivent peu à peu à l'abâtardissement.

Oui, l'aristocratie existe ; elle ressort nécessairement de l'inégalité des êtres. Mais ses membres, loin de partir d'un même foyer et d'un même centre, sont disséminés et épars ; leur nom n'est jamais le même ; issus de toutes les classes, hautes, basses, moyennes, ils se font reconnaître au même signe, génie, talent, vertu.

Dans l'aristocratie héréditaire une seule chose se transmet sûrement, c'est l'orgueil, l'ambition, l'infatuation de soi-même. Les croyants à l'aristocratie de race ont sans cesse compté sur l'influence de l'éducation et des milieux, influence que nous nous gardons

bien de contester. Seulement ils ne se sont pas bien renseignés sur la nature de cette éducation. Ils se sont flattés qu'une grande position impose de grands devoirs, que noblesse oblige, comme dit la devise et comme on s'empresserait de la leur répéter. Ils ont jugé comme certain que ces héritiers de grande maison seraient mus par une émulation salutaire, qu'ils s'efforceraient d'égaliser, sinon de surpasser les faits glorieux qui avaient anobli le premier de leur race. Là était la méprise. L'émulation existe seulement chez les gens qui, confondus dans la foule, veulent en sortir. Des gens déjà réputés grands avant d'avoir rien fait pour l'être, des gens venus au monde *tout arrivés* n'ont aucun motif intéressé de s'imposer une tâche qui leur paraît entièrement superflue. Ne serait-ce pas d'ailleurs mettre en doute soi-même sa prépondérance naturelle que de chercher à la légitimer par des actes ?

En résumé, d'après ces réflexions physiologiques que nous avons crues indispensables pour l'intelligence du lecteur, nous sommes autorisés à affirmer que, si l'aristocratie a failli à sa mission, ce n'est point pour des causes qui dépendent d'elle. Institution fautive et artificielle, elle n'a pu donner que des résultats faux. A l'intention de ceux qui persistent à penser le contraire, nous ferons une analyse rapide des faits et gestes de la noblesse en France, nous réservant de faire de temps en temps une excursion de l'autre côté du détroit, afin d'établir des parallèles et d'en tirer une instruction pour nous-mêmes.

Toute la partie qui va suivre ne repose pas sur des documents nouveaux dont on pourrait contester l'authenticité : je n'en ai point en réserve ; elle est faite d'après les historiens les plus connus et les plus accrédités. Les faits que j'ai rassemblés sont la substance même de l'histoire ; ils en forment la trame ; l'écrivain

le plus partial ne peut en faire abstraction ni les dénaturer sans réduire à rien l'histoire elle-même. Comment ces faits si vulgarisés par les dictionnaires historiques n'ont-ils pas frappé les yeux de tout le monde ?

III. — Du rôle historique de la noblesse en France.

Lorsque, à l'aide des monuments qui en restent, je défile les siècles un à un comme on le fait des grains d'un chapelet, je vois clairement que ce qui subsiste de la légende aristocratique est précisément le contraire de ce qu'on lit dans les histoires. On convient assez volontiers que cette aristocratie a été mutine, frondeuse, turbulente, ambitieuse. En cela, s'écrie-t-on, elle avait les faiblesses de l'humanité, dont elle faisait partie. L'ambition fut son mobile. Mais après tout, dans les époques où l'on n'était puissant que par son épée, où l'on n'était héros que par la conquête, le goût de souveraineté et de domination était partagé par tous les chefs militaires sans exception. Aussi avaient-ils soif de commandement et de pouvoir ; conséquemment, ils s'égarèrent à la façon de César qui ne voulait pas être le second à Rome. N'y a-t-il pas là un fond de grandeur propre à leur servir d'excuse ? Ne se fier qu'à son courage, haïr la subordination, l'asservissement, l'obéissance, n'est-ce pas faire preuve d'une nature fière, éprise d'indépendance et de liberté ? Quelles qualités magnanimes cette disposition de leur âme n'a-t-elle pas mises en lumière ? Ils étaient amoureux de bravoure, de victoire, de renommée : qui peut donc leur en faire un crime ? Les défauts de la noblesse étaient amplement rachetés par de brillantes qualités inhérentes à elle seule ou du moins qu'elle a su pousser plus loin que personne. Elle a eu tant d'héroïsme, de magnanimité, de désintéressement, de mé

pris pour tout ce qui n'était pas gloire, qu'on doit excuser ses écar's, qui ne sont guère que les signes de la folie chevaleresque. Et l'on ne se représente pas sans attendrissement le spectacle des anciens *roys* entourés de leurs *fèaux et vaillants preux*, soutiens du trône, appuis de la couronne, modèles de fidélité, de vaillance et de foi. Puis on prête à la noblesse l'élégance, la politesse, les belles manières, l'honneur; et aujourd'hui encore, malgré l'évidence des faits, on s'obstine à la gratifier de l'épithète de conservatrice, à la considérer quand même comme l'élément stable des sociétés, la dépositaire et la gardienne des grandes traditions nationales.

Telle est la légende. Un souffle historique suffit pour la réduire à néant.

Il est bien entendu ici qu'en jugeant la noblesse nous ne nous arrêtons qu'à son action collective, et non à l'action particulière des individus, nous prenons la somme de ses œuvres et nous affirmons qu'elle a été funeste à la société, que jamais elle n'a tiré l'épée pour la cause du progrès et de la civilisation, qu'elle n'a bataillé et conspiré que pour satisfaire sa vanité incomparable et ses intérêts particuliers, et que la sève régénératrice et la vitalité sont venues de tout ce qui n'était pas elle: présomption, ignorance, superstition, rapacité, cruauté, insolence, perfidie forment sa devise, qu'elle a bien soin de ne jamais inscrire sur ses blasons.

On me dira que j'exagère de parti pris. Pourquoi la noblesse plus que les autres classes serait-elle dépourvue des vertus qui appartiennent en propre à l'humanité? Physiologiquement, n'est-elle pas organisée comme tous les autres membres de la société? Oui, en tant qu'individu, le noble est organisé comme tout le reste; mais comme corps et comme caste, la noblesse

repose sur des bases anormales ; comme institution, elle est vicieuse, parce qu'elle est fondée sur le monopole, le privilège, l'arbitraire, la deshérence des majorités. En conséquence, rien de juste, rien de vrai, rien de bien n'a pu sortir d'elle-même ; elle n'a pu produire que des fruits vénénéux et funestes à la société. Les grands projets d'unité caressés par les profonds politiques n'ont rencontré nulle part autant d'obstacles que chez elle. Elle fut, sans solution de continuité, l'élément désagrégeant et subversif des royaumes, parce que ses rébellions n'eurent jamais pour objet le bien général, mais l'égosime.

N'oublions pas que l'origine de la noblesse est dans la spoliation d'une nation vaincue par une race ou une tribu étrangère et conquérante. Or les spoliateurs formaient auparavant une cité ambulante sans siège fixe, se transportant à volonté au gré de l'intérêt. Ils s'installaient alors à leur convenance sur le sol conquis, sans avoir pour celui-ci aucun attachement. Ils ne le considéraient que comme une matière indéfiniment pressurable. Cette disposition de leur esprit, ils la transmirent à leurs descendants. Ces hommes d'armes croyaient toujours avoir une patrie au bout de leur épée ; peu leur importait quelle elle fût. Ils ne faisaient de serments de fidélité qu'à leur chef et ne les observaient que s'ils y trouvaient leur compte.

Donc, par le fait même de sa constitution, la noblesse n'avait pas de patrie. Elle s'estimait supérieure au nom de la force qui lui avait donné la conquête, au nom de Dieu qui l'avait douée de cette force par faveur spéciale, au nom de l'hérédité qui la lui transmettait de génération en génération. Aussi se gardait-elle bien de chercher une sanction dans l'assentiment du pays. Elle déclarait ses droits imprescriptibles, sans daigner les établir sur son mérite personnel. Quels que fussent

son ignorance, son incapacité, ses exactions, ses crimes, elle ne se croyait jamais justiciable du peuple. Aussi n'entrevoit-elle aucune solidarité possible entre elle et lui ; elle repoussait au contraire toute similitude et toute analogie de sentiment avec les masses. Il ne faut donc pas s'étonner si elle ne professa pas le culte de la patrie. L'amour de la patrie est un sentiment humain qui implique dans tous ceux qui le ressentent une idée de confraternité et d'égalité. Ceux qui sont nés dans le même lieu, sous le même ciel, sont compatriotes et concitoyens. Le patriotisme, en dépit des différences de naissance et de fortune, les rassemble tous sur un même terrain ; il les rattache par une communauté d'intérêts, d'amour et de fierté nationale. Le patriotisme est certainement une des voies qui conduisent à la solidarité. Dès lors il ne pouvait convenir à la noblesse, qui ne voulait être confondue sous aucun rapport avec la plèbe et la roture. A aucune époque féodale un noble n'a dit : « Je sers mon pays, je combats pour ma patrie. » Il disait : « Je sers mon prince, je combats pour mon *roy*. » Patrie, pays, nation, sont des termes qui ne sont entrés en scène que le jour où les gens de bien, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient ni nobles ni prêtres, sont parvenus à jouer un rôle politique dans la cité.

Toutes les fois que la noblesse entra de compte à demi dans les soulèvements populaires, qu'elle s'associa à la bourgeoisie réclamant ses droits, ce ne fut pas dans le dessein de prêter son appui aux opprimés et de servir la cause de la justice : elle en était la contemptrice la plus acharnée ; ce ne fut que dans l'espérance d'en faire sortir un avantage personnel et de renverser un roi dont elle voulait se venger. Ce qu'elle désirait étant obtenu, elle supplantait ses anciens alliés sans nul souci de ses promesses, s'appliquant à

leur reprendre les franchises dont elle les avait gratifiés en vue de les amadouer et de les attirer dans son camp. En cas d'insuccès, elle les abandonnait volontiers aux mains du vainqueur, pour mieux se tirer d'affaire.

La crainte de porter atteinte à la prospérité du pays, de l'entraver dans ses progrès, d'arrêter l'essor des affaires, de compromettre en un mot l'intérêt public, ne la retint jamais de provoquer une guerre civile. On la vit de règne en règne porter le feu à travers les provinces les plus riches et les plus florissantes. Elle foula sans scrupule sous les pieds de ses chevaux les plaines les plus fertiles, elle incendia fermes et moissons. Aussi fut elle le fléau le plus redoutable de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Elle ne connut donc pas le patriotisme. Et si l'étranger a mis le pied sur le sol français, c'est à l'instigation de la noblesse qui lui a ouvert la porte. Si des citadelles lui ont été livrées, c'est grâce à la trahison de quelques gentilshommes. En revanche avait-elle la magnanimité, la grandeur, le désintéressement, comme la légende l'affirme ? Non : elle n'a pas que l'amour de la gloire, elle a l'amour des écus ; à chaque page de l'histoire sa vénalité éclate ; elle sait très bien se vendre pour du vil numéraire, et parfois son mercantilisme ne le cède en rien à celui des fils d'Israël.

Dès la première et la seconde race, les seigneurs conspirent, renversent les princes, les rasent, les enferment, ou bien les égorgent. Pépin, à peine monté sur le trône par une révolution, sent bien vite qu'il en sera de lui comme de ses prédécesseurs, s'il ne parvient pas à contenir l'audace des grands. L'illustre Charlemagne, son fils, n'échappe que fortuitement au poignard des assassins titrés. Sous la régence de la reine Blanche de Castille, les nobles complotent l'enlèvement du jeune roi et l'in-

carcération de la régente. — Epoque quasi barbare, objecte-t-on, époque dépourvue d'organisation politique régulière, et pendant lesquelles la loi ne pouvait prévaloir. — Soit : poursuivons ; prenons le XIV^e siècle.

A partir de Philippe de Valois nous ne changerons point d'acteurs : le roi et les nobles seront toujours en scène : la France et le peuple tiendront lieu de toile de fond. L'aristocratie continuera son même jeu, la conspiration : non pas la conspiration enserrée dans les limites du royaume, mais passant la frontière et donnant la main à l'étranger. L'héritier posthume de Charles IV étant mort, les feudataires hésitèrent entre deux candidats, Edouard III d'Angleterre, qui avait pour mère Isabelle de France, sœur de Charles IV, et Philippe de Valois, fils du prince Charles de Valois, troisième rejeton de Philippe le Hardi. Les seigneurs s'imaginaient que, si le souverain d'outre-Manche l'emportait sur le concurrent français, ils acquerraient plus de pouvoir et de liberté. Car, se disaient-ils, ce roi de deux royaumes relâchera sa surveillance sur son nouvel Etat, et en son absence nous exercerons plus facilement notre domination sur le pays.

Cette coupable connivence dura cent ans. L'histoire en narre toutes les péripéties, toutes les vicissitudes. A tout règne l'Anglais intervient. Quand il disparaît, c'est pour reparaître bientôt. On pourrait dire, en style de théâtre, qu'il ne fait que de fausses sorties. L'aristocratie française ne cesse de l'inciter occultement et ouvertement. Pendant un siècle, le malheureux peuple se trouve à toute heure sous le coup de l'invasion et du démembrement. Philippe de Valois s'écrie à Crécy : « Tous mes plans de campagne sont vendus d'avance à l'ennemi ! » Et il dit vrai. Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII se succèdent sans que l'état de choses s'améliore : au contraire, tout s'aggrave. Dans cette période, suivie de

tant d'autres semblables, la noblesse se partage en traîtres et en incapables. Chaque bataille n'est perdue que par trahison ou par bêtise. Crécy, Poitiers, Azincourt forment la triade funeste où la félonie et l'ineptie produisent leurs sanglants effets. « Quelques instants avant la bataille d'Azincourt, dit Alain Chartier; les nobles se promenaient et se chauffaient, et les Anglais, témoins de ces désordres, vinrent les assaillir et les déconfire, dont ce fut pitié et dommage pour le royaume de France. » Ce fait nous rappelle involontairement un triste et humiliant épisode de notre dernière guerre, où nos ennemis surprirent nos généraux jouant au billard.

Ainsi donc, trahison au dehors, disputes au dedans. A l'intérieur ce ne sont que luttes de faction à faction. Le duel enragé des Orléans et des Bourguignons remplit tout le déplorable règne de Charles VI. En haine du parti bourguignon, qui était bien vu des Parisiens, la noblesse orléaniste, après la capitulation d'Harfleur, rejeta les six mille fantassins que lui offrait équipés à ses frais la capitale pour chasser l'étranger du sol national. Elle perdit donc bénévolement, pour satisfaire ses rancunes, l'occasion de reprendre des avantages.

Après Azincourt, victoire des Anglais à laquelle avait assisté en tranquille spectateur le Français Jean sans Peur avec toutes ses troupes, celui-ci entra dans Paris à la faveur d'une trahison : il fit un épouvantable carnage de ses adversaires orléanistes ainsi que de tous ceux qui pouvaient être confondus avec eux. Les massacres de septembre 1793 ne furent qu'une répétition de ce qui se passa alors. Volontiers on dirait que paroles et actes ont été fidèlement copiés. Les démagogues de 1793 s'inspirèrent certainement des nobles seigneurs de l'Isle-Adam, d'Harcourt, de Luxembourg, de Chevreuse, etc., agents stimulateurs des meurtriers qui accompagnaient et encourageaient les égorgeurs en leur distribuant cet éloge infâme : « Allons, mes enfants, vous faites bien ! »

Lorsque Henri V, roi d'Angleterre, mit le pied sur le trône de France, et qu'il fut proclamé roi du pays au détriment de l'héritier légitime, ce dernier n'avait plus qu'un lopin de terre. Le jour de sa déroute à Verneuil il ne recueillit pour toute consolation que les railleries et les sarcasmes de la noblesse. Cette défaite, où cinq mille Français furent défaits, fut acclamée avec des applaudissements et des éclats de rire par la cour tout entière. Nous touchons ici à une phase lamentable de notre histoire. Je n'en sais guère qui soit plus enracinée dans le souvenir du public même le moins lettré. La France crut s'effondrer sur elle-même ; elle crut n'être plus qu'une province de l'Angleterre. Instant suprême, où tout ce qui était chef avait perdu jusqu'à l'apparence de l'honneur ! A cette heure, aucune épée ne restait plus qui ne fût vendue à un parti. Lorsqu'on voit un pays tomber si bas et se relever si vite, on ne peut plus douter dans la suite que, quelque malheur qui lui arrive, il ne puisse encore se ranimer et refleurir. Souvenir salutaire qui nous montre à côté des trahisons, des défections et des lâchetés, d'incroyables énergies et un héroïsme à toute épreuve.

Il revenait à un rejeton plébéien, à une fille du peuple, de ce peuple qui avait seul conservé le sentiment national, de sauver sa patrie de la honte du joug étranger. Alors ces *preux*, ces hommes *chevaleresques*, si vantés dans leurs romans pour leurs prouesses, ne se distinguèrent auprès de la sublime héroïne qu'en l'abandonnant à l'ennemi que sans elle ils n'auraient jamais su vaincre. La vanité blessée et une basse jalousie les déterminèrent à commettre cette lâcheté. Ni le misérable Charles VII ni les siens ne tentèrent rien en faveur de l'admirable créature ; nul n'offrit un écu pour sa rançon.

Cinq siècles se sont écoulés depuis sans avoir atté-

gué la honte d'une si odieuse défection, sans avoir affaibli le mépris et l'horreur qu'inspire un aussi exécrable forfait.

Batailles perdues, places fortes vendues, trahison sous toutes les formes, voilà de quoi se compose pendant cette centaine d'années le dossier de la noblesse.

Les plus grands noms sont accolés aux actes les plus bas. Le connétable d'Eu laisse *tranquillement*, dit le chroniqueur, les Anglais s'emparer de Caen. Le chevalier Godefroy de Fay, chargé de culbuter l'armée ennemie dans la Somme, prend honteusement la fuite et dégarnit la défense du gué qu'un autre traître avait livré. Quant à Godefroy d'Harcourt, c'est un type assez réussi de félonie. Acheté par Edouard III, il lui fait hommage du royaume de France et accepte le commandement d'une partie des troupes anglaises à Crécy ; ensuite, rempli de crainte de la mort de son frère, il implore le pardon de Philippe, ce qui ne l'empêche pas de trahir à nouveau sous Jean II. Chose assez singulière, c'est que ce d'Harcourt qui, le premier de sa race, ne dut sa notoriété qu'à une infamie, ses ancêtres n'ayant guère attiré l'attention jusque-là, ne fut pas déchu de son rang, que son nom ne fut pas radié du livre de la noblesse et qu'enfin il fit lignée de grands dignitaires dans la suite des temps. Son successeur marchant sur ses traces ne fut rien autre que l'égorgeur impitoyable dans les massacres orléanistes cités plus haut. S'imagine-t-on le traître Bazaine, point de départ de l'illustration de toute une descendance ?

Il est vrai que, par une inconséquence regrettable, l'illustration est plutôt attachée à l'occupation de certains postes brillants qu'à la façon dont on s'y conduit. Une famille est réputée illustre dès qu'elle compte parmi ses membres des connétables, des maréchaux,

des ambassadeurs, etc. Ce déploiement de titres, de grades, d'armoiries éblouit la foule qui ne s'enquiert pas si ces personnages ont fait preuve de dévouement et de talent en exerçant leur mandat. En histoire, ces illustrations peu motivées et souvent même fort illégitimes pullulent.

Une fois qu'un individu a eu la chance, soit par son mérite, soit par ses intrigues (ce dernier cas est plus fréquent), de s'implanter sur une hauteur sociale, il fait souche, et ceux qui le suivent, capables, médiocres ou criminels, sont tout portés aux premiers emplois. Aussi sommes-nous souvent en droit de demander à certains rejetons de familles retentissantes, d'où leur viennent l'audace et l'outrecuidance de s'imposer à la gratitude publique, et quels grands et précieux souvenirs évoque à la mémoire des générations présentes le nom de leur ancêtre. Les d'Orléans, par exemple, soit d'Orléans-Valois, soit d'Orléans-Bourbons. Dans l'espace que nous venons de parcourir, le premier d'Orléans que nous voyons jouer un rôle considérable, est le frère du fou Charles VI, débauché, dissipateur, voleur, incestueux. Plus tard, c'est Gaston d'Orléans, conspirateur et délateur ; c'est son fils, débauché et quasi empoisonneur ; c'est le Régent de France, hâtant par sa dissolution et ses prodigalités la ruine du pays ; c'est Philippe-Egalité, faux, intrigant, hypocrite, vicieux, haineux et traître ; c'est enfin son fils, le duc d'Orléans, devenu depuis Louis-Philippe, conspirateur ambitieux et avare, dont l'entêtement nous a valu une révolution. Est-ce donc en reconnaissance de ces bienfaits et de ces services que nous devons chérir et rappeler leurs rejetons ?

On me donnera comme argument que les traîtres et les conspirateurs ne se trouvent pas seulement dans la noblesse. Dumouriez, dira-t-on, et Bazaine étaient-

ils de race ? Non : mais au moins ceux-là ne faisaient point partie de la caste supérieure, de la catégorie d'élite : ils sortaient du vulgaire *pecus* pétri de boue, et non pas de comtes, de marquis, de ducs ou de généralissimes.

Avec la trahison vont de pair la cruauté, la rapacité et la vénalité. Faut de pouvoir, on se rabat sur la caisse. Tous ces seigneurs, qui trafiquent de l'honneur à l'étranger, reçoivent des pensions ; ils discutent le prix de leur délation et de leur perfidie. Les affaires sont les affaires ! Eux aussi pourraient dire : « Les affaires, c'est l'argent des autres. » La cupidité de l'aristocratie n'eut d'égale que son ambition et elle eut mille manières de se traduire. Elle pratiqua tous les genres de vols ; l'effraction lui fut familière. A la mort de Charles V, non contents des sommes d'argent que le roi leur avait concédées pour qu'ils se tinssent en repos, ses *féaux* et ses *preux* pensèrent que, grâce à sa gestion pacifique et à ses habitudes d'économie, le prince avait dû, malgré les constantes séditions et les sacrifices pécuniaires qu'il avait faits pour les apaiser, améliorer la situation des affaires et de l'administration en général et réaliser des épargnes.

Ces épargnes devinrent l'objet de leur convoitise : ils prétendirent faire main basse sur elles. Les coffres de l'impôt public furent livrés à un honteux pillage. Les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourgogne, suivis de la meute titrée, s'arrachèrent comme de vils larrons les bijoux, les diamants, la vaisselle. « Ils enfoncèrent les armoires, firent sauter les serrures, à Paris, à Melun, à Saint-Denis ¹. » Peut-être alléguera-t-on pour excuse qu'au XIV^e siècle ces violences étaient encore dans les mœurs. Mais sera-t-il permis d'invoquer le même

(1) De l'esprit révolutionnaire des nobles en France.

argument lorsque, 230 ans plus tard, en 1610, au XVII^e siècle, époque où la philosophie, les arts, les lettres commencent à atteindre leur apogée, où ont brillé le génie et les vertus des Jacques Amyot, des L'Hôpital, des Antoine et Gilles Lemaitre, les mêmes scènes de vol se reproduiront ? La tradition pillarde de l'aristocratie se sera précieusement conservée ; ce sont les Condé, les Bouillon, les Guise, les Lavalette, les Villeroy qui enlèvent les 41 millions que Henri IV, sans doute plein de confiance dans la loyauté des grands, a fait enfouir dans les souterrains de la Bastille pour soutenir avec honneur sa politique étrangère ; et la régente Marie de Médicis est trop dépourvue de force matérielle pour s'opposer à cet ignoble larcin. C'est sans doute en souvenir de ces scènes fréquentes dans nos annales que l'instrument familier aux filous a été surnommé *monseigneur* : c'est un hommage justement rendu à la mémoire de ces augustes crocheteurs de serrures.

Et il faut croire que de semblables équipées n'étaient pas exclusivement le fait de la noblesse de France. Charles-Quint disait : « *Les nobles me dépouillent, les savants m'instruisent et les marchands m'enrichissent.* » Mais n'anticipons pas davantage.

C'est aussi après la mort de Charles V que les nobles accomplirent un exploit suffisamment original pour ne point passer inaperçu. La plupart, grâce à leur gestion criminelle, voyaient tous les jours périliter leurs domaines. A force de rançonner le paysan et de saccager ses terres par les chasses et les guerres de province à province, les seigneurs se trouvaient eux-mêmes dans un extrême dénuement. Les millions volés ne servant pas à l'exploitation, disparaissaient bientôt entre leurs mains. Ils recouraient alors à la cassette des Juifs. Seulement, comme leur loyauté ne se faisait aucun scrupule d'em-

prunter sans rendre jamais le capital et sans payer l'intérêt, à plus forte raison quand les prêteurs étaient des *mécraants*, des *chiens de Juifs*, leurs créanciers eurent le mauvais goût et l'imprudence d'exiger davantage et de devenir pressants. Aussitôt leurs nobles débiteurs organisèrent une petite croisade contre eux et projetèrent de punir des misérables qui avaient l'audace de redemander leurs biens. Ils excitèrent le peuple, provoquèrent une sorte d'émeute ; on pénétra par violence dans le domicile de ces malheureux ; leurs sacs et leurs caisses furent jetés par les fenêtres ; tous les registres, les actes, les contrats, les billets, les obligations, qui témoignaient de l'argent prêté, furent traînés sur les places publiques et livrés aux flammes, moyens simples et faciles d'opérer une liquidation. On en brûla une si grande quantité que les Juifs infortunés, après cette triste mésaventure, furent réduits à recommencer leur fortune sur nouveaux frais.

Pendant les rares intervalles de répit qui se rencontrent dans cette lutte centenaire, que faisaient les nobles ? Rentraient-ils dans leurs domaines pour y administrer leurs biens ? Oui, ils administraient, mais au-delà des limites de leurs fiefs, et nous verrons comment ils entendaient l'administration. Autrefois les Grecs et les Latins consacraient leurs loisirs, *otia*, à la philosophie et aux lettres : au moyen âge, les seigneurs les employèrent à la dévastation et à la rapine. Ils se mirent à la tête de ces fameuses bandes, ramassis de chenapans et de coquins, détritrus de l'armée, ordure de la soldatesque, dont la devise était : pillage et meurtre. Ce programme avait de quoi les séduire ; et chaque fois que la paix se rétablissait pour quelques instants, ils ne manquèrent pas de reprendre le commandement de ces forcenés et de ravager toutes les provinces. Ces capitaines à la façon de Roland et de Mandrin,

de traîtres se faisaient chefs de brigands. Ils pillaient, rançonnaient, massacraient et ne laissaient derrière eux que la ruine, la misère et la faim. Et ceux-là s'appelaient Xaintrailles, Lahire, Lesparre, etc., *la fine fleur des chevaliers de la belle France*. Qu'on lise l'*Histoire des paysans* de M. Eugène Bonnemère : on aura sur ces temps horribles l'exacte vérité dans tous ses détails d'après des documents certains, et l'on conviendra sûrement que tout récit, quelque horreur qu'il puisse contenir, sera toujours au-dessous de la réalité, vu sa concision relative en comparaison de l'étendue des maux qui ont duré dix-huit siècles. C'est alors que, malgré soi et tout en le déplorant, on ne comprend que trop la revanche de la Jacquerie, courtes représailles qui fournirent bientôt à la noblesse l'occasion de lâcher bride à ses instincts féroces. Elle châtia avec une cruauté inouïe une révolte que ses débordements, ses crimes et sa tyrannie n'avaient que trop légitimement provoquée.

Que nous révélera le siècle suivant ? Absolument la même chose sur le sujet qui nous intéresse.

Rien n'était guéri parce que Charles VII était monté sur le trône. Le pays avait été trop gravement et depuis trop longtemps atteint par la guerre étrangère et par l'anarchie intérieure pour n'être pas plus malade que jamais. Les bandes se multipliaient : ce n'était pas assez de celles de Lahire ; il fallait qu'il subit en plus la bande des *écorcheurs*, dont les chefs étaient le bâtard de Bourbon et de Chabannes. Qui avait évité l'une tombait dans l'autre : c'était fuir Charybde pour s'abîmer dans Scylla. Des fléaux épidémiques et la disette vinrent encore ajouter à la désolation générale. La noblesse n'en prit point souci ; elle circonvit le prince de sollicitations et de réclamations.

Les uns faisaient sonner bien haut qu'ils avaient été fidèles tandis que le plus grand nombre tournait à l'ennemi ; les autres prétendaient qu'on leur devait reconnaissance pour avoir gardé la neutralité. Le roi était dans la plus complète impossibilité de faire face à ces exigences. De là les mécontentements ordinaires. Plus l'usurpation anglaise avait offert de chances de fortune, plus on haussait le tarif des indemnités. Le roi s'occupa d'élaborer des règlements et des lois pour rétablir l'ordre dans le royaume, ce qui fut pris en très mauvaise part. Un roi voulant une administration régulière, n'était pas le fait des grands. Ces mesures ajoutèrent encore à leurs griefs : il leur fallait le trouble et l'anarchie. Vendôme, La Trémoille, Chabannes, le fameux Dunois et tant d'autres, s'agitèrent de nouveau et formèrent une cabale : on enleva au roi le Dauphin son fils, on le conduisit à Niort, et de là on lança une déclaration entièrement révolutionnaire. Le public ne mordit pas à l'hameçon tendu : il resta froid et ne bougea pas. Charles VII eut raison des révoltés et pardonna à tout le monde. Le vieux duc d'Orléans, qui avait été longtemps prisonnier en Angleterre, revint en France et entra tout naturellement dans la cabale en formation. D'autre part toute l'aristocratie de la Guyenne regrettait le régime anglais favorable à l'écoulement des produits de ses domaines ; car elle était riche en terres et trafiquait avec les marchands de Londres. Elle persuada aux populations de la province que leur ruine résulterait de la réunion du pays à la France. Lord Talbot entra à pleines voiles dans la Guyenne, et, pour accélérer les choses, les seigneurs bordelais ouvrirent les portes de la cité à l'ennemi. Heureusement, dans un bref délai, le roi put reconquérir la Guyenne.

Le duc d'Alençon, de complicité avec d'autres mécontents, se proposa de livrer le roi au ministère anglais. Le foyer de la conspiration était à La Flèche, résidence du duc. Ce projet était réalisable dans les circonstances présentes. En paiement de sa trahison, le duc d'Alençon devait recevoir le duché de Bedford ou celui de Clarence ; de plus on devait lui donner une rente annuelle de 24,000 écus. Mais au moment où le dessein devait être exécuté, un moine, aumônier du duc d'Alençon, eut une âme plus française et vint tout révéler au roi.

Les potences et les échafauds dressés par Louis XI, les raffinements de ses cages de fer, ne purent mater complètement cette meute rebelle. Son propre frère, jeune homme de seize ans, se mit à la tête de ses ennemis. Un aussi bel exemple fut suivi de près. Le duc de Bourbon se jeta aussi dans la sédition. Il commença par enlever tout l'argent que l'imprévoyant avait laissé dans les caisses des provinces. Les comtes et les barons se joignirent à lui : trois corps d'armée se formèrent contre le souverain. A Montlhéry, le gain de la bataille eût été certainement du côté du roi, si le duc du Maine et l'amiral de Montauban n'eussent trahi au beau milieu de l'engagement. Enfin, quelle que fût sa prodigalité de supplices, le roi fut contraint de capituler à Conflans avec ceux qui avaient voulu le détrôner, et de récompenser les séditeux pour s'être soulevés contre lui. Gouvernements, titres, dignités, domaines, pensions, argent comptant, bénéfices sur les impôts, commandements de villes et de citadelles, leur furent accordés. Si les conditions de cet arrangement eussent été fidèlement exécutées, il ne serait resté qu'un squelette de royauté et un fantôme de roi.

Sous la régence d'Anne de Beaujeu, le duc d'Orléans, gendre du feu roi, reprit le fil des manœuvres

qui furent toutes déjouées par la princesse. Parvenu au trône lui-même après la mort de Charles VIII, il endura à son tour ce qu'il avait fait endurer à son prédécesseur. Louis XII s'efforça de faire oublier ses coupables antécédents par une gestion sage. Elle fut singulièrement entravée par son entourage. L'organisation de l'armée, comparée à ce qu'elle est aujourd'hui, était des plus élémentaire; l'infanterie manquait; les Allemands, les Espagnols, les Italiens avaient jusqu'alors employé à nos dépens cette institution militaire. Sous Charles VII on en avait à peine vu l'ébauche. Un maréchal qui avait souci de l'intérêt du royaume, fit ressortir au roi les inconvénients qui résultaient de l'absence de ce corps et la nécessité qu'il y avait à le former. Le roi agréa les observations. Mais pour réaliser le projet il fallait consulter le grand conseil des nobles. Ceux-ci jetèrent les hauts cris. Quoi! on se proposait de créer un corps d'armée national, qui serait exclusivement composé des serfs et des vassaux des grands! On allait associer pour la guerre des hommes obscurs à des gentilshommes! Que deviendra pour lors le noble, s'il doit partager avec des roturiers les grades et les distinctions militaires? Le maréchal eut beau invoquer le bien public et la sûreté de l'Etat, il ne convainquit pas le conseil des seigneurs qui fit soutenir son opposition par la haute noblesse. Le promoteur du projet, craignant d'être lui-même victime d'une cabale, se décida à le retirer.

On reconnut plus tard, à Pavie, que si l'on avait eu une infanterie à mettre en ligne, le roi n'eût pas été contraint de rendre son épée. Les siècles marchaient leur train, mais les nobles n'en persévéraient pas moins dans leurs voies de trahison. La chose leur était d'autant plus facile qu'ils n'avaient à aucun degré le sentiment de la patrie et qu'ils ne considéraient que

le pouvoir, dont ils cherchaient autant que possible à extorquer la plus grande part. Ils conspiraient contre le pays, dès que le roi ne se faisait pas le complice de leur ambition. C'est ainsi que le connétable de Bourbon fut l'auteur d'une des plus célèbres trahisons et qu'il vendit la France aux Anglais et aux Espagnols, à condition que ceux-ci lui tailleraient dans le royaume même un royaume formé de la Provence et du Dauphiné. On sait que cette odieuse trame fut rompue.

Ce ne fut pas tout. Pendant la captivité de François I^{er}, la noblesse s'en donna à cœur joie. Sa licence, ses exactions, ses cruautés envers le peuple redoublèrent. Ses excès attinrent un tel paroxysme que le roi fut obligé d'expédier dans divers districts un président et douze conseillers de parlement, qui jugèrent dans l'espace de deux mois de nombreuses causes criminelles. Plusieurs gentilshommes subirent la peine capitale. Pour qu'un roi du XVI^e siècle, un François I^{er}, réprimât avec tant de vigueur, à cause du peuple seulement, la tyrannie et l'arbitraire des grands seigneurs, il fallait que les sévices de ceux-ci fussent bien odieux et bien révoltants et qu'ils dépassassent tout ce qui s'était commis jusque là dans ce genre.

La seconde moitié du XVI^e siècle évolue au milieu d'une autre tourmente. Un nouveau ferment de discorde s'introduit et ravive l'anarchie. La Réforme provoque la scission religieuse, belle occasion pour les grands de sanctionner leur révolte par l'amour de la *vérité*.

On invoquera sa foi, le salut de son âme... La division est partout, les complots se multiplient. Le devoir d'écraser l'hérétique, qui est peut-être en même temps votre compétiteur, allège la conscience et met en fuite les scrupules. Le champ du meurtre et du massacre va s'élargissant. Tout acte d'extermination

est alors considéré comme œuvre pie et il se trouve toujours un prêtre ou un pasteur pour en faire l'apologie. En réalité, tous ces lutteurs soi-disant fanatiques ne se ruent les uns contre les autres qu'en vue du trône : la royauté est leur objectif. Les Guise, Mayenne, Condé ne visent qu'à la couronne. La méthode employée pour se défaire de ses ennemis est le guet-à-pens, l'assassinat. On se fait d'abord la main en province : noblesse catholique et noblesse évangélique expérimentent des carnages partiels : chacun organise des exécutions sanglantes, suivant le caprice de son imagination, et il en est de fort inventives. Le chevalier de Montluc acquit en ce genre une célébrité fameuse : on le surnomma le boucher royaliste. Il fut la terreur et l'effroi des calvinistes de la Guyenne et du Languedoc. Peut-être fut-il surpassé par le baron des Adrets, évangéliste qui traqua les catholiques comme des bêtes fauves. Mais le duc de Montpensier alla certainement plus loin qu'eux : il sut encore perfectionner la cruauté des premiers. Des hommes assassinèrent les vaincus et les blessés sur le champ de bataille ; c'est ainsi que le catholique Montesquiou immola le prince de Condé à Jarnac.

Nulle générosité, nulle loyauté. Tout cela n'était qu'un prélude : on se persuada qu'un égorgement général était la seule fin possible. Les catholiques n'hésitèrent plus : alors se consumma la Saint-Barthélemy. Cet acte sauvage ne termina rien : ceux qui s'étaient unis pour l'accomplir se divisèrent aussitôt après. Les Guise devinrent plus arrogants que jamais. Henri III s'en défit à Blois par les 45 sicaires patriciens qu'il avait à ses gages. La mort des chefs ne détruisit pas le parti. La haine contre Henri redoubla. La duchesse de Montpensier, qui auparavant portait toujours des ciseaux d'or à sa ceinture, afin, disait-

elle, de raser la tête du roi pour en faire un moine, ne s'en tint pas à la tonsure : les ligueurs, d'accord avec elle, décidèrent la mort du roi. On dit que la duchesse elle-même non seulement exalta l'assassin, mais encore n'hésita pas à employer *tous les moyens* pour atteindre ce but.

Le lendemain du crime, la duchesse de Montpensier et la duchesse de Nemours parcoururent en voiture tout Paris, pour annoncer *la bonne nouvelle*. Ce fait nous met à même d'apprécier la mesure du respect que professaient les nobles pour *l'oint du Seigneur*, et le prestige que la dignité royale exerçait sur eux. On a eu l'audace de prétendre qu'il n'existe au monde que la fureur sacrilège du peuple pour avoir osé la première faire tomber la tête d'un roi. Louis XVIII s'écriait dans son manifeste, à l'occasion de son avènement : « Il est des forfaits dont l'atrocité passe les bornes de la clémence. Ces monstres (les régicides), la postérité ne les nommera qu'avec horreur. La France appelle sur eux le glaive. » Or ces monstres avaient été jusqu'alors pour la plupart les princes du sang et les grands du royaume.

Peu après, les ambitions ne tardèrent pas à diviser le parti : les uns proclamèrent le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, les autres, Mayenne. Henri de Béarn, seul héritier désigné, mais repoussé parce qu'il était calviniste, l'emporta par la victoire et par l'abjuration. Il changea de religion comme on change d'habit, ce qui nous édifie sur la solidité de ses convictions en matière de foi. Du reste, Sully, qu'on nous a généralement représenté comme une conscience rigoriste et comme un calviniste austère, fut le premier à lui conseiller de se convertir. Mayenne se soumit à Henri IV et, comme toujours, se fit largement payer. L'Etat acquitta ses dettes, contractées au nom de la

Ligue ; on liquida ses domaines qu'il avait hypothéqués pour les besoins de la faction.

Tous ces sacrifices, hélas ! ne pouvaient être faits qu'au détriment de la nation. Le Béarnais n'avait ni sou ni maille : il ne lui était pas facile de faire des largesses de sa poche. Quant aux indemnités légitimement dues aux pauvres laboureurs dont les champs avaient été constamment dévastés par les guerres, comme de coutume, il n'en fut pas question.

Le maréchal de Biron fut bientôt l'objet des insinuations de l'Espagne, et, comme son orgueil était incomparable ainsi que celui de tous ses pareils, il ne tarda pas à leur prêter une oreille complaisante. De même qu'on avait séduit par des promesses le connétable de Bourbon, le duc d'Alençon et tant d'autres, on lui promettait, pour achever de le captiver, de lui constituer une principauté indépendante sur les frontières. C'était le démembrement de la France. Le prince de Savoie, de son côté, offrit de s'unir à lui par une alliance de famille. Il se rendit à Paris, y prit domicile et conféra secrètement avec La Trémoille, d'Epernon, Bouillon et le comte d'Auvergne, tous gens gorgés d'or et d'honneurs. Informé de ces menées, le roi, ne pouvant faire arrêter le duc de Savoie, donna au maréchal de Biron le commandement de l'armée qui allait agir contre le souverain de la Savoie. Biron, dans le temps même de sa nomination, venait de signer un traité définitif avec les cours de Madrid et de Turin. Son anxiété fut extrême : porter les armes contre son allié ! Celui-ci exigea de lui qu'il acceptât le commandement, bien certain que le traître n'hésiterait pas à violer ses serments et à sacrifier son pays et son roi. Vainqueur malgré lui dans plusieurs rencontres avec les Savoyards, Biron résolut de mettre fin à ses succès si préjudiciables pour lui en cette circonstance.

Biron fut jugé et exécuté. Quand tout fut découvert, ses complices s'enfuirent en hâte dans la crainte de subir le même sort ; mais ils continuèrent leurs menées à l'étranger. L'agitation était partout. Le duc de Bouillon faisait de fréquents voyages en Allemagne. Le duc d'Épernon feignait d'être malade pour mieux cacher les allées et venues de ses intrigues. La Guyenne, le Dauphiné, la Saintonge étaient agités par Bellegarde, Hunnières et Montigny. Les séditieux s'étaient assuré des secours de tous les côtés. Spinola, général espagnol, était chargé de les appuyer du côté de la Flandre. Le comte de Fuentes, gouverneur de Milan, avait promis d'arriver à eux par les côtes de Nice et de Chambéry. L'un et l'autre fournissaient de l'argent, des munitions, des armes : en échange les conspirateurs français leur avaient indiqué les positions à prendre en France. D'un autre côté, les d'Entragues machinaient un projet criminel. Ils voulaient se venger par la mort du roi du refus qu'avait fait celui-ci d'épouser leur sœur. La tentative échoua. Néanmoins Henri IV n'échappa point à la même fin que son prédécesseur : il périt sous le poignard de Ravillac. La première pensée de la noblesse fut de s'emparer du trésor que le roi avait amassé dans les souterrains de la Bastille. On sait par les Mémoires de Richelieu que le prince de Condé reçut six millions cinq cent mille livres, le prince de Conti deux millions sept cent mille, le duc de Guise dix sept cent mille, le duc de Nevers autant, le duc de Mayenne et son fils, trois millions six cent dix huit mille. Tous les maréchaux, dont le nombre avait été accru en temps de paix, reçurent quatre fois autant qu'auparavant ; leurs pensions furent augmentées de trois cent cinquante mille livres. Le comte de Soissons, en récompense de ce qu'il ne s'insurgeait pas, eut l'hôtel de Gondi à Paris, et en outre deux cent

quarante sept mille livres pour ses meubles, ainsi que les gages de douze écuyers et de vingt gentilshommes avec leurs valets. Le comte de Clermont reçut une pension de trois cent quarante mille livres. On paya les dettes du duc de Guise, etc.

Cette noblesse agissait vraiment comme elle eût fait en pays conquis. Il est fréquent d'entendre dire que l'agiotage est une importation de la gent bourgeoise et industrielle : c'est une erreur de plus à enregistrer avec tant d'autres. On vit à cette époque les princes du sang et la noblesse se livrer à d'inqualifiables tripotages. Ces pieuvres que rien n'assouvissait se jetèrent dans les spéculations les plus hasardées. On les vit sans cesse en contact avec des brocanteurs, des commis, des gens d'industrie, calculant avec eux tous les expédients possibles pour gagner de l'argent. Ces agioteurs titrés travaillèrent sur le produit des péages, des octrois des villes, des créations d'offices ; ils spéculèrent sur les bénéfices présumés des fournitures, des agences, du monopole, des disettes, des accaparements. Il fallait passer par leurs mains pour obtenir des liquidations de créances, des paiements de dettes arriérées, des rétablissements de droits surannés ou abolis. Ils imaginèrent encore l'art de grossir la recette des aides, des gabelles et de tous les impôts. Quand ils avaient terminé leurs calculs, ceux qui siégeaient au conseil de régence ou qui avaient du crédit sur les ministres délibéraient ou sollicitaient sans pudeur leurs propres affaires.

Cet exemple fut suivi par les nobles de province, qui employèrent d'autres procédés, n'étant pas à même de harceler les ministres et le Conseil d'Etat. Quelques gouverneurs forcèrent la main à la régente, l'obligeant à augmenter le nombre des grades militaires et à rendre moins mobiles les garnisons de leurs places de guerre.

Au moyen de cet expédient, on avait la facilité de vendre les emplois et de mettre à contribution les soldes et le contrôle du soldat.

Les commandants de places, à leur tour, firent à différentes reprises des demandes de fonds, exagérant le besoin de réparer et d'entretenir les fortifications, les canaux et les bâtiments militaires, certains de partager les bénéfices avec les entrepreneurs. D'autres gentilshommes s'arrogèrent sans façon la survivance des offices et des emplois. Lorsqu'il fallait les restituer aux héritiers des titulaires, ils en exigeaient de fortes indemnités. La corruption vénale n'est donc pas, comme on a eu l'audace de le proclamer, d'origine plébéienne, mais patricienne ; et quand je vois ces tristes débris faire encore fi du commerce et de l'industrie et croire que ces carrières mesquines avilissent l'âme par les préoccupations de lucre qu'elles y introduisent, une violente indignation me saisit. Car tous les *majores* du passé comme du présent ont eu une cupidité pire, puisqu'ils n'ont pas eu le travail pour la légitimer. La triste situation du royaume, causée par les exactions et les dilapidations des classes supérieures, nécessita, à la majorité de Louis XIII, la convocation des Etats généraux (1614). On peut juger par l'attitude du second ordre de l'Etat combien il était improgressible. Ses efforts n'avaient pour but que d'endiguer le courant des idées de justice et de raison. Il revenait sur des faits accomplis, sur l'immixtion de la bourgeoisie dans les affaires de l'Etat. Il sentit vaguement qu'il allait peut-être payer cher un jour le mépris qu'il avait fait du savoir et de la science. D'un seul coup il prétendit expulser les gens du tiers Etat des hautes positions qu'ils avaient conquises dans la magistrature et dans l'administration par leur mérite, pour leur substituer des gentilshommes. Il voulut l'abolition du droit de *Paulette*, taxe annuelle

du soixantième de la valeur présumée ou reconnue des offices de judicature et de finance, au prix de laquelle les magistrats des cours souveraines et les titulaires des offices royaux avaient obtenu la jouissance de leur charge en propriété héréditaire. La noblesse jalouse sentait que ce principe d'hérédité approprié à la magistrature allait créer à côté d'elle une sorte de noblesse rivale, et elle voulut l'anéantir. En réalité, l'hérédité dans les charges et les dignités, toujours mauvaise en soi, n'offrait là qu'un avantage, celui de faire concurrence à une classe pernicieuse et envahissante.

Le tiers consentit à l'abolition de la taxe, consentement contraire à son intérêt. Seulement il demanda, en échange de son sacrifice, l'abolition de la vénalité des offices, la surséance des pensions, dont le chiffre avait doublé en quatre ans, et la réduction des tailles devenues intolérables pour le peuple. Ni le clergé, ni la noblesse n'entendirent de cette oreille. Jean Savaron, député du tiers et lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, et Miron, président du tiers, firent entendre un langage ferme et digne. Miron ne marchandait pas à la noblesse ses vérités : « Quant aux nobles, dit-il, aujourd'hui leurs principales actions se consomment en jeux excessifs, en débauches, en violences publiques et particulières, au mépris de la justice et des juges, oppression des pauvres, violences contre les plus faibles et autres désordres, qui obscurcissent l'éclat et le lustre ancien de cet ordre respectable et redouté par tout le monde. » Evidemment Miron ne faisait l'éloge du passé que pour mieux confondre le présent. Car il était trop instruit des choses de l'histoire pour ignorer que la noblesse n'avait jamais eu une autre conduite.

L'irritation de la noblesse alla en croissant, car elle entendait tout obtenir sans échange de concession. Savaron alors, d'accord avec le tiers, adressa un mémoire

au roi ! « Que diriez-vous, Sire, si vous aviez vu dans vos pays de Guyenne et d'Auvergne, les hommes paître l'herbe à la manière des bêtes !... On vous demande, Sire, que vous abolissiez la paulette, qui vous retranchez de vos coffres seizecent mille livres, que vos offices vous paient tous les ans, et l'on ne pense pas que vous supprimiez l'excès des pensions qui sont tellement effrénées qu'il y a de grands et puissants royaumes qui n'ont pas tant de revenus que ceux que vous donnez à vos sujets pour acheter leur fidélité... Quelle pitié qu'il faille que Votre Majesté fournisse par chaque an cinq millions six cent soixante mille livres, à quoi se monte l'Etat des pensions qui sortent de vos coffres ! Si cette somme était employée au soulagement de votre peuple, n'aurait-il pas de quoi bénir vos royales vertus ?... »

Il est à remarquer qu'aux Etats généraux de 1614, le tiers fit des efforts prodigieux pour gagner du terrain, marcher en avant et obtenir gain de cause sur des points importants : l'abolition de la vénalité des charges, l'abolition des pensions, la réduction des tailles, l'indépendance du souverain vis-à-vis de l'Eglise ; il voulait que nulle puissance temporelle ni spirituelle n'eût droit sur le royaume et que cette loi fût reconnue par tous les sujets, fût jurée et signée par tous les députés des Etats et dorénavant par tous les bénéficiaires et officiers du royaume. Cette loi, comme l'a dit Aug. Thierry, consacrait le droit de l'Etat dans celui de la royauté ; c'était un acheminement vers l'égalité civile. Du reste, le cahier de 1615 est très vaste et embrasse à peu près toutes les grandes questions. Mais cette tentative avorta ; elle était précocée et hâtive.

Toutes ces demandes soulevèrent des orages ; le roi, sous la pression de son entourage, interdit aux députés du tiers de s'assembler comme ils avaient continué de le faire. Enfin on résolut de négocier entre les

divers ordres. Il en résulta des promesses qu'on fut quinze ans sans tenir.

Malgré l'échec du tiers aux Etats généraux, le parlement ne perdit pas courage. Il prit l'initiative ; et, comme la cour s'en fâcha, il entra hardiment en lutte avec le Conseil du roi. La noblesse, qui haïssait les ministres et qui ne rêvait que leur renversement, se rangea en tête de l'opposition. Elle n'en poursuivait certainement pas le but. Le parlement et le tiers pensaient à la nation, la noblesse ne songeait qu'à elle. Les suites en fournirent la preuve. On vit le prince de Condé, les ducs de Vendôme, de Bouillon, de Mayenne, de Longueville et d'autres grands seigneurs fomenter la révolte dans les provinces dont ils étaient gouverneurs. Ils publièrent un manifeste contre la cour et levèrent des soldats en disant que le roi était violenté par ses ministres. La guerre civile se ralluma. On n'eut guère à signaler que des incendies et des pillages, œuvre des troupes des princes rebelles, dans le comté de Loudun. On fit des concessions au parlement, on stipula pour lui des avantages ; mais ce furent paroles vaines. Les nobles révoltés, au contraire, eurent un bon lot : on leur accorda des places de sûreté, des honneurs, et six millions à partager entre eux. Aussi se réconcilièrent ils avec leurs ennemis de la cour. Jusqu'à l'apparition de Richelieu, des tentatives furent faites par les premières classes pour revenir en arrière : on fut menacé d'assister à la dissolution administrative et au démembrement du royaume. Nous remarquerons qu'un des factieux les plus actifs fut le prince de Condé. Tout lui servit de prétexte, le mariage du roi, la religion ; chaque événement était pour lui une occasion d'agitation. Sa première révolte date de 1614 ; elle fut suivie de plusieurs autres. Rien ne justifie sa conduite : elle fut dictée par une ambition vulgaire, qui ne fut pas

même colorée par une apparence de religion ; le zèle fanatique dont il s'était épris pour la cause catholique était peu sincère, puisqu'il menaça plus d'une fois de se faire huguenot. Cette période de guerre civile fut affreuse, aussi barbare et aussi sanglante qu'en plein moyen âge. La cruauté des chefs fut extrême ; dans le centre et le midi de la France, tout fut en feu.

Les choses devaient changer d'allure sous Richelieu. Ce ministre rigide fut, sans aucun effort, inaccessible à la pitié. Pour mettre les agitateurs à la raison, l'échafaud fut sa méthode. Il réussit à les réduire au silence et au calme pendant un temps, sans parvenir pourtant à changer leur esprit. Il lui eût été d'autant plus impossible de le faire qu'il avait au fond de son âme toutes les passions de la noblesse, la soif du pouvoir absolu et le mépris du peuple. Il ne voyait dans le peuple qu'une matière indéfiniment pressurable ; il ne le considérait que comme l'eau qui fait marcher le moulin. En cela, il était du moins d'accord avec la noblesse.

Il n'était en opposition avec elle que sur un point : il voulait qu'en matière d'autorité le roi fût tout, et la noblesse rien. Il laissait à celle-ci ses immunités, ses privilèges, son arbitraire, ses prérogatives ; il ne détestait pas la voir vicieuse et dissolue, parce qu'absorbée par les passions et les plaisirs, elle se trouvait d'autant plus éloignée de la politique. Il lui laissait donc la permission de tout faire, hors celle de s'immiscer dans les affaires du gouvernement. Quand les imprudents dépassaient cette limite, la main de Richelieu s'appesantissait sur eux sans leur permettre de se relever jamais.

Petit gentillâtre, nul pourtant ne porta plus loin le sentiment hautain de la caste aristocratique et ses préjugés. Il ne lui était donc pas donné de l'épurer et de l'améliorer.

La noblesse opprimait et dépouillait le peuple : le grand ministre en fit autant. Au lieu de diminuer les impôts, il les augmenta : jamais la nation n'en fut plus écrasée que sous sa domination, et elle ne put reconnaître quel avantage elle pouvait tirer d'être gouvernée par cet homme de génie. La misère du peuple entra dans le plan politique de Richelieu ; il eut l'audace de proférer ouvertement cette doctrine dans son testament politique : « Si les peuples, dit-il, étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans le devoir ; s'ils étaient exempts de charges, en perdant la marque de leur sujétion, ils perdraient aussi la mémoire de leur condition ; s'ils étaient libres de tributs, ils penseraient être libres d'obéissance. Il faut les comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail. » Sous son ministère, la détresse atteignit le même degré qu'aux siècles passés. Les révoltes qu'elle engendrait, loin de contrarier son système, le servaient : c'était un moyen de propager la terreur et d'obtenir une obéissance passive.

Tous ses efforts tendirent à introduire et à consolider le despotisme royal, autrement dit une royauté absolue. L'initiative n'en revenait pas à lui, mais à Henri IV. Toute la différence qui existe entre eux deux porte sur la méthode. Le vert galant, le joyeux compagnon, le malin compère, avec sa rondeur et sa bonhomie, n'évinçait pas moins la nation entière des affaires de l'Etat : tel était du moins l'idéal qu'il poursuivait. Ce fut lui qui décréta que désormais le parlement enregistrerait sans remontrances les édits royaux, et que tous ceux qui publieraient un livre sans l'autorisation royale seraient condamnés à mort. Voilà, je crois, ce qui peut s'appeler de l'arbitraire, pour ne pas dire de la tyrannie. Sully, du reste, était dur et plein de mépris pour le peuple ; et, s'il voulut l'épargner

davantage, ce que ces temps si ruinés ne lui permirent guère, ce n'était qu'en vue d'une sage économie et pour l'intérêt de la couronne. Seulement Henri IV et Richelieu suivirent la même idée, chacun avec leur tempérament.

En somme, chez les deux individus, conviction et intention sont identiques ; mais l'un est irascible, inflexible, dégagé de toute sensibilité ; l'autre a des qualités de cœur qui déguisent à tout instant ce qu'avait d'entier, de volontaire et de rigoureux sa conduite.

Henri IV se fût arrangé qu'il n'y eût point de misère. La fameuse *poule au pot* était chez lui un souhait sincère ; cependant il n'eut jamais recours au grand moyen de l'émancipation du peuple pour réaliser ce souhait : le préjugé était aussi fort chez lui que chez ses prédécesseurs. Devant cette misère, Henri IV n'eut pas scrupule de gaspiller des sommes considérables pour les plaisirs et les folies de ses maîtresses. C'est une grande erreur de croire que ce prince, qui avait connu si longtemps le dénûment et l'adversité, n'aima ni le luxe ni la dépense. Sur ce point, il donna plus d'une fois à Sully l'occasion de se lamenter. Tandis qu'on empilait dans les prisons de pauvres diables qui ne pouvaient payer l'impôt, le roi couvrait les robes de Gabrielle de perles fines et de pierreries, au point que celle qui en était parée avait à peine la force de les porter. Il lui fit présent d'un certain mouchoir de seize mille écus, etc. Tout comme les autres, il fut donc le roi du bon plaisir.

C'est vous dire que sous son régime le commerce et l'industrie furent en souffrance. Pour retirer au peuple toute velléité de s'affranchir, Richelieu eût voulu mettre en pratique l'avis du cardinal Du Perron qui souhaitait ardemment la suppression d'une partie des Collèges de

France. Quand, à l'assemblée des notables de 1626, la noblesse réclama l'exécution de cette mesure, sous le prétexte que la culture des lettres éloignait les classes roturières de l'agriculture et de l'industrie, elle opinait dans le sens de Richelieu. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que la noblesse avait toujours été un obstacle à l'industrie et à l'agriculture : elle avait tellement pesé, par des droits et par des monopoles, sur ces branches de l'activité humaine, qu'elle les avait mises dans l'impossibilité de prendre un essor en rapport avec l'importance du pays. Elle n'était pas assez éclairée pour comprendre qu'elle avait tout intérêt à les favoriser, et que plus les classes travailleuses et industrielles seraient à l'aise, plus elles seraient à même de s'acquitter des charges dont les accablaient les deux classes prépondérantes. Un sentiment complexe poussait la noblesse à tenir cette sotte conduite, le désir de tirer tout le bénéfice à elle et le dépit de voir un vilain s'enrichir. Elle avait de tout temps jaloué le commerce ; elle enviait les fortunes faites dans les affaires ; elle savait que l'argent peut être mis au rang des grandes puissances et elle avait demandé le droit de faire le trafic, afin de remettre en état ses affaires, le plus souvent dérangées par les débauches et le plaisir. Il avait bien été dit, en 1373, que les nobles pourraient sans déroger enchérir les fermes et régies des impôts, quand il ne se présenterait personne pour le faire. Le 6 septembre 1500 et le 4 mars 1543, il fut déclaré que les charges de procureur en la chambre des comptes et les professions de juge et d'avocat ne dérogeaient point à la noblesse. Plus tard la même chose fut dite du commerce de mer (janvier 1629, août 1669, avril 1727) et du commerce en général (édit de décembre 1701), mais le préjugé et la paresse avaient tant d'empire sur l'âme des grands seigneurs qu'ils profi-

tèrent peu des concessions qui leur étaient faites. Ils préféraient de beaucoup faire travailler les pauvres diables et les dépouiller après. Cependant quelques-uns usèrent de la permission qui leur était donnée de commercer sans porter préjudice à leur blason. A cet effet, ils déposaient leur épée à la chambre de la noblesse, et, après avoir reconstitué suffisamment leur fortune, ils venaient la reprendre. Leur noblesse avait censé dormir pendant cet intervalle. L'industrie, d'une féconde prospérité, ne se développa donc pas sous Richelieu. Elle exige une foule de conditions plus difficiles à rassembler ; son personnel est trop considérable ; il doit être intelligent et suffisamment instruit. En outre, elle a besoin d'indépendance. Il lui faut aussi un vaste écoulement et un nombre considérable de consommateurs ; son perfectionnement et sa supériorité sont impossibles sans le secours de la science.

Richelieu mort, la noblesse releva le front. Tous ceux qui avaient émigré pour échapper au despotisme du Ministre revinrent en hâte, persuadés qu'ils allaient reprendre le pouvoir ; et, comme toujours, leurs démarches et leurs demandes n'eurent pour objet que leur intérêt exclusivement personnel.

Mazarin était détesté : sa nationalité italienne, son titre de favori, le favori de la reine, le souvenir de Concini et sa qualité de ministre le vouaient à l'exécration publique. Comme on le sait, la nouvelle forme de la rébellion prit le nom de Fronde. La Fronde avait donc comme mobile la haine générale contre Mazarin. Le parlement, soutenu par l'opinion publique, commença son opposition au gouvernement en refusant d'enregistrer certains de ses édits. Il ne tarda pas à se donner le titre de Cour supérieure, et il crut possible de tirer de la situation une constitution nouvelle pour la France : les magistrats assemblés au palais de justice

sous la présidence de Mathieu Molé (1648), délibérèrent un acte qui n'était rien autre chose qu'un changement de mode de gouvernement. Mais la cour ayant quitté Paris avec l'intention de l'assiéger, le parlement, craignant de n'avoir point la force nécessaire pour résister, eut la fatale inspiration d'accepter les services que lui offrait l'aristocratie. Dès ce moment, la Fronde compromit son avenir ; elle perdit son caractère sérieux ; de grave qu'elle était elle devint frivole. Les ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld, d'Elbœuf et le prince de Conti apportèrent, là comme ailleurs, leur légèreté et leurs vices. Pour expédier plus vivement les choses, ils requièrent, suivant leur habitude, l'aide de l'étranger. Le parlement joua le beau rôle ; le sentiment patriotique l'emporta chez lui sur toute autre considération. Il repoussa avec indignation et dégoût une telle alliance et préféra, en dépit de ses justes griefs, se réconcilier avec la Cour. Ce fut le terme de la période logique de la Fronde. La noblesse se chargea de la continuer, et Dieu sait quel fruit on en tira.

Les deux plus grands capitaines de l'époque, dont la noblesse puisse encore aujourd'hui s'enorgueillir, Turenne et le grand Condé, ne surent pas même préserver leur gloire de la souillure d'une trahison : l'un et l'autre, pendant un certain temps, passèrent à l'étranger. La défection du prince de Condé se prolongea bien au-delà de celle de Turenne.

Certes, ces deux hommes, qui ne manquaient ni l'un ni l'autre de grandeur et de génie, avaient le sens moral absolument oblitéré par les traditions de leur caste. De petites passions envahissaient leurs âmes ; la vanité blessée, l'oubli de l'une de leurs prérogatives suffisaient souvent à les métamorphoser en conspirateurs et en traîtres. Condé, qui avait servi la cour, s'irrita contre elle et suivit la voie commune ; devenu

rebelle, il fut incarcéré à Vincennes ; il en sortit au bout d'un an plein de ressentiment. Il partit pour le Midi, résolu de conquérir le pouvoir et même le trône. Il envoya auparavant son confident à Bruxelles pour traiter avec le Commandant des troupes espagnoles. Il souleva le Berry ; il parcourait les provinces, semant la terreur, levant hommes, tailles, gabelles, faisant des armements de terre et de mer, moissonnant ses lauriers à la lueur des villages incendiés, tandis que Gourville, le poignard à la main, volait pour lui les percepteurs des deniers royaux. Puis il se retira dans son gouvernement de Guyenne, où il leva un corps de dix à douze mille hommes en quinze jours. Il se rendit maître de l'Angoumois, du Périgord, de la Saintonge. Cognac était la seule place de la Saintonge qui eût refusé de se déclarer pour lui ; il l'assiégea et il allait s'en emparer, lorsque le débordement subit de la Charente l'obligea à lever le siège. Le duc Gaston d'Orléans traita avec lui de l'expulsion du Ministre et joignit ses troupes à celles des Espagnols qui allaient se réunir à l'armée de Condé.

Turenne, qui, après la mort du duc de Bouillon, son frère, s'était réconcilié avec la cour, arrêta les succès de Condé. Ce dernier allait être complètement défait au faubourg Saint-Antoine, lorsque Mademoiselle d'Orléans arracha des mains de son père, toujours lieutenant général du royaume, l'autorisation d'ouvrir les portes de la ville aux débris de son armée. La défense en avait été formellement faite par le roi. Une fois dans Paris, Condé et Gaston se dirigèrent vers l'Hôtel-de-Ville. Condé fit entendre qu'il convenait de monter des canons sur les remparts et d'adopter un système de défense, car sûrement le roi ne manquerait pas de vouloir reprendre sa capitale. Le gouverneur de Paris et les échevins accueillirent ces propositions avec froideur ;

les deux princes en conçurent un violent dépit et dirent à tous les leurs, qui les attendaient en Grève, que l'Hôtel-de-Ville était plein de *Mazarins*. Ce mot ne passa pas inaperçu ; on le répéta dans tous les coins ; des cris de mort s'élevèrent. La garde de l'Hôtel-de-Ville fut lapidée. Pour se défendre, elle fit feu sur les assaillants. Alors ceux du dehors bouchèrent toutes les issues avec du bois et de la paille et y mirent le feu. Les échevins, l'état-major, les secrétaires, les commis, que la flamme chassait de leur asile, furent impitoyablement massacrés.

Le grand Condé combattit donc sa patrie pendant douze ans. On ne peut ici alléguer pour excuse un coup de tête, l'égarement d'un instant : il eut tout le temps de la réflexion. Il ne rougit pas, lui Français, de porter le titre de généralissime des troupes espagnoles. La paix des Pyrénées lui rouvrit les portes de la France ; une clause du traité stipulait son retour et sa réintégration dans ses places et dignités. Un chef d'origine vulgaire eût été évidemment passé par les armes ; mais lui, il retrouva bonne grâce et bon accueil.

Sous la volonté et l'autocratie de Louis XIV, cette aristocratie orgueilleuse et révolutionnaire fut déconcertée et matée. Le roi domestiqua les nobles : de conspirateurs ils se firent laquais ; ils présentèrent la chemise et mirent les pantoufles ; ils n'acquirent pas plus de qualités pour cela ; ils furent arrogants toujours et de plus en plus vils.

Louis XIV introduisit le panthéisme royal. A l'enseignement de Branma, il crut que tout émanait de lui, que tout venait du roi et revenait au roi ; le génie de Corneille, de Racine, de Molière, de Vauban, de Colbert, n'était qu'une étincelle de son rayonnement personnel : Dieu dans le ciel, en France le roi, l'être réel, nécessaire, autonome. Plus que jamais, le roi étant tout,

la cour vécut du roi. A l'encontre d'Elizabeth d'Angleterre, qui renvoyait ses grands à leurs terres, Louis XIV attira les siens près de lui et donna plus d'éclat à son entourage, pour les mieux asservir; mais la caisse de l'Etat sut ce que ce cortège lui coûtait. C'était à qui arriverait à la cour. La cour, pour les gentilshommes de province, fut la terre promise.

Sous ce règne, le monopole, l'arbitraire, le privilège furent portés à la quatrième puissance.

Sous Louis XV, roi et noblesse rivalisèrent de débauches, de gaspillages et d'infamies. A eux deux, ils organisèrent le système de la faim. Malisset, le fameux Malisset, fut le chef de l'entreprise. Louis XV surveillait la besogne : il inscrivait sur son carnet le prix des grains dans les différents marchés. « C'était comme la montre à secondes au moyen de laquelle le roi, qui avait la main sur le cœur de la France, en comptait les pulsations pour savoir jusqu'où, sans mourir, le peuple pourrait avoir faim. » L'almanach royal de 1774 avait mis au rang des officiers de la couronne le *trésorier des grains au compte de Sa Majesté*. Donc, le souverain et ses acolytes se transformèrent en accapareurs.

Comme on le sait, on était près de la fin.

Quelle avait donc été l'évolution aristocratique p'acée à une si grande distance du point de départ ? Nous pouvons apprécier la nature de son parcours. Avons-nous constaté améliorations et progrès ? Non ! ses agissements ont toujours été en sens inverse des intérêts sociaux. A son dernier jour comme au premier, elle fut toujours aussi nuisible. Ce fut elle qui mit la monarchie en banqueroute. La cour consommait tout et ne produisait rien. Loin d'encourager le commerce et l'industrie en lui donnant des facilités et des libertés, elle les opprimait et les pressurait, à l'instar du paysan de La Fontaine qui tue la poule aux œufs d'or.

La maison des princes coûtait au roi, avant 1789, huit à neuf millions, et cependant leurs apanages, qui équivalaient à la septième partie du territoire français, leur donnaient à chacun près d'un million de rentes. Il faut doubler ces chiffres pour avoir la valeur de l'argent aujourd'hui. Ce n'était pas tout : ce sont là les chiffres à peu près connus ; mais les princes avaient encore les acquits au comptant, qui leur donnaient les moyens de couvrir toutes les dépenses qu'il leur plaisait de faire, sans compter les pensions, les gratifications payées directement par le Trésor, les grâces, les commandements, les privilèges, les honneurs ! Le premier état des pensions des princes, à l'encre rouge, en 1790, nous donne les renseignements suivants : François d'Alligre, 90,000 livres (dans le deuxième état il est encore inscrit pour deux pensions de 120,000 et de 44,000 livres) ; M^{me} d'Alligre, 36,000 livres ; Amelot, 130,000 livres ; duc d'Aumont, 60,000 livres ; Barentin, 120,000 livres, etc.

C'était donc pour remplir ce tonneau des Danaïdes que le malheureux peuple subissait deux cent cinquante sortes d'impôts. « Le royaume, dit un manifeste du duc d'Orléans publié en 1631, était dans un état lamentable (il n'avait jamais cessé de l'être) ; les campagnes étaient désolées ; à peine un tiers des habitants mangeait le pain ordinaire, un autre tiers vivait de pain d'avoine et le reste mourait de faim, en dévorant des herbes ou des glands, comme des animaux, ayant tout au plus pour aliment du son détrempe dans le sang ramassé aux égouts des boucheries. »

Un simple coup d'œil jeté sur le taux des salaires agricoles justifiera pleinement le renseignement donné par le duc d'Orléans et en fournira bien d'autres encore ; car les témoignages de la misère des temps abondent et sont donnés même par ceux qui en étaient

la cause principale. Les salaires, à raison de deux cents jours à quarante centimes ou huit sous pour le mari, montaient à quatre-vingts francs, plus moitié autant pour la femme, en tout cent vingt francs. Ce n'était guère que la moitié de la dépense qu'exigeait le pain seul ; pour manger du pain toute l'année, il eût fallu gagner le double. Quand le blé coûtait vingt-neuf francs l'hectolitre, comme en 1631, il aurait fallu trois cent quatre-vingt-douze francs.

Les gens avaient d'autant plus besoin de pain qu'il formait leur unique nourriture et qu'ils étaient privés de viande et de ce qui peut reconforter. Pour chaque famille de cinq personnes, et à cette époque les familles de cinq personnes étaient les moins étendues, car les naissances étaient très nombreuses et aussi considérables pour vingt millions d'habitants qu'aujourd'hui pour trente-cinq millions ; seulement, comme l'excès de misère tuait plus de la moitié des nouveaux arrivants, l'accroissement de la population restait très lent ; pour chaque famille, dis-je, nous comptons donc qu'il fallait quinze hectolitres de blé. Par un terme moyen pris sur les soixante-douze années du règne de Louis XIV, chaque hectolitre revenait à quarante-huit journées de travail qui étaient payées, comme nous l'avons dit, soixante centimes seulement la journée, quand on réunissait la journée de la femme à celle du mari. Les quinze hectolitres représentaient donc sept cent vingt journées. Or, sans rien déduire pour les maladies, la morte saison, les exigences et les malheurs domestiques, les deux personnes actives de la famille ne pouvaient en donner que quatre cent cinquante. Il y eut, en ces soixante-douze ans, vingt-cinq disettes ou famines ; et si l'on considère comme des années de cherté celles où la valeur annuelle des salaires était inférieure à la valeur du blé nécessaire à la consom-

mation, il n'y en a pas eu moins de trente-quatre. Pendant les années cruelles, les familles de laboureurs n'avaient que pour six mois de nourriture. Maintes fois j'ai entendu des personnes se récrier et dire : « On exagère : si le peuple avait été aussi malheureux qu'on le prétend, il n'eût pu survivre ; or, il vivait ». Le calcul est vite fait : il en mourait un tiers. Il n'y avait pas de statistique pour s'occuper de cela.

Quelle était la cause de ces famines ? La mauvaise distribution de la culture des céréales, le manque de communications, l'absence de liberté de commerce des grains, les péages sur les routes, sur les rivières, à l'entrée des différentes provinces, l'insuffisance des moyens de transport et une législation despotique et tracassière qui s'immisçait dans tout et paralysait tout ; mais, plus que tout cela, l'inattention qu'on avait pour l'organisation intérieure, l'habitude de savoir le peuple dans la détresse sans plus s'en occuper ; la concentration des efforts vers la réalisation des choses plus brillantes que solides, une avidité insatiable pour tout consommer, tout absorber. Jamais les gouvernements n'avaient compris que le bien-être du peuple est une garantie politique et une condition de sécurité. Richelieu, lui, ce ministre si vanté, comme nous l'avons vu, s'imaginait le contraire. Il semblait que soulager le peuple de quelques-unes de ses charges eût été une mesure subversive, attendu que l'ordre social était établi sur l'accablement du peuple : diminuer cet accablement, c'eût été l'affranchir.

Du reste, comme ce que nous entendons aujourd'hui par administration était absolument inconnu, la diversité des fonctions n'existait pas et aucun contrôle n'était établi. Le gouvernement lui-même ignorait la France, son étendue, sa population, ses ressources. Sous Charles IX on estimait le territoire plus du double

de ce qu'il est aujourd'hui ; on portait le nombre des habitants à 112 millions. D'autres géographes abaissèrent ce chiffre fabuleux, mais ils le laissèrent encore au double de la réalité. Ce ne fut qu'en 1698 que le roi fit faire un recensement général de la population, le premier qui, depuis Charlemagne, eût été exécuté en France.

Ne connaissant pas l'étendue exacte du pays, on ne pouvait avoir une idée juste du montant de sa production et l'on estimait l'ensemble du rendement bien supérieur à ce qu'il était en fait. On pressurait, on exigeait sans discernement. La cour, qui y avait tout intérêt, ne manquait pas de flatter le roi en lui disant que la France était inépuisable et qu'il pouvait conséquemment satisfaire tous ses caprices et les leurs. Et quand on faisait mine d'aller aux renseignements, on les rapportait tels qu'on les souhaitait. Tous ceux qui tentaient de rectifier ces appréciations fallacieuses par des documents consciencieux et véridiques, tombaient en défaveur et en disgrâce. Ni les Vauban, ni les Turgot ne furent écoutés.

Il est toujours singulier de penser qu'une minorité aussi faible ait si longtemps opprimé une masse aussi considérable. Ayons-en une idée exacte.

« Lavoisier, grand calculateur, évaluait le nombre des nobles à 83,000 et il pensait que 18.323 seulement étaient en état de porter les armes, tandis que le tiers état pouvait fournir cinq millions et demi de soldats à la France. Aussi la noblesse ne formait que le 300^e de la nation, et elle seule absorbait tout le produit de la civilisation : en 1786, le tiers état payait seul 880 millions.

« De 1792 à 1815, plus de cinq millions de roturiers ont effectivement combattu pour la cause de la France. Quelques nobles restèrent dans les rangs de l'armée.

nationale; le plus grand nombre portèrent les armes de l'autre côté de la frontière et ne la repassèrent qu'avec l'étranger. »

Ainsi, moins de cent mille hommes, à tort ou à raison regardés comme les descendants de la Gaule, telle est la force de la caste à laquelle sont accordés tous les privilèges. La seule dette dont ils se disent et dont on les croit chargés, c'est celle du service militaire. Mais combien, même sur les 18,323, ne portèrent l'épée qu'à la parade ou dans les antichambres ! Les seigneurs des fiefs d'autrefois avaient tous été des gens de guerre. Quand le roi réclamait par une proclamation le service dû à la couronne par les fiefs, le ban et l'arrière-ban des vassaux et des arrière-vassaux lui composaient une cavalerie qui allait tenir la campagne. Mais depuis 1689, depuis cent ans, on n'avait pas convoqué l'arrière-ban, et quand Louis XIV envoya pour la dernière fois aux seigneurs de province l'ordre de quitter leurs tourelles et de monter à cheval, les chansons et les épigrammes partirent de toutes parts et les couvrirent de ridicule. La féodalité, depuis cent ans, n'avait qu'un sabre de bois au côté. Le généalogiste Chérin disait que, en 1789, trois mille familles nobles tout au plus avaient des titres remontant à 400 ans et que quinze cents familles seulement descendaient des possesseurs primitifs des fiefs militaires. La noblesse de huit mille familles n'avait d'autre origine que les charges qu'avaient remplies leurs membres, et les charges étaient presque toutes vénales. La noblesse des six mille autres familles avait été achetée à deniers comptants, quand le Trésor était dans des moments de gêne.

« Autrefois, la terre seule avait anobli. C'est de Philippe de Valois que datent les premières lettres de noblesse. Les seigneurs suzerains, de leur côté, continuaient, en cédant leurs anciens fiefs, à anoblir aussi

ceux à qui ils en accordaient l'investiture. Charles VI déclara qu'ils n'étaient pas en droit de le faire. Mais, au xvi^e siècle encore, le jurisconsulte Dumoulin leur donnait raison. L'ordonnance de Blois mit un terme à cette création de nobles par les nobles.

» Necker a dénombré environ quatre mille charges qui, en 1789, conféraient la noblesse à ceux qui les acquéraient, soit immédiatement pour eux, soit pour plus tard à leurs petits enfants.

« Il n'y avait donc pas en France, vers 1789, à ce que nous croyons, vingt mille familles nobles, formant une masse de cent mille individus, et plus des trois quarts de ces nobles ne descendaient pas des anciens seigneurs de fiefs ; et tout découlait, institutions politiques, lois civiles, état des terres, état des personnes tout découlait toujours de la conquête comme d'un principe sacré : une fiction régnait en France. »

Or, comme cette situation fautive ne pouvait se prolonger indéfiniment, une grande crise se produisit. Quelle fut donc, alors que tout était mis en question, l'attitude de ladite aristocratie ? Oh ! on nous fait valoir la nuit du 4 août. Nuit prodigieuse, nuit mémorable, où les yeux se désillent, où les voiles tombent, où le rayon de justice se glisse dans toutes les âmes, où la contagion spontanée du dévouement ne connaît plus de limite, où la générosité envahit l'assemblée tout entière ! Mais dans cette fameuse nuit toute la France n'était pas comprise. Les représentants de la noblesse seuls s'engageaient pour leurs mandants, et la totalité des mandants ne ratifia pas les décisions de ses mandataires, tant s'en faut : bon nombre d'entre eux s'unirent au clergé pour résister. Du reste, ce qui avait d'abord provoqué dans l'assemblée ce beau mouvement de renoncement, c'est le sentiment net qu'avaient du danger les députés de la droite. La conduite agressive

des ruraux envers les châteaux commençait à leur faire trouver la propriété féodale un peu lourde; l'émigration avait déjà commencé; ils sentaient que les procédés employés autrefois pour écraser les Jacques n'étaient plus de mise et que l'instant des transactions était arrivé. Ce qu'ils n'avaient pu prévoir, c'est le délire enthousiaste qui les gagna eux-mêmes et qui les fit tous marcher au-delà de leurs vœux. Mais après, que de retours sur soi-même, que de reculades, que de regrets tardifs! Dans le sang-froid, dégagés de toute surexcitation, ils mesuraient l'étendue de ce dont ils avaient fait abandon. Aussi comptaient-ils sur le *veto* du roi. Ils cherchèrent à donner le change et à trouver un dérivatif. Ils reconnaissaient l'infortune du peuple, ils étaient tout zèle pour la soulager, ils proposaient des œuvres de bienfaisance, une taxe des riches en faveur des pauvres, enfin ils répondaient par des aumônes à ceux qui leur demandaient droit et égalité.

La nation avait cru un instant que le 4 août avait enrayé la Révolution. Erreur: il la précipita. Un journal de l'époque affirme que soixante mille passeports furent signés à l'Hôtel de Ville en trois mois. La noblesse faisait ses paquets.

A partir de cette nuit, qu'elle appelait néfaste, elle suspendit ses dépenses, ne songea qu'à faire rentrer les arrérages des droits féodaux, qu'à réunir enfin ce qu'elle pouvait de ses biens pour prendre la fuite et organiser la contre-révolution à l'étranger. L'élément riche partant, la misère s'accrut; plus de commerce, plus de fabrication, plus de travail pour l'ouvrier. La cour espérait bien tirer de cette misère une prompte capitulation du peuple. Il n'en fut rien.

Ainsi, le dénouement de la comédie aristocratique fut à la hauteur des actes précédents: lâcheté, defec-

tion. Les nobles abandonnèrent leur roi pour sauver leurs personnes et écraser, s'il y avait moyen, l'œuvre civilisatrice. Les princes du sang donnèrent l'exemple. Ce fut en vain que le souverain isolé les rappela à leur poste; ils n'eurent garde d'entendre. Enfin, quand la tourmente fut passée, cette noblesse quasi pure, ces rejetons des preux ne craignirent pas de ternir leur blason en se faulant dans l'administration impériale, sous un *Buonaparte le parvenu*, comme ils disaient dès l'an XI. On les vit arriver dans des sous-préfectures et des préfectures. On rencontre dans la diplomatie les noms des Larochefoucauld, des Salignac-Fénélon; ils ne rougissent pas de servir le gouvernement de l'usurpateur du droit divin. De grandes dames, Mesdames de Chevreuse, de Mortemart, de Montmorency, s'honorent de porter la queue d'une impératrice de nouveau crû. Louis XVIII, du fond de son exil, assistait à cette désertion progressive de tous les siens. Et ce qui donne lieu à plus d'étonnement encore, c'est que le gouvernement impérial imposa même à tous les transfuges l'humiliation de renoncer à leurs titres et à leurs particules, qu'il ne leur rendit que quelque temps après.

On peut juger par un dernier exemple quelle idée ces gens-là se faisaient de leur dignité. La mère du duc d'Enghien n'eut pas honte de quêter, par l'entremise de la reine Hortense, une pension à l'homme qui lui avait assassiné son fils (1). La veuve de Philippe-Égalité sollicita aussi pour elle-même une faveur semblable.

Les deux Restaurations durent en grande partie leur chute à la conduite impolitique et antinationale des émigrés réintégrés. Ceux-ci voulurent reconstituer le passé sans tenir compte des faits accomplis, et Louis XVIII avec le duc de Richelieu se trouva aussi embarrassé du

(1) *Mémoires de la Reine Hortense.*

zèle des royalistes à la Chambre de 1815 que Charles II l'avait été de celui des Cavaliers au Parlement d'Angleterre.

Et à ce propos nous ferons remarquer que ce n'est pas, comme on se plaît souvent à le répéter, au caractère spécial de la race qu'est due cette conduite de la noblesse française, mais à l'esprit de l'institution elle-même. Malgré la différence marquée et quelquefois même les oppositions qui distinguent les divers peuples entre eux, il existe toujours, quant à cette caste, une communauté de traits essentiels : orgueil, égoïsme, absence de patriotisme. En Espagne, au xv^e siècle, Isabelle-la-Catholique déclarait qu'elle ne voulait pas être plus longtemps le jouet des grands. Ce qu'il y a de curieux, en effet, c'est qu'il y a toujours eu, entre les nobles et les rois, compétition, rivalité, concurrence. Et cependant ils ne peuvent jamais, dans leur intérêt, désavouer le principe monarchique, car le monopole dont ils jouissent ne se justifie et ne se légitime que par le monopole de la couronne. Le privilège suprême explique le privilège secondaire. Aussi, malgré leurs nombreux conflits, se resserrent-ils l'un contre l'autre le jour où le trône est sérieusement menacé, non seulement dans la personne qui l'occupe, mais encore dans sa base. Ils mettent de côté leurs griefs réciproques pour se défendre contre l'ennemi commun.

C'est fort gratuitement qu'on fait une bonne réputation à l'aristocratie anglaise. Il n'est pas exact qu'elle ait toujours marché avec le peuple dans le sens du progrès. Si cela était vrai, l'Angleterre serait aujourd'hui beaucoup moins embarrassée qu'elle ne l'est à propos de la question sociale.

En comparant la prépondérance qu'ont exercée, chacun dans son pays, la noblesse française et la noblesse anglaise, on ne trouve qu'une différence de quantité ou,

pour mieux dire, d'étendue. La noblesse anglaise a joui d'un crédit moindre chez elle, pour la bonne raison que ses conditions d'installation diffèrent de celles de notre noblesse. Quand Guillaume fit la conquête du pays d'outre-Manche en compagnie des seigneurs normands, ses vassaux, il distribua des terres à ceux-ci à titre de dons, en leur imposant, en échange, des obligations que les donataires ne furent pas maîtres de discuter. Placés au milieu d'une population vaincue, mais hostile et haineuse, ils sentaient le besoin de s'appuyer sur leur chef, n'espérant pas avoir facilement d'alliés autour d'eux en cas de révolte. En France, ce qui fit justement la force de la noblesse, quand la féodalité s'organisa après la décadence carlovingienne, c'est qu'elle eut ses biens par prescription, par *usucapion*, ce qui la rendait infiniment plus indépendante de la couronne et beaucoup plus dangereuse pour le pouvoir. Néanmoins l'esprit dominant de la noblesse anglaise fut l'effacement de l'intérêt populaire devant le sien : seule la puissance des événements et l'impossibilité d'y résister la firent entrer en composition. Sans doute on a vu ces seigneurs fréquemment s'allier avec le reste de la nation pour faire échec au pouvoir ; mais ces alliances n'ont jamais été que temporaires : toute l'histoire d'Angleterre n'est remplie que des luttes des deux Chambres : tories et whigs représentent les deux castes aux prises ; d'une part, l'attachement aux prérogatives, la répugnance contre tout ce qui est réforme ; d'autre part, l'amour de l'indépendance, le désir d'innover et de progresser.

Donc, tout mouvement de liberté, toute révolution implique nécessairement une révolution de caste. La révolution d'Angleterre, comme la Révolution française, est une collision entre les deux classes. En vain on fera valoir le caractère religieux de la révolution anglaise. Que le débat soit entre la laïcité et le cléricisme, entre

le plébéien et le patricien, l'objet est le même. Ça n'est toujours, sous d'autres apparences, que la guerre entre le droit et le privilège, entre la liberté et la tyrannie. Têtes rondes et Cavaliers, roturiers et aristocrates, sont des noms différents pour désigner le même esprit. Qu'est-ce que la Tête ronde ? C'est le puritain détestant toute hiérarchie. Pour lui, toute créature de Dieu, sans préparation préalable, peut recevoir l'esprit divin et enseigner la sainte parole. L'homme est à lui-même son prêtre. Il faut donc s'attendre à voir le puritain républicain : le second terme est la conséquence du premier ; tandis que l'épiscopat fera toujours route avec la monarchie. Dans les temps qui suivent, vous verrez toujours le même fait se répéter. Le républicain manifestera l'indépendance religieuse et s'éloignera de tout culte qui crée de grands dignitaires dans l'Église, comme il repoussera toute dignité laïque qui n'aura pas pour origine la volonté du peuple. Dans n'importe quel temps, le conflit politique et le conflit religieux cachent toujours le conflit social.

IV. — Conclusion

Nous voyons donc que l'histoire à elle seule nous permet de juger exactement la valeur et la qualité de l'action collective de la noblesse, autrement dit de la somme de ses œuvres ; et quand nous parlons de la somme de ses œuvres, nous faisons, bien entendu, une réserve pour quelques individualités intègres et honorables, rarement semées çà et là dans cette caste.

Ainsi, nous l'avons constaté d'une manière irréfutable, jamais cette noblesse n'a tiré l'épée pour la cause du progrès et de la civilisation ; elle n'a bataillé et conspiré qu'en vue de son incommensurable vanité et

de son intérêt particulier; la vitalité, la sève régénératrice est venue de tout ce qui n'était pas elle; présomption, ignorance, superstition, rapacité, cruauté, insolence, perfidie, forment sa devise; toutes les fois qu'elle est entrée de compte à demi dans les mouvements populaires et s'est associée à la bourgeoisie réclamant ses droits, ce n'a pas été pour prêter un appui aux opprimés et servir la cause de la justice, mais uniquement pour en recueillir un avantage personnel, soit en renversant un roi dont elle voulait se venger, soit en arrachant au souverain des lambeaux de son pouvoir; sitôt qu'elle avait obtenu ce qu'elle désirait, elle abandonnait ses anciens alliés sans nul souci de ses promesses, s'appliquant à reprendre les franchises dont elle les avait gratifiés pour les attirer dans son camp; en cas d'insuccès, elle les livrait volontiers au vainqueur, afin de se mieux tirer d'affaire; la crainte de déchirer et de ruiner le pays ne l'empêcha jamais de provoquer la guerre civile; elle fut le fléau le plus redoutable de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; elle n'eut jamais le culte de la patrie. Les faits nous autorisent à conclure que notre progrès social se déroule au fur et à mesure qu'elle perd du terrain.

Elle ne pouvait pas d'ailleurs engendrer autre chose que ce qu'elle a produit; comme classe, comme corps, elle reposait sur des bases anormales; elle formait une cité dans la cité, déclarant ses droits imprescriptibles, élevant une barrière entre elle et le peuple, repoussant toute similitude, toute analogie de sentiment avec les masses; son organisation était diamétralement opposée aux lois économiques; car, propriétaire du sol et possédant, avec le clergé, tous les biens, elle était dispensée par sa qualité de toute participation pécuniaire aux charges de l'État, tandis que la partie de la nation essentiellement productive, celle dont la fonction est de

créer la richesse, était de préférence accablée sous le faix des corvées, redevances, impôts, taxes et surtaxes. Elle pensait que si elle lâchait la bride et rendait le joug plus léger en diminuant ce qu'elle appelait ses droits, elle laisserait une autre force se constituer à côté d'elle, force très capable de lui faire concurrence et, ce qui est pire, de l'évincer un jour; instinctivement elle sentait tout ce qu'il y avait de factice dans sa prépondérance. Le caractère de son institution était si faux, qu'il la mettait dans la triste alternative ou de s'amoin-drir elle-même et de s'annuler, ou de pressurer le peuple et de le réduire à l'impuissance; la prospérité du grand nombre était contraire à ses intérêts. La richesse, en effet, donne l'indépendance et la puissance. Que de choses on achète avec l'argent! C'est bien pour cela que royauté et noblesse hésitaient toujours à donner au travail une grande impulsion. Elles n'ignoraient pas que le bourgeois n'était autre que le marchand ou l'industriel enrichi, et elles savaient, par expérience, que la bourgeoisie était la classe remuante, la classe dont la résistance était le plus à redouter. Accorder plus de liberté aux affaires, plus d'extension aux transactions, c'était fournir des armes aux vilains. La royauté ne se rapprocha de la bourgeoisie que pour faire pièce à l'aristocratie; le jour où elle crut pouvoir se passer de son appui et agir seule, elle rompit une alliance intéressée et passagère.

En dépit des entraves et des persécutions, il y avait toujours des marchands avisés qui s'enrichissaient, des roturiers intelligents qui se faisaient un patrimoine de la science. La noblesse ne voyait pas d'un bon œil ces hommes s'élever graduellement par leurs services et leur savoir et conquérir un ascendant incontestable. Il fallait bien pourtant, puisque la noblesse était ignorante, recourir, pour les choses de l'administration, aux

lumières de ceux qui avaient étudié; et plus le mécanisme de l'État se compliquait, plus il était nécessaire de placer dans les emplois les plus élevés des hommes intelligents et éclairés qu'on ne trouvait point dans la noblesse; en conséquence, le chancelier garde des sceaux, les secrétaires d'État, etc., sortaient du peuple. L'aristocratie s'irrita de l'immixtion de la roture dans les grandes affaires; sa rancune se formula nettement, comme nous l'avons vu, aux États généraux de 1614 à propos de l'hérédité des charges de la magistrature, hérédité qui préparait l'avènement d'une noblesse de robe à côté de la noblesse d'épée. Elle demanda aussi qu'on supprimât des collèges et qu'on interdît les hautes études à la bourgeoisie. Ces gens de rien qui, devenus contrôleurs des finances, mettaient de l'ordre dans les affaires, lui portaient ombrage à juste titre; elle n'aimait pas, et pour cause, des finances bien organisées, des actes réguliers, des dépenses justifiées; une administration brouillée, voilée, ténébreuse, lui convenait infiniment mieux. Aussi les Sully, les Colbert, les Vauban, les Turgot, tous ceux enfin qui avaient à cœur de relever le pays et de le préserver du gaspillage en gérant les finances pour le bien général, furent-ils l'objet de l'animadversion. Qu'étaient les questions économiques pour cette classe d'élite? Cela était bon pour des croquants.

La liste civile, qui est une mesure révolutionnaire, n'existait pas encore; elle date de 1790. Auparavant, tout le pays paraissait appartenir au souverain; le Trésor était en sa possession et il en disposait comme il l'entendait. La cour ne se faisait aucun scrupule d'exiger beaucoup du monarque. Les princes et les nobles s'endettaient tranquillement, toujours sûrs de liquider leur situation, sans préjudice pour eux-mêmes.

Et que représentait cette noblesse dans la nation?

moins de cent mille individus, à peine le trois centième de la population de la France. C'est à une caste si peu nombreuse qu'étaient conférés tous les privilèges. La seule dette dont elle se disait chargée était celle du service militaire. Mais combien, même parmi les nobles, ne portaient l'épée qu'à la parade et dans les antichambres ! On vante les actions d'éclat et les grandes victoires dues à l'aristocratie ! Mais tout le passé de la monarchie vaut-il l'admirable mouvement de 1792, quand le peuple français, ruiné par la royauté et les deux ordres privilégiés, repoussa avec les seules ressources de son courage et sous la conduite de généraux plébéiens, la plus terrible invasion qu'aient eu à enregistrer les annales d'une nation ? Je sais bien qu'on a essayé de dénigrer le mouvement national de 1792 en prétendant que le triomphe de la France républicaine était dû aux troupes de la monarchie. Mais l'armée de Louis XVI était tout à fait insuffisante pour tenir tête à la coalition européenne : c'est le patriotisme du peuple qui a donné à la nation des soldats décidés à vaincre ou à mourir ; c'est la nation armée qui a arrêté l'étranger.

On a aussi fait courir le bruit que la noblesse était la protectrice des arts et des lettres. Mais jusqu'à la Révolution, les grands n'attachèrent les littérateurs et les artistes à leur personne qu'en qualité de domestiques ; leur protection était payée d'une dépendance servile. Les arts, dit-on, s'étiolent sous le règne de la bourgeoisie et de la démocratie ; le talent des artistes a besoin, pour s'épanouir, des largesses et des magnificences des grands seigneurs. Mais quand donc les arts ont-ils été mieux appréciés et mieux rétribués que de notre temps ? Quand donc les artistes et les littérateurs ont-ils acquis des fortunes aussi considérables que sous le règne de la démocratie ? La plupart des grandes illustrations des temps de la monarchie sont

mortes dans la pauvreté. Corneille, Racine, Molière, ont-ils tiré de leurs œuvres des sommes comparables à celles que Scribe, Alexandre Dumas, Sardou ont touchées à tous les théâtres ? La moindre toile signée d'un nom recommandable se cote huit mille, dix mille et quinze mille francs. Le Dominicain ne vendit sa *Communion de St-Jérôme* que cent écus ; Annibal Carrache fut seulement entretenu, couché et nourri pour faire l'énorme travail de la galerie Farnèse, et la somme qu'ajouta le vieux cardinal fut vraiment dérisoire. Jamais les lettres et les arts ne furent plus exploités que par l'aristocratie : elle croyait déjà beaucoup payer en honorant l'artiste ou l'écrivain du titre de commensal. Les règnes si réputés pour la protection spéciale qu'ils accordaient aux artistes, avaient certains procédés étranges. Jules II levait le bâton sur Michel-Ange et le contraignait à faire en un an, sous peine de châtiement, les immenses travaux de la Chapelle sixtine. Catherine de Médicis faisait construire des palais, mais ne réglait jamais avec les architectes : les archives de Chenonceaux, publiées par l'abbé Chevalier, nous révèlent l'immense désastre de sa succession, ses palais mis sous scellés, ses meubles vendus à l'encan. Tous les artistes, entre autres Germain Pilon, travaillaient et n'étaient point payés. De grandes promesses, quelques honneurs accordés, quelque intimité avec la personne des princes, tenaient souvent lieu de rémunération. La générosité patricienne n'est qu'une fiction. Ferdinand, duc d'Orléans, paya cinq mille francs à Paul Delaroche l'*Assassinat du duc de Guise*, tableau qui revenait à quatre mille cinq cents francs au peintre. Le premier bourgeois un peu riche l'eût acheté vingt mille francs. M. Laurent Richard, l'ex-tailleur, avait tout un musée de chefs-d'œuvre qu'il avait payés bon prix. Sous quel régime aristocratique les acteurs et chanteurs ont-ils

exigé et obtenu des appointements comme ceux qu'on leur donne aujourd'hui ? Maintenant, je le reconnais, tout périlite : l'aristocratie domestiquait les représentants des arts et des lettres, la démocratie en fait ses amis et elle les paie comptant.

On nous dit : Mais la noblesse d'aujourd'hui n'est plus celle d'autrefois, tout est changé. Elle s'est bien conduite en 1870 ; la noblesse de Bretagne surtout s'est sacrifiée pour la défense de la patrie. Qu'y a-t-il de surprenant ? La guerre est ce que la noblesse savait faire le mieux. La noblesse bretonne, c'est-à-dire légitimiste et cléricale, a fait son devoir dans cette circonstance. Certes, je ne chicanerai pas sur les rares circonstances où cette caste a pu se montrer utile. Mais la Bretagne n'a pas fourni seulement des nobles à notre armée, elle lui a donné un plus grand nombre de roturiers, de plébéiens, de gens comme moi, qui se sont fort bien battus pour la défense de la patrie. J'ai eu un de mes cousins qui a marché de sa propre volonté, car son administration le retenait, et qui a fait bonne figure devant l'ennemi ; deux roturiers, ses compagnons d'armes, sont tombés à ses côtés ; c'est le hasard, ou la providence, si vous le préférez, qui l'a épargné. D'ailleurs, entre nous, l'invasion gênait aussi bien, je dirai même beaucoup plus les nobles que les vilains ; car les nobles étaient de grands propriétaires.

Cette noblesse de Bretagne qui s'est bien conduite, c'est la même qui en ce moment *s'en va-t-en guerre* contre l'esprit moderne ; c'est la même qui porte des toasts au *syllabus*, au *roy*, qui comploté enfin sous toute forme l'extinction de la République et des républicains. Point d'illusion à se faire : d'un seul coup elle s'efforce de tout reprendre et de radier une période historique de près de cent ans.

Aussi n'est-il pas honteux de voir une bourgeoisie (je dis une bourgeoisie et non la bourgeoisie, ce qui serait une accusation collective, tandis qu'il n'est question que d'une fraction réactionnaire, dévirilisée, qui ne rougit pas de rompre avec les traditions du passé, traditions de progrès et de liberté qui l'ont faite ce qu'elle est), n'est-il pas honteux, dis-je, de voir cette bourgeoisie déraisonnable se poser en champion d'un système qui l'a jadis écrasée, [et, oubliant qu'elle a été émancipée par le XVIII^e siècle avec Voltaire, Rousseau et d'Alembert, renier son éducation libérale et se mettre au ban de la science en affectant au grand jour les théories de la crédulité la plus inepte ?

Nous sommes en République : il est temps de porter un jugement éclairé sur toute chose, de se souvenir des leçons du passé, de balayer les derniers préjugés. Dégageons-nous enfin de nos habitudes serviles. Sachons pourquoi nous estimons et nous n'estimons et pas. Mettons chacun à sa place. La République a besoin de républicains sincères et éclairés. Cherchons les dévouements désintéressés là où ils se trouvent : écartons les dévouements suspects ou hypocrites. Vive la République !



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Notice sur Maria Deraismes.....	v à lv

FRANCE ET PROGRÈS

Livre premier

CHAP.	I. — Væ victis.....	3
—	II. — Les cinq chefs d'accusation contre la France.	15
—	III. — Théorie de la fatalité des décadences.....	17
—	IV. — Origine de cette théorie.....	19
—	V. — De la philosophie de l'histoire.....	21
—	VI. — Peut-il y avoir une science historique?... —	23
—	VII. — La décadence n'est point un fait fatal.....	30
—	VIII. — Des bases des sociétés antiques.....	33
—	IX. — L'excès du luxe.....	45
—	X. — La corruption.....	49
—	XI. — Le mépris du principe d'autorité.....	55
—	XII. — De l'esprit révolutionnaire.....	69
—	XIII. — Manque de religion.....	76

Livre deuxième

CHAP.	I. — L'influence chrétienne.....	83
—	II. — Ce qu'on valait au beau temps de la foi...	86
—	III. — Déception religieuse.....	94
—	IV. — Le détachement de la vie.....	97
—	V. — Le mépris de la raison humaine.....	99
—	VI. — Prépondérance sacerdotale.....	101
—	VII. — La morale transcendante.....	102
—	VIII. — Idéal et réalité.....	103
—	IX. — Les sacerdoxes mis en accusation.....	105
—	X. — La force des choses.....	109
—	XI. — Prédominance de la raison.....	112
—	XII. — La morale chrétienne.....	126

Livres troisième

CONCLUSION

	Pages.
CHAP. I. — Objet de l'ouvrage.....	147
— II. — L'ignorance du principe social est l'unique cause de la ruine des peuples.....	148
— III. — Insuffisance de la révolution à régler les rapports sociaux.....	153
— IV. — Prépondérance de l'industrie, affaiblissement du prestige militaire, complication du problème social.....	156
— V. — Influence spéciale des chemins de fer, coalition du capital, inféodation du travail.....	161
— VI. — Salaire insuffisant pour l'épargne, chômage, maladie, misère.....	169
— VII. — La solidarité.....	175
— VIII. — Aperçu sur les systèmes socialistes.....	182
— IX. — Les réformes. — La femme.....	189
— X. — L'autorité paternelle, l'éducation.....	192
— XI. — De l'instruction.....	204
— XII. — Prolétariat, association, coopération.....	210
XIII. — La République est favorable aux réformes sociales.....	226
Notes et éclaircissements.....	259
Appendice. — Lettre de madame Jenny d'Héricourt à l'auteur sur la <i>Comparaison entre les institutions américaines et les futures institutions françaises</i>	254

CONFÉRENCE SUR LA NOBLESSE

I. — Engouement des Français pour les titres de Noblesse. — Place qu'occupent aujourd'hui les nobles dans le gouvernement de la République française.....	271
II. — L'aristocratie basée sur l'hérédité.....	283
III. — Du rôle historique de la noblesse en France.....	295
V. — Conclusion.....	341

FIN DE LA TABLE

